
MÉMOIRES
7622
E,



MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE.

TOME SEPTIÈME.

IMP. DE HAUMAN ET Ce. — DELTOMBE, GÉRANT.
Rue du Nord, n° 8.

MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE,

PUBLIÉS

PAR SA FAMILLE.

TOME SEPTIÈME.



Bruxelles.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE, ETC.

HAUMAN ET COMPe.

1839



AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS.

On trouvera, au commencement de ce septième volume, un recueil de notes sur divers ouvrages relatifs à la révolution française. Elles interrompent l'ordre chronologique observé jusqu'ici, et l'on voit que leur auteur ne les destinait pas à l'impression lorsqu'il en adressait la plus grande partie à ses amis politiques, alors occupés d'une exposition de leurs principes ou de l'explication des événements auxquels ils avaient pris part. Cependant, comme ces notes renferment de nouveaux documents sur les quatre premières années de la révolution française, sur des votes ou des actes dont le général Lafayette n'a point rendu compte dans la *Collection de ses discours*, et enfin des pièces justificatives de ses opinions, nous les avons placées ici comme le complément des récits qui précèdent.

La suite de la vie publique du général Lafayette est ensuite reprise, sans interruption, dans la correspondance de ses deux premières années de captivité. — Nous croyons

devoir déclarer encore que la tâche des éditeurs de ce ouvrage se réduit à un simple classement ainsi qu'à un peti nombre de notes explicatives, sans aucun jugement person nel et toujours en dehors du texte où, comme on l'a vu le général Lafayette parle indifféremment de lui-même tantôt à la première, et tantôt à la troisième personne Toutes les notes qu'il a écrites à côté de ce texte sont ac compagnées de son nom. Les autres doivent être attribuée à sa famille.

NOTICE

SUR

LA VIE DE SIEYES,

MEMBRE DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE NATIONALE ET DE LA CONVENTION; ÉCRITE EN MESSIDOR, 2e ANNÉE DE L'ÈRE RÉPUBLICAINE (JUIN 1794);

A Paris, chez Maradan, l'an IIIe; 66 pages in-8o *.

Cette Notice sur la vie de Sieyes lui est attribuée, et il ne la désavoue pas. Elle est antérieure au temps où la convention nationale, après avoir rejeté le projet constitutionnel de Sieyes, adopta la constitution de l'an III **. J'ai trouvé dans ce petit ouvrage

* La classe des sciences morales et politiques, dont Sieyes était membre, lui a récemment attribué la Notice ainsi intitulée, et le 28 décembre 1836, M. Mignet, dans une assemblée publique, citait plusieurs passages de cet opuscule à l'appui d'un éloge funèbre de son confrère, mort la même année. Les notes du général Lafayette sur Sieyes ont été écrites de 1797 à 1800, ainsi que la plupart des notes ou commentaires sur les ouvrages de Mirabeau, de MM. Necker, Mounier, Malouet, de Bouillé, Carnot, Bertrand de Molleville et madame Roland.

** La constitution, dite de l'an III, fut proclamée le 23 septembre 1795. Dès le 10 octobre 1792, Sieyes avait été nommé membre du *comité de constitution*, et le 24 mars 1795 il avait déclaré que la constitution de 1793, ayant obtenu les suffrages des assemblées primaires, était inattaquable comme loi suprême de la république. Cependant, au mois d'avril de cette dernière année, il fit partie d'une commission chargée de préparer de nouvelles lois organiques. Le 20 juillet il proposa à la convention un partage des

» trer en négociation, mais principalement de cette
» portion d'hommes de cour qui, négligés par la
» reine, se fatiguaient de jalousie et d'intrigues contre
» les possesseurs heureux du crédit et des grâces *.»

Je suis persuadé qu'il pouvait y avoir des mécontents dans ces clubs; mais pour ne parler que de la société moins nombreuse qui s'assemblait chez Duport, je ne vois pas que cette description soit applicable aux noms que j'y retrouve de La Rochefoucauld, Lacretelle, Latour-Maubourg, Dupont, Target, Lenoir, Tracy, etc., et la plaisanterie :

« Qu'ils plaidaient pour la double représentation
» du tiers, après qu'elle avait été accordée **, »

est d'autant plus inexacte, qu'il est aisé de vérifier que leur réunion sur cet objet avait eu lieu avant l'assemblée des notables, avant 1788, et ensuite pendant cette assemblée appelée pour décider les formes de la convocation des états généraux.

Les opinions et les écrits de cette société concoururent à ce mouvement d'opinion publique qui, d'après l'aveu de M. Necker lui-même, le détermina à proposer au roi, le 2 novembre 1788, d'accorder la double représentation.

Sieyes a raison de dire « que la convocation de

* P. 18 de la Notice. Voyez aussi, sur les réunions qui eurent lieu chez M. Duport, la p. 276 du troisième et les p. 11 et 142 du quatrième volume de cet ouvrage.

** P. 20 de la Notice.

états généraux fut une suite forcée de la dilapidation des finances *, » à quoi il aurait dû ajouter le refus des parlements, des pays d'états, des notables, de se prêter aux vues financières du gouvernement ; et, comme des actes arbitraires du gouvernement, et des insurrections contre lui furent la suite de cette résistance, qui força réellement la cour à convoquer les états généraux, il n'est pas exact de passer sous silence ces causes principales, et il n'est pas juste de n'attribuer aucun mérite aux hommes qui montrèrent alors de l'énergie et coururent des dangers.

Il a raison aussi de rendre hommage à la conduite de l'assemblée nationale vers le milieu de juin 89, car, quoiqu'elle n'eût pas encore *dépouillé la toute-puissance royale des droits usurpés sur le peuple* **, il est sûr qu'elle en avait déjà réclamé quelques-uns, et, entre autres, celui de n'être pas séparée par la force. Ce fut le 20 juin que les communes, sous la présidence de Bailly et sur la motion de Mounier, prêtèrent le serment du jeu de paume. Ce fut le 23 juin qu'après la séance royale, Mirabeau répondit au grand maître des cérémonies, qui venait séparer l'assemblée : « *Retournez à votre maître*, etc. ; » et il nous sera permis de remarquer qu'au même moment, la minorité de la noblesse s'était réunie près de la salle pour défendre les communes ou périr avec elles. Le 17 juin, les com-

* P. 25.

** Citation de la Notice, p. 25.

munes s'étaient constituées en *assemblée nationale*, dénomination proposée par M. Legrand et qui fut préférée à celle de *représentants du peuple français*, proposée par Mirabeau, et à celle de *représentants connus et vérifiés de la nation française*, proposée par Sieyes *. Mais il est étrange de compter pour rien, dans cet aperçu de la première révolution, la motion pour l'éloignement des troupes faite par Mirabeau le 8 juillet et appuyée par Lafayette, *la déclaration des droits* présentée le 11 juillet, les événements, les publications de ces quatre journées mémorables des 12, 13, 14, et 15 juillet, la réunion des électeurs à l'hôtel de ville, etc.; et en reconnaissant avec Sieyes que « l'insurrection qui survint à Paris le 14 juillet et » se propagea, comme par un coup électrique, » dans toutes les provinces, nécessitée par l'esprit » rebelle et les tentatives criminelles du conseil » royal, ne peut pas se séparer de la confiance due » à l'assemblée nationale, » nous aimons à ajouter avec lui : « Ce fut bien véritablement le peuple

* Le 15 juin 1789, Sieyes proposa la dénomination d'*assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française*, et Mirabeau celle de *représentants du peuple français*. Le 16, à la séance du matin, M. Legrand, avocat à Châteauroux et député du Berry, présenta un projet avec les mots d'*assemblée nationale*. A la séance du soir, le même jour, Sieyes amenda sa première motion d'après les termes indiqués par M. Legrand, et le 17, la dénomination d'*assemblée nationale*, fut adoptée à la majorité de 491 voix contre 90. — Voyez sur ces mots d'*assemblée nationale* employés par le général Lafayette, en 1787, dans l'assemblée des notables, la page 203 du troisième volume.

» français qu'on vit prêtant force à la loi et venant
» au secours de ses représentants *. » Sieyes prétend qu'après la révolution du 14 juillet 1789, « il
» n'y avait plus qu'à établir dans le gouvernement
» le système représentatif, » et que « c'était son
» avis, celui de la majorité des communes, mais
» que la minorité de la noblesse, en s'asseyant à
» gauche, gâta tout **. » — Cette phrase n'est pas claire : veut-il parler de l'abolition de la royauté? Mais la majorité des communes, ou plutôt l'unanimité était pour la monarchie limitée, et nous verrons que Sieyes lui-même pensait encore ainsi en 1791 ***. S'agit-il de la représentation législative? mais tout le monde était de cet avis. S'agit-il de la forme de représentation? mais tandis que la constitution anglaise était proposée par un orateur des communes, Mounier, et principalement soutenue par deux autres orateurs des communes, Bergasse et Malouet, tandis que d'autres députés souhaitaient la forme américaine de deux conseils, dans le genre de celle qui a été établie par la constitution de l'an III, l'avis de Sieyes, qui prévalut, celui d'une chambre unique, fut soutenu par des hommes de l'ancienne minorité de la noblesse qu'il accuse avec le plus d'animosité; il le fut aussi par les plus exagérés de l'ancienne majorité de la no-

* P. 26 de la Notice.

** P. 26 et 27 de la Notice.

*** Voyez plus loin, p. 43 et suiv. de ce volume, les lettres de Sieyes extraites du *Moniteur* du 6 et du 16 juillet 1791.

blesse, qui crurent y entrevoir un moyen futur de destruction. Enfin Sieyes, parce qu'il y eut quelques anciens membres de la chambre de la noblesse, fondateurs des jacobins et dévoués à la cause nationale, mais en même temps très-énergiquement opposés aux désorganisateurs ; veut-il nous persuader que la plupart des patriotes ci-devant nobles, empêchaient l'organisation constitutionnelle de la France? Pourquoi cherche-t-il dans le prétendu avilissement des communes, leurs dispositions bienveillantes pour des hommes qui, ayant eu plus de risques à courir et plus d'avantages personnels à sacrifier, avaient quelques occasions de plus de montrer leur désintéressement? Qu'a de commun l'estime qu'on avait pour quelques patriotes de ce genre avec les intrigues reprochées à MM. de Lameth?

Sieyes nous dit qu'il se forma deux factions, la *Laméthique* et la *Fayettiste* *; mais il a pu voir que ce qu'il appelle le parti *fayettiste* était composé de la garde nationale, des municipalités, des administrations, de la presque universalité des citoyens honnêtes et patriotes, même dans le club jacobin ;

* « Les membres des communes, il faut le dire en gémissant, eurent la faiblesse de se partager à leur suite, moins entraînés par la confiance que par les avilissantes habitudes de la vieille superstition nobiliaire. — On peut se représenter la *faction Laméthique* comme une troupe de polissons méchants, toujours en action, criant, intriguant, s'agitant au hasard et sans mesure; puis, riant du mal qu'ils avaient fait et du bien qu'ils empêchaient de faire. » (P. 28 de la Notice.)

que le parti Lameth était en général composé de désorganisateurs, soutenu par les orléanistes ; et il est inexact de représenter cette grande et cette petite section du parti populaire « comme deux » troupes de soldats rangés sous des chefs qui n'ont » d'autre objet que de se donner bataille et de pro- » longer la révolution. » — Prolonger la révolution !... Et c'est à Lafayette et à ses amis que ce reproche serait fait... par Sieyes ?...

Serait-ce des chefs jacobins qui succédèrent à MM. de Lameth que Sieyes veut parler lorsqu'il dit avec tant de raison :

« Heureuse encore la France, si les agents subal- » ternes de ces premiers perturbateurs, devenus » chefs à leur tour par un genre d'hérédité ordinaire » dans les longues révolutions, avaient renoncé à » l'esprit dont ils furent agités si longtemps ! »

« Le noyau des fayettistes, dit-il encore, passa » trop longtemps pour honnête et pur. »

Il est vrai qu'on a eu longtemps cette idée des La Rochefoucauld, Latour-Maubourg, Lafayette, etc.

« Mais ce noyau se rendit tout à fait criminel, » dès le commencement de 1791, par ses intelli- » gences avec le tyran *. »

Je n'examine pas si le mot de *tyran* adressé

* P. 29 de la Notice.

en 1795 au roi constitutionnel de 1791, dans la situation où était Louis XVI, est d'une justesse bien philosophique; je ne m'occupe que de la criminelle intelligence dénoncée par Sieyes.

Or, il n'y a pas un seul des plus intimes amis de Lafayette qui ait eu, pendant la révolution, le moindre rapport direct ou indirect avec la cour. La situation personnelle du commandant général exigeait qu'il eût de fréquentes relations de ce genre; tout le monde les a connues, Sieyes autant que qui que ce soit; mais le moment choisi par celui-ci pour une intelligence coupable de Lafayette avec la cour est d'autant plus malheureux, qu'il a été prouvé depuis la publication de cette Notice, qu'au commencement de 1791, c'était avec Mirabeau et Bouillé, tous deux alors ennemis de Lafayette, que la cour s'entendait pour royaliser la constitution et perdre le général patriote *.

Il est vrai qu'à cette époque, Lafayette ne fut pas étranger à un projet de négociation avec la cour. Appelé chez Condorcet, où se trouvaient Sieyes et Mirabeau, tous les trois lui représentèrent l'utilité d'obtenir de l'assemblée le rapport du décret qui interdisait le ministère à ses membres **, et d'ob-

* Voyez les Mémoires de MM. Bertrand et de Bouillé; voyez aussi les p. 81 et 82 du cinquième volume de cet ouvrage.

** Le 7 novembre 1789; l'assemblée constituante avait décrété qu'aucun de ses membres ne pourrait accepter de place dans le ministère, pendant toute la durée de la session. (Voyez p. 155 du quatrième volume.) Les conférences dont parle ici le général

tenir ensuite du roi la nomination de ministres dont cette petite société ferait le choix. On convint unanimement que Condorcet devait accepter un ministère; Mirabeau dit que, pour sa part, il y renonçait, et qu'en le déclarant à l'assemblée, son opinion en aurait plus de poids. Sieyes déclara aussi qu'il ne voulait pas être ministre; mais, d'après les instances de la société, il parut avoir moins d'objections à une place qu'on aurait créée sous le nom de *ministère de la sanction*. On indiqua plusieurs bons choix, et Lafayette ayant parlé de Thouret, fut vivement repoussé par Sieyes et Condorcet qui haïssaient ce député. On trouva que, dans ces conférences, Lafayette ne montrait pas assez de chaleur. Il en parla toutefois au château. Comme la reine correspondait secrètement avec Mirabeau, à l'insu de Lafayette, il paraît qu'elle rendit un compte inexact de la manière dont celui-ci s'était exprimé devant elle sur les projets de ces messieurs. Lafayette n'y avait peut-être pas mis assez de zèle, mais certainement aucune malveillance, et cependant la société,

Lafayette, comme ayant eu lieu chez M. de Condorcet, au commencement de 1791, précédèrent, de peu de temps, la mort de Mirabeau (2 avril 1791). Un nouveau décret du 7 avril de la même année, ne permit plus aux membres de l'assemblée d'être ministres que quatre ans après la fin de la session. On voit encore (p.216 du cinquième volume, lettre du 4 mai), que le général Lafayette aurait désiré le rejet de cette interdiction. Des changements dans le ministère eurent lieu au mois de novembre, de décembre 1790, et de mai 1791. (Voyez les p. 182 et 192 du cinquième volume.)

qui avait cru nécessaire de l'amener à ses idées, trompée sans doute par quelques insinuations calomnieuses, fut très-mécontente de lui. Je dois néanmoins rendre justice à un très-bon procédé de Condorcet : Lafayette fut averti par lui, que lorsqu'il avait occasion de voir la reine, non-seulement ses paroles, mais son air et son accent devenaient l'objet de récits minutieux, adressés, on l'a su depuis, à Mirabeau. Condorcet le lui prouva en lui rapportant ce qui s'était dit dans un tête-à-tête fort insignifiant. Lafayette en fut frappé, et, sans nommer personne, en parla à quelques amis; mais de même que Sieyes n'avait eu alors que le désir d'entourer le roi d'un ministère patriote, la part encore moins active que Lafayette prit à cette affaire ne peut pas être représentée comme une intelligence criminelle avec la cour.

« Les auteurs des deux premiers mois de la révolution, dit Sieyes, restèrent indépendants en petit nombre, et avec peu de crédit; la légèreté française trouvait qu'ils avaient de l'humeur *.

« A peine une corruption commune, ajoute-t-il **, eut-elle rétabli un point de contact entre les deux factions fayettiste et laméthique, qu'elles se recherchèrent. Les meneurs, de part et d'autre, s'étaient entendus clandestinement au mois d'avril 1791,

* P. 29 de la Notice.
** P. 30.

» au sujet d'un voyage du roi à Saint-Cloud et plus » loin, sur lequel on avait indignement trompé » les autorités constituées de Paris. La résistance » des patriotes, quoique tardive, arriva à temps et » fut vigoureuse. »

On est bien aise d'apprendre que c'est au mois d'avril 1791 que Lafayette, La Rochefoucauld, Latour-Maubourg, Émery, Dupont, Bureaux de Pusy, etc., furent *corrompus*. Quant aux mesures *tardives, mais vigoureuses*, des patriotes, Sieyes voudrait-il parler de la mercuriale qu'après la démission de Lafayette *, et malgré l'avis du président La Rochefoucauld, le directoire du département fit au roi pour lui reprocher de n'avoir pas pu faire respecter la loi dans cette émeute **? Quoi qu'il en soit, le fait d'un rapprochement entre Lafayette et MM. de Lameth, à cette époque d'a-

* Après l'émeute du 18 avril contre le voyage à Saint-Cloud. (Voyez les p. 82 et suiv. du cinquième volume.)

** Le jour même de l'émeute du 18, le conseil de cette administration, dont Sieyes était membre, présenta au roi une adresse où l'on remarquait les passages suivants : « *Les ennemis de la liberté ont craint votre patriotisme, et ils se sont dit :* « *Nous alarmerons sa conscience.* » — *Ce sont là, sire, les hommes dont vous êtes entourés*, etc. » « *On voit avec peine que vous favorisez les réfractaires.* » Cependant, en vertu d'un arrêté du 11 avril, dont les principales dispositions furent ensuite confirmées par l'assemblée constituante, le directoire du département de Paris avait autorisé l'exercice public du culte catholique non assermenté, pourvu qu'il eût lieu dans des édifices particuliers sur lesquels devait être placée une inscription.

vril 1791, est absolument faux; et comme il ne porte sur aucune probabilité, il n'y a d'autre moyen de le réfuter que par une dénégation absolue. On voit même dans les mémoires de M. de Bouillé, que c'était alors avec lui que MM. de Lameth voulaient se coaliser.

Il est vrai que la veille même du départ du roi, le 21 juin, Lafayette avait reçu, dans un bureau de l'assemblée, de la part de quelques chefs jacobins, des témoignages de dispositions pacifiques envers lui. Je crois que cinq ou six jours auparavant, et pas plus tôt, il y avait eu quelques ouvertures de leur part sur ces dispositions, et le jour même de ce départ, Barnave eut pour Lafayette, dénoncé à l'assemblée, un procédé patriotique et généreux. Il est vrai que lorsque MM. de Lameth cessèrent d'être en hostilités ouvertes avec l'ordre public, la municipalité et le commandant général cessèrent d'être en hostilités avec eux; mais Lafayette ne participa en quoi que ce soit, Sieyes le sait mieux que personne, aux rapports confidentiels de MM. de Lameth avec la cour; et sans vouloir, ni justifier, ni blâmer ces rapports, il est constant, eux-mêmes l'ont dit, que la première condition que la reine mit à sa confiance pour eux, c'est qu'ils n'en auraient aucune pour Lafayette.

C'est avec raison que Sieyes s'honore d'avoir énoncé de bonne heure l'observation suivante :

« Comment ne veut-on pas voir qu'après l'échec

» de la puissance royale, il n'y a plus de ressource » que dans la puissance révolutionnaire pour nous » empêcher de fonder une constitution sur les bons » principes ? Comment ne voit-on pas que les révo- » lutionnaires contre l'ordre représentatif doivent » se montrer plus révolutionnaires qu'il ne faut, » jusqu'au jour où, devenus les maîtres, ils se » hâteront d'abjurer la révolution elle-même * ? »

Tel a été le motif de l'opposition constante de Lafayette et de ses amis à toutes les intrigues, à toutes les entreprises révolutionnaires qui ont suivi la révolution de juillet 1789, « la seule, comme dit » Sieyes, où l'on vit véritablement le peuple fran- » çais prêtant force à la loi et venant au secours de » ses représentants. »

Sieyes accuse de dégénération et de lâcheté le club de 1789 **, parce qu'il ne conserva pas son ancienne affection pour son fondateur. Lafayette ne fut dans ce club que cinq ou six fois, et pendant le temps où Sieyes en était le membre le plus zélé; mais beaucoup d'excellents patriotes s'y réunissaient, et il est assez simple que ceux-ci, qui avaient entendu Sieyes déclamer ouvertement contre le club des jacobins et les dangers de cette institution, fussent surpris de le voir tout à coup, au commencement de 1791, se jeter avec Condorcet aux jacobins, sans motif connu, sans changement dans les

* P. 31 de la Notice.

** P. 32.

principes et la conduite de l'autre club. Les incon[illegible]
vénients d'une telle inconséquence leur furent
présentés le jour même où ils firent cette démarc[illegible]
Ils avaient voulu entraîner avec eux Lafayette :
en prévenir La Rochefoucauld ; mais ces deux [illegible]
se rendirent ensemble chez Condorcet pour disc[illegible]
le parti [illegible] que Sieyes et lui prenaient , et
leur dire qu'ils ne les suivraient pas.

Pendant que Sieyes , [illegible] Lafayette et ses amis [illegible]

[illegible]

peut s'offenser que du premier mot, à cause de ses déclarations de 1791, et non du second, puisqu'il vota la mort dans le procès de Louis XVI.

Quelque éloigné que je sois naturellement de rapetisser les événements de la révolution par le mesquin et dégoûtant tableau de certaines tracasseries de société, je dois dire néanmoins que trop souvent on attribua à de grandes combinaisons ou à de grands principes, ce qui fut l'effet de répugnances personnelles, d'ambitions trompées, d'amours-propres blessés, et quelquefois d'une simple insociabilité de caractère; et puisque le philosophe à qui l'on a le plus reproché ce dernier défaut, nous ramène sans cesse aux liaisons et aux brouilleries de MM. de Lameth, de Lafayette et de lui-même, et que le long intervalle, les terribles circonstances qui nous séparaient en 1795, de ces anciens objets de rancune, ne les ont pas effacés de son cœur et de ses publications; puisque d'autres écrits, à son exemple, semblent y mettre une grande importance, en même temps que beaucoup d'erreurs sont sans cesse répétées par des hommes alors éloignés des principales affaires de la révolution, je suis forcé, une fois pour toutes, d'éclaircir ici la nature de ces liaisons et de ces brouilleries dont on a voulu ennuyer le public, et sur lesquelles il faut du moins, en l'ennuyant, ne pas le tromper.

Après avoir été réunis dans les mêmes sentiments de liberté, à l'époque de l'ouverture des états généraux, Duport, Barnave, Alexandre Lameth et La-

fayette cessèrent de s'entendre quand celui-ci, après les événements d'octobre, eut expulsé le duc d'Orléans et refusé, malgré le désir de ces messieurs, de contribuer à un changement de ministère qui eût amené la démission de M. Necker. Duport, jusqu'alors étroitement lié avec Lafayette, et Barnave, d'abord disciple et ami de Mounier, se rapprochèrent de MM. de Lameth, qui entreprirent de diriger contre toutes les autorités constituées, et contre le commandant général de la garde nationale en particulier, les provocations continuelles du club des jacobins, les calomnies et les agitations d'une autre société appelée *le Sabbat* *. »

Cependant, dans l'intervalle d'octobre 1789 au 20 juin 1791, il y eut, à des distances éloignées, quelques propositions de rapprochement entre Lafayette et les jacobins, ou pour mieux dire, leurs chefs. La première fut faite par Pétion. Lafayette profita une autre fois de l'influence que Montmorin venait d'acquérir sur Danton **, pour engager celui-ci à ramener les chefs jacobins, avec qui il était intimement lié, à des idées d'union et d'ordre public. Lafayette, dans un autre temps, les reçut une ou deux fois chez lui, avec quelques amis ; une autre fois, ils se rencontrèrent chez Thouret, où Alexandre Lameth dit « qu'une de ses objections était la

* Voyez, p.153-156 du quatrième volume de cet ouvrage, quelques documents sur les relations du général Lafayette, avec MM. de Lameth et leurs amis, ainsi que sur la société du *Sabbat*.

** Voyez les p. 105 et suiv. du cinquième volume, sur Danton.

» crainte qu'on ne voulût rompre l'*unité de cham-*
» *bre*, » à quoi Lafayette répondit que, « quoiqu'il
» préférât le système américain de *deux chambres*
» *électives*, il connaissait trop la détermination de
» l'assemblée pour y entamer cette question. »
Dans les diverses propositions, Lafayette exigea l'abandon des mesures jacobines, des assurances d'un retour éclatant à l'ordre public, et d'une disposition sincère à maintenir la dignité royale ; car, quelque républicain qu'il fût dans le cœur, il ne négligea jamais, dans le peu de rapports qu'il eut avec les jacobins, ce qu'il devait à l'autorité constitutionnelle du roi, à sa situation personnelle avec la famille royale.

Le parti de MM. de Lameth, fort supérieur aux calculs personnels d'une basse corruption, mais ambitieux de pouvoir dans les affaires et d'influence à la cour, craignit toujours que sa séparation d'avec les jacobins ne lui fît perdre les moyens d'arriver à son but. Non-seulement, jusqu'à l'époque de la fuite du roi, il n'y eut aucune réunion entre eux et Lafayette; mais leur acharnement contre lui, comme on peut le voir par les papiers dont ils disposaient le plus, tels que le journal de Camille Desmoulins, l'*Orateur du peuple*, etc., ne fit que redoubler et fut plus actif que jamais à l'époque même choisie par Sieyes pour une prétendue coalition.

Mais lorsqu'au moment de la fuite du roi, Barnave défendit généreusement Lafayette; lorsque

M. de Lameth, après avoir publiquement défié les jacobins de citer une occasion où, dans l'intimité de la confiance, il eût élevé des doutes sur la sincérité du patriotisme de Lafayette, rompit lui-même avec ce club, et déclara qu'il ne voulait plus avoir rien de commun avec les désorganisateurs ; lorsque Lafayette et ses amis, voulant s'opposer aux violences contre l'assemblée constituante et à l'assassinat du roi, trouvèrent ces mêmes dispositions dans MM. de Lameth et leurs amis, il dut en résulter entre ces hommes qui avaient été liés, non-seulement des rapports politiques, mais des rapports de société, qui cependant n'allèrent jamais jusqu'à la confiance sur les nouvelles liaisons de MM. de Lameth avec la cour, ni même jusqu'à aucune communauté confidentielle dans la préparation des travaux constitutionnels ; ce que je dis, non pour inculper ces messieurs, mais pour réfuter une assertion inexacte. Il y a plus : quand la reine, en revenant de Varennes, parla pour la première fois à Barnave, Latour-Maubourg, membre avec lui de la commission envoyée par l'assemblée nationale, et intime ami de Lafayette, ne sut pas même que cette princesse avait causé avec son collègue ; et Barnave, ayant nommé Lafayette, fut surpris d'entendre la reine se récrier à ce nom, eut de la peine à lui persuader de vaincre sa répugnance dans ce qui aurait rapport à sa sûreté, mais lui promit de ne jamais confier à Lafayette les secrets dont MM. de Lameth et lui pourraient être dépositaires.

On sait, au reste, que trois mois après ce retour, Lafayette partit pour le lieu de sa retraite où il n'eut de rapports avec aucun chef de parti. Barnave lui-même se retira bientôt après en Dauphiné, et il serait injuste de l'associer aux reproches qu'on a faits depuis à MM. de Lameth.

On m'a assuré que sa correspondance la plus intime n'indiquait aucune disposition à royaliser la constitution ; sa mort a été digne d'un des premiers chefs de la révolution, et dans son éloquente défense, il a parlé avec éloge de l'homme qui avait presque toujours été opposé à son parti *.

Quant à Sieyes, Lafayette causa pour la première fois avec lui à Versailles, chez cet Adrien Duport dont il a dit depuis tant de mal. Ce fut aussi dans la société de d'Aiguillon, Duport et Lameth, qu'il dîna pour la première fois avec lui, dans le temps des premiers mouvements de Paris, qui avaient été l'objet de cette réunion patriotique. Sieyes s'était trouvé depuis avec Lafayette dans des comités sur l'adresse de Mirabeau, et pour la rédaction de quelques décrets vigoureux ; il était, dans les célèbres nuits des 12, 13 et 14, un des secrétaires de l'assemblée, et l'un des membres de la députation envoyée le 15 à l'hôtel de ville. Lafayette le vit plusieurs fois à Paris dans les mois suivants ; et, quoique les projets du duc d'Orléans, avec qui Sieyes était alors soupçonné d'avoir des liaisons, fissent ombrage

* M. Barnave fut condamné à mort avec M. Duport-Dutertre, le 28 novembre 1793.

au commandant général, ces deux amis de la liberté et de l'égalité parurent, dans toutes ces occasions, parfaitement contents l'un de l'autre, et se témoignèrent mutuellement estime et confiance.

Lorsque, après le 6 octobre, l'assemblée vint à Paris, Sieyes fut quelque temps occupé de l'idée de placer *Monsieur* à la tête du conseil, ce qui l'éloignait naturellement de Lafayette; bientôt après, il s'en rapprocha aussi intimement qu'il pût se rapprocher d'un homme dont il était accueilli avec empressement, écouté avec égards, mais que ni lui ni personne ne dirigeait.

On défie les amis de ce philosophe de citer une seule occasion où Lafayette ait hésité de rendre hommage à ses talents, de soutenir une opinion de Sieyes favorable à la liberté, de le défendre contre les aristocrates et les désorganisateurs. Dans les moments d'humeur les plus marqués et les moins fondés, Sieyes a quelquefois lui-même reconnu cette vérité. Il est vrai qu'à l'époque du 21 juin, Sieyes ne pardonna pas à Lafayette de se montrer différent, pour MM. de Lameth antijacobins, de ce qu'il avait été pour eux lorsqu'ils conduisaient le club, et Lafayette, qui avait cessé de voir Condorcet, n'était plus à portée de rencontrer Sieyes chez celui-ci; mais les opinions que Sieyes avait publiées après le 21 juin, l'approbation qu'il donna à la répression de l'émeute du Champ de Mars, les occasions qui lui restaient de voir de près la conduite de Lafayette et de causer avec lui, doivent

faire trouver bien étranges ses assertions contre son ancien collègue, prisonnier de la coalition des rois.

Voyons à présent ce qui se passa lorsque Lafayette, rappelé de sa retraite à l'armée, reparut sur le théâtre des affaires.

Lameth et Duport étaient, comme nous l'avons dit, les confidents secrets de la cour; Sieyes était lié avec Condorcet, avec Brissot qu'il considérait pourtant *comme un instrument*, et quelques chefs du club dont lui-même était toujours membre. La brouillerie de Condorcet avec la famille La Rochefoucauld, complétée en l'absence de Lafayette, avait entraîné celle de Sieyes; Lafayette partageait trop les principes et les sentiments de cette respectable société pour rechercher les anciens amis qu'elle avait cessé de voir, et avec lesquels les affaires ne lui donnaient aucun rapport; mais Sieyes, par des amis communs, pouvait facilement savoir que La Rochefoucauld et Lafayette n'avaient aucun tort, ni envers la chose publique, ni envers lui *. Il est

* Condorcet avait sollicité du roi, par l'entremise de Mirabeau, alors attaché à la cour, une place de commissaire de la trésorerie. Celui-ci étant mort, les sollicitations de M. et de madame de Condorcet se tournèrent vers M. de Montmorin, qui en parla au roi dans son conseil. Louis XVI observa, en accordant la place, « *que cette faveur était une dette envers la mémoire de Mirabeau.* » Cependant environ deux mois après, à l'époque du 21 juin, Condorcet se hâta d'écrire en faveur de la république. Son pamphlet fut suivi de procédés fâcheux à l'égard de La Rochefoucauld et décida du reste de sa vie. Il paraît néanmoins qu'il crut pouvoir

vrai que, pendant le temps que les trois généraux passèrent à Paris dans cet hiver de 1791 à 1792, Lafayette reçut de la part de Condorcet et d'autres députés amis de Sieyes, et chefs du club jacobin, plusieurs propositions de rapprochement auxquelles il fit exactement les mêmes réponses qu'il avait faites les années précédentes à MM. de Lameth, alors chefs de ce club, et chargea le député D..., qui était venu l'attendre chez lui à minuit, de dire à Condorcet, pour qui il avait encore ces sentiments douloureux, ces souvenirs d'une ancienne amitié que La Rochefoucauld a conservés jusqu'à sa mort, « qu'il ne pourrait croire à sa bonne foi, que lors- » qu'il le verrait revenir à la doctrine de liberté » civile et religieuse, aux opinions sur les dangers

se raccommoder avec la cour, car il fit ensuite sonder quelques personnes influentes aux Tuileries, pour savoir si on lui conserverait sa place... M. Alexandre de Lameth répondit « *que le roi n'était pas obligé de maintenir dans les grâces dépendant de lui, ceux qui avaient voulu sa déchéance.* » Quoique l'opinion de Condorcet lui fût personnelle, puisque son intime ami Sieyes publiait, dans le même temps, des lettres monarchiques, il est probable que des membres de la société La Rochefoucauld se sont expliqués sévèrement sur Sieyes, à qui, par un sentiment bien excusable, on attribuait une partie des torts d'un plus ancien ami; mais La Rochefoucauld n'a eu personnellement que celui de ne plus inviter Sieyes chez lui, et Lafayette celui de ne pas aller faire une visite à Sieyes. Ces sujets de plainte sont un peu disproportionnés avec le ressentiment qui fait calomnier deux amis après l'assassinat de l'un et pendant la captivité de l'autre; car à qui peuvent s'adresser les odieuses imputations dirigées contre le *noyau fayettiste,* si ce n'est à Lafayette et à La Rochefoucauld?

(*Note du général Lafayette.*)

» du jacobinisme, dont il lui avait si souvent paru » pénétré. » Quant à Sieyes, il était à cette époque totalement engoué de Dumouriez, et tellement engoué que, lorsque dans une conférence à Givet, entre Lafayette, Latour-Maubourg, Narbonne et Tracy, d'une part, et de l'autre part Rœderer, ami des girondins *, on eut prouvé à celui-ci la conduite équivoque du ministre Dumouriez, il déclara qu'il croyait impossible de détromper l'abbé Sieyes à son égard. Mais, ce qui prouve que Lafayette n'avait aucune objection à travailler au bien public de concert avec les girondins, ce sont les propositions remises à Dumouriez par La Rochefoucauld et Jaucourt, et dont j'ai déjà parlé; c'est cette conversation même avec Rœderer, qui était venu la demander, et qui en sortant exprima son admiration pour le patriotisme et la sincérité de Lafayette; c'est enfin la lettre prise sur madame de Lafayette lors de son arrestation **, épanchement tout confidentiel sur le parti de la gironde et sur celui avec lequel Sieyes prétend que Lafayette était alors *criminellement coalisé*.

* Cette conférence eut lieu au mois de juin 1792. (Voy. les pages 195 et 318 du sixième volume.) Le général Lafayette, d'après le discours de M. de Pusy (p. 107 du sixième volume), quitta, le 4 juin 1792, le camp de Rancennes sous Givet, pour aller prendre celui de Maubeuge, où M. Rœderer dit qu'il fut envoyé par M. Servan. Si M. Rœderer ne s'était pas d'abord rendu à Givet, il est probable qu'il y a, soit dans ses souvenirs, soit dans le récit du général Lafayette, une erreur peu importante sur le lieu de la conférence.

** Voyez les p. 48 et 196 du sixième volume.

Quant aux rapports de Lafayette pendant son séjour à Paris, avec MM. de Lameth, il dîna une fois avec eux chez Dumas, qui lui avait été du plus grand secours pour l'institution de la garde nationale, car pendant une longue rupture avec les amis de cet officier, il n'a jamais cessé de le recevoir et de l'aimer. Il dînait une autre fois avec MM. de Lameth chez Duport, où une discussion sur la constitution anglaise fut brusquement interrompue par ces mots de Latour-Maubourg : « Il est bien étrange » qu'après avoir voulu faire mettre à la lanterne » Mounier et Lally, qui étaient d'honnêtes gens, on » vienne nous reparler, après trois ans de désor- » dres, de ce qu'ils ont proposé quand nous avons » juré tout autre chose. » Un de ces messieurs vint aussi le prier de ne pas montrer d'humeur à de Grave, successeur de Narbonne, et lui reprocha, dans cette entrevue, des projets républicains, qui réellement n'existaient pas, car Lafayette ne voulait que maintenir la constitution. Dans l'assemblée législative, personne ne l'ignore, ses amis personnels, et entre autres Jaucourt et Ramond, montrèrent constamment une grande défiance contre MM. de Lameth. Narbonne, du moment où il manifesta de l'attachement pour Lafayette, fut irrémissiblement brouillé avec ces derniers. Enfin Lafayette, depuis le jour où il partit pour les montagnes d'Auvergne, jusqu'à celui où, en juin 1791, il dénonça les jacobins et vint à Paris, n'avait eu, ni directement ni indirectement, aucun rapport confi-

dentiel avec la cour, à moins qu'on ne compte pour tel le désir qu'il fit témoigner par un ministre, de voir appeler au ministère Barthélemy et Dietrich, et une communication du roi lui apprenant qu'il avait cru devoir, sans le consulter, nommer un ministère jacobin *.

Mais lorsqu'au mois de juin, Lafayette vit les lois ouvertement violées, de plus grands attentats se préparer évidemment, et la famille royale menacée par les poignards des factieux, il chercha tous les moyens constitutionnels de sauver et la constitution et la personne du roi. Six semaines auparavant, ayant rencontré au camp de Maubeuge Alexandre Lameth, maréchal de camp dans l'armée de Flandre que Lafayette ne commandait pas alors, Lameth lui avait dit, de la manière la plus expresse, « qu'il » n'y avait de sûreté pour la chose publique, et » pour le roi lui-même, que dans le maintien lit» téral et fidèle de la constitution. » Les mêmes sentiments lui furent témoignés par tous les hommes de ce parti à l'époque du 10 août.

Je demanderais pardon de cette digression si la Notice que j'examine, et tant d'autres écrits, ne l'avaient pas nécessitée ; revenons à la Notice : l'auteur distingue « trois intervalles dans sa carrière » politique depuis l'ouverture des états généraux » jusqu'à celle de la convention. Le premier va » jusqu'au jour où il laissa échapper ces paroles :

* Voyez la p. 47 du sixième volume.

» Ils veulent être libres et ils ne savent pas être » justes! Elles tombèrent, ces paroles, dans l'o- » reille de la passion; la haine, l'esprit de faction » les recueillirent avidement; la mauvaise foi se » chargea des commentaires; sous leurs efforts ce » qu'on appelait mal à propos son influence dis- » parut *. » — Il n'est pas exact de dire que ce fut cette phrase, mise en épigraphe à une opinion de Sieyes sur la dîme ecclésiastique, qui dépopularisa ce législateur. Nous n'entrerons pas ici dans la discussion des vues de Sieyes à cet égard; mais il n'est pas moins vrai que ce fut son opinion pour la conservation de la dîme, et non son épigraphe qui, tombant dans l'assemblée constituante, dans la capitale, dans les provinces, toutes fort empressées de voir détruire la dîme ecclésiastique, fit comparer, injustement sans doute, son opposition avec l'empressement de plusieurs autres députés à supprimer les abus dont ils avaient jusqu'alors profité, et dont le patriotique abandon leur assura de l'influence.

Quant à la seconde époque désignée par Sieyes**,

* P. 32 de la Notice.

** « Sa détermination, assez prompte, fut de négliger les sots propos, de profiter des défiances pour se donner moins de peine, de paraître peu à la tribune, à laquelle d'ailleurs il ne se sentait pas propre; mais il continua à travailler utilement dans les comités. — Il eut, de cette manière, une part plus ou moins considérable dans les grands travaux et les questions importantes qui ont occupé l'assemblée, quoiqu'il soit bon d'ajouter, qu'on n'a adopté aucun de ses plans sans le tronquer et le mêler d'alliage

...que du corps
... nation, de l
... tous avaient
... lieu.
...r toute
comme
en
...été
et

obs...
d'a...
par la
délibé...
...prin...
que
la
...artie...
la ba...
la to...
...pro...
...ne
...ral
...mbreux des
le

» France plusieurs chambres législatives, soit qu'on
» voulût leur assigner les mêmes fonctions ou des
» fonctions différentes. »

Lafayette objecta à ce projet que son opinion étant favorable à un système de deux chambres électives, dont la France, selon lui, reconnaîtrait bientôt la nécessité, il lui répugnait de s'interdire la faculté d'en représenter l'importance; mais il ajouta que si c'était réellement un moyen de réunir tous les amis de l'égalité et de prévenir l'introduction d'une chambre héréditaire, il était personnellement disposé à sacrifier sa répugnance, pourvu que cette opinion fût partagée par ses amis auxquels il en parlerait le plus tôt possible. Il en réunit plusieurs à l'hôtel de La Rochefoucauld. Ils trouvèrent tous qu'un tel projet n'était propre qu'à exciter la jalousie contre les deux premiers signataires, à créer de nouvelles divisions dans le parti populaire, et qu'il se présentait avec tous les inconvénients des formulaires sans avoir aucune utilité réelle. On en était là, lorsqu'un député apporta une liste imprimée où figuraient, à la suite de la déclaration sur laquelle on délibérait encore, les noms de Lafayette et de ses amis. Lafayette et Émery se rendirent [illegible] -le [illegible] p chez Sieyes qui leur dit que c'était par er [illegible] m avait imprimé leurs noms sur cette li [illegible] it renoncer à son idée, réellement fort [illegible], puisqu'on voit par le réc[illegible] même la [illegible] xcita de la fermentatic[illegible]

aux jacobins, du mécontentement dans le parti populaire et à l'assemblée. Sieyes, d'ailleurs, s'il avait réussi, contre la volonté de tous les partis, à se procurer quelques signataires, ne se serait-il pas interdit d'avance la faculté d'applaudir à la formation du corps législatif de la constitution de l'an III, composé de deux chambres formant deux *tous, deux corps à part,* et dont l'une a le *veto* sur l'autre?

Je ne veux pas nier que sa déclaration n'ait été le prétexte de dénonciations absurdes et malveillantes contre lui; celles qui furent faites aux jacobins portaient ce double caractère, et il est aussi ridicule d'accuser Sieyes d'avoir voulu établir une chambre des pairs que d'accuser Lafayette et La Rochefoucauld d'être entrés dans une coalition ayant le même objet, eux dont on a toujours connu l'aversion insurmontable pour le système de la pairie anglaise. Je pourrais observer aussi qu'il n'est pas plus exact à Sieyes d'accuser ses ennemis d'avoir calculé, pour l'évasion du roi, sur la dénonciation dont il parle, qu'il ne fut exact à ceux-ci de l'accuser d'avoir calculé, pour cette évasion, l'époque de sa déclaration; mais, comme Lafayette et ses amis n'ont rien de commun avec ces accusations réciproques, je reprends avec Sieyes *la suite des faits.*

« Sieyes s'aperçut, dit-il, qu'il était poussé à ce
» poste (d'évêque de Paris) par amis et ennemis;

» mais ses opinions seules lui faisaient un devoir de
» ne pas accepter *. »

Pourquoi Sieyes suspecte-t-il les intentions des amis qui l'y portaient et qui ne pouvaient pas supposer que ses opinions, à moins de changement, interdiraient l'acceptation de cette place à celui qui avait été si longtemps *grand vicaire?* La preuve que ses ennemis ne l'y portaient pas, c'est que Mirabeau ayant eu l'imprudence de dire : « Nous avons
» déjà pour nous le maire, le président du dépar-
» tement, le général, et nous allons avoir l'évêque, »
ce propos, rapporté par quelques jacobins à MM. de Lameth et par eux à Danton, occasionna la phrase de celui-ci au club des électeurs : « Vous voulez, dit-
» il, choisir Sieyes : est-ce comme dévot? il ne
» croit pas en Dieu ; est-ce comme patriote ? il a dé-
» fendu la dîme. » L'impression que fit cette méchanceté ne détruisit pas l'espérance des amis de Sieyes, et la plupart des électeurs auraient voté pour lui, s'il n'avait pas, au dernier moment, déclaré son refus.

Venons au 10 août :

« Quoique ce grand événement ne l'étonnât point
» et qu'on dût s'y attendre, il était dans une pro-
» fonde ignorance de ce qui se passait entre les
» *huit à dix députés de sa société* et les patriotes

* P. 40 de la Notice.

» ardents de la capitale, et c'est dans une campagne
» éloignée de plus de soixante lieues, qu'il apprit la
» journée du 10 août, qu'il appela dès lors la *ré-
» volution des patriotes* *. »

En effet, pourquoi aurait-il concouru à cette révolution? eût-ce été pour détruire la monarchie? Voici ses principes à cet égard :

Lettre de M. l'abbé Sieyes, imprimée dans le Moniteur *du mercredi* 6 *juillet* 1791, *sous le titre* Variétés.

« J'ai cru que je pourrais passer ma vie sans ré-
» pondre jamais ni aux injures, ni aux inculpations
» sans preuves. Quant aux injures, je ne sens pas
» encore le besoin d'y faire attention, quelque riche
» que fût ma moisson en ce genre, si je m'amusais
» à la recueillir. Il peut en être autrement des in-
» culpations; il y a des circonstances où il est
» utile de les repousser. Par exemple, on répand
» beaucoup que je profite en ce moment de notre
» position pour tourner au républicanisme; on dit
» que je cherche à faire des partisans à ce système.
» Jusqu'à présent on ne s'était pas avisé de m'accu-
» ser de trop de flexibilité dans mes principes, ni
» de changer facilement d'opinion au gré du temps.
» Pour les hommes de bonne foi, les seuls à qui je

* P. 42 de la Notice.

» unique, irresponsable, inviolable, ayant sous lui
» et à sa nomination des représentants agissant
» pour l'exécution, amovibles à sa volonté et res-
» ponsables. Ce pouvoir exécutif sera-t-il éligible
» ou héréditaire? »

Sieyes ne balance pas à déclarer « qu'en principe
» il devrait être éligible, mais que l'histoire fournit
» tant de preuves des dangers d'une pareille élec-
» tion, qu'il croit l'hérédité préférable, etc. »

En vain les adversaires de Sieyes, trompés par l'opinion publique, et voulant lui disputer la nullité qu'il réclame dans l'affaire du 10 août, voudraient-ils m'objecter que, sans abandonner ses principes monarchiques, il aurait pu participer aux mesures de cette journée, de concert avec ses amis girondins, dont la plupart ne se proposaient alors que de diriger l'exercice du pouvoir royal sans le détruire entièrement. Des mesures de ce genre, quel qu'en fût l'objet, étaient incompatibles avec les principes de la déclaration volontaire dont nous avons parlé plus haut, proposée *aux patriotes* des quatre-vingt-trois départements, le 17 juin 1791, et signée *Sieyes* et *Condorcet*. En voici l'article 3 :

Sur la soumission à la loi et les moyens légitimes de la faire réformer.

« Je reconnais enfin et je déclare que, quelle que
» puisse être mon opinion particulière sur quel-

» ques-uns des décrets de l'assemblée nationale
» acceptés ou sanctionnés par le roi, je m'y sou-
» mettrai entièrement et en toute occasion, comme
» on doit se soumettre à la loi, tant qu'ils ne se-
» ront pas révoqués ou modifiés par le corps légis-
» latif constitutionnel.

» Je jure que, pour faire réformer les lois qui ne
» sont pas conformes à mon opinion, je ne me
» permettraî d'employer d'autres moyens que ceux
» que la loi elle-même indique, savoir : le raison-
» nement, les écrits, les pétitions paisibles, l'in-
» fluence de mon suffrage dans le choix, soit des
» électeurs, soit des députés à l'assemblée natio-
» nale, si je suis moi-même électeur; enfin, la force
» quelconque de mon opinion au milieu des repré-
» sentants de la nation, si j'y suis appelé par le
» vœu de mes concitoyens.

» Je jure, de plus, de m'unir à tous les bons
» citoyens pour repousser de toutes nos forces les
» hommes criminels qui tenteraient de renverser
» la loi en tout ou en partie, ou l'attaqueraient par
» des actes de violence, etc. »

Cet écrit ne prouve-t-il pas qu'au mois de juin 1791 la républiqne était impossible? La gauche, en effet, n'en voulait pas; MM. de Lameth étaient réconciliés avec la cour; les bas-côtés, sous d'André et quelques chefs, auraient cru qu'on leur parlait du sabbat. Sieyes en était plus éloigné que tout autre, puisqu'il agissait *d'après des principes fixés dans*

sa tête depuis longtemps, et que ce philosophe ne prononçait pas légèrement ses opinions politiques.

Il faut pourtant avouer que le titre de *révolution des patriotes*, décerné à celle du 10 août, ne s'accorde pas exactement avec les sentiments exprimés ci-dessus. J'ajouterai même que, quelles que soient les opinions sur la journée du 18 fructidor, les deux partis conviennent également que les mesures auxquelles on eut alors recours étaient peu conformes à la déclaration de Sieyes, et j'aurais souhaité qu'étant le principal membre du comité qui, par l'organe de Boulay, proposa, le 16 octobre 1797, une loi pour la déportation des nobles *, Sieyes, avant que cette loi fût amendée par l'indignation publique et celle des conseils, eût rappelé au comité l'épigraphe de son opinion sur la dîme : *Ils veulent être libres et ne savent pas être justes !*

Mais mon objet étant la défensive la plus modérée et la rectification de quelques erreurs, je reviens à

* En vertu d'un coup d'État dont il sera parlé dans cet ouvrage, le 4 septembre 1797 (18 fructidor an V), deux directeurs de la république et cinquante-trois députés des deux conseils venaient d'être condamnés sans jugement à la déportation, lorsque, le 16 octobre, M. Boulay (de la Meurthe), membre du conseil des Cinq-Cents, proposa, au nom d'une commission de sept membres, y compris Sieyes, d'expulser de la république une partie des nobles non émigrés, d'exclure les autres des fonctions publiques, et de ne reconnaître comme citoyens que ceux qui avaient donné des preuves d'attachement à la révolution. Ce projet, d'après le *Moniteur,* avait été adopté à l'unanimité par la commission; quatre jours après, il fut converti en loi avec quelques amendements.

la partie de la Notice où Sieyes déclare « qu'il a si- » gnalé le premier la distinction des ordres dans » une nation comme une monstruosité politique*,» ce qui ne me paraît pas très-exact, car, sans parler des ouvrages de Rousseau et des opinions énoncées très-publiquement sur cet objet, nommément par La Rochefoucauld à la cour des pairs, au parlement de Paris, aux notables de 1787, on connaît plusieurs écrits, non-seulement étrangers, mais français, très-explicites en faveur de l'égalité, et M.d'Antraigues ** lui-même a écrit dans un livre publié en 1788 : *La noblesse héréditaire est le plus grand fléau que le ciel, dans sa colère, ait envoyé aux hommes.* » Quoique l'anéantissement de la noblesse paraisse avoir été le principal objet de la révolution pour Sieyes, il ne prit pas de part personnelle au célèbre décret du 17 juin 1790.

Qu'il me soit permis, à cette occasion, de relever une autre erreur de Sieyes, qui lui est échappée dans son opinion sur la constitution présentée à la convention nationale, le 2 thermidor, l'an III de la république (20 juillet 1795).

« Une idée saine et utile, dit-il, fut établie en » 1788 : c'est la division du pouvoir constituant et » des pouvoirs constitués. Elle comptera parmi les

* P. 35 de la Notice.

** M. de Launey, comte d'Antraigues, député de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg aux états généraux.

« découvertes qui font faire un pas à la science ;
« elle est due aux Français *.

Qui ne sait que, plus de deux ans avant 1788, les Américains, non-seulement avaient eu cette idée, mais l'avaient appliquée dans des conventions d'État; que les constitutions de ces divers États furent changées et rechangées par des pouvoirs constituants séparés des pouvoirs constitués ; que la constitution commune et fédérative de 1787 fut aussi faite par une convention nationale, et que, non-seulement cette idée ne fut point une découverte des Français qui en parlèrent en 1788, mais que les Français, bien loin de *faire faire* sur ce point *un pas à la science,* l'ont plutôt fait rétrograder par le mélange des fonctions constituantes et législatives dans l'assemblée constituante et dans la convention nationale, tandis qu'en Amérique elles ont toujours été distinctes ?

Il n'appartient point à mon sujet d'examiner la troisième époque de la vie politique de Sieyes **. Je

* Ce passage se trouve dans le discours de Sieyes à l'appui de son projet de constitution et de *jurie constitutionnaire*. Voyez la note 2 de la page 9 de ce volume, et le *Moniteur* du 7 thermidor an III, ou 25 juillet 1795. V. aussi la note de la p. 221 du troisième volume, sur la convention américaine de 1787, qui avait été précédée, dès 1785, par une convention composée des députés de trois États, réunis à Annapolis.

** « Durant toute la tenue de l'assemblée législative jusqu'à l'ouverture de la convention, il est resté complétement étranger à toute action politique. C'est le troisième intervalle. » (P. 40 de la Notice.)

suis encore plus loin de chercher à attaquer ses moyens de justification, et je me suis contenté d'admirer les pages éloquentes où il nous peint le règne de l'anarchie et de la terreur. A Dieu ne plaise que je cherche à appuyer l'horrible accusation de complicité avec Robespierre, dont il est si justement indigné; à Dieu ne plaise que je me permette d'y croire; mais il est une observation que je dois faire, parce qu'elle est commandée par mon amour inaltérable pour la liberté, par le sentiment profond que j'ai des devoirs d'un citoyen, et surtout d'un représentant français. L'accusation dont on a voulu souiller Sieyes est inique; elle est fausse, et néanmoins il a mérité qu'on la fît. Je ne parle pas de cet ancien propos : « *Ce n'est pas la noblesse qu'il faut détruire, mais les nobles*, » propos que la calomnie peut avoir inventé; je ne parle pas d'autres inductions, peut-être aussi mensongères, que la haine, la jalousie, et même le malheur, peuvent avoir ou controuvées ou exagérées; je parle de sa *simple assiduité aux séances* qui, bien loin d'être *utile* *, ne put qu'être funeste à la chose publique, lorsque le silence d'un homme tel que lui semblait autoriser les décrets contre lesquels il ne s'élevait pas. Vingt-deux girondins, la plupart ses

* Après un tableau du règne de la terreur, Sieyes ajoute : « Que » faire, encore une fois, dans une telle nuit? attendre le jour. » Cependant cette sage détermination n'a pas été tout à fait celle » de Sieyes. Il a essayé plusieurs fois d'être utile, autrement que » par sa simple assiduité aux séances. » (P. 51 de la Notice.)

» L'ordre des *Cincinnati*, réprouvé par l'opinion » publique, l'est bientôt aussi par ses propres in- » stituteurs. » (Tom. I, p. 11, *Introduction* de M. Méjan.)

Ce paragraphe est fort inexact. Les *Considérations* de Mirabeau *sur l'ordre de Cincinnatus* renferment beaucoup d'erreurs de fait, et n'ont point été connues en Amérique. Ce fut l'opinion des Américains eux-mêmes qui engagea les officiers à renoncer à *l'hérédité*. Lafayette fut un de ceux qui donnèrent ce conseil à leurs frères d'armes *.

« Mirabeau sortait un jour de l'assemblée natio- » nale. A ses côtés, était M. l'abbé Sieyes. — Au » milieu de la terrasse des Feuillants, le peuple en- » vironne Mirabeau, l'applaudit, et le salue de ces » cris de reconnaissance et de joie : *Vive à jamais* » *l'Hercule de la liberté !* » — « *Voilà Thésée,* » répond Mirabeau, et du geste il indique son illustre ami. » (Pag. 26 de l'*Introduction*.)

C'est peut-être par humeur contre ce mot qui le désignait comme disciple, que Sieyes en répondit un autre assez peu flatteur à Mirabeau. Celui-ci s'était arrangé une petite apothéose à la Comédie française, et même un des agents de ce mouvement spontané vint demander à Lafayette s'il n'y avait pas d'incon-

* Voyez la p. 107 du troisième volume.

vénients à remplir les intentions de Mirabeau. Il n'y en avait aucun. Voilà donc Mirabeau, que le public, à la représentation de *Brutus*, fait venir des quatrièmes loges au balcon. Il s'en vantait à Sieyes, qui lui dit : « *Quand on jouera Catilina, on vous mettra sur le théâtre.* »

« Mirabeau paraît (à la séance du 26 juillet 1789)...
» Les représentants du peuple attendent avec une
» sorte de respect, involontaire sans doute, car
» enfin Mirabeau n'est qu'un homme. » (P. 32 de l'*Introduction*.)

Bien loin d'avoir tant de respect, les représentants n'avaient pas alors la juste considération due à ses sublimes talents. C'est à force de génie qu'il gagna peu à peu la confiance ; encore ce ne fut pas sans exceptions.

« Gentilhomme possédant fief, j'ai pensé qu'en
» remplissant des fonctions publiques, je devais,
» avant tout, être le concitoyen des bons citoyens. »
(P. 85, Lettre de Mirabeau à la nation provençale, 11 février 1789.)

Il suffit de lire les lettres de Mirabeau, publiées par Manuel, pour voir qu'il était peu démocrate. Les circonstances le rendirent tel. Le décret du 17 juin 1790, pour l'abolition des titres, lui déplut ; mais il ne parla ni pour ni contre. Quant à

la clause secondaire et très-déplacée sur les noms patronymiques, on sait ce que répondit Mirabeau aux journaux qui affectaient de ne l'appeler que *Riquetti* : « *Ces gens-là, avec leurs changements de noms, ont désorienté l'Europe !* »

« Les députés des différents ordres sont députés » à une seule et même assemblée, *l'assemblée na-* » *tionale.* » (P. 208, Discours de Mirabeau, le 28 mai 1789.)

Cela fut dit, en effet, le 28 mai, par Mirabeau. Il proposa ensuite, à la séance du 15 juin, la qualification de *représentants du peuple français*, que les communes rejetèrent (et cela n'est pas à leur honneur), parce qu'elles ne la trouvèrent pas assez noble *.

« Une déclaration des droits, si elle pouvait ré- » pondre à une perfection idéale, serait celle qui » contiendrait des axiomes tellement simples, évi- » dents et féconds en conséquences, qu'il serait » impossible de s'en écarter, et qu'on en verrait » sortir toutes les constitutions. Mais les hommes » n'y sont pas assez préparés dans cet empire, et » nous ne vous offrons qu'un très-faible essai que » vous améliorerez sans doute. » (T. II, p. 19, discours de Mirabeau, le 17 juillet 1789.)

* Voyez la p. 14 de ce volume.

Ce paragraphe est ce que Lafayette avait dit dès le 11 juillet; et, après que Sieyes, Mirabeau et plusieurs autres, eurent fait tout ce qu'ils pouvaient pour prendre une autre *déclaration des droits*, on revint aux bases de celle de Lafayette *.

« Voulez-vous deux chambres? — Je réponds » que je veux deux chambres si elles ne font que » deux sections d'une seule, et que je n'en veux » qu'une, si l'une doit avoir un *veto* sur l'autre. » (P. 115. Discours de Mirabeau, séance du 9 septembre 1789.)

On voit là une grande erreur politique de Mirabeau. Elle est curieuse à citer, pour montrer combien les hommes les plus éclairés de l'assemblée nationale étaient éloignés de vouloir deux chambres réelles, c'est-à-dire avec le *veto* réciproque de l'une sur l'autre. Il paraît que Mirabeau avait alors l'idée qui fut reproduite par Sieyes en 1791 **.

« Je propose donc que l'assemblée décrète que » les ministres de Sa Majesté seront invités à venir » prendre, dans l'assemblée, voix consultative, » jusqu'à ce que la constitution ait fixé les règles

* Voyez plus loin, la p. 60 de ce volume.

** Le 7 septembre 1789, deux jours avant le discours où Mirabeau se prononça ainsi contre l'établissement de deux chambres, Sieyes avait proposé d'attribuer à l'assemblée nationale elle-même, divisée en trois sections périodiquement renouvelées, le *veto* qu'on voulait réserver pour le roi. — Voyez p. 37 de ce volume sur la déclaration de Sieyes, en 1791.

» qui seront suivies à leur égard. » (P. 431. Proposition de Mirabeau à la suite d'un discours sur les finances, le 6 novembre 1789.)

Mirabeau travaillait de tout son pouvoir pour attirer M. Necker dans l'assemblée : « *Ah! si jamais je puis l'y tenir!* » disait-il quelquefois *. M. Necker sentit le piége et ne s'y exposa pas.

« Ses adversaires se montrèrent plus âpres, plus » assassins que la veille, etc... » (P. 432.)

Il semble que M. Méjan partage la grande colère de Mirabeau contre MM. Blin et Lanjuinais, qui firent rejeter la proposition de donner aux ministres voix consultative dans l'assemblée. C'est le garde des sceaux, M. Champion de Cicé, qui eut de l'influence sur la motion de Lanjuinais **. Lafayette y fut tout à fait étranger.

« Je n'ignore pas que je suis l'objet des plus » noires imputations, que les gens qui les répan- » dent font circuler, en ce moment même, que je » suis l'instigateur des troubles de Marseille. J'ai vu » ces gens dire que la procédure du Châtelet n'existe » que pour m'illuminer de crimes ***... — Pour-

* Voyez, sur les relations de Mirabeau avec M. Necker, la note 2 de la p. 142 du quatrième volume.

** Voy., sur cette motion, la note de la p. 155 quatrième volume.

*** Voyez, sur la procédure du Châtelet, les p. 130, 144; et sur les troubles de Marseille, la p. 188 du quatrième volume.

» quoi le 5 octobre ne serait-il pas coupable ici, et » le 30 avril serait-il coupable à Marseille? » (P. 287 et 288. Discours de Mirabeau sur les troubles de Marseille, le 2 mai 1790.)

Lafayette avait exigé de Mirabeau qu'il ne parlerait pas pour la municipalité de Marseille; et Mirabeau avait obtenu de Castellanet et des autres députés qu'ils ne diraient rien non plus, si on se contentait d'improuver cette municipalité. Mais M. de La Rochefoucauld ayant proposé que les officiers municipaux fussent mandés à la barre, Mirabeau crut qu on voulait le brouiller avec la ville de Marseille. Il fit une exclamation qu'Alexandre Lameth saisit avidement : « *Allons*, dit celui-ci, *le réveil du lion, Mirabeau!* » C'est à ce mal-entendu qu'il faut attribuer la sortie contre la procédure relative aux attentats des 5 et 6 octobre.

« Le créateur de la révolution américaine, Fran- » klin, est mort. Le congrès américain charge M. de » La Rochefoucauld d'en instruire Mirabeau... » (P. 392.) (Motion de Mirabeau, le 11 juin 1790, pour que l'assemblée porte pendant trois jours le deuil de Franklin.)

Lafayette avait prié la veille Mirabeau de se charger de cette motion. Franklin, sans être le *créateur* de la révolution américaine, y avait joué un glorieux et principal rôle. Le congrès n'avait point

écrit à M. de La Rochefoucauld, et il est ridicule de supposer qu'il eût chargé celui-ci d'annoncer en cérémonie à Mirabeau la mort de Franklin. Mirabeau était venu, avec son bandeau sur l'œil, au comité La Rochefoucauld, où on s'entendit pour la motion.

« Ne l'oubliez jamais, vous avez reconnu que la » liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas » aux autres ; que l'exercice des droits naturels de » l'homme n'a de bornes que celles qui assurent » aux autres membres de la société la jouissance » des mêmes droits. Cette théorie n'est pas seule» ment applicable à l'état social. Elle doit former » aussi le code de votre industrie. » (P. 420. Séance du 28 juin 1790, discours sur le commerce de l'Inde.)

Vous remarquerez que les hommes mêmes qui, comme Mirabeau, ne voulaient pas une énonciation de principes avant que la constitution ne fût faite *,

* A la séance du 18 août 1789, Mirabeau, après avoir fait, le 17, un rapport sur un projet de *déclaration des droits*, au nom d'un comité qui en avait été chargé, proposa d'ajourner la discussion jusqu'au temps où les autres parties de la constitution seraient entièrement fixées. Le 19, le travail présenté par Mirabeau fut rejeté. On décida que les autres projets seraient mis aux voix pour être adoptés, sauf discussion des articles, à la pluralité simple ; les trois qui eurent le plus de suffrages, furent celui du général Lafayette, qui servit de texte et de base à tous les autres, celui de l'abbé Sieyes, et enfin le projet du troisième bureau. Ce dernier l'emporta.

sont obligés d'en revenir eux-mêmes à la *déclaration des droits*, toutes les fois qu'ils ont un point constitutionnel ou une loi importante à traiter.

« Lettre du président du comité des rapports,
» chargé de la procédure contre les attentats des
» 5 et 6 octobre, et discours de Mirabeau à la séance
» du 31 août 1790... » (T. II, p. 88.)

Mirabeau était fort lié, à l'époque du 5 octobre, avec le parti d'Orléans, qui dirigea les troubles; mais on allégua contre lui des détails dénués de fondement. Lafayette, qui était en quelque sorte partie, aurait eu tort de paraître à la séance où il fut question de cette affaire, et d'ailleurs on décida que les députés assignés comme témoins ne pourraient prendre part à la délibération.

Nous devons, cependant, observer que, le 3 septembre 1790, c'est sur la proposition de Mirabeau que fut rendu le décret par lequel l'assemblée remerciait ou approuvait les autorités, les officiers, les gardes nationales et les troupes de ligne qui avaient concouru à la répression de l'insurrection de Nancy. (T. IV, p. 93.)

« Considérant la funeste probabilité que des con-
» seillers pervers contraindraient le roi à se rendre
» à Metz, je dis à M. de La Mark (dans la soirée du
» 5 octobre): « La dynastie est perdue si *Monsieur*
» ne reste pas, et ne prend pas les rênes du gou-

» vernement. » Nous convînmes d'avoir sur-le-
» champ une audience du prince, si le départ du roi
» s'exécutait. C'est ainsi que je me préparais à faire
» M. d'Orléans lieutenant-général du royaume. »
(T. IV, p. 196. Discours de Mirabeau contre la procédure relative aux attentats d'octobre, séance du 2 octobre 1790.)

Mirabeau croyait donc que le roi, en partant, n'emmènerait pas son frère?

« Savez-vous que ce peuple, dans son ressenti-
» ment contre l'homme (M. de Castries) qu'il re-
» garde comme l'ennemi d'un de ses plus utiles amis
» (M. de Lameth), savez-vous qu'au milieu de la
» destruction, nul n'osera dire la dilapidation des
» effets de cette maison proscrite, le peuple s'est
» religieusement arrêté devant l'image du mo-
» narque? Savez-vous que ce peuple irrité a montré
» à madame de Castries, respectable par son âge,
» intéressante par son malheur, la plus tendre sol-
» licitude? » (T. IV, p. 313. Discours de Mirabeau, à la séance du 13 novembre 1790, sur le bris de l'hôtel de Castries) *.

M. Méjan a grand tort (p. 312) de louer ici Mira-

* Voyez, sur cette dévastation à la suite d'un duel entre M. de Castries et M. de Lameth, où celui-ci fut blessé, la p. 68 du cinquième volume, et sur le nommé Giles, ce qui le concerne, plus loin, dans les notes écrites sur les Mémoires de M. Bertrand de Molleville.

beau. M. de Lameth avait eu, dans cette affaire, au moins autant de torts que M. de Castries. Quant aux tendres égards témoignés à madame de Castries pendant qu'on dévastait l'hôtel, elle n'était pas même en France. Le portrait du roi avait été sauvé par Giles, agent du comité de MM. de Lameth, et, plus tard, d'un autre comité dirigé par M. Bertrand de Molleville. Rien ne fut plus indécent que ce discours.

« Nos monnaies ne pèchent pas seulement par » l'empreinte; elles sont encore incommodes dans » leurs valeurs numériques. La multiplication et » division, par le calcul décimal, sont les règles » les plus faciles à exécuter. — Il paraît qu'on est » d'accord qu'une monnaie de 10, 20 livres serait » d'un usage plus facile que des monnaies de » 6, 12 livres, etc. » (T. V, p. 84,85. Discours de Mirabeau sur la constitution monétaire, décembre 1790.)

On voit qu'une idée du calcul décimal appliqué aux diverses estimations, remonte à l'assemblée constituante.

« Si vous faites une loi contre les émigrants, je » jure de n'y obéir jamais. » (Murmures à l'extrémité gauche de l'assemblée). « Il ne suffit pas de com- » pliquer deux ou trois propositions et de les déve- » lopper...» (Ces mêmes murmures recommencent.)

« Silence aux trente ! » (P. 404 et 405. Discours de Mirabeau, le 28 février 1791, contre une loi sur les émigrations.)

Mirabeau ne fut jamais plus grand que dans cette discussion.

Les trente factieux étaient MM. de Lameth et leurs amis qui furent véritablement leur parti dans l'assemblée; mais ce parti, en s'unissant aux orléanistes, en dirigeant les jacobins, et surtout avec des émeutes et de la tactique, avait quelquefois la majorité. M. Vernier venait de demander, à cette séance du 28 février, que la loi contre les émigrants fût ajournée jusqu'à ce que tous les comités réunis eussent donné leur avis : Mirabeau proposa, par un très-joli amendement, « *de décréter la cessation des émeutes jusqu'à l'expiration de l'ajournement.* » Il était alors chef de l'intrigue de la cour, et il est assez remarquable que ce fut à l'époque même du projet de ministère agité par Condorcet *.

A la séance du 21 mars (p. 425), le discours de Mirabeau sur les mines n'a de remarquable que d'avoir contribué à la mort de ce prodigieux orateur. M. de La Mark, son intime ami, avait un grand intérêt à la question. Mirabeau était malade et se

* Voyez, à la p. 18 de ce volume, les conférences auxquelles le général Lafayette assista chez M. de Condercet, avec Mirabeau et Sieyes. D'après ce passage, elles auraient eu lieu au mois de février 1791.

força pour parler. Il est probablement mort victime de l'amitié. D'autres personnes disent qu'il avait été empoisonné ; il serait plus simple de supposer qu'un homme qui n'a jamais rien refusé à ses passions, a été emporté par une maladie. L'acte de complaisance pour M. de La Mark est néanmoins très-vrai.

Le 3 avril 1791, le lendemain de la mort de Mirabeau, M. de La Rochefoucauld vint, au nom de l'administration du département de Paris, proposer l'établissement du Panthéon et son ouverture par l'admission de Mirabeau. Le caractère de La Rochefoucauld ajoutait beaucoup à un tel honneur ; mais La Rochefoucauld fut assassiné par les patriotes du 10 août, et l'on porta Marat au Panthéon !

SUR

PLUSIEURS OUVRAGES MONARCHIENS.

M. NECKER *.

Parmi les ouvrages qui exigent, de notre part, un examen critique, se trouvent au premier rang

* Ces observations générales, qui devaient précéder la critique des ouvrages de MM. Necker, Mounier, Malouet, de Lally, Mallet du Pan, ont été écrites de 1797 à 1800.

ceux des *monarchiens*, autrement dits *impartiaux*. Les mensonges des jacobins sont dégoûtants, ceux des aristocrates sont absurdes; mais les royalistes modérés demandent d'autant plus d'attention que leurs opinions ont un air d'impartialité et de sagesse. Ils blâment les aristocrates forcenés, peignent les constitutionnels comme des démagogues coupables ou insensés; à les en croire, eux seuls ont eu raison : il ne fallait, pour éviter les maux de la révolution, que suivre leur avis, et le seul moyen de terminer cette grande crise serait d'adopter la constitution anglaise, sous un roi de la maison de Bourbon.

MM. Necker, Mounier, Malouet, Lally, Mallet du Pan, sont les principaux auteurs qui ont écrit dans ce sens. Leur caractère personnel, à l'exception de Mallet du Pan, mérite les plus grands égards. M. Mallet du Pan lui-même doit être traité avec une sévère politesse. Il faut pourtant rappeler que, de tout temps, on le vit l'avocat des oppresseurs contre les opprimés. Il était pour les colons contre les nègres; pour l'Angleterre contre les Américains; pour le prince d'Orange contre les patriotes; pour M. Hastings contre les princes de l'Inde. Lorsque, avant le 10 août, Louis XVI le chargea de commissions pour les princes coalisés, non-seulement il eut un tort envers sa patrie, en se mêlant de pareilles intrigues, mais il en eut un très-grave envers Louis XVI, en le compromettant en Suisse, par son extrême vanité *.

* M. Mallet du Pan rédigeait, dans les premières années de la

Il y a dans ces publications beaucoup d'assertions et de prophéties que le temps a rendues ridicules. L'emploi actuel de M. Mallet du Pan auprès du gouvernement anglais, comme directeur général de tous les écrits contre la France, les déclamations de son journal, où il va jusqu'à nier le talent militaire de Bonaparte, fourniraient de quoi réduire à sa juste valeur cet orgueilleux publiciste dont on fait en pays étranger beaucoup trop de cas.

M. Necker est un habile écrivain, homme d'esprit, et qui sait colorer ses idées. Le critique doit les apprécier, non en s'engageant dans des discussions métaphysiques ; mais en n'annonçant d'autre prétention que celle de rectifier les faits. M. Necker soutient qu'il a eu très-peu d'influence sur la révolution, cela est vrai ; qu'il ne consentit même au doublement du tiers que parce qu'il y fut forcé par l'opinion publique, cela est vrai aussi. Donnons à M. Necker toute satisfaction sur ce point, et après avoir rapporté toutes ses excuses, convenons que

révolution de 1792, le *Mercure politique*. Il fut dénoncé à l'assemblée, en 1792, pour un article inséré dans ce journal. Le 21 mai de la même année, il se rendit à Francfort, chargé par Louis XVI d'une mission secrète auprès des princes émigrés, du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche. Après un séjour de quelques années en Suisse, où il était né, il se retira en Angleterre et y mourut dans l'année 1800. Il composa, en 1793, un ouvrage intitulé *Considérations sur la nature de la révolution de France*. Nous n'avons pas trouvé dans les manuscrits du général Lafayette les notes qu'il se proposait de faire sur cet écrit et sur diverses publications de M. de Lally-Tolendal. (Voyez la p. 129 du sixième volume.)

ce ministre n'influa qu'en trois circonstances : 1° en publiant le compte rendu des finances, et ce mérite lui appartient entièrement; 2° en doublant la représentation des communes : il crut par là augmenter les pouvoirs du gouvernement aux états généraux, mais il cédait à l'opinion dont les amis de la liberté eurent soin de l'environner, et cette mesure fut gâtée par toutes les complaisances qu'il eut pour l'aristocratie, dans les détails de convocation, et à l'ouverture des états généraux; 3° par son renvoi après la séance du 23 juin 1789. M. Necker fut heureux dans cette occasion : ce qu'il voulait faire dire par le roi eût suffi pour déplaire aux communes; ses adversaires dans le conseil y ajoutèrent des dispositions nouvelles; il s'y opposa et ne parut point dans la séance, ce qui lui valut un renvoi et un rappel honorable. Alors M. Necker quitta secrètement le royaume, de peur d'y causer le moindre trouble; il se montra, en revenant ce qu'on avait toujours reconnu, un ministre des finances habile et intègre, mais non un homme propre ni à préparer, ni à conduire une révolution; il n'avait aucune habitude de parler en public; et la crainte de choquer les partis ne lui permettait pas d'y prendre de l'influence. C'est donc bien à tort que les aristocrates le regardent comme un instigateur et un des chefs de la révolution. Il faut lui rendre justice complète à cet égard, et nous y ajouterons des hommages pour ses talents et ses vertus, tout en convenant que, si l'assemblée constituante a été

réellement ingrate envers lui, il y a pourtant trop d'amertume dans ses écrits. Nous n'avons point à juger les opinions, mais à rétablir des faits dénaturés par des préjugés ou des intérêts personnels, et, par exemple, nous devons montrer que M. Necker a très-habilement cherché à confondre la doctrine des constitutionnels avec celle des anarchistes, et a répondu presque toujours à ce que les premiers n'ont pas dit.

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

PAR M. NECKER *.

PREMIÈRE PARTIE. — PREMIÈRE SECTION.

La première section offre un tableau rapide, sincère et intéressant, de la situation des affaires avant l'ouverture des états généraux : il y a (p. 52) une phrase heureuse :

* Tomes IX et X des œuvres complètes de M. Necker, publiées par M. le baron de Staël, son petit-fils. (A Paris, chez Treuttel et Würtz, 1820.) Les notes du général Lafayette sont écrites sur la première édition.

« Il n'est de juges inexorables que parmi cette
» classe d'hommes dont la prescience s'organise
» après les événements, et qui, sans aucune dis-
» tinction, prennent tous les antécédents pour des
» causes. »

On y trouve une dénonciation de quelques abus d'administration, très-adoucie, mais suffisante pour démontrer qu'on devait désirer sur ce point une régénération totale, et que, d'après les oppositions de toutes les aristocraties qui existaient alors, on ne pouvait pas faire réussir l'*innovation la plus raisonnable* *. M. Necker eût reconnu qu'il en était de même de toutes les autres parties, jurisprudence, etc., s'il avait voulu les examiner en détail.

Il démontre que ce furent les parlements, les notables, les corps de noblesse dans les pays d'états, les gens mêmes de la cour, dont les résistances à tout ce qui blessait leur intérêt nécessitèrent les états généraux; et que, dans les premiers temps, les communes étaient plus favorables à l'autorité royale, quoique très-opposées aux abus. M. Necker fait ressortir encore cette grande vérité : que la convocation des états généraux, le doublement du tiers,

* « On n'a pu connaître que par expérience la contexture embarrassée et l'enchevêtrement du gouvernement français dans ses rapports avec l'administration intérieure. — Il fallait livrer mille petits combats pour faire réussir l'innovation la plus raisonnable. » (P. 47.)

tout ce que le gouvernement parut alors faire pour la liberté et la cause populaire, fut le produit de la *nécessité*.

Enfin il n'y a que la plus aveugle fureur qui puisse, après avoir lu cette apologie de M. Necker, l'accuser d'avoir influé sur la révolution française. Ministre des finances intègre et habile, il mérita la bienveillance et la confiance de la nation; mais ses idées étaient si éloignées de celles qui ont prévalu depuis en France, que, dans son *Mémoire au roi sur les assemblées provinciales* *, il se proposait d'augmenter l'autorité royale en se passant des parlements, et que dans sa formation des deux assemblées qui furent créées par lui en Berry et en Haute-Guyenne, il s'obstina à rejeter toute idée d'élection des membres de ces assemblées par le peuple, ne voulant absolument pas y admettre le système de représentation **.

Renvoyé du ministère par le refus que fit M. de

* M. Necker fut appelé, en 1776, par M. de Maurepas à l'emploi de directeur du trésor, conseiller adjoint au contrôleur général. L'année suivante il fut nommé directeur général des finances. En 1778, il essaya l'établissement des assemblées provinciales dans le Berry et le Rouergue seulement.

** « Le roi, à l'époque où il jugea à propos de les former (en 1778), nomma seize propriétaires les plus connus, dont trois étaient pris dans le clergé, cinq dans l'ordre de la noblesse, et huit parmi les habitants des villes et des campagnes. — On ne les a point instituées pour traiter avec le souverain, comme fondées de pouvoir de la part de ses sujets; mais c'est le souverain qui les a chargées de veiller sur les intérêts des contribuables. » (P. 54 et 55 du tome V.)

Maurepas de l'introduire au conseil, et par l'impunité d'un homme dont il avait eu fortement à se plaindre, il ne fit que publier son excellent ouvrage sur les finances *. Rappelé, en 1788, comme une espèce de premier ministre, il démontre que tout était fait, que tout était devenu *nécessaire*, lorsqu'il accepta la direction du gouvernement. *S'il était venu plus tôt*, dit-il, *rien de tout ce qui a été ne serait arrivé;* mais les états généraux étaient indispensablement promis, l'opinion publique formée; que pouvait-il faire de mieux pour le parti aristocrate que de consulter les notables **? Et lorsque le conseil fut réduit, par l'opinion publique la plus prononcée, à doubler le tiers état, de peur qu'il n'en vînt encore un plus grand nombre, n'est-il pas clair que M. Necker ne peut pas avoir, aux yeux des aristocrates, le tort même de la rédaction

* M. Necker ne put s'entendre pour la comptabilité maritime avec l'ancien lieutenant de police, M. Sartine, que M. de Maurepas avait nommé secrétaire d'État de la marine. Il quitta le ministère en 1781, après avoir publié son *compte rendu*. Dans sa retraite, il composa, en 1784, un autre ouvrage sur l'*administration des finances*. Avant le retour de M. Necker aux affaires, en 1788, M. de Brienne, premier ministre, avait décidé que des *assemsemblées provinciales* auraient lieu avec des suffrages recueillis *par tête* et non *par ordre*, et, le 8 août de la même année, un arrêt du conseil avait prononcé la convocation des états généraux.

** La seconde assemblée des notables qui exprima son vœu contre le doublement du tiers, décidé par l'arrêt du conseil du 27 décembre 1788. (Voyez les p. 210 et 211 du troisième volume.)

du rapport de l'arrêt du conseil, puisque les ministres étaient convenus de donner au roi, le mieux qu'on pourrait, le mérite de ce qu'il ne pouvait empêcher, et de taire le grand mot qui donnait l'explication de tout l'arrêt du conseil, *la nécessité?* En un mot, tous les partis doivent à M. Necker confiance dans ses talents en finances, admiration pour ses talents littéraires, estime pour son caractère personnel, reconnaissance pour avoir toujours voulu le bien, cherché l'opinion publique, et, de plus, ils ne peuvent l'attaquer sur une révolution à laquelle il a pris la part la moins active qu'il a pu. On doit reconnaître la vérité de cette déclaration qu'il fait dans la première section et qu'il répète plus loin.

DEUXIÈME SECTION.

Cette section me paraît excellente. M. Necker a cependant tort de croire que la majorité de la ci-devant noblesse française préférât la chambre des pairs à l'égalité *.

TROISIÈME SECTION.

Le rapprochement de l'insurrection du 14 juillet et de la séance royale du 23 juin prouve que même

* « On eût vu le ciel ouvert, si le monarque eût porté le nombre des pairs héréditaires à deux ou trois cents, s'il eût adjoint à ces pairs héréditaires cinquante magistrats d'élite, etc. Je vis l'éloignement du roi pour tout ce qui pouvait ressembler aux institutions politiques de l'Angleterre. » (P. 132 et 133.)

ce que M. Necker avait mis [illegible] déclaration était devenu impossible *; l'on voit, par les articles mêmes qu'il rapporte, qu'il attribuait au roi une autorité incompatible avec les droits de la nation. Cependant le projet de M. Necker était infiniment

* Le 10 juin 1789, les députés du tiers état avaient invité les deux ordres privilégiés du clergé et de la noblesse à se rendre dans la salle commune pour y procéder à la vérification des pouvoirs. Le 17, le titre d'*assemblée nationale* venait d'être adopté, et la majorité du clergé s'était prononcée pour la vérification en commun. Le 20, les députés du tiers, repoussés de leur salle sous prétexte de préparatifs pour la séance royale qui devait avoir lieu le 23, prêtèrent, dans le jeu de paume, le serment de se réunir en assemblée nationale partout où les circonstances l'exigeraient. M. Necker avait proposé un projet de déclaration royale dont les bases furent changées, et, en conséquence, il s'abstint de paraître à la séance du 23. D'après cette déclaration adoptée d'abord par Louis XVI et son conseil, il était enjoint aux trois ordres de délibérer en commun sur toutes les affaires générales; le roi se réservait de rejeter ou d'approuver les dispositions civiles et politiques présentées par les états généraux, sans interdire à ceux-ci l'examen des questions constitutionnelles, ainsi que les perfectionnements de l'organisation législative, pourvu qu'ils fussent fondés sur une composition d'*au moins deux chambres*; tous les priviléges en matière d'impositions étaient abolis; la permanence du droit législatif des états généraux sous la sanction du monarque était admise; tous les citoyens, indistinctement, devaient être appelés aux emplois civils et militaires; en même temps, les prérogatives honorifiques attachées aux personnes et les droits appartenant aux terres, ne pouvaient être modifiés sans l'avis des trois ordres pris séparément, et le pouvoir exécutif, dans sa plénitude, appartenait au roi. Mais la déclaration royale, telle qu'elle fut modifiée au dernier moment, en annulant toutes les délibérations antérieures du tiers état, ne maintenait pas seulement la division par ordres; elle ne permettait aucune délibération en commun sur la constitution même des états généraux. (Voyez la p. 82 du quatrième volume de cet ouvrage.)

préférable à celui qui lui fut substitué. Il paraissait extravagant à la cour de vouloir, à cette époque, aller encore au delà; mais si M. Necker avait porté sa propre déclaration, il eût été lui-même dépopularisé le 23 juin. Dans ce dernier effort pour les prétentions de l'autorité royale, si M. Necker avait fait le plus possible, et beaucoup trop pour le conseil, on doit remarquer à quel point les intrigues aristocratiques et les sociétés de la cour ont pris soin d'étouffer toutes les chances qui pouvaient servir le roi.

SECONDE PARTIE. — PREMIÈRE SECTION.

Tous les gens à portée de juger les événements de ce temps-là doivent à M. Necker la justice de dire qu'il mit dans sa retraite un désintéressement personnel, un sentiment d'égards pour le roi, une crainte de devenir une occasion de trouble, qui prouvent la mauvaise foi de ses détracteurs *. Sa conduite dans cette circonstance fut respectable et touchante, et ce n'est pas qu'il manquât de soutiens. Lafayette, entre autres, lui avait fait dire « que si » on le renvoyait, trente mille Parisiens le ramè- » neraient à Versailles; » car il regardait son ren·

* Ce fut le 11 juillet que le roi m'écrivit de quitter le ministère, et la cour et la France.— J'étais à trente lieues de Paris, que personne à Versailles n'était instruit de mon départ; et sans courrier, sans passe-ports, sans me faire connaître, je fus d'un trait de Versailles à Bruxelles. (Tome IX, p. 226 et 229.)

voi comme le signal de la dissolution violente de l'assemblée, et, lorsqu'il le revit à l'hôtel de ville *, il lui dit : « Je ne vous en avais promis que trente » mille ; en voici cent mille au moins. »

DEUXIÈME SECTION.

M. Necker convient (p. 274),

« Que notre parti conciliait ses vues, ou, si l'on » veut, ses erreurs démocratiques, avec un senti» ment de respect pour le monarque et pour son » autorité. »

En parlant des événements du 5 et du 6 octobre 1789, il rend justice à Lafayette avec toute la loyauté de son caractère; il est simple qu'il n'ait pas connu tous les détails que nous avons donnés **.

« Les plus intimes amis de Lafayette lui ont dit » que celui-ci ne se consolait pas de n'avoir pas » veillé lui-même dans l'intérieur du château ***. »

* M. Necker était à Bâle, lorsqu'il reçut, le 23 juillet, la lettre du roi qui le rappelait au ministère, et celle de l'assemblée nationale, qui le pressait de se rendre au désir du roi. Dès son retour à Versailles, il fut invité à se rendre à l'hôtel de ville de Paris, où il fut accueilli le 29 juillet par le maire, les représentants de la commune, le commandant général de la garde nationale et les applaudissements d'une foule immense.

** Voyez les deux récits du quatrième volume, p. 106 et 126.

*** « Il se reposa trop sur des seconds; mais la méchanceté la plus calomnieuse a pu seule imputer à M. de Lafayette de l'indif-

Cependant [illegible] étaient à leur poste, que le commandant [illegible] reposa trop [illegible] qu'il ne [illegible] affliger de n'avoir pas [illegible] ce moment. Il est [illegible] Quant au procès, M. Necker [illegible] avec le rapport de [illegible] et la [illegible] de l'assemblée *.

« Le gouvernement d'Angleterre était là pour » servir d'exemple à l'assemblée constituante : mais » elle aspirait à l'honneur d'une invention. (T. IX. p. 298.)

Je voudrais bien que les partisans du gouvernement anglais s'entendissent entre eux. Charles Fox, qui le connaît bien, assure que la nation anglaise n'est point représentée et que le parlement a besoin d'une réforme qui réellement en change la nature. M. Pitt, dans sa motion sur *l'égalisation de représentation* et dans une *Lettre à la Cité de Londres*, en dit autant **. M. Necker déclare aussi « que la

férence aux devoirs qu'il avait à remplir, et dès l'aube du jour on le vit s'exposer de sa personne, et avec le plus grand abandon, pour sauver des gardes du corps poursuivis par une bande de furieux; et ses plus intimes amis m'ont souvent assuré qu'il ne pouvait se consoler de n'avoir pas veillé lui-même dans l'intérieur du château. » (Tome IX, p. 280.)

* Voyez la note 2 de la p. 144 du quatrième volume.

** M. Pit fit la motion d'une réforme parlementaire au moi

» constitution anglaise exige des modifications, » non-seulement dans son application à la France, » mais en elle-même. » Il en était de même des projets de M. Mounier; cependant MM. Mounier, Necker, Pitt et tous les autres partisans de cette constitution (j'excepte ici M. Fox et les autres membres du parti patriote), prétendent « que le chef-» d'œuvre de l'esprit humain, pour se balancer, » doit rester tel qu'il est. » Accordez-vous donc. Est-ce la constitution anglaise telle qu'elle est que vous voulez? les chefs des deux partis en Angleterre vous ont dit que la liberté et les droits de la nation sont incompatibles avec cet état de choses.—Est-ce la constitution démocratisée? mais vous prétendez que le moindre changement nuit à l'équilibre; que l'autorité royale sera perdue, parce que, pour la conserver, il faut que la nation n'ait qu'une représentation illusoire; il vous faut tout, même la corruption, ingrédient nécessaire aussi, suivant vous, au maintien de la royauté.

« J'ai trouvé des torts à tout le monde, comment » ne m'en aurait-on pas cherché? Je ne suis pas à » l'abri, dans ma retraite, du contre-coup de toutes » les inimitiés que j'ai encourues dans la carrière de » l'administration. » (P. 323, 325, t. IX.)

Il faut avouer franchement qu'un des plus grands

de mai 1782, et renouvela ensuite plusieurs fois la même demande.

torts de l'assemblée constituante fut son ingrate indifférence envers M. Necker. Plusieurs membres influents souhaitèrent lui en faire honte, mais craignirent d'attirer à M. Necker un désagrément. Son arrestation en route fut un tour des jacobins, et nommément de Danton *. Il fut d'autant plus infâme à la convention de lui voler, avec tout le reste, ses deux ** millions, qu'il les avait généreusement prêtés au trésor public.

« Il n'est plus là, cet ami qui s'associait à ma vie;
» il n'est plus là cet ami que j'invoquais et contre les
» attaques de mes censeurs et contre mes propres
» méfiances, etc. » (P. 330, t. IX.)

Je ne connais rien de plus touchant que ces re-

* M. Necker quitta le ministère le 4 septembre 1790, pour retourner en Suisse. Il fut arrêté à Arcis-sur-Aube, le 9 septembre, par la municipalité, qui écrivit à l'assemblée qu'elle avait pris cette mesure pour assurer l'application du principe de la responsabilité des ministres. Le 11, l'assemblée répondit par un décret ordonnant le libre passage de M. Necker, et par une lettre particulière du président à l'ex-ministre.

** M. Necker avait déposé cette somme au trésor public en 1776, pour donner un exemple de confiance dans l'administration financière et les ressources du gouvernement. Le 8 juillet 1793, la convention décréta que l'intérêt des deux millions de M. Necker serait suspendu à raison de sa gestion ministérielle. Le séquestre mis sur ses biens fut levé par arrêté du directoire en l'an VI; mais on ne remboursa le capital qu'il avait déposé que sous le règne de Louis XVIII.

grets. Madame Necker mérite bien de tels hommages *.

« Dès les premiers jours de novembre 1792, » l'assemblée législative rendit un décret qui sé» questrait les biens des émigrés français, etc. Tout » homme attentif aurait jugé que le roi voulait » réussir et que l'assemblée ne le voulait pas. » (T. IX, p. 350.)

Il est vrai que les jacobins ont exaspéré l'émigration; mais sans l'émigration les jacobins n'auraient pas eu le pouvoir.

Les calculs de dilapidation, dans cette partie de l'ouvrage, sont fort curieux. Que de choses on aurait faites pour le bonheur du peuple avec le quart de cette somme!

M. Necker a raison de dire (p. 50) :

« Que ce n'était pas l'esclavage de la France, » mais un danger personnel qui rendit le courage » aux hommes du 9 thermidor.

» La constitution de 93 fut placée dans l'arche » sainte; on expulsa la constitution de 91, et la » triomphante a été chassée de même à l'apparition » de la constitution de 95, etc. » (T. X, p. 117.)

Ici, le raisonnement de l'auteur ressemble à celui

* Madame Necker mourut au mois de mai 1794. Une note de M. Necker indique que son ouvrage fut écrit à la fin de 1795.

d'un chrétien qui dirait : « A quoi bon l'Evangile? l'Évangile est violé tous les jours! » Et ne dites-vous pas vous-même :

« Qu'il faut chercher la véritable représentation » des volontés d'un peuple dans les principes immua- » bles de la justice et de la raison! » (T. X, p. 163.)

Ces principes ne sont pas contraires aux droits imprescriptibles des hommes et des nations. Les observations de M. Necker sur la constitution de l'an III sont d'ailleurs judicieuses, et, par exemple, ce qu'il dit du droit de pétition est fort juste *.

Plus loin, il observe avec raison qu'aucune puissance militaire ne peut être comparée avec notre système des gardes nationales.

Réflexions sur le chapitre intitulé : De l'égalité, *dans ses rapports avec l'ordre public et la liberté.*

M. Necker a terminé son ouvrage sur la révolution française par des réflexions philosophiques sur

* M. Necker critique (p. 173) un article de la constitution de l'an III qui ne permet *de pétitions collectives* que celles des autorités constituées, et *seulement pour des objets propres à leur attribution.* « *Une telle restriction*, dit-il, *exclut tous les objets généraux qui, pour être hors du cercle d'une administration particulière, intéresseraient d'autant plus gravement le destin de l'État ou la liberté nationale.* »

l'égalité. Il croit pouvoir annoncer « qu'il nous pré-
» sente des idées qui n'ont jamais été développées
» d'une manière précise (p. 381), et qu'il les a re-
» trouvées en entier dans les archives indestructi-
» bles de la sagesse et de la raison (p. 382). » J'aurais souhaité qu'il eût été encore plus *précis* dans le mélange (plus commode pour lui que pour un réfutateur, si jamais il s'en présentait un) des principes de l'égalité politique et des extravagances de l'égalité jacobite.

Je crois bien qu'un être intelligent qui ne connaîtrait rien et à qui l'on annoncerait (p. 360) « que
» le système féodal et nobiliaire était un système
» harmonieux, un des plus admirables résultats de
» l'esprit humain, l'ouvrage du temps et du génie,
» dont la seule pensée étonnait l'entendement, et
» qu'un petit nombre de fanatiques a conçu le pro-
» jet de détruire tout cela et l'a exécuté en un in-
» stant, pourrait, ne fût-ce que pour commencer à
» s'instruire, faire quelques questions sur les
» mœurs, les usages, la langue et les vêtements
» de ces gens-là *; » mais, quand on lui prouverait la nécessité de la royauté et de la noblesse héréditaire par les inégalités physiques de la nature,

* .... « Si, cet être intelligent étant rentré dans la solitude, on venait lui annoncer qu'un petit nombre de fanatiques a détruit, presque en un moment, l'ouvrage du temps et du génie, cet ordre social dont la seule pensée étonnait l'entendement, il demanderait le nom de ces barbares ; il ferait des questions sur leurs mœurs, leurs usages, leur langue et leurs vêtements. » (P. 361, tome IX.)

comme on a voulu prouver l'avantage d'un roi sur une assemblée nationale par l'argument usé et peu respectueux de l'unité de Dieu opposée à une *convention divine*, il pourrait être moins sensible à ces métaphores religieuses, si au lieu de lui dire que les idées d'égalité sont absolument nouvelles, on lui montrait qu'elles furent consignées, il y a dix-huit cents ans, dans un livre divin, *l'Évangile de Jésus-Christ*.

M. Necker emploie son esprit à déguiser la question, non-seulement par de nobles images, mais par une confusion faite avec art, du vrai, du spécieux et du faux. Voici comme il argumente : « Un peuple ne peut être gouverné sans magistrats; donc il faut un roi et une chambre des pairs. Tout le monde ne peut pas recevoir la même éducation ou en profiter également; donc on a tort de détruire la noblesse héréditaire. » Il cite la législature anglaise dont le bail est de sept ans; mais, en regardant comme destructive de tout ordre public la brièveté de service d'un législateur français, il oublie qu'en Amérique un membre de la chambre des représentants n'est que deux ans en place; qu'un président peut n'y être que quatre ans, etc. Il regarde comme une folie que tous les Français puissent parvenir aux mêmes emplois, et il oublie qu'il a voulu lui-même que l'*admission aux emplois fût commune à tous les Français* *. Il y a plus;

* Voyez plus haut ce principe dans le projet de déclaration pour la séance du 23 juin 89, note de la p. 57.

il se défend ailleurs * d'avoir demandé aucune propriété pour l'admission aux états généraux, «*parce que*, ajoute-t-il, *le royaume aurait été privé par là des représentants les plus distingués du tiers état.* » Et cependant, la constitution de 89 et celle de l'an III ont fixé pour les électeurs des conditions de propriété auxquelles M. Necker lui-même n'avait pas pensé.

Mais ce qui scandalise le plus M. Necker, c'est la monstrueuse extravagance de *la souveraineté nationale et des droits de l'homme.* — « *Il y a bien loin*, dit-il, *de ces deux principes à un gouvernement cadencé.* » La question n'est pas de savoir s'il y a loin ou près, mais si la société civile d'un peuple réuni en état de nation a ou n'a pas le droit de se donner un gouvernement, et si les pouvoirs doivent plus naturellement émaner d'ailleurs que de là ; en quoi il faudra que M. Necker, pour prouver que notre principe est folie, abandonne les Américains, dont il a si souvent loué la sagesse. — La question est de savoir si la meilleure règle, pour juger si la liberté et la justice se trouvent dans cette forme de gouvernement, est de la comparer sans cesse à certaines vérités incontestables, contenant ces droits imprescriptibles et évidents des hommes et des sociétés, qu'il serait absurde de nier, qu'il serait impie de croire incompatibles avec l'ordre de la nature et le bonheur de chacun ; ou bien s'il est plus modeste

* Page 91 du neuvième volume des œuvres complètes de M. Necker.

et de meilleure foi à un homme d'État de se jeter dans le vide de ses imaginations, dans les combinaisons de son amour-propre et de ses préjugés, et de croire que Dieu a voulu que nous jetions un voile sur les vérités de notre organisation sociale.

Certes, il est plus raisonnable de rendre un hommage constant à nos principes que de se faire, comme M. Necker, une divinité de l'opinion publique, faute dont l'excès est funeste à tout homme d'État, surtout dans des temps de révolution, en le faisant flotter au hasard, au milieu d'une mer agitée. Cette opinion publique elle-même ne reçoit-elle pas souvent sa direction de ceux qui ont le courage de braver les rumeurs éphémères plutôt que d'abandonner quelques principes éternels?

M. Necker, après avoir blâmé les Français, « *parce qu'ils ont adopté plus de trois cents articles constitutionnels, au lieu d'imiter les Anglais qui s'en tiennent à un petit nombre de principes,* trouve mauvais, dans un autre endroit, *qu'on n'ait donné au même peuple qu'un petit nombre de principes qui, s'appliquant à tout, ont un effet funeste.* » Ne valait-il pas mieux avouer tout simplement qu'il n'y a rien de plus sensé que la méthode adoptée par les Américains et les Français? Un petit nombre de principes tenant aux droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et dont la société elle-même ne peut pas priver les citoyens; un système d'organisation sociale que les autorités ordinaires ne peuvent pas

altérer, mais que la nation peut revoir et perfectionner par des assemblées nommées *ad hoc*, lorsque la volonté nationale à cet égard s'est bien prononcée; enfin, des lois ordinaires que les législateurs peuvent changer. Nous croyons qu'il faudrait bien des plaisanteries, des exclamations et des images, avant de prouver que cette méthode est inférieure aux expédients employés jusqu'ici.

Il y a, dans l'ouvrage de M. Necker, une erreur très-remarquable sur les Américains. Comme la république française s'est déclarée indivisible, il fallait bien admirer la division des États-Unis en républiques fédérées. Je n'examine point ici le fond de la question politique; il ne s'agit que de rectifier un fait. M. Necker, dont l'enthousiasme pour les constitutions américaines est fort récent, a l'air de regarder l'Amérique comme un territoire unique, que les derniers législateurs américains ont divisé en plusieurs États *. Point du tout, les colonies anglaises avaient d'autant moins de rapports entre elles que le principe de la mère patrie, avait toujours

* « Il fallait apercevoir les inconvénients d'un gouvernement purement représentatif, et, loin d'adopter cette idée dans sa simplicité théorique, loin de la réunir au principe exalté de la souveraineté du peuple, et au principe encore plus dangereux de l'égalité parfaite, et au principe de l'indivisibilité de l'autorité suprême, on aurait dû prévoir que l'union inconsidérée des principes les plus simples n'était pas moins hasardeuse en politique qu'en chimie. Ce n'est pas ainsi que se sont conduits les Anglais et les Américains. Les premiers ont divisé la représentation nationale entre divers pouvoirs; les autres ont divisé le pouvoir entre un grand nombre d'États. » (Tom. X, p. 432.)

été conforme à l'adage *divide et impera*. Pendant toute la révolution, il y eut un congrès général pour former l'union entre les nouveaux États; mais le congrès n'avait guère d'autres pouvoirs que ceux de recommandation. Enfin, en 1787 *, la convention fédérale proposa cette constitution que M. Necker admire avec raison, mais dont le principal caractère fut de resserrer l'union à peine commencée entre les États, de tendre à la division des États trop considérables à mesure qu'ils se peupleraient, ce qui rentre dans l'idée de la division des grandes provinces en départements. — Assurément cette constitution est fédérative, et je conviens qu'elle est excellente, la mieux combinée peut-être qui ait encore paru; mais enfin il n'est pas vrai que les législateurs américains aient, de propos délibéré, divisé l'Amérique en plusieurs États, puisqu'il leur a été absolument impossible d'en faire une république indivisible et que les travaux de la convention de 1787 se sont plutôt dirigés dans le sens de l'indivisibilité que dans celui de la séparation. En effet, les fédéralistes français ont été regardés comme des gens qui voulaient séparer une république unique en plusieurs républiques indépendantes; les fédéralistes américains, au contraire, étaient ceux qui voulaient que les républiques indépendantes se réunissent à quelques égards sous la dépendance d'un congrès général.

* Voyez la note de la p. 221 du troisième volume.

Puisque M. Necker s'appuie de l'opinion des Américains, il trouvera dans le docteur Ramsay *, écrivain aussi sage qu'habile, que l'égalité est bien loin de nuire au déploiement des talents ; car on a remarqué que le Connecticut, avant et pendant la révolution, était une démocratie plus complète qu'aucune autre des États-Unis (*has produced an unusual proportion*); et quant à l'égalité religieuse, M. Ramsay fait voir, contrairement à l'assertion de M. Necker, que c'est seulement depuis qu'il n'y a plus de *partial establishments* que la tranquillité a été rétablie.

Au reste, si M. Necker a seulement voulu nous prêcher contre l'égalité telle que la voulaient des anarchistes jacobins, nous serons volontiers de son avis, et il n'y aura pas plus de mérite à gagner cette bataille d'opinion qu'il y en avait, en 92, aux jacobins, de se mettre en fureur contre le despotisme royal, et aux antijacobins de prouver, après le 9 thermidor, la tyrannie de Robespierre. Mais, si M. Necker attaque l'égalité, telle qu'elle est expliquée par ses vrais amis, qu'il la dégage d'abord de ce mélange de jacobinisme dont il est si commun de se servir pour combattre les principes de la liberté. *La première déclaration des droits*, celle de Lafayette, bien loin de proscrire les distinctions de magistratures, a donné pour base *unique* aux distinctions, *nécessaires* entre les hommes, l'*utilité*

* Le docteur Ramsay, auteur de l'*Histoire de la révolution d'Amérique*, publiée en 1789. Voyez la p. 90 du premier volume.

commune. Les modifications de celle qui précède la constitution de 91 ne présentent rien qui détruise les distinctions de magistratures. Il y a plus : cette constitution établissait, non-seulement les règles d'éligibilité, mais, pour l'utilité commune, une seule magistrature, héréditaire, inactive, à la vérité, par elle-même, et en quelque sorte réduite à un état fictif par la responsabilité des agents. — La constitution de l'an III, en maintenant, comme celle de 89, des distinctions de magistratures, a effacé cette hérédité unique qu'on avait laissée exister dans la première; mais il y a, à quelques égards, des distinctions plus prononcées dans les parties vraiment actives du gouvernement. Tout ce que dit M. Necker de l'égalité absolue n'est donc pas plus applicable à cet état de choses qu'aux constitutions américaines qui paraissent, à présent, avoir trouvé grâce devant lui. Mais, si les regrets de M. Necker se portent sur la royauté héréditaire, sur la suppression d'un corps de noblesse privilégiée, d'un corps de magistrats achetant à chaque génération le droit exclusif de juger leur prochain, d'un corps d'évêques opulents, de gros bénéficiers, etc., etc.; s'il déplore le malheur de n'avoir pas substitué à ces établissements l'heureuse modification d'une chambre des pairs héréditairement législateurs dans tous les cas, et juges dans quelques-uns; s'il croit la France perdue parce que tout le monde pourra parvenir aux emplois publics; il rentre dans la grande querelle des aristocrates et des rois contre les amis de la véritable

par un courrier, avec ce parti. A l'assemblée, Mounier fut un des plus zélés champions du suffrage *par tête*, qui devait indispensablement détruire l'influence des deux premiers ordres. Ce fut lui qui fit la motion de l'immortel serment du jeu de paume, et quoiqu'il ait dit depuis qu'il ne l'avait faite que pour servir l'autorité royale, il faudrait croire ses vues politiques bien peu étendues pour supposer qu'il n'avait pas prévu l'effet de la résistance des provinces, de la délibération par tête, les communes étant doublées. Depuis le serment du jeu de paume, il prit part à toutes les mesures de l'assemblée constituante, dont il était un des secrétaires, sous la présidence de l'archevêque de Vienne et de Lafayette, à l'époque du 14 juillet. Ce n'est qu'après ces événements que, n'ayant pas réussi à faire adopter ses idées de constitution anglaise, il forma une opposition de quelques patriotes de son avis et d'aristocrates modérés *. Sa conduite en certaines

* Le jour même de la prise de la Bastille, M. Mounier fut nommé membre d'un comité de constitution avec MM. de Talleyrand, Sieyes, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tolendal, l'archevêque de Bordeaux, Chapelier et Bergasse. Dans les séances du 31 août et 4 septembre 89, il fit, au nom de ce comité, un rapport contenant le projet de la division du pouvoir législatif en deux chambres et le principe du *veto absolu* du roi. Contrairement à ces conclusions, l'assemblée nationale vota, le 10 septembre, pour l'unité de chambre et le lendemain pour le *veto suspensif*. MM. Mounier, de Lally-Tolendal et Bergasse donnèrent alors leur démission de membres du comité de constitution; mais M. Mounier accepta, le 29 septembre, les fonctions de président de l'assemblée; il les exerça pendant les événements du 5 et du 6 octobre, et donna le 8 sa démission de député.

circonstances, prouve qu'avec de bonnes intentions sans doute, il se trompait sur les moyens de faire le bien, et qu'il était facilement la dupe des intrigants; mais on doit lui reprocher quelques assertions inexactes qu'il faut peut-être attribuer à un peu d'orgueil blessé. Son meilleur ouvrage est intitulé : *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français d'être libres* *. Il parut peu de temps avant le 10 août; voici plusieurs passages qui m'ont frappé :

Recherches sur les causes qui ont empêché les Français d'être libres.

M. Mounier déclare dans son avertissement, « que » le sens qu'il attache au mot de liberté ne saurait » paraître dangereux qu'aux seuls défenseurs de » la tyrannie populaire. » — Celui que nous y attachons peut paraître dangereux aux défenseurs de toutes les tyrannies.

« Après les crimes du 5 et du 6 octobre 1789, et » la captivité du roi dans la ville de Paris, je crus » qu'il était temps de me séparer d'une assemblée » coupable, de ne rien négliger pour susciter dans » les provinces une résistance qui pût arrêter le

* Deux volumes in-8o, à Paris, chez Gattey, 1792.

» mal, rétablir le trône et sauver la liberté publi-
» que. Les intrigues et les calomnies des factieux
» me suivirent en Dauphiné, y rendirent mes efforts
» inutiles. Après huit mois de séjour, des persécu-
» teurs, qui livraient à des dangers certains ma
» famille et mes amis, me contraignirent à quitter
» le royaume. » (P. 13 de l'Introduction.)

La tyrannie de notre gouvernement, après le 6 octobre, ne fut pas si grande que Mounier le prétend, puisque ce député, justement célèbre, déclarant l'assemblée coupable, le roi captif, notre régime tyrannique, a passé huit mois, en Dauphiné, à ne rien négliger pour soulever les provinces; et que ce n'est qu'au bout de ces huit mois, pendant lesquels les factieux s'étaient contentés de rendre ses efforts inutiles, qu'il crut devoir quitter le royaume *.

Quelle que soit l'attention de Mounier pour adoucir, comme il en convient (p. 25), le tableau de l'ancien gouvernement, on peut voir, par ce qu'il en dit, ce qu'étaient les parlements, les prétentions de la cour, et des autres nobles, les impôts, etc. **; il

* Après avoir donné sa démission, M. Mounier se rendit en Dauphiné, où il essaya inutilement de réunir une assemblée des états de la province, et d'organiser des milices contre les décrets de l'assemblée. Il ne quitta la France que le 22 mai 1790. Après divers voyages en Suisse, en Angleterre et en Allemagne, il obtint en 1801, que son nom fût rayé de la liste des émigrés; en 1802, il fut nommé préfet d'Ille-et-Vilaine, et plus tard conseiller d'État. M. Mounier est mort en 1806.

** « *Depuis l'extinction du régime féodal, la noblesse de la nais-*

reconnaît que les états généraux furent non accordés, mais forcés ; qu'il fallait choisir entre le despotisme absolu ou une révolution.

« Je me rappelle encore, avec la plus vive émo-
» tion, cette assemblée de Vizille, ce concours de
» Dauphinois qui s'avançait avec un courage intré-
» pide vers une sage liberté, etc. » (P. 43.)

Le tableau de l'assemblée de Vizille, tracé par Mounier, devrait le rendre plus indulgent sur les autres du même genre. Il est difficile de croire que les intrigues des ministres aient le plus contribué à soulever le peuple. Ce fut la résistance des patriotes qui électrisa tous les Dauphinois, les troupes, les officiers. On n'obéit plus au roi ; des brigands allèrent plus loin, et voulurent assassiner le commandant. Les patriotes honnêtes en furent indignés, mais ne le furent ni du soulèvement du peuple, ni de la désobéissance des troupes. On accusa le parti contraire d'en être la première cause, et cela était en partie fondé. C'est ainsi qu'on enseignait ce que *peut la*

sance n'avait jamais procuré de si grands avantages qu'elle en donnait en France depuis cinquante ans. — Dans toutes les parties de l'administration dirigées par le conseil d'État et confiées aux intendants, les décisions étaient presque toujours arbitraires. — Ceux qui subsistaient de leur travail étaient si fréquemment opprimés ! — La plupart des contrôleurs généraux aggravaient sans cesse l'oppression du régime fiscal, cent fois plus tyrannique qu'il ne l'a jamais été sous aucun gouvernement. »
(P. 20, 21, 22 et suiv.)

force d'une multitude effrénée. Le roi fut *contraint de se rétracter* *. En un mot, cela ressemble fort à ce qu'on a blâmé depuis.

« Plusieurs personnes avaient soutenu que nous
» n'avions pas encore une constitution fixe. Elles
» reconnaissaient cependant plusieurs maximes
» fondamentales ; mais où elles n'apercevaient point
» une constitution, c'était dans l'incertitude des
» limites de la puissance royale, dans le défaut
» absolu de règles précises pour distinguer les droits
» du prince, du peuple et même ceux des tribu-
» naux. » (P. 63.)

Ces bons anglicans sont bien embarrassés : ils ne veulent pas du principe de la souveraineté nationale ; ils ne disent point que la royauté est de droit divin ; ils ne savent où poser le pied. C'est un plaisir de leur proposer ce dilemme.

On peut se servir de l'autorité de Mounier pour démontrer la justice du décret qui a défendu de prendre des titres :

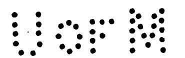
« Car, si c'était si condamnable de les porter sans
» la permission du roi ; si lui seul avait le droit de
» la décerner ; si c'était ignorer ou trahir les inté-
» rêts du souverain que de le souffrir. »

* Expressions de M. Mounier (p. 45) en parlant de la révocation des ordonnances contre le parlement de Grenoble.

On doit trouver que ce n'était pas seulement, de la part de l'assemblée constituante, une occasion de plaire, que d'avoir interdit cette usurpation des titres, qui désignaient des droits territoriaux et des distinctions que la constitution avait abolies. Mounier s'élève avec beaucoup de raison (page 146) contre la division de la nation en deux castes, et les pages 159 et 162 contiennent des choses excellentes à cet égard.

Les aristocrates et les royalistes s'accordent tous à vouloir l'abolition de la république; mais peut-être leur rendrait-on service en les priant de s'expliquer avec franchise, car leurs subdivisions sont à l'infini; et, pour commencer par les aristocrates, on sait que les grands seigneurs, les ducs et pairs, les nobles de race, les anciens anoblis, les nouveaux anoblis, ont tous des prétentions opposées. Il existe, dans le ci-devant ordre de la noblesse, une telle *démocratie nobiliaire,* si je puis m'exprimer ainsi, qu'en 1792 tous les émigrés furent en fermentation contre le premier pair de France, duc d'Uzès, qui avait osé signer le premier un mémoire, parce qu'on lui supposa l'audacieuse prétention de croire la pairie supérieure aux lettres de noblesse d'un secrétaire du roi *. Cependant tous les anoblis, tous les

* Le duc d'Uzès, pair de France et lieutenant général en 1814, émigra l'un des premiers. Ce fut à lui que le gouvernement des Pays-Bas, voulant alors éviter la guerre, signifia, en 1791, l'ordre de cesser les enrôlements de l'émigration. (Voyez la p. 27 du sixième volume.)



nobles mêmes, non possesseurs de fiefs, seraient exclus de tous droits politiques, par les nobles de race, qui eux-mêmes seraient combattus dans leurs prétentions d'égalité avec les pairs. Mais je suppose tout cela arrangé entre les aristocrates qui ont pris une part active contre la révolution; de quel œil verront-ils les ci-devant nobles qui n'ont pas porté les armes, ceux surtout qui sont restés dans leurs foyers? Les services mêmes auprès du roi constitutionnel, tels que ceux du ci-devant prince de Poix et de tant d'autres, bien loin d'assimiler ces personnes aux contre-révolutionnaires émigrés dans les premiers temps, ne devenaient-ils pas, en proportion de la fidélité et de la constance dont elles avaient fait preuve, un titre de proscription aux yeux des aristocrates et du prétendant frère de ce roi? Je veux bien pourtant regarder toutes ces subdivisions comme s'étant réunies sans haine, sans disputes, sans effusion de sang, sous la même bannière d'une seule aristocratie.

Voyons maintenant les royalistes : parmi les gens qui disent : « Nous voulons un roi, » les uns veulent le roi de Blankenbourg *, d'autres son neveu, et ceux-là aiment mieux n'avoir point de roi, que d'interrompre la divine ligne de succession. Les autres, qui, depuis tant d'années, n'ont travaillé que pour porter la branche d'Orléans au trône, perpétueraient l'anarchie pendant trente ans, plutôt

* En l'an V, *Monsieur*, depuis Louis XVIII, habitait le château de Blankenbourg, dans les États de Brunswick.

que de souffrir qu'un prince de la branche aînée les frustrât de leurs espérances. Bien des gens, las des Bourbons, pensent à un prince étranger, et ne manqueraient pas d'argent pour appuyer cette idée; quelques-uns préféreraient, pour l'honneur national, un Français. Voilà de quoi faire trois ou quatre guerres civiles avant d'avoir fixé son choix. Supposons qu'il soit fait, et que les simples royalistes ne forment qu'un parti.

Mais les aristocrates et les royalistes s'entendent-ils? Non, les vrais aristocrates veulent une chambre de noblesse toute puissante, et sont plus ennemis, par leur essence, de l'autorité royale que les démocrates eux-mêmes. Les courtisans, au contraire, ennemis de la noblesse inférieure, de la noblesse de province, et même de la haute noblesse, veulent tout dominer par la cour. Les royalistes éclairés veulent une chambre des pairs qui réduise à l'état de roture tous les nobles non pairs, tandis que les plébéiens, comme l'observe Mounier, seraient journellement élevés à la pairie. Ainsi l'ordre de la noblesse ne trouverait de différence, dans ce système, avec le décret du 17 juin, que le désagrément de n'être plus une caste distinguée, et d'avoir cent cinquante familles de supérieurs. Et que l'on ne prétende pas que les nobles pourraient compter avec la couronne! Il est clair que les royalistes de cour, ou les royalistes absolus, veulent le despotisme pur, sans la moindre apparence de représentation nationale, tandis que les royalistes modérés,



ceux qui admirent la constitution anglaise, pensent comme Mounier (p. 164) :

« Que le seul espoir que puissent donner aux » amis de l'humanité des assemblées politiques formées par diverses représentations de nobles et » de plébéiens, est celui de leur destruction, que » doit causer le choc de ces parties incohérentes. »

Et ils croient que, dans un pareil gouvernement, il est du devoir du roi, comme de son intérêt, de tout tenter pour s'emparer de l'autorité absolue.

En dernière analyse, ils sont obligés d'opter entre l'*autorité absolue* et la *constitution anglaise*; car il faut un roi, et toute représentation différente du système anglais ne vaut rien ni au-dessus, ni au-dessous. Ce n'est pourtant pas aux vices de la constitution de 1789 dans son organisation spécifique, qu'il faut attribuer les malheurs subséquents, car Mounier avoue que la chambre des pairs n'a pas suffi du temps de Charles Ier, parce que, dit-il, (p. 194) :

« Dans les temps malheureux où l'opinion publi» que est corrompue, tels que les temps de Henri III » et de Charles Ier, la meilleure forme de gouver» nement ne saurait maintenir l'ordre public. »

Il est donc à croire que, si l'on avait adopté la constitution de Mounier, la barrière des pairs eût

été rompue comme sous Charles Ier. Mais il résulte de toutes ces différences d'opinions et de vues entre les ennemis du gouvernement républicain (et la constitution de 1789 est regardée avec assez de raison par eux comme républicaine), il en résulte, dis-je, que, si les démocrates les laissaient les maîtres, nous n'aurions à attendre d'eux que la guerre civile, et chacun, au défaut de son système particulier, préférerait à tout autre l'*autorité absolue*.

« Je pensai que les inconvénients d'une seule
» chambre, pour les états généraux de 1789,
» seraient tempérés par l'amour et la reconnais-
» sance qu'inspiraient alors les vertus et les sacri-
» fices du roi. — Je crus que les troupes, les tri-
» bunaux, tous les agents de l'ordre public étant
» sous sa direction, on craindrait de lutter contre
» lui avec des forces inégales. On m'a blâmé d'avoir
» pu croire qu'une seule chambre consentirait à
» en établir deux, etc. » (P. 250.)

Au lieu de dire franchement que ceux mêmes qui voulaient une constitution avec deux chambres, pensaient que pour la conserver, il fallait d'abord n'en former qu'une pour détruire et pour modifier, Mounier prétend n'avoir agi dans tout cela qu'en royaliste, et cherche des excuses ridicules pour avoir tant souhaité la délibération *par tête*.

« Nous n'avions pas fait entrer dans nos calculs

» les imprudences, les faiblesses, les variations du » conseil du roi, et la profonde scélératesse de » quelques factions. » (P. 236.)

Si Mounier avoue qu'il n'a fait entrer dans ses calculs, ni ce que ferait la cour, ni ce que feraient les autres partis, il ne doit pas être si sévère sur l'imprévoyance de son prochain : « Si j'avais été » plus instruit ou plus habile, ajoute-t-il, j'aurais » déclaré qu'il fallait se soumettre au despotisme*. » Au reste, ne regrettons pas que Mounier ait eu cette imprévoyance; ses idées n'auraient pas plus été adoptées dans ce cas, que dans les systèmes limités, et ceux-ci ne sont pas très-regrettables, puisqu'il dit ailleurs que « lorsqu'on les aurait mieux recueil- » lis, la force des choses aurait produit les mêmes » maux. »

« La pluralité des cahiers de chaque ordre, aux » états généraux, contenait tout ce qui était néces- » saire pour restreindre l'autorité du roi dans de » sages limites. — On reconnaissait l'autorité du roi » comme préexistante. » (P. 248 et suivantes.)

La plupart des cahiers contenaient plusieurs articles très-contraires à l'autorité qu'il était nécessaire de conserver au roi; il n'est peut-être aucun principe opposé au gouvernement monarchique qui ne

* Même page 236.



fût renfermé dans quelques-uns de ses mandats. Les députés devaient les suivre exactement. Les mandats nobles voulaient qu'on délibérât par ordre, et les cahiers des communes *par tête*. Il paraît que Mounier aurait désiré que le *roi* tranchât la question, malgré le respect pour les cahiers. Il dit ailleurs, « qu'on aurait dû les renvoyer aux communes : » mais il ne dit pas que cette idée avait été celle de plusieurs chefs de la révolution, qui, voyant que la cour était déterminée à s'opposer par tous les moyens à la liberté, auraient souhaité être renvoyés dans les provinces pour les mieux disposer à la résistance; et Mounier fut un de ceux qui, dans les comités, s'opposèrent le plus à cette idée de recours aux commettants.

« Au commencement de l'année 1789, on dis-
» tingua les écrits d'un puritain, qui depuis eut
» beaucoup d'influence sur les *institutions nou-*
» *velles*. Il disait que le tiers état était tout, puis-
» qu'il contenait vingt-cinq millions d'hommes, et
» la noblesse seulement deux cent mille. Il voulait
» que le tiers état s'assemblât à part, formât seul
» une assemblée nationale, etc... » P. [illegible]

Ce puritain est Rabaut de Saint-Étienne, député de Nîmes.

[illegible]
[illegible]

» encore leurs projets. Ils profitaient de tous les
» moyens de discorde. Ils formaient un *club* à
» Versailles, où, sous divers prétextes, ils atti-
» raient les députés qui leur paraissaient suscep-
» tibles de se laisser emporter par l'enthou-
» siasme, etc... » (P. 289.)

Le mot *club* paraît troubler M. Mounier, et sans doute il trouve bien coupables ces réunions de députés. Mais n'ont-elles pas lieu en Angleterre? N'a-t-il pas lui-même fait des réunions en Dauphiné? N'a-t-il pas assisté à la plupart des comités de députés ?

« Combien je me reproche aujourd'hui de l'avoir
» proposé ! (le serment du jeu de paume...) »
(P. 296.)

Quoi, M. Mounier, vous vous repentez d'avoir proposé le serment ? Est-ce pour adoucir *l'amertume de ce souvenir* que vous attribuez cette action de votre part « au désir de reprendre sur le parti
» populaire le crédit que vous aviez perdu ; à l'es-
» pérance que la réunion des ordres, qui vous pa-
» raissait inévitable et prochaine, vous procurerait
» une majorité favorable à l'autorité du roi * ? »
Vous êtes injuste envers vous-même : vous avez voulu l'insurrection du Dauphiné, la réunion des

* Même page 296.

ordres, une constitution malgré le roi s'il le fallait; vous proposâtes le serment du jeu de paume; vous fûtes indigné de la déclaration du 23 juin; votre parti fut le plus chaud à dénoncer le renvoi de M. Necker; vous concourûtes aux décrets de l'assemblée qui prévenaient sa dissolution, aux décrets sur la responsabilité des conseillers du roi; vous vous êtes réjoui de l'insurrection qui força le roi d'éloigner ses troupes, de la prise de la Bastille; vous n'avez pas même été fâché de la nuit du 4 août; en un mot, vous fûtes un sincère patriote, mais vous vouliez le *veto absolu*, et la *constitution anglaise*, et vous vous regardiez comme chef de ce parti. Les démocrates ne vous secondant pas, vous cherchâtes, pour avoir la majorité, à recruter des aristocrates. Le 5 octobre arriva dans ces entrefaites, vous partîtes, et ce fut une grande faute; elle est le germe des injustices que vous avez commises depuis envers ceux qui restèrent à leur poste pour maintenir, autant qu'il était en eux, la liberté et l'ordre public *.

* Voyez, dans la correspondance du quatrième volume de cet ouvrage, la lettre du général Lafayette à M. Mounier, p. 205.

M. MALOUET.

LETTRES INTÉRESSANTES SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EXTRAITES DES CÉLÈBRES OUVRAGES DE M. MALOUET, MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE,

Traduites par M. William Clarke.

Cet ouvrage parut à Londres en 1795. Le traducteur et éditeur, William Clarke, ancien professeur d'anglais et de belles-lettres au collége d'Alais, en Languedoc, y a joint une dédicace, une introduction et des notes de sa composition. M. William Clarke injurie beaucoup et raisonne peu.

Il annonce à tous les hommes qui ont participé à la révolution française, « que leur postérité, en » lisant son pamphlet, rougira de leur ignorance, » de leur folie ou de leur obstination pour n'avoir » pas suivi le sentier infaillible que M. Malouet avait » illuminé des rayons de la justice et de la raison » (p. 8). Nous n'aurions pas remarqué cet éloge un peu exclusif, s'il n'était précédé par celui de « n'a- » voir pas été intimidé par l'épée menaçante des » assassins, continuellement suspendue sur la tête » de ceux qui refusaient de flatter la frénésie et les

» erreurs d'une multitude égarée. » M. Malouet était très-capable de braver des dangers ; mais il est faux qu'il en ait couru, je ne dis pas continuellement, mais dans aucun moment, depuis le jour de l'arrivée de l'assemblée constituante à Paris, jusqu'à celui de sa dissolution. Il est faux que M. Malouet, ni aucun membre de cette assemblée, ait couru le moindre risque pour aucune de leurs opinions, quelque contre-révolutionnaires, quelque provoquantes pour le peuple qu'elles aient pu être. Il est de toute vérité que la garde nationale et son chef veillèrent toujours efficacement à la liberté des délibérations, et que, lorsque des membres du côté droit, par une tactique à laquelle M. Malouet était fort loin de participer, cherchèrent à provoquer la garde nationale ou même à se faire insulter par le peuple pour en prendre acte, ils trouvèrent dans tous les hommes chargés de l'ordre légal, dans tous les citoyens armés pour le maintenir, le zèle, le respect et l'assistance qui leur étaient dus. M. Clarke rapporte un discours de M. Malouet, entièrement opposé à la constitution qui venait d'être terminée *. Courut-il des dangers pour l'avoir proféré ? pas plus que M. d'Esprémenil lorsque celui-ci, pour

* Le 20 février 1790, lorsque l'assemblée nationale s'occupait de réprimer les troubles de plusieurs provinces, M. Malouet appuya la motion de M. Cazalès qui demandait que le roi fût investi pour trois mois de la dictature. Dans la séance du 8 août 1791, il prit part avec M. d'Esprémenil, à la révision des décrets constitutionnels, pour en contester les bases et attaquer *la déclaration des droits*.

gagner le pari qu'il avait fait avec quelques amis, vint proposer à la tribune un plan de contre-révolution *. M. Malouet fut dénoncé une fois à l'assemblée sur une lettre qui lui était attribuée. L'assemblée repoussa unanimement la dénonciation **; son élection fut dénoncée une autre fois comme irrégulière, car il avait été élu, contre le règlement, par acclamation; mais, quoique la forme n'eût pas été remplie, il était évident que l'intention avait été d'élire M. Malouet ***. L'assemblée, à l'unanimité, le maintint dans le poste où il fortifiait la minorité

* Le 29 septembre 1790, à l'occasion du projet de loi sur le papier-monnaie, M. d'Esprémenil, le même qui avait provoqué, en 1788, les résistances du parlement contre *la cour plénière* et les *grands bailliages*, proposa une série de décrets qui annulaient tous ceux de l'assemblée nationale depuis le commencement de la révolution.

** Le 21 novembre 1790, M. Malouet ayant accusé le comité des recherches de plusieurs actes arbitraires, le rapporteur de ce comité répondit en insinuant que M. Malouet lui-même était inculpé pour une lettre adressée à un personnage puissant, et dans laquelle plusieurs membres de l'assemblée étaient dénoncés comme des scélérats. La lettre fut lue devant l'assemblée; elle était adressée au comte d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles, à qui M. Malouet demandait seulement protection contre des menaces d'assassinat confiées à son domestique par un parfumeur.

*** Le 10 juillet 1789, M. Goupil de Préfeln proposa, au nom d'un comité, l'annulation de l'élection de M. Malouet comme député du bailliage de Riom aux états généraux. L'assemblée rejeta cette conclusion après un discours de M. de Lally-Tolendal, qui soutint qu'il n'y avait pas de lois fixes pour les nominations aux états généraux, et que l'absence de toute réclamation sur celle de M. Malouet faisait supposer le consentement de ses commettants.

par ses talents et par son caractère personnel; et voilà qu'on voudrait faire croire aux étrangers, que pour dire son opinion à la tribune, il fallait que M. Malouet bravât tous les jours le fer assassin suspendu sur sa tête !

M. Clarke, après avoir parlé de la convocation des états généraux comme si elle eût été un effet du libre choix du roi, affectant d'oublier qu'elle était forcée par le désordre des finances, par l'impossibilité de subvenir non-seulement aux besoins de l'État, mais à des dilapidations bien plus indispensables encore pour une cour avide, et toujours croissantes, malgré les bonnes intentions du roi depuis son avénement au trône, enfin par le refus d'enregistrement et de payement, avoue cependant que l'opposition du parlement et des deux premiers ordres de l'État à l'autorité royale, était *telle que le ministre se crut obligé, pour garantir celle-ci*, de donner plus de force à la représentation populaire; il avoue que la haute et la petite noblesse étaient opposées l'une à l'autre, et il a grande raison. La noblesse ancienne arriva aux états généraux avec le projet de rejeter dans les communes tout ce qui n'était pas *noble d'extraction;* la nouvelle noblesse avec le projet d'établir dans cet ordre une égalité parfaite entre ses membres, depuis les Montmorency, les La Tremouille, etc., jusqu'à l'anobli de la veille; et ces deux noblesses se proposaient de détruire la pairie. On doit conclure, de ces dispositions, qu'il n'eût pas été facile ni au roi,

ni au peuple, de s'arranger avec ces messieurs pour une constitution telle que M. Malouet paraît l'avoir désirée. M. Clarke en conclut, lui, qu'on pouvait prévoir que la petite noblesse se mettrait avec le peuple contre la noblesse ancienne; et en cela, il ne montre pas le talent de prophète, même le plus aisé de tous, celui de prophète après coup; car, au contraire, les nouveaux nobles se sont montrés les plus attachés aux distinctions, et l'on trouvait dans le parti populaire une plus grande proportion de nobles anciens. Il ajoute (page 12) que, dans un grand État, *où les mœurs étaient arrivées au dernier degré de la corruption*, on devait attendre... devinez quoi? « que même dans » la haute noblesse il y aurait des hommes qui, » soit par le pur amour de la liberté, soit par » opposition à la cour, soit par l'amour des nou» veautés ou le désir de se rendre populaires, aban» donneraient l'étendard de leur ordre, c'est-à» dire, leurs priviléges personnels, pour se joindre » aux représentants des communes. » Voilà ce que M. le professeur regarde comme la conséquence naturelle du dernier degré de corruption dans les mœurs.

M. de Lally fut un des premiers nobles qui passèrent à la salle commune pour y délibérer par tête; s'il y eût proposé la délibération en deux ou trois chambres, on lui eût objecté que lui-même, en quittant la chambre de la noblesse, avait décidé la question; d'un autre côté, il n'eût pas été ap-

aussi reconnu qu'on n'aurait pu faire une constitution supportable, dans une assemblée divisée en deux chambres, et arrêtée par le *veto absolu* de celle qui eût été formée des deux premiers ordres, à moins qu'on eût employé les violences de la révolution anglaise contre la chambre des pairs, au lieu de maintenir la liberté dont l'assemblée constituante a toujours été assurée *.

Il est ridicule à M. Clarke, après avoir déploré la *catastrophe* du 14 juillet 1789, et blâmé la faible et intempestive résistance de ceux qui ne voulaient admettre aucun changement dans les anciennes constitutions (page 14), de diviser l'assemblée de cette manière-ci : les députés de la gauche, auxquels il n'attribue que des projets destructeurs et anarchiques; les royalistes, qui consentaient à la réforme de quelques abus les plus choquants, sans permettre de changements essentiels dans l'ancien système; et un petit nombre d'hommes, où il place avec raison M. Malouet, royalistes sincères qui ne voulaient ni les innovations des factieux, c'est-à-dire des députés du côté gauche, ni la résistance des aristocrates. En vérité, ce que ces royalistes voulaient n'a jamais été bien clair depuis que Mounier quitta l'assemblée; et celui-ci avait voulu la constitution anglaise, que ne voulaient ni le roi, ni le clergé, ni la noblesse, ni le peuple. Mais il eût été plus exact de diviser l'assemblée ainsi : 1° les

* M. Malouet vota, le 7 septembre 1789, pour deux chambres, la permanence du corps législatif, et le *veto suspensif* du roi.

jacobins; 2° les amis de la liberté, de l'égalité, de l'ordre public, et par conséquent les vrais constitutionnels; 3° les aristocrates, avec lesquels siégeaient toujours, et votaient le plus souvent, quelques hommes connus sous le nom de *monarchiens* ou *impartiaux*. Ceux-ci n'étaient pas un parti, c'étaient quelques individus, la plupart fort estimables, mais peu influents à l'assemblée, et n'ayant pas la moindre influence au dehors; encore M. Clarke convient-il que ce petit nombre de députés était divisé par des nuances sur lesquelles ils ne s'entendaient point. Il est un peu dur, pour faire une meilleure place à son ami, de refuser toute pureté d'intention et tout sens commun aux hommes qui, tels que Bailly, La Rochefoucauld, Lafayette, Dupont, Émery, Maubourg, Pusy, Tronchet, etc., etc., n'avaient pas eu le bonheur d'attraper, parmi les dissentiments des *impartiaux*, la nuance la plus agréable à M. Clarke. Par exemple, sur la question du commerce des noirs, M. Malouet avait écrit une défense du commerce et de l'esclavage des nègres, ne différant de l'opinion des aristocrates que pour des recommandations de bon traitement; La Rochefoucauld, Lafayette et leurs amis pensaient qu'on devait supprimer la traite et s'occuper d'un affranchissement graduel des esclaves, suite indispensable de la suppression de ce commerce. Eh bien! cette différence d'opinion doit-elle faire regarder comme anarchiste et absurde en politique, l'avis de l'abolition de la traite, le seul

sur lequel M. Pitt et M. Fox soient d'accord, et dont M. Pitt a dit, l'année passée *, qu'il était absolument imposé par la politique et par le véritable intérêt des colonies?

Les constitutionnels ne demandaient pas mieux que de s'entendre avec tous ceux qui n'auraient pas été contraires aux principes de la liberté et de l'ordre légal. Il est très-vrai qu'à cette époque, M. Malouet eut une conférence à l'hôtel de La Rochefoucauld, avec La Rochefoucauld, Lafayette et quelques-uns de leurs amis; cela suffit, sans doute, pour le rendre suspect aux membres de son parti; car il jugea à propos de publier un compte rendu de cette conversation, ce qui fut même blâmé comme un procédé peu obligeant pour ceux avec lesquels il l'avait eue, et dont il ne demanda point l'agrément préalable. Qu'on recherche dans les papiers du temps cette conversation; on y verra quels étaient les sentiments de ceux que M. Clarke désigne, sans les nommer, comme « ayant voulu » sauver leurs adversaires de leur propre ruine, et » la nation de l'anarchie. »

« Il est connu à présent, dit M. Clarke (page 87), » que le duc d'Orléans, Mirabeau et l'abbé Sieyes

* C'est au mois de mars 1799, que M. Pitt appuya, dans la chambre des communes, la motion de M. Wilberforce, pour l'abolition de la traite des noirs. On voit, par cette date, que les notes du général Lafayette sur M. Malouet et son éditeur, ont été écrites en 1800.

» furent les instigateurs de l'insurrection du 14 juil-
» let. »

Ils ne le furent, ni plus, ni moins, que les autres membres principaux du parti populaire; et, quand on pense que M. d'Orléans se tint caché, on pourrait dire qu'il le fut un peu moins que les autres. Mounier, que M. Clarke a raison de citer comme un patriote éclairé, montra bien plus de zèle pour la résistance à la cour, et d'énergie contre le nouveau ministère, que M. d'Orléans : celui-ci, pendant que le vice-président Lafayette et les secrétaires Sieyes, Mounier, Chapelier, etc., rédigeaient le décret pour rendre personnellement responsables tous les conseillers du roi, écrivait au baron de Breteuil une lettre d'excuse *.

M. Clarke dit (p. 87) que ce fut le 14 juillet que la garde nationale fut ainsi nommée; cela n'est pas exact. Lafayette, élu le 15 commandant de la garde bourgeoise de Paris, et voulant nationaliser l'armement des citoyens, proposa à l'hôtel de ville, et fit adopter ce nom de garde nationale. Ce ne fut point la multitude qui choisit les chefs de la garde nationale; ils le furent très-régulièrement par les districts, où se rendirent tous les bons citoyens, comme on peut en juger par la plupart des choix. Mirabeau et l'abbé Sieyes n'ont pas eu de part essentielle à cette institution; elle fut formée à l'hôtel de ville de

* Voyez les p. 136 et suiv. du quatrième volume.

Paris par Lafayette, qui avait appelé auprès de lui un comité militaire nommé par les districts, auquel il proposa son plan d'organisation dont chaque article fut adopté sans difficulté. Mathieu Dumas, principalement employé par lui pour la rédaction de ce plan, Gouvion, Lajard, d'Arblay et quelques autres officiers furent aussi ses coopérateurs. Toutes les gardes bourgeoises des provinces qui correspondaient avec le général de Paris, qu'elles regardaient aussi comme le leur, adoptèrent la même organisation, et il n'y en eut pas d'autre jusqu'au dernier temps de l'assemblée constituante. Le décret constitutionnel sur la garde nationale fut fait par le comité militaire dont on connaît les membres. Il n'est donc pas vrai, comme le dit M. Clarke (p. 87), que Sieyes et Mirabeau aient fait cette organisation.

Les opinions et les lettres de M. Malouet rapportées dans cet ouvrage, renferment des détails assez curieux sur le début de Mirabeau aux états généraux (p. 52). Le paragraphe qui finit la p. 55 doit aussi être remarqué : M. Malouet paraît dire que c'est à cause du 6 octobre que tant de députés sont partis, tandis qu'il n'y en eut, à cette époque, qu'un très-petit nombre. Il avoue « que plusieurs aristo-
» crates se réjouissaient des entreprises qui leur
» faisaient espérer que l'absurdité et les crimes des
» innovateurs ne manqueraient pas de ramener
» l'ancien régime. »

Quelques écrivains, sans être amis du despotisme,

ont condamné les constitutionnels, et ce fut une tactique des *impartiaux* de faire composer par l'abbé Raynal une lettre à l'assemblée qui contraste de la manière la plus étrange avec les propres maximes de cet auteur *. Il suffirait, pour la réfuter, de la mettre en opposition avec une douzaine des plus violentes phrases de l'*Histoire philosophique*, et d'ajouter qu'on ne doit pas plus de confiance à l'opinion d'un vieillard, instrument de ses amis,

* Le 31 mai 1791, M. Raynal, alors âgé de 80 ans, adressa à l'assemblée une lettre dans laquelle il déplorait la désolation de l'Église, la tyrannie des clubs, la faiblesse du pouvoir laissé à la royauté, etc. L'assemblée passa à l'ordre du jour. M. André Chénier répondit à cette lettre dans le *Moniteur* du 5 juin ; tout en s'élevant aussi contre les persécutions religieuses et les fautes commises, il rappelait divers passages de l'*Histoire philosophique* de M. Raynal : « Vous avez appelé à grands cris, disait M. Chénier, » un libérateur *qui mit le fer à la main des opprimés d'Amérique*, *vous avez tressailli de joie* en prévoyant *le jour où les » champs américains s'enivreront avec transport du sang européen*. (T. VI, p. 221.) L'Église de France vous arrache des larmes. » Je ne conçois pas en quoi son destin peut vous paraître si lamentable, à vous qui aviez le courage de nous dire : *Si cette » religion existait, n'en faudrait-il pas étouffer les ministres sous » les débris de leurs autels ?* (Tome VI, p. 203.) *S'il existait dans » un recoin d'une contrée soixante mille citoyens enchaînés par » les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, qu'aurait » de mieux à faire le souverain, que de s'y transporter avec un » nombre suffisant de satellites armés de fouets, et de leur dire : » Sortez, canaille fainéante, sortez : aux champs, aux ateliers, » à la milice.* (Tome X, p. 145.) Mais je n'oublie pas le précepte » sage et humain d'un législateur antique : Lève-toi devant la tête » blanchie et honore la présence du vieillard ! J'espère que l'auteur de la lettre à l'assemblée nationale m'excusera d'oser citer » Moïse à l'auteur de l'*Histoire philosophique*. »

qu'on n'en doit aux maximes désorganisatrices et incendiaires que les vrais patriotes du parti constitutionnel n'adoptèrent jamais, quoique l'abbé Raynal ait été loué comme un philosophe par ceux qui trouvent incendiaire *la déclaration des droits*. Nous croyons même qu'on trouverait une semblable contradiction dans les expressions de la motion de M. Malouet à l'assemblée constituante, en faveur de l'abbé Raynal *.

L'examen des ouvrages de M. Malouet et de ses amis politiques nous paraît être d'une grande importance pour la justification des constitutionnels, et pour celle des principes vraiment républicains qui nous distinguent du parti anglican, autrement dit *monarchien*. Il n'y a de logique rigoureuse que parmi les contre-révolutionnaires et les hommes attachés à nos principes de souveraineté nationale,

* La lettre de l'abbé Raynal fut soumise à ses amis et en particulier à M. Malouet, qui avait demandé, à la séance du 15 août 1790, que l'assemblée intervint en faveur de cet écrivain pour supplier le roi d'annuler un arrêt du parlement de Paris, en date du 25 mai 1781, décrétant de prise de corps, l'auteur de l'*Histoire philosophique et politique des deux Indes*. M. Malouet disait, pour soutenir sa motion : « Personne n'ignore qu'il fut un temps où les » terreurs du despotisme, précédant ou suivant les progrès de » la raison, préparaient pour les hommes de génie des chaines » que ceux-ci ne se lassaient pas de rompre ou de braver. Parmi » les ouvrages immortels que nous leur devons, on distinguera » longtemps, malgré les reproches qu'on peut lui faire, l'*Histoire philosophique des deux Indes*. Ce vaste dépôt de faits et » de lumières présente les droits des peuples, les devoirs des » princes, les fautes de tous les gouvernements, les véritables » intérêts de toutes les sociétés politiques, etc. »

c'est-à-dire aux droits positifs de l'humanité. Dans l'intervalle on ne fait que divaguer. Cependant, les opinions des *monarchiens* ne tranchant tout à fait avec aucun parti, ils se prétendent les seuls sages; leur système n'ayant point été essayé, ils assurent que celui-là seul aurait évité nos maux et les réparerait encore; beaucoup de gens concluent que, si Louis XVIII ou son neveu pouvait devenir *monarchien*, ou faire semblant de l'être, il n'y aurait plus qu'à les recevoir. Toutes ces belles paroles ne tiennent pas contre une analyse un peu serrée et certains rapprochements.

Ils conviennent que les abus étaient énormes et radicaux; que la noblesse, le clergé, les parlements voulaient une révolution et l'avaient commencée par des émeutes et des désobéissances auxquelles une partie des *monarchiens* a pris part; qu'il y avait résistance du gouvernement et des privilégiés aux réformes nécessaires; qu'il fallait par conséquent vaincre cette résistance ou l'enchaîner; que la nation devait user de son droit de souveraineté, mais qu'il ne fallait pas lui dire qu'elle eût ce droit; que la royauté n'est pas de droit divin, que, cependant, la nation n'a le droit ni de la détruire, ni de la modifier au delà de ce que M. de Lolme a cru convenable*; et puis, ce que les *monarchiens* voulaient établir était-il plus agréable au roi, à la noblesse, au clergé, au peuple? Tout au contraire. Y aurait-il

* *Constitution d'Angleterre*, ou *État du gouvernement anglais*, par J.-L. de Lolme, publiciste génevois. (Amsterdam, 1771.)

eu, après l'établissement, moins d'opposition? Un peu davantage, avec quelques moyens de plus de la faire valoir. Étaient-ils d'accord entre eux? Point du tout. Clermont-Tonnerre et Mounier avaient été pour la délibération *par tête*; Malouet et Necker pour un parti mitoyen; celui-ci voulait un *veto suspensif*; d'autres un *veto absolu*. Il ne faut donc pas qu'ils disent : « Si on avait fait ce que nous » avions voulu, » mais que chacun dise : « Si on » avait fait ce que je voulais... et cela, non d'après » des principes déterminés et évidents, mais d'après » mes opinions personnelles sur une matière dans » laquelle je n'ai pas plus d'expérience qu'aucun » autre. »

MÉMOIRES DU MARQUIS DE BOUILLÉ,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, GOUVERNEUR DE DOUAI, MEMBRE DES DEUX ASSEMBLÉES DES NOTABLES, ET GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DE MEUSE, SARRE ET MOSELLE.

(Édit. de MM. Barrière et Berville, chez Baudouin frères, Paris, 1821, 437 p. in-8°.)

C'est contre moi que cet ouvrage est dirigé, et cependant, à travers toutes les contradictions de l'auteur, le résultat de ses mémoires ne m'est pas

défavorable. Je vais noter quelques passages * :

« Lorsque le désordre des finances contraignit le » roi d'assembler les notables, cette assemblée ne » put produire aucun bien. Les états généraux, » qu'on leur substitua, ne pouvaient en produire » davantage. — L'ambition dominait dans la ma- » gistrature ; l'esprit de prétention se montrait » dans le clergé ; celui d'insurrection dans la no- » blesse ; l'insubordination dans l'armée, princi- » palement parmi les chefs ; la licence dans le pu- » blic, la misère dans le peuple, un luxe effréné » parmi les riches ; le gouvernement était sans » force, la cour dans le mépris, les grands dans » l'avilissement ; l'irréligion et l'immoralité avaient » corrompu les premiers rangs, etc. — Il y avait » en France à peu près 80,000 familles nobles. — » Dans cette nombreuse noblesse, il existait environ » mille familles dont l'origine se perdait dans les » temps reculés de la monarchie. On remarquait » encore quelques grands noms à la cour, mais » qui trop souvent étaient avilis par les vices de » ceux qui en avaient hérité. — Les nobles n'étaient » plus distingués des autres classes de citoyens » que par les faveurs arbitraires de la cour, et par

* Ces notes sur l'ouvrage de M. de Bouillé ont été écrites de 1797 à 1800. Nous avons suivi, dans les citations, l'ordre des pages de l'édition de 1821, parce que les renvois indiqués par le général Lafayette désignaient une première édition anglaise que nous n'avons pu nous procurer.

» des exemptions d'impôts moins utiles pour eux-
» mêmes qu'onéreuses pour l'État et choquantes
» pour le peuple. — A Paris et dans les grandes
» villes, la bourgeoisie était supérieure en riches-
» ses, en talents et en mérite personnel. Elle avait,
» dans les villes de provinces, la même supériorité
» sur la noblesse des campagnes. Cependant, elle
» était partout humiliée ; elle se voyait exclue des
» emplois dans l'armée, le haut clergé, la haute
» magistrature, etc. » (P. 20, 50, 53.)

M. de Bouillé justifie ainsi la révolution. Plus loin (p. 58), il en accuse les intrigues de l'aristocratie. Sur quatre-vingt mille familles nobles, il en met soixante-dix-neuf mille de côté ; il convient qu'ils n'avaient rien pour se distinguer des autres citoyens, si ce n'est que des abus, et il fait, à leurs dépens, l'éloge du tiers état.

« La question concernant les droits de l'homme
» ayant été mise en délibération dans les trente bu-
» reaux qui divisaient l'assemblée, vingt-huit la
» rejetèrent. »

Si ce fait était vrai, il prouverait que les communes n'étaient pas aussi avancées que le dit l'abbé Sieyes.

« Telle était ma situation et mon incertitude,
» lorsqu'une personne assez marquante dans la ré-

» volution, le marquis du Châtelet, qui m'avait été » longtemps attaché, qui m'avait des obligations, » et qui était l'ami et l'aide de camp de M. de La- » fayette, m'écrivit la lettre suivante *. » (P. 83.)

Je connaissais peu M. du Châtelet qui, au contraire, était l'ami de M. de Bouillé. Je crus que celui-ci l'avait chargé de me sonder. M. du Châtelet, comme on le voit dans sa lettre même du 20 novembre, publiée par M. de Bouillé, n'était point mon aide de camp. Dans le cours de trois ans, il a été patriote, monarchiste, aristocrate, républicain, jacobin, suivant que son amour-propre ou son ambition l'ont conduit, et il était peu en état de juger son prochain. Sans doute il pensa se donner de l'importance, en intervenant entre M. de Bouillé et moi. Jugez combien il est probable que j'aie été dirigé par M. du Châtelet dans les partis que j'ai pris. Sa lettre à M. de Bouillé est d'autant plus ridicule, qu'il avoue que je n'ai pas suivi ses conseils et se vante de son influence.

* M. de Bouillé dit qu'il était disposé à abandonner son commandement de Metz et à quitter la France, lorsque M. du Châtelet lui écrivit, comme chargé par le général Lafayette de lui proposer une réunion d'efforts pour la défense du roi et de la constitution. On voit dans une seconde lettre du 20 novembre 1789, également publiée par M. de Bouillé, que M. du Châtelet conseille au général Lafayette, après le 6 octobre, d'*écarter ses ennemis et de se charger de la constitution comme de la révolution.* « *Mais sa tête*, ajoute-t-il, *n'était pas assez grosse pour un tel projet*, etc. »

« Mon rôle était de conserver mon armée et les
» places fortes qui étaient sous mon commande-
» ment, de me maintenir à Metz, d'y attendre les
» événements. Je prêtai donc mon serment entre
» les mains des officiers municipaux, ce qui me
» popularisa un peu, etc. — Mon seul objet était
» de servir le roi et de soutenir, autant que je le
» pourrais, la monarchie qui s'écroulait. Je ne
» voulais entrer dans aucun parti, à moins qu'il
» ne fût dirigé vers le même but; mais je devais
» ménager celui qui régnait alors et qui était le
» moins scélérat de tous. » (P. 96 et 97.)

Ces aveux sont curieux. Il est plaisant que M. de Bouillé, qui se vante de m'avoir trompé et trahi, me reproche d'avoir manqué de franchise et de confiance à son égard. *Le moins scélérat de tous* est un mince éloge dans l'intention de l'auteur; mais, en réalité, je le trouve plus grand que je ne mérite, puisque les La Rochefoucauld, Bailly, Pusy, Latour-Maubourg, étaient de notre parti.

« M. de Lafayette, d'un des chefs de la révolution,
» devint celui de la constitution. Tous ceux qui lui
» étaient attachés, sous le nom de constitutionnels,
» formèrent un parti appuyé par la majorité de
» l'assemblée, par le roi lui-même, du moins en
» apparence. La majorité du peuple était attachée à
» ce parti, ainsi que presque toutes les municipalités
» du royaume et les gardes nationales. » (P. 98.)

L'autre parti, selon M. de Bouillé, était celui qui fut poussé aux 5 et 6 octobre avec l'intention de massacrer la famille royale... Lafayette et les constitutionnels étaient donc les défenseurs de la vie du roi !

Il avoue que sa politique était de semer la zizanie entre le peuple et les soldats :

« Je cherchais, dit-il, à les éloigner les uns des » autres et à les mettre en rivalité... » (P. 108.)

Ces provocations expliquent le refroidissement dont parle M. de Bouillé, page 112 :

« Soit par maladresse, soit par humeur, je m'é- » tais brouillé à Metz avec les partisans de M. de » Lafayette. Je savais qu'il voulait m'ôter mon com- » mandement, que je ne voulais quitter qu'en sor- » tant du royaume, environ deux mois après, etc. »

On voit aussi par les passages suivants que Lafayette veillait sur la conduite de M. de Bouillé :

« J'ai eu depuis des raisons très-fortes de croire » que M. de Lafayette avait d'abord engagé Sa Ma- » jesté à me donner l'ordre de me rendre à Paris, » et qu'elle avait consenti seulement à m'y enga- » ger. » (P. 114.) « Je dus établir un nouveau plan » de conduite pour servir utilement le roi, consé- » quemment me rapprocher des constitutionnels

» et de M. de Lafayette; mais, pour me servir de
» l'expression du ministre, M. de La Tour du Pin
» (en parlant de celui-ci), quoique ne craignant
» pas les griffes du lion, je devais cependant m'en
» défier. » (P. 118.)

M. de Bouillé démontre ailleurs comment, pour royaliser la France, il fallait affaiblir le parti de Lafayette :

« Mais, si je reproche à M. de Lafayette ses fautes
» politiques, je peux gémir sur celles que j'ai faites
» moi-même. Une fois que j'eus consenti à obéir à
» la constitution nouvelle, j'aurais dû me former
» un grand parti parmi les constitutionnels mêmes.
» — J'aurais dû, le 4 mai, accepter le commande-
» ment de la fédération des provinces des évêchés
» et de Lorraine. Je devais alors aller à Paris sonder
» M. de Lafayette, lui inspirer, si ce n'est de la
» confiance, au moins de la sécurité... Le roi de-
» vait laisser marcher le parti constitutionnel; sa
» conduite n'inspirant plus de méfiance, la crainte
» qu'on avait des aristocrates n'aurait plus existé,
» et le parti constitutionnel ne se serait pas réuni
» à celui des jacobins. Le roi affaiblissait M. de La-
» fayette dans le sien, etc. » (P. 119, 120, 121.)

Cependant, ma lettre du 20 mai 1790 à M. de Bouillé montre que je profitais de toutes les cir-

constances pour l'engager à servir la cause constitutionnelle *.

« M. de Ternant, son ami intime, auquel il
» m'engageait à parler avec confiance, était un
» intrigant qui avait fait fortune par toutes sortes
» de moyens, etc. » (P. 124.)

M. de Ternant n'est point un intrigant ; il n'a pas fait fortune, et la révolution ne lui a été d'aucun profit **.

« Dans cette circonstance (l'affaire de Nancy),
» nous voyons les constitutionnels agir de concert
» avec le roi et conséquemment avec les royalistes
» modérés. » (P. 138.)

Ces royalistes n'ont jamais regardé les constitutionnels comme du même parti qu'eux.

« Deux mille hommes de gardes nationales des
» départements voisins, rassemblés quelques jours
» avant par l'aide de camp de M. de Lafayette, aux
» environs de Nancy, avaient cédé aux invitations
» du peuple et de la garnison de cette ville, et s'y
» étaient joints. » (P. 148.)

* Voyez cette lettre, p. 262 du quatrième volume.

** Voyez, sur M. de Ternant, les p. 206, 219, 226 du cinquième volume.

Parmi les gardes nationales que mon aide de camp * avait réunies et dont une partie seulement fut séduite à Nancy, il y avait pourtant M. de Gouvion qui fut tué sous M. de Bouillé **.

« La lettre du roi à cette occasion (la répression
» des troubles de Nancy, le 31 août 1790), celle
» de M. de Lafayette lui-même, celle du président
» de l'assemblée, confirmeront au moins que j'ai
» agi au nom de la loi et par la loi... » (P. 160.)

Il est très-vrai qu'il agit légalement et rendit un grand service ; aussi l'on voit avec quel empressement je cherchai à le soutenir dans cette occasion.

« Je dois ajouter que, par un sentiment d'hu-
» manité, je m'étais écarté, dans cette circonstance,
» des principes politiques que je croyais devoir
» adopter pour garantir la France des plus grands
» maux dont elle était menacée. — J'éteignis les
» premières étincelles de la guerre civile ; j'y étais
» cependant bien préparé. J'aurais rassemblé une
» armée purement royaliste, qui plus tôt formée
» et en activité, aurait eu sans doute les premiers
» succès, etc. » (P. 161.)

* M. Desmottes.

** M. de Gouvion, qui fut tué à Nancy, était frère de M. de Gouvion, major général de la garde nationale, emporté par un boulet, le 11 juin 1792.

Aveu précieux : M. de Bouillé réprima malgré lui l'insurrection de Nancy et s'en repentit. Cette insurrection eût mené à la guerre civile que les aristocrates désiraient. M. de Bouillé ajoute (p. 162) :

« Le roi crut que je lui avais rendu un grand
» service, lorsque, malgré moi, je lui avais fait
» perdre une des seules occasions qui s'étaient pré-
» sentées depuis la révolution pour remonter sur
» son trône. »

Plus loin, cependant, M. de Bouillé dit, dans une lettre en réponse aux félicitations de l'assemblée nationale par l'organe de son président :

« Mon honneur et la dignité de mon caractère
» sont, devant la nation, devant l'Europe entière,
» les plus sûrs garants de mon respect et de ma
» soumission aux lois, ainsi que de l'inviolabilité
» de mes serments. » (P. 168.)

N'est-il pas inconcevable qu'il ose ainsi rappeler que son honneur répondait de l'observation de son serment constitutionnel? Vous remarquerez qu'après avoir dit qu'il se repent de ce qu'il fit à Nancy, il avoue que cela prévint, pour quelque temps, la destruction de son pays :

« On donna de grands éloges à ma conduite; il
» semblait que j'eusse sauvé la France, t lis que

» je n'avais été que l'instrument aveugle de la Pro-
» vidence qui en avait arrêté la destruction. »
(P. 169.)

« Depuis la fédération du 14 juillet, la puissance
» de Lafayette avait diminué graduellement; sa ja-
» lousie et sa méfiance de moi avaient augmenté. —
» J'ai cru que son aide de camp Desmottes, qui
» m'avait accompagné dans ses tournées, avait pu
» deviner mes vrais sentiments et l'en avait instruit.»
(P. 178.)

On conviendra que M. de Bouillé n'a pas à se plaindre de mes soupçons. M. Desmottes, que je lui avais envoyé, fut blessé dans l'affaire de Nancy, et il a été tué sous mes ordres, dans une reconnaissance en avant de Longwy *.

« Mirabeau avait déjà fait proposer ses services
» au roi, etc. — Ils furent refusés alors, acceptés
» depuis, mais trop tard. » (P. 180.)

Ainsi, dès 1790, Mirabeau se serait offert au roi. — Ceux qui, dans l'automne de la même année, m'accusaient de complaisance pour la cour, trouvent réponse dans le passage suivant :

« Le roi m'envoya M. d'Agoult, évêque de Pamiers,
» avec une lettre de sa main, pour l'accréditer au-

* Voyez la lettre du 4 août 1792, p. 236 du sixième volume.

» près de moi. — L'évêque de Pamiers me fit le
» tableau de la situation malheureuse de ce prince
» et de la famille royale, situation que la rigueur
» et la dureté de Lafayette rendaient de jour en
» jour plus insupportable. (P. 181.)

« M. d'Agoult m'assura que l'empereur Léopold,
» ainsi que les autres alliés du roi, exigeaient sa
» sortie de Paris et son entière liberté, avant que
» de faire aucune disposition en sa faveur. » (P. 182.)

Les intrigues du roi avec l'empereur ont donc précédé le 21 juin. M. de Bouillé reconnaît (p.184) que

« Le club des jacobins, influencé et dirigé même
» par Mirabeau et les Lameth, n'était occupé qu'à
» détruire le crédit de Lafayette, et se réunissait au
» duc d'Orléans, qui avait une vengeance terrible
» à exercer. »

Mais il se trompe en m'attribuant l'emploi des dépenses secrètes dont M. de Montmorin était chargé :

« Le roi donnait sur la liste civile quelque argent
» à Lafayette qui le flattait de lui procurer des par-
» tisans, mais qui répandait cet argent sur la plu-
» part de ces écrivains (Brissot, Camille Desmou-
» lins, etc.), plutôt pour se soutenir lui-même que
» pour servir la cause du roi. » (P. 185.)

Quand M. de Bouillé dit ensuite que ma popula-

rité tenait à de pareils moyens, il répète une absurdité que probablement Mirabeau ou d'autres gens mieux instruits que M. de Bouillé ne l'était, avaient imaginée dans l'espoir qu'il en resterait quelque chose. Ces dépenses, dont je n'entendis jamais parler qu'indirectement, furent souvent dirigées contre moi. Le roi a gaspillé de la sorte des sommes énormes dont l'usage devint de plus en plus inconstitutionnel, quoique ce fût assurément le moindre des dangers de la liberté publique; mais je défie qui que ce soit de citer une seule occasion où non-seulement un journaliste ait été payé par moi, mais même où il ait reçu la plus légère invitation pour parler en ma faveur, depuis le commencement de la révolution jusqu'au jour de ma captivité. Je ne puis croire que ces fausses assertions de M. de Bouillé soient volontaires. Il se plaint encore (p. 186) de ma méfiance à son égard. Je n'ai jamais rien fait contre lui personnellement, et je me suis attiré beaucoup d'ennemis en défendant ce qu'il a fait de bien.

« Lafayette dirigea, je pense, le choix du ministre
» de la guerre (16 novembre 1790); ce fut un
» M. Duportail, ancien officier du génie, qui avait
» servi avec lui pendant la guerre d'Amérique et
» paraissait lui être fort attaché. » (P. 190.)

Je fis nommer M. Duportail, qui, bientôt après, craignant les jacobins, se livra à l'influence de MM. de Lameth.

« Émery convint de tous les vic[illegible] constitution ; il m'assura que l'assemblée avait été entraînée par les factieux, etc... » (P. 206.)

Mirabeau rencontra une fois, chez Émery, Lafayette *, et n'eut garde, comme on le pense bien, de confier à celui-ci ses intrigues avec la cour et avec M. de Bouillé, qui paraît croire que Lafayette n'avait dans la révolution d'autre affaire que le commandement de Metz.

« Lafayette fut obligé, à la fin de février, de combattre, à Vincennes, les sans-culottes, commandés par Santerre. » (P. 212.)

Ce mot sur l'affaire de Vincennes, montre que M. de Bouillé était souvent assez mal instruit. Les clubs dont il parle ont presque toujours été les instruments des projets aristocratiques.

« Un décret de l'assemblée défendait aux troupes d'assister aux clubs, et aux membres de les y recevoir. Il avait été rendu dans les premiers jours du mois de septembre précédent, après l'insurrection générale de l'armée ; mais le ministre de la guerre, Duportail, qui agissait alors moins par l'impulsion de Lafayette que par celle des Lameth et des jacobins, écrivit à l'assemblée pour en demander la révocation. » (P. 220.)

* Voyez les p. 147 et 148 du quatrième volume.

Je ne fus pour rien dans la très-mauvaise démarche relative aux clubs, et mes amis votèrent contre elle.

« Des bruits, adroitement répandus, sur la ren-
» trée des émigrés suivis des armées étrangères,
» s'accréditaient d'autant plus facilement que les
» émigrés semblaient, par leurs indiscrétions, les
» confirmer encore. Les nobles, les prêtres, même
» les bourgeois honnêtes qui ne montraient pas
» d'exagération, étaient exposés aux menaces du
» peuple. — Je craignais surtout les grands du
» royaume qui en étaient sortis, etc... » (P. 223 et 224.)

Il avoue le mal que les émigrés faisaient à la royauté constitutionnelle et à la cause royaliste.

« Les Lameth, ennemis de Lafayette, m'avaient
» fait faire des propositions de réunion et d'asso-
» ciation avec eux; j'y avais répondu brutalement. »
(P. 226.)

Ces dispositions de MM. de Lameth se font voir dans toutes les occasions *.

« Le duc de Biron vint me voir à Metz dans les
» premiers jours d'avril (1791). — Il me dit : « Si

* Voyez les p. 21 et 22 de ce volume.

» le duc d'Orléans est faible, je le suis enc
» que lui, et sa faiblesse l'a mis à la discré
» hommes les plus dangereux, qui en ont
» mais croyez que c'est notre parti qui sa
» roi et la France. » (P. 227 et 228.)

Cette anecdote a de l'importance ; elle s
projet de Dumouriez de donner mon a
Biron *.

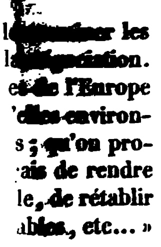
« Le duc de Biron retourne à Paris, acco
» du général Heyman, commandant sous
» Metz, qui était son ami et le mien. Celu
» manda une audience à la reine, qui la lui a
» Il proposa un plan concerté avec le duc d
» pour faire sortir le roi et la famille ro
» Paris. — La reine lui dit qu'elle prendrait
» dres du roi, qui fit remercier le général H
» en l'assurant qu'il ne voulait pas quitter T
(P. 230.)

Heyman était aussi à M. d'Orléans.

« Après l'arrestation du roi à Varennes, l'ér
» tion, qui avait été peu considérable jusqu'
» devint presque générale... — Les chemin
» France, étaient couverts d'hommes, de fe
» et d'enfants qui craignaient d'être ens
» sous les ruines de la monarchie, etc...

* Voyez la p. 62 du sixième volume.





l... les
la...ation.
et de l'Europe
'elles environ-
s ; qu'on pro-
ais de rendre
le, de rétablir
ables, etc... »

du comité au-
. confirmées *.

ements que je
èrent beaucoup
ée constituante,
onstitution, l'a-
. acceptée (le 13
angement. Cette
avoir décrété l'é-
pour former une
. qui devait désor-
ais... » (P. 306.)

si tro
ssemb
placé

41 de

» première ligne exigeaient plus de onze millions
» de dépense, etc... » (P. 273, 274.)

Quel abus de confiance !

« Il a fallu toute l'énergie, tout l'art et tout le
» fanatisme du jacobinisme, ainsi que les talents
» extraordinaires du général que les jacobins
» avaient choisi au commencement de cette guerre,
» non-seulement pour obtenir de tels succès, mais
» pour réunir même l'armée, pour la former et
» l'employer. » (P. 275.)

Remarquez la tendre partialité de MM. Bertrand et de Bouillé pour Dumouriez qui, par parenthèse, bien loin d'assembler et de former l'armée, avait, autant qu'il dépendait de lui, empêché qu'elle ne le fût. M. de Bouillé convient d'ailleurs (p. 279) que :

« La fuite de Varennes augmenta le pouvoir des
» jacobins et de la faction orléaniste.

« Le seul point sur lequel je me trompais, était
» le peu de résistance que je supposais que les
» Français opposeraient aux armées étrangères, ce
» qui sera toujours mon étonnement. » (P. 291.)

La seule chose sur laquelle il se trompa fut précisément la seule qu'il aurait fallu savoir avant de conseiller l'attaque de la France. Cette résistance l'aurait moins étonné s'il avait eu plus de confiance dans les prédictions de son cousin *.

* Voyez la p. 32 du quatrième volume.

« Léopold voulait faire en sorte de terminer les
» affaires de France par la voie de la négociation.
» Il désirait que toutes les puissances de l'Europe
» formassent une ligue générale ; qu'elles environ-
» nassent le royaume de leurs armées ; qu'on pro-
» posât alors au gouvernement français de rendre
» la liberté au roi et à la famille royale, de rétablir
» la monarchie sur des bases raisonnables, etc... »
(P. 297.)

Ce plan de Léopold est le système du comité autrichien dont les intrigues sont ainsi confirmées *.

« Il se passa en France des événements que je
» n'avais pas prévus, et qui me causèrent beaucoup
» de surprise et de peine. L'assemblée constituante,
» après avoir achevé sa nouvelle constitution, l'a-
» vait présentée au roi, qui l'avait acceptée (le 13
» septembre 1791) sans aucun changement. Cette
» assemblée s'était séparée après avoir décrété l'é-
» lection de nouveaux députés pour former une
» assemblée nationale permanente, qui devait désor-
» mais représenter le peuple français... » (P. 306.)

Est-il probable que le roi ait aussi trompé M. de Bouillé qui n'avait pas prévu que l'assemblée constituante se séparerait et serait remplacée par une autre assemblée législative?

* Voyez, sur le comité autrichien, la p. 41 du sixième volume.

« Le roi de Suède était alors persuadé que l'em-
» pereur et le roi de Prusse déclareraient la guerre
» à la France, tandis que la nation française la
» déclara au contraire à toute l'Europe. » (P. 304.)

Ils la firent déclarer par les jacobins.

« J'appris en même temps que l'impératrice me
» savait très-mauvais gré de m'être engagé avec le
» roi de Suède, au moment où je traitais avec elle.»
(P. 305.)

Quelle étourderie! Puis il convient (p. 308) que, dans leur aimable projet de Varennes, le roi, la reine et lui, qui m'avaient donné leur parole d'honneur, ne doutaient guère que je ne fusse massacré. Il est vrai qu'aujourd'hui M. de Bouillé répare ces procédés en reconnaissant ma générosité, lorsque je fis adopter une amnistie générale après l'acceptation de l'acte constitutionnel.

« L'anarchie augmentait chaque jour en France,
» ce qui n'était que trop prouvé par la foule des
» émigrants. » (P. 310.)

Il prend ici l'effet pour la cause; mais il ajoute avec raison :

« On les armait (les émigrés), on les enrégimen-
» tait sur les bords du Rhin, etc... Ces mesures
» réveillaient la fureur du peuple et servaient les
» projets des jacobins et des anarchistes. »

Enfin M. de Bouillé fait voir que c'est malgré l'empereur et le roi lui-même que les émigrés ont perdu celui-ci.

« Le roi envoya aux princes ses frères, MM. de
» Vioménil et de Coigny, qui leur témoignèrent,
» de sa part, sa désapprobation sur l'armement
» de la noblesse française, auquel l'empereur mit
» tous les obstacles possibles, mais qui continua
» d'avoir lieu. » (P. 310).

Comment les sentiments de la reine devaient-ils (p. 313) faire marcher l'empereur *en le forçant dans son dernier retranchement*, tandis que (à la p. 315) M. de Bouillé affirme que

« Les vues de Léopold étaient dirigées vers la
» paix par l'influence de Louis XVI et de la reine ? »

Sans doute parce que les plans du comité autrichien étaient que l'armée autrichienne menaçât seulement la frontière pour donner de la force au roi.

« Le roi envoya M. Mallet du Pan auprès des
» princes ses frères. — M. Mallet du Pan était en
» outre chargé d'une mission secrète auprès de
» l'empereur, de la part du roi et de celle de la
» reine. » (P. 317.)

M. Mallet du Pan devait sans doute obtenir alors un manifeste dans le sens du comité autrichien.

« L'électeur de Mayence, qui avait des relations
» très-intimes avec le cabinet de Vienne, me dit,
» quand les Français déclarèrent la guerre après
» la mort de Léopold : « Vous êtes bien heureux
» que les Français soient les agresseurs, car, sans
» cela, la guerre n'aurait pas eu lieu. » Il la regar-
» dait comme nécessaire pour le rétablissement de
» l'ordre en France, et pour la tranquillité géné-
» rale de l'Europe. » (P. 320.)

On voit encore ici qu'une partie de la coalition avait grand besoin que la guerre fût décidée par quelques jacobins, et craignait beaucoup qu'elle ne se fît pas. Parmi les causes principales qui ont rendu les armées françaises supérieures à celles de leurs ennemis (p. 324), M. de Bouillé oublie que les gardes nationales avaient été organisées et préparées pendant trois ans. Il oublie aussi *l'établissement de l'égalité* qui permit à tous les talents de parvenir; le débarras des maîtresses, favoris, généraux de cour, etc.

« Le roi de Suède fut assassiné la nuit du 16 au
» 17 mars 1792; ses projets s'éteignirent avec lui.
» — Les idées chevaleresques de ce prince réveil-
» lèrent l'animosité des mécontents, qui, au désir
» de vengeance que leur inspirait la suppression
» des prérogatives de la noblesse, l'extension de
» la puissance royale, le désordre des finances,
» joignaient la crainte d'une expédition où l'on

» voyait toutes les ressources de la Suède s'englou-
» tir inutilement. » (P. 326 et 330.)

Il est assez simple que l'adoption des projets de M. de Bouillé par Gustave III, qui n'y avait que faire, ait irrité les Suédois, et son conseiller a bien raison de dire que ce ne sont pas les démocrates qui ont conduit le malheureux prince à sa perte.

« A la fin d'avril, les Français déclarèrent a
» guerre à l'empereur sans la déclarer à l'empire,
» qui la leur fit peu de temps après. Leur politique
» fut sans doute mauvaise; ils auraient pu, dans
» ce premier moment, envahir facilement les élec-
» torats du Rhin, les États héréditaires de l'Au-
» triche, situés sur ce fleuve, s'emparer de quel-
» ques places fortes alors sans défense, etc.... »
(P. 344.)

Oui, mais ce n'était pas le compte du ministère qui avait déclaré la guerre.

M. de Bouillé est souvent si mal instruit, qu'il croit que c'est Dumouriez et non Luckner qui succéda à Rochambeau (p. 345). Il ne voulait qu'amener ici l'assertion que si je n'ai pas eu d'échecs comme les autres, j'ai eu le tort d'être trop circonspect.

« Je fus mandé par le roi de Prusse, le 27 mai 1792,
» à Magdebourg, pour donner quelques détails sur

» les plans des opérations des armées combinées
» de l'empereur, de l'empire et de la Prusse. —
» J'indiquai la Champagne comme la partie la
» plus faible de la frontière, et l'attaque par
» Longwy, Sedan et Verdun, comme la plus fa-
» cile. » (P. 346.)

J'avais mandé au ministre de la guerre que, d'après ce qui était échappé à M. de Bouillé, dans sa tournée avec mon aide de camp Desmottes, pour préparer des mesures défensives, si M. de Bouillé était consulté, il entrerait en France par Longwy, Sedan et Verdun. C'est une des raisons qui me décidèrent à me porter à l'extrémité de ma droite, au camp retranché de Sedan, à faire travailler à Longwy et à Verdun pendant le peu de temps que je commandai dans cette partie. Je pressai les ministres de ne pas regarder Verdun comme une place de troisième ligne, et je fis les mêmes recommandations à Luckner lorsque Longwy et Verdun furent dans le commandement de celui-ci *. — L'on voit que le duc de Brunswick a l'obligation de son plan de campagne à M. de Bouillé.

« Lafayette ne doit-il pas être séparé de ces
» hommes atroces? Élevé à l'école de la révolution
» en Amérique, il s'est livré aveuglément à cet en-
» thousiasme de liberté qui avait embrasé son âme

* Voyez à l'appui de cette note, les p. 37, 206, 213, 222, 226 et 227 du sixième volume de cet ouvrage.

» pendant les six années qu'il passa auprès du cé-
» lèbre Washington. Qu'on se représente un jeune
» homme à qui la nature a donné un cœur chaud,
» une âme sensible et fière, etc. » (P. 383 et 384.)

Lafayette a voulu défendre la constitution, et par conséquent ne peut répondre à l'invitation que M. de Bouillé lui fait, tout doucement, après ces éloges (p. 385), de s'unir au parti royaliste.

« Philosophes modernes, ou plutôt malheureux
» sophistes, par le faux éclat des lumières que
» vous avez répandues, vous avez fait commettre
» plus de crimes et verser plus de sang, dans un
» petit nombre d'années, que la politique, le fa-
» natisme et l'ignorance barbare de nos pères, dans
» le cours de plusieurs siècles! » (P. 387.)

Après avoir employé les premières pages de ces mémoires à prouver que les malheurs de la révolution ne provenaient que des sottises des aristocrates et des royalistes, il est un peu tard pour en accuser la philosophie à laquelle on voit que M. de Bouillé *ne voudrait pas laisser pierre sur pierre!*

En tout, son ouvrage est rempli d'erreurs et d'inconséquences. Parmi les faits que raconte M. de Bouillé, il faut distinguer ceux qu'il n'a connus que par de faux rapports, d'après des notions imparfaites, et qu'il a vus à travers les préjugés d'un caractère plus passionné que réfléchi, d'un esprit

plus actif que juste et étendu. Cependant, une grande partie des faits qu'il raconte lui étant connus personnellement, il mérite créance sur ces objets, car M. de Bouillé a mis plus de sincérité dans ses écrits que dans sa conduite. Quand les sentiments fâcheux qui percent en vingt endroits, égarent l'auteur, peut-être s'est-il persuadé réellement ce qu'il tâche ensuite de persuader aux autres. On le croirait volontiers lorsqu'on voit qu'il lui arrive de contredire, en traçant le portrait de Lafayette, plusieurs traits par lesquels il a cherché à le noircir ou à le déprécier.

Dans la correspondance de M. de Bouillé avec son cousin, il est facile de remarquer tous les soins de celui-ci pour conserver à la France et à la constitution un ancien de grade, un homme sur la bienveillance duquel il était loin de compter. Et cependant, quoique, en général, Lafayette ait mérité le reproche de trop de confiance dans les hommes, de négligence sur des personnes et des choses insignifiantes à son gré, mais qui finissaient par nuire, il faut reconnaître que ce défaut n'a pas été poussé aussi loin, à l'égard de M. de Bouillé, que le public l'avait cru. En même temps que Lafayette risquait sa popularité pour le soutenir dans ce qu'il avait fait d'utile, il veillait sur sa conduite avec une grande attention, et en lui réservant les moyens de servir la cause constitutionnelle, lui ôtait ceux de la compromettre. On ne s'étonnera plus de l'importance que Lafayette mettait à l'affaire de Nancy

pairs, etc., il n'y a rien là d'extraordinaire; mais qu'il se soit persuadé que ses principes étaient partagés par l'Américain chez lequel on tint la *seconde conférence*, c'est ce qui prouve combien les hommes les plus respectables se font illusion en abondant dans leur propre sens *. Cet Américain était M. Jefferson, le principal chef de la section la plus démocratique des États-Unis, républicain par excellence entre les républicains, et qui n'a jamais vu dans la division en deux chambres que deux délibérations prises par deux assemblées de même nature **.

On trouve dans la citation que M. Thiers fait du rapport de M. Mounier à ses commettants (p. 370), une grande ignorance du principe américain *des conventions,* qui n'est pas une réunion de l'exercice de tous les pouvoirs, n'en exerçant aucun, ni une dictature suprême, mais seulement une délégation de la souveraineté nationale pour examiner et modifier la constitution ***. Lafayette en avait

* M. Thiers cite, p. 369, un rapport de M. Mounier à ses commettants, dans lequel celui-ci prétendait que M. Jefferson avait exprimé un jugement favorable à ses principes.

** Voyez la p. 317 du sixième volume.— On trouvera aussi, dans les pages précédentes, les notes sur le projet de Compiègne, que nous avons cru devoir détacher.

*** M. Mounier dit, en parlant des députés qui s'étaient réunis avec lui chez M. Jefferson : « Ils m'offrirent de voter pour la sanc-
» tion illimitée, et de voter également pour deux chambres,
» mais sous la condition que je ne soutiendrais pas, en faveur du
» roi, le droit de dissoudre l'assemblée des représentants; que je
» ne réclamerais, pour la première chambre, qu'un veto sus-



fait le dernier article de sa déclaration des droits*. Il est vrai que ce principe ne comporte pas les droits imprescriptibles du trône, ni ceux d'une pairie, etc.; mais il ne nécessite pas, il exclut plutôt l'exercice cumulé des pouvoirs exercés par la convention nationale de France. N'est-il pas bizarre que Mounier s'étonne de ce que des députés constituants se voient pour débattre les *intérêts du royaume* et tâcher d'arriver à une opinion commune?

Au reste, comme l'observe l'auteur, il est très-vrai que les institutions des 91 étaient républicaines, dans ce sens qu'elles reconnaissaient une souveraineté nationale dont tous les pouvoirs émanaient expressément, qu'elles étaient populaires, étendues à tous les citoyens, fondées sur la liberté et l'égalité, et n'ayant de monarchique qu'une royauté héréditaire, placée très-haut, magnifiquement dotée, in-

» pensif, et que je ne m'opposerais pas à une loi fondamentale » qui établirait des *conventions nationales* à des époques fixes. » — Ils entendaient, par *conventions nationales*, des assemblées » dans lesquelles on aurait transporté tous les droits de la nation, » qui auraient réuni tous les pouvoirs, et conséquemment, » auraient anéanti, par leur seule présence, l'autorité du monar- » que et de la législature ordinaire, etc. Je témoignai ma surprise » de ce qu'on voulait m'engager à traiter sur les intérêts du » royaume, comme si nous en étions les maîtres absolus. »

* Voyez le dernier article de cette déclaration, p. 16 du quatrième volume. « Et comme l'introduction des abus, et le droit » des générations qui se succèdent, nécessitent la révision de » tout établissement humain, il doit être possible à la nation » d'avoir, dans certains cas, une convocation extraordinaire de » députés, dont le seul objet soit d'examiner et de corriger, s'il » est nécessaire, les vices de la constitution. »



vestie de belles prérogatives et d'une majestueuse représentation. Le vœu exprimé, évident, presque unanime, de la nation était de concilier et faire aller ensemble ces deux principes, de républicanisme dans les institutions, et de royauté au faîte du système. L'auteur dit que cela n'est pas de la monarchie; mais plus la monarchie voudra être autre chose, moins elle sera tolérable dans un pays de liberté et d'égalité.

(5 octobre 1789.) — « Le roi fait ordonner à ses » gardes de ne pas faire feu, et de se retirer dans » leur hôtel. Tandis qu'ils se retirent, quelques » coups de fusil sont échangés entre eux et la garde » nationale de Versailles, sans qu'on puisse savoir » de quelle part ont été tirés les premiers coups. » (T. I, p. 194.)

Il y a ici une légère erreur. Les gardes du corps se replièrent dans le jardin; mais ils n'avaient pas reçu l'ordre de se retirer dans leur hôtel *. L'usage était qu'ils couchassent dans les salles des gardes. Ce sont les officiers qui, à l'exception du capitaine des gardes, du major et des aides-majors, logeaient pour la plupart hors du château. Ceux-là, à l'exception de deux ou trois, allèrent se coucher de leur propre mouvement et ne reparurent qu'après que

* Voyez la p. 117 du quatrième volume.



la garde nationale avait sauvé la famille royale et les gardes du corps.

« Le sort des nations est de demander ou trop,
» ou rien. » (T. I, p. 259.)

Demander n'est pas le mot convenable ; la nation peut mal combiner les pouvoirs du gouvernement, c'est un tort envers elle-même. Mais elle ne demande pas trop, attendu que tout lui est dû, excepté l'exercice des droits naturels de chaque citoyen, n'ayant de bornes que les droits naturels d'autrui. Mais pour les droits sociaux, c'est la propriété de la société nationale et non d'aucun autre pouvoir.

(Décret du 19 juin 1790.) — « La partie la plus
» modérée de l'assemblée aurait voulu qu'en abo-
» lissant les titres, on laissât la liberté de les porter
» à ceux qui les voudraient. » (T. I, p. 264.)

Le projet d'amendement, rédigé par Condorcet, adopté par le comité de constitution, ne portait ni sur la nullité de tous les actes où l'on prendrait des titres, ni sur l'abolition de la noblesse héréditaire, mais se bornait à déclarer que les armoiries, livrées, etc., n'étaient la propriété de personne, tout le monde pouvant en user à volonté comme en Amérique, ce qui était plus conforme à la liberté et également efficace *.

* Voyez les p. 202 et 277 du quatrième volume

(Révision de la constitution*.) — « Les membres » du côté gauche avaient le projet de s'entendre » pour retrancher certaines parties de la constitu- » tion. Il avait été résolu qu'on la lirait tout entière » pour juger de l'ensemble, et qu'on mettrait en » harmonie ses diverses parties ; c'était là ce qu'on » nomma la révision, et ce qui fut plus tard, dans » les jours de la ferveur républicaine, regardé » comme une mesure de calamité. Barnave et les » Lameth s'étaient entendus avec Malouet pour ré- » former certains articles qui portaient atteinte à la » prérogative royale, et à ce qu'on nommait la stabi- » lité du trône. On dit même qu'ils avaient le projet » de rétablir les deux chambres. Il était convenu qu'à » l'instant où la lecture serait achevée, Malouet » ferait son attaque ; que Barnave ensuite lui répon- » drait avec véhémence pour mieux couvrir ses » intentions, mais qu'en défendant la plupart des » articles, il en abandonnerait certains comme évi- » demment dangereux et condamnés par une expé- » rience reconnue. Telles étaient les conditions » arrêtées, lorsqu'on apprit les ridicules et dange- » reuses protestations du côté droit, qui avait résolu » de ne plus voter. Il n'y eut plus alors aucun » accommodement possible. » (T. I, p. 341.)

Le comité de constitution avait été composé de MM. de Talleyrand, Target, Thouret, Chapelier,

* Voyez la p. 136 du cinquième volume.

Desmeunier et Sicyes. Sur la demande de ce comité lui-même, l'assemblée lui adjoignit cinq membres. Le parti jacobin dirigea le choix, et les adjoints furent Alexandre Lameth, Duport, Barnave, Pétion et Buzot, tous les cinq membres du club. Il était évident que, pour rédiger un acte constitutionnel, il fallait mettre ensemble tous les décrets et en faire un seul corps *. La révision occupait le comité avant la fuite du roi; et cet événement ne l'empêcha pas de continuer ses travaux. Il est probable qu'Alexandre Lameth et ses deux amis, après avoir quitté le club des jacobins, se montrèrent alors plus favorables à la cour puisqu'ils entrèrent en relations avec elle. Je ne me rappelle néanmoins qu'un seul décret que l'on puisse particulièrement attribuer à leur influence, c'est celui qui, sans rien ajouter au pouvoir réel de la royauté, donna au roi le titre de *représentant héréditaire de la nation*; encore trouverait-on dans des décrets antécédents que ce n'était point là une innovation. On adopta une autre disposition moins démocratique, en fixant la propriété que devaient avoir les électeurs; mais n'a-t-elle pas été copiée et même aggravée par la constitution de l'an III? Si les machinations et les propositions du comité avaient été aussi liberticides que plusieurs écrivains ont paru le croire, que faudrait-il penser, à cette époque, de Pétion, de Buzot, et surtout de Sieyes qui n'a parlé dans l'assemblée

* En vingt-huit mois de session, l'assemblée constituante rendit deux mille cinq cents lois ou décrets.

contre aucune des propositions faites en son nom et au nom de tous ses collègues? Sieyes, cependant, s'est plaint ensuite de la révision; rien ne l'empêchait de faire valoir son avis. Le comité, d'ailleurs, avait si peu d'influence que son rapporteur Thouret, adopté par les girondins comme un de leurs partisans les plus éclairés, déclara dans son dernier rapport que, puisque l'assemblée n'avait pas voulu adopter les idées du comité sur le degré de force à donner au pouvoir exécutif, il n'était plus responsable, ni lui ni ses collègues, de la constitution. Aucun des membres qui avaient partagé ses travaux ne se leva pour le démentir. Que MM. de Lameth, Duport et Barnave, aient voulu faire des changements notables à la constitution, depuis leur rupture avec les jacobins, cela se peut; et d'abord cette conduite ne doit pas être sévèrement blâmée par les admirateurs de Mirabeau.

Mais la question n'est pas de savoir ce que ces messieurs ont voulu; il s'agit de constater ce qu'ils ont pu faire à la *révision*, c'est-à-dire à cet arrangement constitutionnel dont on parle sans même avoir lu les décrets des diverses époques et les discussions sur leur assemblage. Quant à Lafayette, il ne s'est jamais mêlé du comité de révision, n'y a paru qu'une fois pour solliciter le retranchement de la constitution civile du clergé et son classement parmi les lois ordinaires; il n'a parlé qu'une fois, dans l'assemblée, sur les rapports de ce comité, et cela pour le combattre, lorsqu'il fut

question du principe *des conventions nationales*.

Les grandes clameurs qui s'élevèrent contre la *révision*, prouvent qu'à force de répéter une assertion quelconque on finit par lui donner de la consistance. Les plaintes commencèrent par les prêtres constitutionnels, qui auraient voulu que les lois faites à leur sujet figurassent dans l'acte organique de la France; elles furent ensuite reprises par tous ceux qui, cherchant à s'excuser d'avoir laissé détruire, par des émeutes de jacobins, la constitution tant de fois jurée, prétendirent qu'ils auraient été fidèles à la constitution primitive, sans se mettre en peine de prouver la moindre différence entre les premiers décrets constitutionnels et leur rédaction revisée.

L'auteur cite (p. 435) à l'appui de ce qu'il a écrit sur les intrigues du comité, un récit tiré d'une lettre de M. de Gouvernet, aujourd'hui La Tour du Pin, à M. de Bouillé *. On y voit M. Malouet, malgré les

* Dans cette lettre du 26 août 1791, M. de Gouvernet écrit à M. de Bouillé qu'à la fin de juillet M. Malouet se rendit au comité de révision, parla aux membres qui le composaient comme à des hommes qui ne pouvaient rien apprendre sur les dangers et les vices de leur constitution : que MM. Target et Duport argumentèrent contre lui: que le lendemain MM. Chapelier et Barnave, après avoir refusé dédaigneusement de répondre à ses provocations, finirent pourtant par convenir avec lui du projet dont parle M. Thiers dans la citation que nous avons reproduite; mais que la protestation du côté droit fit tout manquer, quoique M. Malouet, qui n'avait pas eu de communications régulières avec les constitutionnels, eût fait son attaque à la constitution dans l'espoir



arguments de Target et Duport, les dédains de Chapelier et Barnave, se persuader que ces messieurs étaient enfin convenus avec lui d'un plan de tactique assez compliqué, dont dépendait le sort de la constitution et de la monarchie, ce qui pourtant n'a pas paru assez important à M. Malouet pour qu'il se donnât la peine d'entretenir des communications régulières auprès des membres du comité et de s'assurer ainsi de la persistance de leurs résolutions, au moment où il allait se mettre en avant. Je crains que M. Malouet n'ait été un peu prompt à se flatter de la coopération des quatre députés du côté gauche, comme ses amis MM. Mounier et Lally-Tolendal paraissent s'être flattés, l'un d'avoir fait adopter ses principes monarchiques par le républicain Jefferson, l'autre d'avoir converti Lafayette à ce qu'on appelait alors la doctrine monarchienne*.

(Note de M. Thiers sur la conduite du général Lafayette dans les journées d'octobre.) — « Il n'y » eut qu'une voix alors parmi tous ceux qu'il avait » sauvés. Madame de Staël, qui n'est pas suspecte » de partialité en faveur de M. de Lafayette, rap- » porte qu'elle entendit les gardes du corps crier : » *Vive Lafayette !* Mounier, qui n'est pas suspect » davantage, loue son dévouement, et M. de Lally-

qu'on lui répondrait avec l'indignation simulée et les concessions promises.

* Voy. la p. 247 de ce vol., la p. 69 du quatrième, et la p. 317 du sixième.



» Tolendal regrette qu'on ne lui ait pas attribı
» dans ce moment une espèce de dictature. » (T.
p. 369.)

Madame de Staël peut être sévère envers L
fayette, lorsqu'il diffère de son père, et encore s
indulgence cherche-t-elle à le justifier de ses erreu
politiques en alléguant le républicanisme de s
inclinations et de ses habitudes américaines ; mai
sur les choses du genre de l'affaire du 6 octobre.
est injuste de dire qu'elle n'est pas suspecte de pa
tialité, ce qui suppose de la malveillance, au li
du sentiment contraire qu'elle avait pour lui.

SECOND VOLUME.

« On remarquait principalement les députés
» la Gironde, d'où le parti entier, quoique forı
» par des hommes de tous les départements,
» nomma girondin. Condorcet, écrivain connu ı
» une grande étendue d'idées, par une extrêı
» rigueur d'esprit et de caractère, en était l'éc
» vain. » (T. II, p. 14.)

Nous avons fait connaître le républicanisme
la Gironde ; mais je ne sais si l'auteur avait lu
l'article *patrie* du dictionnaire philosophique
Voltaire, édition Beaumarchais, dans la vie
Turgot, dans les lettres au roi de Prusse, l'opini
que Condorcet, économiste et voltairien, mais n

républicain, professait alors *. En 1788, il défendit *la cour plénière.*

Il est vrai que, dans les *Lettres d'un bourgeois de New-Haven,* il se montra plus démocrate, mais seulement pour soutenir les opinions économistes sur l'unité de la chambre. L'enthousiasme républicain n'était pas son caractère distinctif **.

L'observation que la Gironde n'était républicaine que par la méfiance du roi (p. 72) est fort juste. Quant à la phrase de la reine à Dumouriez : « *Nous* » *ne pouvons souffrir toutes les nouveautés ni* » *la constitution,* » si elle est vraie, ce qui me paraît assez douteux, elle témoigne peu d'estime pour celui à qui elle était adressée, car ce ne pouvait être confiance, et la reine aurait été plus mesurée avec un ami de la liberté.

« Lally-Tolendal, qu'on a vu quitter la France » dès que les deux chambres furent devenues impos- » sibles, Malouet qui les avait encore essayées lors » de la révision, Duport, Lameth, Lafayette, et » autres, se réunirent pour tenter un dernier effort.

* Voyez la p. 142 du sixième volume, et les p. 19, 20, 31 et 32 de celui-ci.

** Nous n'avons pas reproduit, dans ces commentaires, plusieurs notes du général Lafayette, destinées à éclaircir ou à rectifier, sur les premières opérations militaires de 1792, les récits de M. Thiers. Le sixième volume de cet ouvrage renferme, à cet égard, tous les documents nécessaires. On a vu aussi à l'appendice du même volume quelques observations sur la manière dont M. Thiers a présenté le projet de Compiègne.

Ce parti, comme tous les partis, n'était pas très-d'accord avec lui-même. » T. II, p. 121.

Il y a quelque inexactitude dans l'expression *ce parti*. Lally et Malouet étaient des anticonstitutionnels; Lafayette voulait sauver le roi sans altérer la constitution: il est assez bizarre, de la part de l'auteur convaincu de cette vérité, de se prévaloir ensuite des Mémoires de Lally au roi de Prusse, et d'un prétendu projet de marcher sur Paris, après avoir dit (p. 125) que *Lafayette ayant l'ennemi en tête, il lui était impossible de quitter la frontière* *. P. 155.

« Quelques chefs de la garde nationale, particu-
» lièrement dévoués à la famille royale, s'adres-
» sèrent à la cour pour savoir ce qu'il fallait faire.
» — Les uns, et particulièrement Lally-Tolendal,
» désiraient que M. de Lafayette agît promptement
» contre les jacobins, et qu'il les attaquât de vive
» force dans leur club. Les autres, s'appuyant sans
» cesse sur la loi, n'en voulaient pas conseiller la
» violation, et s'opposaient à toute attaque ouverte.
» Néanmoins Lafayette préféra le plus hardi de ces
» deux conseils: il assigna un rendez-vous à ses
» partisans pour aller avec eux chasser les jaco-

* « Lafayette, il est vrai, était adoré de ses soldats, et devait compter sur son armée; mais il avait l'ennemi en tête, et il ne lui était pas permis de l'abandonner pour se porter vers l'intérieur. » T. II, p. 125.

» bins de leur salle, et en murer les portes. Mais,
» quoique le lieu de la réunion fût fixé, peu s'y
» rendirent. Cependant, tandis que Lafayette était
» désespéré de se voir si mal secondé, les jacobins,
» qui ignoraient la défection des siens, furent
» saisis d'une terreur panique et abandonnaient
» leur club. Ils coururent chez Dumouriez, qui
» n'était pas encore parti pour l'armée; ils le pres-
» sèrent de se mettre à leur tête et de marcher
» contre Lafayette; mais leur offre ne fut pas
» acceptée. » (T. II, p. 170.)

Lally-Tolendal resta assez étranger à ce qui se passait dans la garde nationale. La réunion chez Lafayette ne se composait que de citoyens qu'il avait cru disposés à défendre la constitution, par les moyens seulement qu'elle autorisait, mais qu'il trouva découragés par l'inertie de tous les pouvoirs, et la domination tyrannique des clubs *. Quant à la belle action de Dumouriez, il est tout simple que l'auteur l'ait copiée dans les Mémoires de ce général; mais, à quelques pages plus loin, il aurait pu remarquer que Dumouriez était parti pour l'armée le 27 juin au matin, et que Lafayette n'arriva à Paris que le lendemain **.

* Voyez les p. 86 et suiv. du sixième volume.

** Cette contradiction se trouve en effet dans les Mémoires du général Dumouriez, peu de pages après celle où il se vante d'avoir refusé aux jacobins de se mettre à leur tête contre le général Lafayette.

« La fête de la fédération n'avait pas eu lieu » en 91 à cause de la fuite de Varennes, et on » voulait la célébrer en 92 avec éclat. » (T. II, pag. 175.)

Ceci n'est pas exact ; l'anniversaire du 14 juillet fut célébré en 1792 *.

« Nos armées du nord avancent en Belgique, et » tout à coup elles se replient ; le théâtre de la » guerre est reporté sur notre territoire... » (Discours de Vergniaud, du 5 juillet 1792, tom. II, page 187.)

N'est-il pas provoquant d'entendre l'orateur des girondins parler ainsi, lorsque l'influence de son parti arrêtait les renforts destinés à l'armée de Lafayette, faisait décréter la formation d'une armée sur le Rhin, afin que les troupes employées à couvrir la moitié de la frontière n'eussent que le tiers des recrues ; lorsqu'on enivra Luckner pour lui faire dire des sottises dont on put profiter contre Lafayette, dans ces repas où le brave homme parlait toujours de ses serfs du Holstein, et dont il

* Le *Moniteur* du 16 juin 1791 contient une relation de cette fête. Les officiers municipaux, les juges, les députés des sections, une députation de l'assemblée nationale, les gardes nationaux du département de Paris, se réunirent sur les ruines de la Bastille et ensuite au champ de la Fédération. L'évêque de Paris dit la messe sur l'autel de la patrie, etc.

sortait pour écrire à son collègue « que tout ce » qu'il voyait lui faisait horreur * ? » Il n'était pas commode d'agir contre l'ennemi au milieu de ces intrigues.

(Juillet 1792.) « On avait répandu le bruit qu'il » existait au château un amas d'armes qu'il fallait » aller chercher. Pétion parvint avec beaucoup de » peine à ramener l'ordre ; le garde des sceaux, » Champion de Cicé, qui s'y était rendu de son » côté, y reçut des coups de sabre... » (Tom. II, pag. 239.)

Il y a ici une grande erreur de personnes. Le garde des sceaux, Champion de Cicé, était l'archevêque de Bordeaux, nommé ministre en 1789 ; son homonyme de 1792, était M. Champion de Villeneuve, ancien avocat de Paris, puis ministre de l'intérieur et non de la justice.

« Guadet eut l'adresse de faire confesser à » Luckner les propositions de Lafayette, et Bureaux » de Pusy, accusé d'en avoir été l'intermédiaire, » fut mandé à la barre. C'était un des amis et des » officiers de Lafayette ; il nia tout avec assurance, » et avec un ton qui persuada que les négociations » de son général lui étaient inconnues. » (T. II, pag. 257.)

* Voyez la p. 125 du sixième volume.

Bureaux de Pusy dit à la barre la vérité tout entière.

(Ministère du 10 août.) — « Le choix était libre, » et les vœux formés autrefois pour le mérite » obscur, ou pour le patriotisme ardent et dés- » agréable à la cour, pouvaient être réalisés sans » obstacle. Danton, si puissant sur la multitude, » et si entraînant pendant les quarante-huit heures » écoulées, fut jugé nécessaire... » (T. II, chap. VI.)

L'appel nominal pour la nomination de ce ministère prouve que, sur 750 membres, il n'en restait plus que 224, et parmi les nouveaux ministres se trouvait, pour la justice, Danton stipendié de la cour depuis deux ans, chef des coupe-têtes des gardes suisses prisonniers, puis payeur des massacres de septembre, et sous le contre-seing duquel fut envoyé la fameuse lettre de la commune du 10 août.

Mais ce qui est, s'il est possible, encore plus déplorable, c'est le préjugé qui s'établit que c'est aux violations de toutes les lois nationales, aux cruautés de cette époque, aux crimes de la terreur, que fut due la défense de la liberté française, tandis que les intrigues antérieures au 10 août avaient retardé les effets de l'élan national. Il est vrai que ce qui se passa depuis a paru rendre nécessaire l'emploi de la force, pour obtenir les efforts qui, dans les premiers temps, étaient généreux et spon-

tanés. Le résultat de cette tyrannie, comme de toutes les tyrannies, fut de changer la bonne direction des premiers temps, de détendre les plus nobles ressorts du patriotisme, d'abord à l'intérieur, et même ensuite dans les armées, où il s'était longtemps conservé, de manière que le retour à la servitude est devenu possible, et que les mots de liberté, d'égalité, de république, nation et civisme, au lieu d'électriser les masses, réveillent des souvenirs et des craintes dont nos adversaires savent bien profiter *.

* Ces notes du général Lafayette ont été écrites sur la première édition de l'ouvrage de M. Thiers et avant la révolution de 1830.

CORRESPONDANCE DE PRISON,

1792-1797.

A MADAME D'HÉNIN *.

Arlon, ce 3 septembre 1792.

Je sais combien vous êtes occupée de moi, et mon cœur a besoin de vous faire parvenir de mes nouvelles. Nous avons pris toutes les manières, non plus de prisonniers de guerre, ce qui serait absurde, mais de prisonniers d'État, ce qui s'explique par la constitution des baïonnettes. Nous arrivons demain à Luxembourg, et voilà tout ce que j'en sais.

Il est assez étrange de voir La Rochefoucauld et Barnave sous le fer des jacobins, moi et mes compagnons dans les chaînes autrichiennes. Les amis de la liberté sont proscrits des deux côtés ; je ne suis donc à ma place que dans une prison, et j'aime mieux souffrir au nom du despotisme que j'ai combattu, qu'au nom du peuple dont la cause est chère à mon cœur, et dont le nom est aujourd'hui profané par des brigands.

* Voyez, sur madame d'Hénin, la note de la p. 261 du sixième volume.

Au reste, quoique ma situation actuelle soit fâcheuse, elle n'est pas indécente pour un ami de la liberté. C'est ce qu'eût été ma position à la tête de l'armée, sous le gouvernement monstrueux que les jacobins ont substitué à la constitution.

Vous allez me demander : Que veut-on faire de vous à Luxembourg? Je n'en sais, ma foi! rien; mais on n'en fera pas un homme inconséquent à ses principes, ni assoupli par la situation où il se trouve.

Ce que je serai toujours, chère princesse, c'est un ami bien tendre pour vous. Adieu, adieu.

A MADAME D'HÉNIN.

Coblentz, 16 septembre 1792.

Coblentz! oui, ma chère princesse, c'est de Coblentz que le plus inaltérable ami de la liberté vous écrit, et cette ville, dont le nom rappelle des sentiments si différents, a eu hier et aujourd'hui pour son spectacle l'arrivée et le séjour de quatre prisonniers patriotes. Je vous ai promis le journal de ma captivité, et c'est en même temps pour ma femme, mes enfants, mes amis, que je vous écris. Vous savez où sont tous les objets de mon affection, vous leur distribuerez mes nouvelles; ma tendresse leur est connue.

Lorsque je vous ai écrit de Luxembourg *, je passais de la domination autrichienne à celle des Prussiens. Quatre voitures attendaient mes trois compagnons et moi. Je pense avec attendrissement à la douleur que ce départ avait répandue dans la charmante famille qui adoucissait ma prison. Nous marchions au milieu d'un détachement à cheval; l'officier chargé de notre garde dans ma voiture, des bas officiers dans les trois autres; j'en avais sur le siége et derrière le carrosse. Nous sommes arrivés à Trèves, et l'on nous a placés dans quatre cellules avec un grabat, une table, et un bas officier, le pistolet à la main. Je me suis rappelé que le grand Frédéric avait été livré au même tête-à-tête; mais, comme je n'étais pas doué d'autant de philosophie que lui, j'ai d'autant plus tôt songé à m'endormir, qu'il ne me reste plus que l'ambition des rêves. Mon gardien, soutenu d'un détachement dans le corridor et sous mes fenêtres, a constamment veillé mon sommeil jusqu'au départ du lendemain.

Il n'y a rien de si monotone qu'une lettre de prison. Lorsque les localités des auberges nous ont réunis, cette circonstance nous a fort soulagés. Vous sentez que notre entrée dans les villes excite de grands rassemblements; nous traversons deux rangs de curieux, environnés de nos bas officiers, et au milieu des sensations de curiosité, de bienveillance, de haine, que nous apercevons; nous avons

* Nous ne possédons pas cette lettre de Luxembourg.

eu toutefois à rendre grâces aux bras vigoureux de nos gardes pour écarter certains malveillants qui voulaient nous nuire autrement que par leurs grimaces, ainsi qu'ils l'avaient tenté à Luxembourg *. Au reste, nous faisons très-bien louer les maisons et fenêtres desquelles on peut nous voir, et nous remarquons de loin plus de mines compatissantes qu'ennemies.

On nous a signifié, en arrivant ici, que nous partirions demain par eau, pour être transportés à la forteresse prussienne de Wesel, où nous arriverons le troisième jour. Je ne puis, ma chère princesse, vous en dire davantage ; mais il y a toutes probabilités pour croire que, lorsque cette lettre arrivera à Londres, je serai, ainsi que mes trois compagnons, prisonnier dans la forteresse de Wesel en Westphalie, où vous êtes priée d'adresser vos charités, c'est-à-dire vos lettres et celles de vos amis.

Je ne puis m'empêcher de vous dire combien il est insupportable d'être, pendant toutes les secondes qui composent les vingt-quatre heures de la journée, attentivement fixé par un bas officier dont on ne parle pas la langue, et qui suit sa consigne avec l'exactitude prussienne. Je dois dire, cependant, que l'officier chargé de notre garde, en même temps qu'il s'acquitte des ordres du roi son maître avec une scrupuleuse rigidité, y met toute l'honnêteté, toute la délicatesse dont sa commission est suscep-

* Madame de Lafayette, dans une lettre qu'on verra plus loin, parle de cette tentative de quelques émigrés.

tible, en éloignant les désagréments qu'il dépend de lui de nous éviter.

Si je suis content de moi, chère princesse, je n'ai pas lieu de l'être de mon sort ; mais je suis loin de me repentir de ma conduite. Je recommencerais, qu'elle serait exactement la même. J'ignore ce qui doit nous arriver et je me soumets à la nécessité le moins mal que je puis. Je n'écris pas à mes amis, qu'une lettre compromettrait, ni à madame de Lafayette, qui est vraisemblablement en chemin pour me joindre. Donnez à tous de nos nouvelles. Donnez-en aussi de ma part au ministre américain. Il sera, ainsi que les Anglais, un peu étonné de ce qui m'arrive, surtout s'ils connaissent bien les circonstances.

Adieu, ma chère princesse, je vous aime bien tendrement. Si vous apprenez des nouvelles de madame de Maubourg, de madame de Pusy, et de toutes les personnes qui peuvent intéresser leurs maris, Alexandre Lameth ou moi, vous nous ferez bien plaisir de nous en donner. Adressez tout à Wesel, où je dirai comme l'oiseau du Voyage sentimental : « *I can't get out* *. »

* Je ne puis pas sortir.

A MADAME D'HÉNIN.

Magdebourg, 13 mars 1793.

Je vis encore, chère princesse, et je puis vous le mander, mais ce sont les deux seules choses que vous devez attendre de mon journal. Cette lettre sera commune à vous, à ma femme, à mes enfants, dont j'ignore la demeure, et à ceux de nos amis à qui vous et madame Lafayette jugerez à propos d'en faire part. Nous avons mandé tout ce qui nous est arrivé depuis la fatale rencontre de Rochefort, jusqu'au moment où, remis par l'Autriche à la Prusse, nous avons été transportés à Wesel. Vous avez dû apprendre aussi quelques détails sur notre captivité dans cette citadelle. Ce qu'on a imaginé de précautions pour couper toute communication entre nous et le reste du monde, pour nous retenir dans notre prison, nous y garder à vue et multiplier nos privations, demanderait une fort longue description. J'ai éprouvé des maux de poitrine et de nerfs, la fièvre et l'insomnie, mes compagnons souffrent aussi. Le roi de Prusse avait renouvelé la défense qu'on nous laissât prendre l'air, quoique le médecin le crût nécessaire; on avait signifié à Maubourg que, même au lit de la mort, nous ne nous verrions pas, et le commandant était respon-

sable de sa vigilance sur sa tête; nous avons donc appris avec plaisir une translation qui nous réunissait pendant quelque temps, et qui, en nous laissant respirer l'air du dehors, allait beaucoup rétablir nos santés.

Notre traversée de l'empire germanique n'a rien eu que d'honorable pour les défenseurs d'une belle cause; elle n'a pas peu contribué à exciter un intérêt flatteur pour nous, des idées fort différentes de celles qu'on s'en était promises. La discussion sur les seize dernières années de ma vie, sur les usages de ce côté-ci du Rhin, la présence des quatre captifs, m'ont paru ne rien produire sur notre compte d'alarmant pour nous. Voici, à présent, la description de mon logement et de la vie que j'y mène.

Imaginez-vous une ouverture pratiquée sous le rempart de la citadelle et entourée d'une haute et forte palissade; c'est par là qu'en ouvrant successivement quatre portes, dont chacune est armée de chaînes, cadenas, barres de fer, on parvient, non sans peine et sans bruit, jusqu'à mon cachot large de trois pas et long de cinq et demi. Le mur du côté du fossé se moisit, et celui du devant laisse voir le jour, mais non le soleil, par une petite fenêtre grillée. Ajoutez à cela deux sentinelles dont la vue plonge dans notre souterrain, mais en dehors de la palissade pour qu'ils ne parlent pas, des observateurs étrangers à la garde, tout ce qu'il y a de murs, de remparts, de fossés et de gardes en dedans et en dehors de la citadelle de Magdebourg, et vous

jugerez que les puissances étrangères ne négligent rien pour nous retenir dans leurs États.

La bruyante ouverture de nos quatre portes se renouvelle le matin, pour introduire mon domestique ; à dîner, pour manger en présence du commandant de la citadelle et de celui de la garde ; et le soir, pour ramener mon domestique en prison. Après avoir refermé sur moi toutes les portes, le commandant emporte les clefs dans le logement où depuis notre arrivée le roi lui a commandé de coucher.

J'ai des livres dont on ôte les feuillets blancs, mais point de nouvelles, point de gazettes, point de communications, ni encre, ni plumes, ni papier, ni crayon. C'est par miracle que je possède cette feuille, et je vous écris avec un cure-dent. Ma santé se détériore journellement. Ma constitution physique a presque autant besoin de liberté que ma constitution morale ; mais je m'obstine à vivre, et mes amis peuvent compter sur la réunion de tous les sentiments qui me portent à la conservation de moi-même, quoique, d'après ma situation et le progrès de mes souffrances, je ne puisse répondre longtemps de l'efficacité. Peut-être vaut-il mieux les affliger d'avance que les surprendre aussi tristement.

Le compte que je vous ai rendu peut servir pour mes compagnons, dont le traitement est pareil. Lameth a été mourant à Wesel et n'est guère mieux ici. Pusy souffre beaucoup, quoique moins malade ;

il en est de même de Maubourg, dont le cachot donne dans le même corridor souterrain que le mien ; et comme, pour m'empêcher d'étouffer tout de suite, on ouvre les deux premières de mes quatre portes, pendant quelques heures avant dîner, je puis quelquefois, au travers des siennes et en présence du commandant, reconnaître avec beaucoup de regret que sa figure est fort changée.

Quelque soin que l'on ait mis à nous tantaliser par la privation des nouvelles, nous avons appris les succès des armées françaises, les nouvelles infamies de M. d'Orléans, l'assassinat du roi, où toutes les lois de l'humanité, de la justice et du pacte national ont été foulées aux pieds, et l'abominable meurtre de mon vertueux ami La Rochefoucauld ; mais on a si bien intercepté toutes les lettres de ma famille, de mes enfants et de mes autres amis, qu'à l'exception de quelques mots de Damas à notre singulière entrevue à Ham *, je suis encore dans la plus douloureuse inquiétude sur le sort de ce qui m'est cher. S'il était vrai, comme on s'empresse de le dire, car je ne puis le croire, que tout ce qui n'abjure pas les principes de la déclaration des droits quitte l'Angleterre, certainement ma famille n'y serait plus.

Il a été déposé ici, de la part des États-Unis, mille florins, ce qui m'empêchera, à la fin de mon argent, de vivre au pain et à l'eau. Quoique mes

* Voyez, plus loin, la lettre de madame de Lafayette sur cette entrevue.

amis américains doivent être encore beaucoup plus occupés de ma liberté que de ma nourriture, je n'ai obtenu aucun autre renseignement. Je sais que le prince de Cobourg a eu de grands succès contre les détachements dispersés de Dumouriez ; mais au milieu des secousses de l'anarchie et de tant d'attaques hostiles, la liberté, malgré ses ennemis de tout genre, ne périra pas.

Vous sentez avec quelle ardeur j'attends les nouvelles de ma famille et les vôtres. Je vous recommande surtout une discrétion inviolable. Il y va de la fortune et de la vie de quiconque, soumis à ce gouvernement, se serait dévoué pour nous être utile, et la crainte inexprimable de les compromettre me fait peser chaque mot avec une circonspection que vous n'attribuerez pas, je me flatte, à aucun amollissement de mon caractère.

Vous comprenez facilement que nous soupirons après notre résurrection hors de ce tombeau. Une mort si lente est triste pour nous, et sans examiner qui elle peut réjouir, je voudrais bien que vous puissiez nous y arracher. Faites donner à la famille de Pusy et à celle de Maubourg, qui sont en France, des nouvelles de mes deux compagnons ; voyez les amis de Lameth. Ils ont chacun un domestique. Félix * a été mis dans un cachot séparé. Mon domestique, natif de Chavaniac, me sert. Nous désirons que leurs familles sachent qu'ils ne sont pas

* Secrétaire du général Lafayette.

morts. Si vous connaissiez ma tante, vous jugeriez dans quelle anxiété je suis sur sa santé. J'embrasse ma femme et mes enfants. Adieu, mille tendresses à mes amis.

Je ne sais ce qu'on aura fait de mon habitation à Cayenne; mais j'espère que ma femme se sera arrangée pour que les noirs qui la cultivent conservent leur liberté *.

A M. D'ARCHENOLTZ, A HAMBOURG **.

Magdebourg, 27 mars 1793.

Depuis ma captivité, monsieur, il ne m'est parvenu qu'un écrit politique, et c'est votre numéro de février. Lorsque la fortune me prodiguait ses soins, elle n'aurait pas mieux fait. J'ai joui avec

* Madame de Lafayette avait prévenu ce désir. Aussitôt qu'elle eut appris les ordres du gouvernement pour la vente de l'habitation acquise à Cayenne par le général Lafayette, en 1785, elle réclama l'affranchissement préalable des noirs qui la cultivaient, en déclarant de nouveau qu'ils n'avaient été achetés que dans des vues d'émancipation graduelle. Malgré cette réclamation, on les vendit en vertu du décret du 25 août 1792 (v. les p. 91 du cinquième et 164 du sixième volume), et ils ne furent affranchis que plus tard, par un autre décret d'émancipation subite pour les esclaves de toutes les colonies françaises, rendu au mois de février 1794.

** Voyez, sur M. d'Archenoltz, la note 2 de la p. 168 du sixième volume.

une profonde sensibilité de la justice que vous rendez à mes sentiments, et de l'approbation que vous donnez à ma conduite. Vos louanges sont incomparablement au-dessus de mon mérite ; mais cette bienveillante exagération a quelque chose de si généreux, que je ne puis que vous remercier de m'avoir fait entendre la voix de la liberté honorant mon tombeau.

Ma situation est vraiment étrange : j'avais sacrifié des inclinations républicaines aux circonstances et à la volonté de la nation ; je servais sa souveraineté dans la constitution qui en était émanée ; ma popularité était grande ; le corps législatif me défendait mieux le 8 août qu'il ne s'est défendu lui-même le 10 ; mais j'avais déplu aux jacobins, en blâmant leur aristocratie usurpatrice des pouvoirs légitimes ; aux prêtres de toutes les classes, en réclamant, contre eux tous, la liberté religieuse ; aux anarchistes, en les réprimant ; aux conspirateurs, en repoussant leurs offres. Voilà quels ennemis s'unirent à ceux que les puissances étrangères, les antirévolutionnaires, la cour même soudoyait contre moi. Rappelez-vous, monsieur, l'agression préméditée du 10 août, les soldats requis au nom de la loi, égorgés au nom du peuple ; les citoyens, sans distinction d'âge ni de sexe, massacrés dans les rues, jetés dans des brasiers, dans des prisons pour y être assassinés de sang-froid ; le roi ne sauvant alors sa vie que par une suspension illégale ; la garde nationale désarmée ; les plus anciens et les

plus fidèles amis de la liberté et de l'égalité, un La Rochefoucauld désigné aux meurtriers ; l'acte constitutionnel devenu une cause de proscription ; la presse enchaînée ; les opinions punies de mort ; les lettres violées et falsifiées ; les jurés remplacés par des coupe-têtes, et le ministère de la justice donné à leur chef ; les corps administratifs et municipaux de Paris cassés, rayés par une émeute ; l'assemblée nationale forcée, le poignard sous la gorge, à sanctionner ces fureurs ; en un mot, la liberté naturelle, civile, religieuse et politique étouffée dans le sang... Que dut penser, que dut faire l'homme qui, n'ayant jamais respiré, pensé que pour elle, avait le premier, en Europe, proclamé la déclaration des droits ; prononcé sur l'autel de la fédération, au nom de tous les Français, le serment civique, et qui regardait alors la constitution, malgré ses défauts, comme le meilleur point de ralliement contre ses ennemis ? Quoique la souveraineté nationale fût violée dans ses représentants, comme dans les nouvelles délégations des pouvoirs, je ne voulus pas que la force armée cessât d'être obéissante ; et c'est aux autorités civiles à portée du camp que je demandai des ordres. Sans doute, je souhaitai vivement qu'une réclamation générale rétablît la liberté publique, celle des pouvoirs constitués ; et si, en assurant l'indépendance des élections et des délibérations, la nation avait voulu revoir l'acte constitutionnel, m'en serais-je plaint, moi le premier, le plus opiniâtre défenseur des

conventions? Sans doute, j'étais trop loin de m'associer aux crimes commis, à ceux que je prévoyais, pour ne pas encourager cette résistance à l'oppression, que je regardais comme un devoir; mais j'ose dire que ma conduite, quelque difficile qu'elle ait été, fut à l'abri du plus sévère examen.

Vous me demanderez quelle fut ma réquisition aux corps administratifs, judiciaires et municipaux; la voici : je pensai, en partant, à tant de citoyens que leurs principes, et peut-être mes opinions avaient opposés au parti dominant; je vis leurs têtes proscrites, leurs familles ruinées, et, détournant d'eux toutes les vengeances, je fis cette réquisition générale et antidatée qui ne sacrifiait que moi.

Quant à mes rapports avec le roi, j'eus toujours son estime, jamais sa confiance. Surveillant incommode pour lui, haï de ses entours, je cherchais à lui inspirer des sentiments et des démarches utiles à la révolution, à garantir ses jours et sa tranquillité. Lorsque, après son évasion, l'assemblée constituante lui offrit de nouveau la royauté, je crus devoir réunir ma voix à la presque unanimité de ce décret. J'ai depuis réclamé contre la licence qui menaçait sa personne et arrêtait l'exécution des lois : je proposai enfin, mais bien inutilement, qu'avec l'aveu de l'assemblée et une garde patriote, il allât à Compiègne mettre ses jours en sûreté, manifester sa bonne foi, et par là peut-être assurer la paix. La dernière fois que je le vis, il me dit, en présence de la reine et de sa famille, que la con-

stitution était leur salut, que lui seul la suivait. Il se plaignit de deux décrets inconstitutionnels, de la conduite du ministère jacobin relativement à l'armée, et souhaita que les ennemis fussent battus. Vous parlez, monsieur, de sa correspondance avec eux ; je l'ignore encore ; mais, d'après ce que j'ai pu apprendre de cet horrible procès, je pense que jamais le droit naturel et civil, la foi nationale, l'intérêt public, ne furent violés avec tant d'impudeur.

Je ne sais quel crime ils m'auront imputé ; mais si, dans les correspondances, les paroles, les actions, les pensées de ma vie entière, on en cite une seule que la liberté et la philanthropie puissent désavouer, assurez hardiment qu'elle n'est pas de moi.

Ah! monsieur, que je vous sais gré d'avoir compati à l'inexprimable douleur de mon âme brûlante pour la cause de l'humanité, avide de gloire, chérissant ma patrie, ma famille, mes amis, lorsque, après seize années de travaux, il fallut m'arracher au bonheur de combattre pour les principes, les sentiments pour lesquels seuls j'avais vécu! mais que me restait-il à tenter? Vous savez avec quelle obstination, depuis le jour où la souveraineté nationale, en brisant ses fers, eut légitimé l'ordre public, et, au milieu de ces agiotages de la popularité que les flatteurs du peuple se disputaient tour à tour, j'opposai sans cesse à la licence les efforts et la doctrine d'un fidèle défenseur de la loi. Vous savez qu'à l'époque du 10 août, j'ai résisté le dernier

et presque seul; mais si l'intrigue égarait plusieurs citoyens, la terreur les glaçait presque tous. J'étais destitué, accusé, c'est-à-dire proscrit. Ma défense eût pu être sanglante, mais elle aurait été inutile et l'ennemi était à portée d'en profiter. Je voulus l'attaquer pour être tué, mais, n'y prévoyant aucun avantage militaire, je m'arrêtai. Je voulus aller mourir à Paris, mais je craignis qu'un tel exemple d'ingratitude populaire ne décourageât les futurs promoteurs de la liberté. Je partis donc, d'autant plus secrètement qu'un grand nombre d'officiers, et même plusieurs corps auraient pu, dans un tel moment, être entraînés à partir avec moi. Après avoir pourvu à la sûreté des places et des troupes de mon commandement, après avoir, par une délicatesse qui nous coûte cher, renvoyé de la frontière mon escorte, et jusqu'à mes ordonnances, je m'éloignai, la mort dans le cœur, avec Maubourg, dont l'union avec moi est aussi ancienne que notre vie, M. de Pusy et quelques autres, dont la plupart étaient mes aides de camp depuis la création de la garde nationale. M. Alexandre Lameth décrété, poursuivi, nous joignit en route; nous cherchâmes à gagner la Hollande et l'Angleterre, alors pays neutres. Nous étions même sur celui de Liége, lorsque nous rencontrâmes un corps autrichien, qui nous livra à la coalition. Nous fûmes arrêtés, puis emprisonnés; et les quatre membres de l'assemblée constituante ont été successivement conduits à Luxembourg, Wesel et Magdebourg.

On saura, monsieur, à quel excès cette coalition nous a fait souffrir; mais que sont ces souffrances auprès de celles dont l'injustice du peuple pénètre mon âme libre? Ici se venge la triple tyrannie du pouvoir despotique, aristocratique, superstitieux; mais le monstre est blessé à mort; ici toutes les inventions de l'inquisition et des cachots se multiplient autour de nous, mais ces cruautés, ces craintes nous honorent; et, soit que nos têtes soient reservées pour l'ornement d'un triomphe, soit que l'insalubrité de nos souterrains, la privation d'air, de mouvement, et toutes les tortures morales aient été préférées comme un poison lent, j'espère que la compassion, la discussion, l'indignation sur notre sort, sont autant de germes de la liberté qui lui susciteront des défenseurs. C'est pour eux, monsieur, que, dans la sincérité de mon cœur, je vous lègue ici cette consolante vérité, qu'il y a plus de jouissance dans un seul service rendu à la cause de l'humanité, que la réunion de tous ses ennemis, que l'ingratitude même du peuple ne peuvent jamais causer de tourments.

Que deviendra cependant la révolution française? Quelle que soit la force que l'institution des gardes nationales assure à la France, quels que soient les avantages préparés, malgré tant de contrariétés, par les généraux Rochambeau, Luckner et moi, et recueillis avec énergie par nos successeurs, peut-on se fier à l'immoralité, la tyrannie, la désorganisation, à des hommes dont la vénalité a lassé tous les

partis, dont la bassesse a toujours caressé la main qui donne ou qui frappe; dont le prétendu patriotisme ne fut jamais qu'égoïsme ou envie, à des corrupteurs avoués de la morale publique, aux auteurs de protestations ou de projets contre la révolution, amalgamés à des âmes de boue et de sang qui l'ont si souvent souillée!

Quels chefs d'une nation libre! Puissent ses législateurs lui rendre une constitution, un ordre légal! puissent ses généraux se montrer incorruptibles! Si cependant, après les convulsions de la licence, il existait un lieu où la liberté combattît encore, combien je maudirais mes fers! J'ai renoncé à vivre avec mes compatriotes, mais non à mourir pour eux. Est-il possible, au reste, d'échapper à tant de barrières, de gardes et de chaînes? pourquoi non? Déjà un cure-dent, de la suie, un morceau de papier ont trompé mes geôliers. Déjà, au péril de la vie, on vous portera cette lettre. Il est vrai qu'aux dangers de la sortie, se joignent ceux du voyage et de l'asile. De Constantinople à Lisbonne, du Kamtchatka à Amsterdam (car je suis mal avec la maison d'Orange), toutes les bastilles m'attendent; les forêts huronnes et iroquoises sont peuplées de mes amis; les despotes d'Europe et leur cour, voilà les sauvages pour moi. Quoiqu'à Saint-James on ne m'aime pas, il y a là une nation et des lois; mais je voudrais éviter un pays en guerre avec le mien.

L'Amérique, cette patrie de mon cœur, me reverra avec joie; et cependant ma sollicitude sur les

nouvelles de France préférerait pour quelque temps la Suisse. Mais en voilà trop sur cette idée. J'ai, au lieu d'un remercîment, écrit une longue lettre, et je vous prie, monsieur, de recevoir, avec mes adieux, l'expression de ma reconnaissance et de mon attachement.

A MADAME D'HÉNIN.

Magdebourg, ce 22 juin 1793.

Voici, ma chère princesse, la seconde lettre que je vous écris de mon cachot; je n'avais pour la première qu'une feuille de papier, un peu de vinaigre, du noir, et un cure-dent; mais, grâce au plus généreux dévouement, je puis vous donner une seconde fois de mes nouvelles, et les faire parvenir jusqu'à vous.

Les détails de ma prison de Wesel doivent vous être connus. Le roi de Prusse, interprète et exécuteur de la coalition, ayant appris, par une consultation de médecin, que ce régime mettait ma vie en danger, a défendu de le changer; mais le commandant de Wesel est venu avec un auditeur, me montrer une lettre du roi son maître qui me proposait, pour améliorer mon sort, de lui donner des plans contre la France, et pour la cause commune. Je

leur ai répondu « que leur roi était bien impertinent de mêler mon nom à une pareille idée. » On revint ensuite à chacun de nous quatre pour nous engager à écrire uniquement sur notre affaire, et ma lettre, modérée, raisonnée, n'a eu pour objet que d'empêcher qu'une fierté exagérée de ma part ne diminuât les torts qu'on avait envers nous.

Je ne vous reparle pas de mon transport de Wezel à Magdebourg. Cet équipage de malfaiteurs, si honorable pour nous, a été utile à l'Allemagne par les sensations et les réflexions que ce spectacle a excitées. Les témoignages hardis d'approbation, les marques les plus touchantes d'intérêt, ont souvent bravé les efforts et les soins de nos satellites.

La ville et la citadelle de Magdebourg avec toutes leurs fortifications, leurs gardes et leurs sentinelles, ne sont que l'enveloppe extérieure de nos prisons. Un trou de six pas sur quatre, creusé sous le rempart, dont la voûte humide et les murailles moisies laissent voir la lumière, mais jamais le soleil, par une petite fenêtre grillée, le tout entouré d'une haute palissade et fermé par quatre portes barrées et cadenassées, auxquelles (depuis les proclamations constitutionnelles) on en a ajouté une cinquième; voilà le plan de mon logement. On l'a orné d'une inscription sur les deux aimables bouts rimés de *souffrir* et *mourir*. Deux sentinelles devant ma grille, une la nuit sur ma tête; un tintamare de chaînes et de clefs pour recevoir la pitance que j'avale en présence du commandant qui, le soir,

avant qu'il emporte sous son chevet l'énorme trousseau, vient de nouveau s'assurer que je suis bien là; cette monotonie de la citadelle n'a été encore interrompue que par le spectacle d'une tête coupée, où nous aurions pu être comme à la loge des suppléants. Mais, si ma première lettre vous est parvenue, les détails que je vous donne ne sont qu'une dégoûtante répétition, et je voudrais vous présenter ma situation sous un moins triste point de vue.

Je ne puis disputer ici à ces tyrans, que mon âme et mon corps. La première se défend de reste; mais elle remonte aussi mes forces physiques, et le sentiment de résistance à l'oppression est pour moi un excellent médecin.

Alexandre Lameth a été si mal qu'il a fallu l'enterrer tout à fait ou lui donner un peu d'air. Le général, après avoir bien injurié le médecin, s'en est cependant remis au choix du roi qui, cette fois, n'a pas voulu la mort. Il en est résulté que chacun de nous, à différentes époques de la journée, est conduit par un officier de garde dans un petit jardin qui occupe un coin du bastion, et s'y promène pendant une heure avec lui. Jamais sultane favorite ne fut plus sévèrement dérobée à l'approche des curieux. Mais enfin, après plus de cinq mois, j'ai éprouvé, non sans saisissement, le contact de l'air extérieur, j'ai revu le soleil, et je m'en trouve fort bien.

Ces jouissances ne sont rien cependant auprès du bonheur que j'ai éprouvé en revoyant l'écriture de ma femme, la vôtre, chère princesse, en appre-

nant des nouvelles de ma famille, de mes amis. Il n'était pas permis de me laisser ces lettres, mais je les ai entrevues. Ma première réponse a passé; on m'a rendu la seconde, une fois, deux fois, trois fois; tantôt c'était à cause du mot de liberté; tantôt parce que je disais comment je suis, et que le roi leur maître ne veut pas qu'on le sache, tantôt parce qu'on voulait que j'écrivisse seulement que je suis fort bien. J'ai eu beau leur dire que, puisque je ne me gênais ni pour eux ni pour leur roi sur l'exposition de mes sentiments, il était ridicule de me gêner avec ma femme et mes enfants; il fallut se borner au billet le plus insignifiant.

Je ne vous détaillerai pas toutes les précautions dont on m'entoure; il faut que ces gens-ci croient tenir le diable en prison. *Le ridicule dans l'abomination*, comme disait le cardinal de Retz, se retrouve journellement ici. Depuis que je connais l'ordre de remettre, en descendant la garde, une note de tout ce que j'ai dit, je m'applaudis d'avoir transmis aux généraux prussiens de bons principes. Mais ce qui m'importe plus, c'est qu'au milieu de ce cloaque de despotisme, de servitude, d'ignorance et d'espionnage, sous ce vil régime, dont le bâton qui descend et la délation qui remonte forment tout le mécanisme, il existe quelques âmes magnétisables pour la liberté, et ce cachot lui-même, tout souterrain, tout resserré, tout hermétiquement fermé, et ridiculement surveillé qu'il est... mais je m'arrête; il ne faut rien compromettre.

Vous avez peut-être su, ma chère princesse, que le duc Frédéric de Brunswick, frère du grand manifesteur, et que j'avais connu chez son oncle le feu roi, a voulu en passant me voir. Il n'avait pas sans doute consulté à Cologne, mesdames ... *. Je l'ai donc reçu dans ma tanière, ce qui m'a procuré le plaisir de revoir mes trois compagnons. Vous jugez bien que j'ai dédaigné toute réclamation sur mon sort ; je m'étais plaint une fois, et quoique ce fût du ton qui me convient, c'est déjà beaucoup. Le prince et sa compagnie, composée des deux commandants, du président civil et d'un officier, ont été entassés, moitié dans le trou, moitié à la porte, parce que je ne voulais rien de confidentiel entre nous. La conversation a roulé sur les opérations militaires, sur la trahison de Dumouriez et sur les protestations constitutionnelles de la coalition. Il m'a juré que M. de Cobourg n'y avait pas été autorisé, mais qu'au reste on parlerait volontiers constitution, *parce qu'il fallait bien commencer par quelque chose*, expression que je l'ai amené plusieurs fois à répéter **.

* Anciennes amies du général Lafayette, alors émigrées.

** Le duc Frédéric de Brunswick, frère du duc régnant, venait de quitter le commandement de l'armée prussienne coopérant dans les Pays-Bas avec celle du prince de Cobourg qui, dans une proclamation adressée aux Français le 5 avril 1793, avait dit : « Je » ferai joindre, si le général Dumouriez le demande, une partie » de mes troupes, ou toute mon armée, à l'armée française, pour » coopérer, en amis et en compagnons d'armes, à rendre à la » France son roi constitutionnel et la constitution qu'elle s'était « donnée, etc. »

On dit que, dans cette longue et publique conversation, j'ai profité par un persiflage un peu amer de la supériorité que la conduite des puissances étrangères me donnait sur elles. Je n'en suis pas moins sensible à l'honnêteté du duc Frédéric, et quoique j'aie évité tout ce qui avait l'air de ramener à ma situation personnelle, je croirais que l'aspect de nos livides visages a fait étendre aux trois autres la promenade que le danger imminent de Lameth avait fait demander pour lui.

Nous n'avons, depuis notre arrivée ici, été réunis qu'une autre fois; c'était pour quittancer, en présence d'une commission, les comptes de notre dépense à Wesel. Nous avons signé, mais non sans plaisanter ouvertement sur les taxations et les vols dont je ne vous citerai qu'un tragi-comique article; c'est qu'à moi, à qui on a constamment refusé de dire si ma femme, mes enfants et mes amis étaient morts ou en vie, j'ai trouvé sur le compte... devinez quoi? — Un mémoire de ports de lettres.

Si je n'écrivais pas à vous, chère princesse, je demanderais pardon de bavarder tant de niaiseries; mais je me livre à la douceur de cette espèce de conversation si rare, quoique bien imparfaite. Je n'écris qu'à vous, et vous communiquerez mes nouvelles aux habitants de Chavaniac et aux amis à qui vous savez qu'on peut en donner sans compromettre les personnes qui m'en ont procuré le moyen.

Le nom de mon malheureux ami La Rochefoucauld se présente toujours à moi... ah! voilà le crime

qui a profondément ulcéré mon cœur! La cause du peuple ne m'est pas moins sacrée ; je donnerais mon sang goutte à goutte pour elle ; je me reprocherais chaque instant de ma vie qui ne serait pas uniquement dévoué à cette cause ; mais le charme est détruit.

Je vous prie de communiquer ma lettre à M. Pinkney. L'anniversaire de l'indépendance ne sera pas oublié dans mon cachot. Si M. Ch. Fox vous demande de mes nouvelles, montrez-lui ces griffonnages. Je crains, chère princesse, que vos liaisons anglaises ne soient bien aristocratiques; mais, quoique je sache à peine ce qui se passe dans le monde, il est évident pour moi que M. Fox a raison ; je l'estime trop pour ne pas le croire aussi révolté que moi des atrocités jacobites qui ont souillé la plus belle des causes ; il apprécie sans doute les chefs qui ont gaspillé tous les moyens de gloire et de bonheur sur lesquels les vrais patriotes avaient le droit de compter. Quoique beaucoup moins démocrate que moi, ma chère princesse, vous aimez la liberté. Nos vertueux amis Lally, Mounier (je n'en compte pas beaucoup autour d'eux), l'aiment aussi. Vous voyez clairement que la coalition couronnée est déterminée à la détruire ; guerres, incendies, perfidies, assassinats, ils emploieront tout ; on veut l'étouffer non-seulement en France, mais en Angleterre. Il y a longtemps que j'ai dit que c'était un combat à mort, et certes, ce ne sera pas pour la liberté que M. Pitt se fera tuer.

Il est incorrigible, dites-vous... Je l'avoue, ma

chère princesse ; livré à la plus violente des passions, cette liberté qui eut mes premiers vœux, qui a tant ballotté toute ma vie, est ici le perpétuel objet de mes méditations solitaires. C'est ce qu'une de nos amies appelait ma sainte folie, et, soit qu'un miracle me tire d'ici, soit que je représente sur un échafaud, *liberté*, *égalité*, seront mes premiers et mes derniers mots... Ah! comme ils ont été profanés?

Je ne veux pas vous parler des affaires de France; il paraît qu'une portion des jacobins, victime de la morale corruptrice qu'ils ont tous prêchée, et de cette organisation usurpatrice avec laquelle, dès les premiers jours de ce club, je me suis tant querellé, est à présent subjuguée par une portion encore plus désorganisatrice. Je soupçonne l'aristocratie et les étrangers de payer, suivant l'usage, la plupart de ces patriotes. Mais convenez, au moins, que les simples citoyens se battent bien, et que j'avais raison de dire que l'établissement des gardes nationales dérouterait les calculs européens. Quel dommage que tant de zèle, tant de moyens soient si déplorablement dirigés! Quels noms je trouve parmi les chefs actuels de la France! des esclaves, des mendiants de Versailles, des protestants pour l'aristocratie, pour la dîme, pour tous les abus ; d'autres, voleurs, assassins, que tout Paris abhorrait. Je souhaite que les bien intentionnés ne soient pas toujours entraînés par eux. Mais comment l'espérer, si la nation n'est pas éclairée enfin sur la différence de la licence

à la liberté, et si l'on profite de sa lassitude pour lui rendre des fers, que la plus légère composition avec le despotisme et l'aristocratie ferait appesantir tous les jours? Le plus grand malheur c'est que les institutions les plus parfaites, les idées les plus respectables ont été dégradées, en quelque sorte, par cette usurpation hypocrite qui tourmente aujourd'hui la France. On accusera de ces maux les principes sous le nom desquels on les éprouve, tandis qu'au contraire, depuis le commencement de la révolution, tous les torts, tous les crimes, tous les dangers, toutes les souffrances ne sont venus que d'avoir composé avec les plus rigoureuses conséquences de la sainte doctrine de la liberté. Mais il m'appartient bien à moi, pauvre prisonnier, de soutenir thèse.

Rassurez les familles de mes trois compagnons sur leur existence; leur santé va mieux, même celle de Lameth. Ils n'écriront pas, car je viens moi-même d'être averti, et l'on ne m'a donné que le temps de barbouiller à la hâte cette lettre que ma précipitation, jointe au piteux état de mes instruments d'écriture, vous permettra à peine de déchiffer. Adieu, ma chère princesse, vous avez rarement des moyens pour faire parvenir à ma famille et à mes amis l'expression de ma tendresse. Vous connaissez la mienne pour vous.

A M. PINKNEY,

MINISTRE DES ÉTATS-UNIS, A LONDRES.

Magdebourg, 4 juillet 1793 *.

MON CHER MONSIEUR,

Tandis que, dans cet anniversaire, mes frères américains expriment leur joie, je m'unis dans un banquet solitaire aux heureux souvenirs, aux vœux patriotiques qui remplissent leurs cœurs.

Entouré, comme je le suis, de fossés, de remparts, de gardes, de doubles grilles et de palissades; renfermé sous un quadruple rang de portes, de barres, de grillages, dans un étroit et humide souterrain, et condamné à toutes les tortures morales et physiques qu'une tyrannie vindicative peut amonceler sur moi, j'ai pourtant la satisfaction de tromper aujourd'hui la bande couronnée et ses vils agents, en vous adressant l'hommage de ma sympathie.

Quoiqu'on ait intercepté une lettre que j'avais commencée pour le général Washington, je ne doute pas que les événements du mois d'août 92 n'aient

* Dix-septième anniversaire de la déclaration d'indépendance aux États-Unis. Cette lettre est une traduction comme toutes les lettres de ce recueil écrites d'Amérique ou en Amérique.

été parfaitement appréciés en Amérique. Combien la situation des deux pays s'est trouvée différente! En France une grande ignorance politique, des habitudes serviles, l'inégalité des fortunes, ont rendu les citoyens, même après la conquête de leurs droits, toujours ennemis de toute contrainte légale et prêts en même temps à ployer sous l'oppression. Il est heureux, quoiqu'on m'en ait blâmé, que la révolution ait été précédée d'une *déclaration des droits*, pour conserver, au milieu des tempêtes, sinon la pratique, au moins la connaissance de la liberté. Il est avantageux aussi que la masse des citoyens ait été armée, ce qui a rendu toute conquête impossible et aurait également dû mettre obstacle à ces usurpations intérieures contre lesquelles j'avais si souvent voulu prémunir mes compatriotes.

En dépit du despotisme, de l'aristocratie, des factions et des intrigues étrangères, avec une assemblée de 1,200 membres, en partie malveillants pour nous, où l'on comptait un petit nombre d'hommes à théories, mais pas un praticien, la France s'était donné une constitution libre. Il y avait bien encore, outre un mode d'élection défectueux, quelque chose à désirer : l'indépendance judiciaire n'était pas assez assurée, la législature ne se composait que d'une chambre, le pouvoir exécutif dont la présidence était héréditaire manquait de force. Mais si l'assemblée législative avait, par de simples lois comme elle le pouvait, agrandi les municipalités, simplifié les rouages de l'administration, amé-

lioré l'institution des tribunaux supérieurs (celle des justices de paix était excellente), rendu libres et personnelles les rétributions pour le culte, mis en vigueur le plan d'éducation publique, il est évident que la France, qu'à juste titre on eût pu nommer république. aurait joui des bienfaits de la liberté, en attendant que les progrès de son instruction et de son expérience eussent amené l'époque convenable pour une salutaire et paisible révision de l'acte constitutionnel. Mes yeux républicains n'ont découvert, dans son renversement précipité, qu'un marché pour s'emparer de la couronne, ou le projet de détruire tout pouvoir exécutif quelconque. J'ai cru devoir m'attacher inviolablement à la constitution, non-seulement par fidélité au serment que j'avais prêté à la représentation nationale, mais aussi pour tenir toujours élevé l'étendard le plus propre à rallier tous les amis de la liberté.

Je ne m'étendrai pas sur les événements publics ou personnels qui ont précédé mon départ; je ne parlerai pas non plus de ce club, inutile dès sa fondation, puisque déjà l'ancien gouvernement n'existait plus, désastreux dans ses progrès, car il ruinait nos institutions nationales, et, après les avoir renversées, il a fini par l'établissement de la tyrannie; encore moins entrerai-je dans des explications superflues avec un ami de la liberté; j'observerai seulement que les moyens de résistance doivent avoir été bien préparés, puisque tant de dépréda-

tions, de trahisons, de folies, ne les ont pas encore épuisés. La valeur et le patriotisme des Français qui combattent pour les mêmes droits qu'ils laissent chez eux fouler aux pieds, montrent bien qu'ils manquent plus d'habitude que de courage civique.

Cependant, la liberté de l'Europe dépend du résultat de cette grande lutte, et je bénis Charles Fox et ses amis qui, sans se laisser ébranler par les impressions du moment, ont senti qu'ils devaient s'opposer à la coalition. Que la Grande-Bretagne obtienne la réforme de sa représentation, que les volontaires d'Irlande réclament ou ressaisissent leurs droits, la tyrannie ne pourra s'établir sur la rive gauche du Rhin ! Bientôt, bientôt, les chaînes de la France tomberont, et celles de toute l'Europe seront ébranlées. Quoiqu'on semble ne me permettre de contribuer à l'accomplissement de cette prophétie qu'en faisant couler sur l'échafaud mon sang qui n'y sera peut-être pas inutile, ou comme martyr au fond d'une prison, je dirai toujours de tout mon cœur : *Amen*.

Puissent la liberté, l'égalité, toutes les vertus vraiment républicaines, l'honnête industrie, la modération, la pureté des mœurs, la franchise et la libéralité de l'esprit, l'obéissance aux lois, la fermeté contre toute usurpation, continuer à prouver que la liberté américaine a de profondes racines, non-seulement dans la tête, mais au fond du cœur de ses citoyens ! Puissent la prospérité publique, le bonheur des individus et la concorde fédérale,

être à jamais une récompense pour les États-Unis, un exemple pour les autres peuples !

J'ai un grand désir de connaître quelle a été depuis un an la politique américaine. La propagation des connaissances et l'esprit d'émancipation ne peuvent manquer d'avoir produit de bons résultats. Les forts et le Mississipi nous sont-ils soumis? il est nécessaire de les obtenir, non-seulement à cause du commerce ou d'autres vues ultérieures, mais aussi afin d'éloigner tout sujet d'instigations anglaises ou espagnoles, pour amener des hostilités avec les Indiens.

Grâce à votre bienfaisante intervention, mon cher monsieur, les geôliers couronnés ont, après un silence de huit mois, consenti à me laisser apprendre que ma femme et mes enfants vivaient; veuillez leur faire savoir que ma santé est passablement bonne. Faites parvenir à mon général révéré et paternel ami, mes tendres respects; rappelez-moi au souvenir de mes amis en Amérique.

J'ai laissé au compte des États-Unis les deux mille florins qui ont été déposés à la banque, d'une manière si secourable pour moi. Je tire sur elle à mesure que j'ai besoin d'argent : de manière que si je mourais, ou si, par quelque heureux hasard auquel je pense toujours, je sortais d'ici avant que cette somme fût dépensée, Sa Majesté prussienne fût responsable de ce qui resterait. Adieu, mon cher monsieur, recevez l'assurance de mon affectueuse reconnaissance, etc.

Je recommande à vos bontés mes aides de camp de la révolution, et mes amis qui sont à Londres.

A MADAME D'HÉNIN.

Magdebourg, ce 16 juillet 1793.

Il y a quatre ans aujourd'hui, ma chère princesse, que je me donnais le divertissement de démolir la Bastille ; me voici embastillé à la prussienne, et de tous mes patriotiques ou tendres anniversaires, ne conservant que ma fidélité à mes principes et à mes amis.

Il n'y a rien de nouveau dans notre régime souterrain. La lecture des Mémoires de Trenck, que malgré les défenses on m'a fait passer, m'a éclairé sur beaucoup de détails, parce que les moyens et les projets dont il parle ont été profondément médités, pour nous enlever les plus faibles ressources et perfectionner à notre égard la science geôlière *. Nous n'avons cependant vu de fers pour nous, que ceux que par provision on avait mis dans nos charrettes de voyage, comme à la campagne on a l'attention de garnir les voitures de ses amis. Si je trouvais

* Le célèbre baron de Trenck, après s'être échappé de la forteresse de Glatz, avait été enfermé plus de neuf ans à Magdebourg.

une chance passable de rompre ma cage, vous imaginez bien que la crainte de ces chaînes additionnelles ne m'arrèterait pas. Au reste, quoique le roi, le général Hultzen et le commandant Senft épuisent contre nous leur pauvre imagination, vous voyez qu'on ne pense pas à tout, et ceux qui hier emprisonnaient un père de famille, parce qu'un de ses enfants avait regardé à trente pas un de nos gens enfermés, ne savent pas que l'excès même de leurs précautions tourne à mon profit, et que le long et bruyant décadenassement et débarrement de toutes mes portes m'avertit de soustraire mon griffonnage à leur visite.

Vous vous étonnez, chère princesse, que des membres de la convention soient mieux traités que nous *. Ignorez-vous donc les affinités tyranniques? Qu'ont fait ces pauvres jacobins ? ils ont enchaîné la presse, puni les opinions, confondu les pouvoirs, violé la foi nationale et les principes de la justice. Et nous aussi, disent les têtes couronnées, nous sommes des tyrans. Ils détestent l'ami constant et sincère de la liberté, de l'égalité, et de l'ordre légal, l'ennemi de toute aristocratie et de tout despotisme. Et nous aussi, disent les puissances coalisées, nous

* Ces membres sont MM. Camus, Quinette, Lamarque et Bancal, envoyés au mois de mars 1793 à Dumouriez, pour examiner sa conduite et le faire arrêter. Dumouriez les livra (le 2 avril), ainsi que M. de Beurnonville, ministre de la guerre, au prince de Cobourg. Successivement détenus à Maëstricht, Coblentz, Spielberg et Olmütz, ils furent échangés à Bâle, en 1795, contre Madame, fille de Louis XVI.

le haïssons bien. Camus est, dit-on, fanatique *, le roi de Prusse est illuminé ; autre affinité, et peut-être saint Augustin et Jansénius ont-ils parlé pour leur serviteur.

Quant à Dumouriez, je n'ai jamais été surpris que de la confiance que tous les partis ont tour à tour, ou pour mieux dire tous à la fois mise en lui ; et pendant qu'il les servait en même temps, et les trahissait tous, je devinais qu'il en resterait aux autres rien, et à lui de l'argent. Mais vous savez à présent, par un témoignage sûr, que les professions constitutionnelles n'étaient que *pour commencer*, que la proclamation de M. de Cobourg n'était point *autorisée*, et *qu'il s'agissait surtout de l'introduire dans les places*. On conviendra que, si j'ai le premier annoncé ce qu'étaient M. Dumouriez et M. d'Orléans, et considéré les jacobins comme ennemis, non-seulement de la constitution, mais de tout ordre de choses libre et légal, ces messieurs ont pris soin de justifier mes assertions.

C'est avec une vive satisfaction que j'ai appris les témoignages d'intérêt des États-Unis, du général Washington, du général Schuyler et de mes autres amis américains **. Je regarde une démarche des

* On attribuait à M. Camus, ancien membre de l'assemblée constituante et du comité qui prépara la constitution civile du clergé des opinions jansénistes. (Voyez la p. 191 de ce volume.)

** Le général Washington entreprit, pour la délivrance de son ami, auprès du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche, plusieurs démarches qui furent inutiles.

États-Unis comme le moyen le plus convenable de briser mes fers ; mais je crains bien les détours, les lenteurs et les perfidies de la politique européenne. Je vois aussi que vous y avez fait tout ce qui dépendait de vous, et je n'ai pas besoin d'ajouter que toute manière de sortir qui ne compromettra ni mes principes, ni ma liberté, serait pour moi une bienheureuse résurrection. Mais les despotes et moi, nous combattons réciproquement d'instinct, et je me défie de leur antipathie animale.

J'apprends par une lettre de Charles Lameth, que la Colombe et les Romeuf sont à Londres ; Boinville y est aussi ; donnez la lettre ci-jointe à un d'eux ; communiquez-leur, je vous prie, les nouvelles que vous avez eues de moi ; et surtout rendez à ces fidèles compagnons de mon sort tous les services qui dépendront de vous, car je ne doute pas que mes autres aides de camp n'y soient aussi.

Je n'écris ni à ma tante, ni à ma femme et à mes enfants ; ma chère inviolabilité des lettres n'existe plus en France ; mon écriture est familière à la capitale et aux quatre-vingt-trois départements ; mais je compte sur vous pour leur donner de mes nouvelles, les assurer que je me porte passablement bien, beaucoup mieux que les premiers mois, ce qui est une bien coupable rébellion de ma part contre la souveraineté coalitionnaire. Maubourg et Pusy se soutiennent en assez bon état ; Alexandre Lameth est moins mal depuis quelques jours. Mon

secrétaire Félix, ayant été atteint et convaincu du sortilége de savoir écrire, n'a eu ni à Wesel, ni à Magdebourg aucune communication avec moi.

Adieu, ma chère princesse; les témoignages de votre amitié ne m'étonnent pas, je savais bien qui j'aimais tant. Quand me sera-t-il permis de vous revoir? car jamais mon cœur n'eut tant besoin de ce qui lui reste, et de ces tendres affections si dignes de le remplir. J'ai perdu de grandes occasions de gloire et de bonheur; et, ce qui est plus irréparable encore, l'injustice du peuple, sans diminuer mon dévouement à cette cause, a détruit pour moi cette délicieuse sensation du sourire de la multitude. Je ne doute pas que l'épreuve du malheur n'ait été bien forte pour les amitiés ordinaires, et si je sors du tombeau, j'aurai, en revenant discret, la délicatesse de ne pas être trop curieux. Mais qu'il sera doux de retrouver les plus chers objets de ma tendresse, de vous revoir, chère princesse, et de jouir de votre satisfaction et de la mienne! Adieu, encore une fois, votre démocrate et captif ami vous embrasse de tout son cœur.

A MADAME DE LAFAYETTE *.

Magdebourg, 2 octobre 1793.

Les cinq objets si chers à ma tendresse sont donc toujours réunis à Chavaniac, mon cher cœur, et dans un état de tranquillité qu'ils méritent trop bien pour que j'osasse l'espérer! j'étais sûr que, d'un autre côté, le désir même d'obtenir ma liberté ne vous arracherait aucune démarche ni aucune expression qui ne fût pas digne de vous **; mais

* Voyez la note de la p. 269 du sixième volume. — Après la loi du 17 septembre 1793, *contre les suspects*, madame de Lafayette fut de nouveau enfermée à Brioude, et transportée dans les prisons de Paris au mois de juin 1794. Cette lettre fut écrite sous l'inspection des surveillants de la prison.

** On voit, dans la vie de M. Gouverneur-Morris (t. Ier, p. 404), qu'il avait conseillé à madame de Lafayette d'écrire au roi de Prusse, en lui envoyant un projet de lettre. Elle reçut en effet celui qui a été trouvé dans les papiers de M. Morris, mais elle n'a pas cru devoir en faire usage. Madame de Lafayette s'est plu d'ailleurs à reconnaître les services importants qui lui furent rendus, pendant le temps de ses plus grands dangers, par le ministre américain. Plus tard, en lui parlant de l'argent qu'il lui avait prêté, elle écrivait : « C'est une légère obligation, il est vrai, » comparée à celle de la vie: mais permettez-moi de les rap» peler toutes avec un sentiment de gratitude qu'il est précieux » d'éprouver. Cette vie qui m'a été rendue est un don bien cher, » si elle peut apporter quelque consolation à celui que j'aime. » (*Vie de M. Gouverneur-Morris*, tome I, p. 412.)

la manière dont vous m'en parlez répond tellement à mon cœur, que j'ai besoin de vous en remercier. Je vous ai associée à des destinées fort agitées, et actuellement fort tristes; mais je sais que vous trouvez quelque douceur à penser que votre tendresse et votre estime sont au premier rang des souvenirs heureux de ma vie, des consolations de ma captivité solitaire, et des épreuves d'un avenir qui, s'il me rend à ma famille, m'en laissera jouir plus que jamais.

Je continue à être content de ma santé et particulièrement de ma poitrine, malgré ce régime inverse de ce qu'il lui faudrait; mon tempérament, assez complaisant en général pour les vicissitudes de ma vie, est encore cette fois resté le plus fort, et j'en suis d'autant plus aise, que l'état plaintif de malade m'était insupportable ici. Vous savez que, pendant une heure chaque jour, on me tire de mon trou pour avaler un peu d'air extérieur; j'ai des livres, et quoique le malheureux talent de lire vite soit devenu un inconvénient pour moi, j'ai trouvé en anglais, français et latin, de quoi causer avec les morts, depuis que je suis séquestré des vivants. Je puis même à présent lire la *Gazette de Leyde.* Félix est toujours enfermé à part. Voilà tout ce que la chronique souterraine a la permission de vous apprendre.

Adieu, mon cher cœur; je vous conjure tous de ne pas vous abandonner à des idées trop affligeantes, de vous occuper de l'espérance de nous

sister à ce nouveau choc. Je l'embrasse de mon cœur, ainsi qu'Anastasie, George, Virgi M. Frestel qui est bien aussi de la famille.

Adieu, adieu, je vous embrasse et vous ché toute mon âme.

A MADAME D'HÉNIN.

Magdebourg, ce 10 décembre 17

Voici ce qu'une confidence du ministre Sc lembourg, membre du conseil des puissances notre sort fut décidé en présence de M. de Bre représentant le roi, et d'autres renseigneme m'ont mis à portée de savoir :

Sans compter certains procédés de la cour quels je ne me permets plus de penser, il a

même, à moins d'une délibération générale, ne pourrait changer mon sort.

« Mes manières, dites-vous, irritent les puissances. » Ce n'est pas avec les officiers ; je suis poli avec eux, ils sont, de leur côté, respectueux pour moi. Ce n'est pas dans mes lettres ; j'écrivis très-simplement au duc de Saxe, qui répondit des injures, et à la cour de Prusse qui ne répondit rien ; et, après avoir réclamé contre l'iniquité, je n'ai pas cru qu'il me convînt de leur envoyer une ligne de plus. Ce n'est pas enfin par aucune violence de ma part ; je ne me suis mis en colère que deux fois, à Namur et à Wesel, et c'est lorsqu'on a osé me consulter contre ma patrie. A cela près, je n'ai opposé à leur cruelle et basse conduite qu'un mépris toujours calme, quelquefois un peu sarcastique. Comme ces mauvais traitements n'effleurent pas ma sensibilité et flattent mon amour-propre, il m'est facile de rester à ma place, et de sourire de bien haut à leurs procédés comme à leurs passions. Il est vrai que je parle des choses et des personnes aussi librement ici que partout ailleurs ; et, si les puissances attendent une complaisance de moi, elles me connaissent mal. Plutôt que de me taire devant le crime, de conniver à l'injustice, moi qui n'avais point de superstitions royales, que la cour avait sans cesse trahi, moi démocrate à l'excès peut-être, j'ai repoussé, je ne dis pas des offres dont je ne me souciais point, mais cette immense perspective de gloire préparée depuis seize ans, et dont je

croyais être sûr : j'ai abandonné famille, amis, patrie et la seule fortune dont je fisse cas, ma popularité. N'avais-je pas, pour m'excuser, la défense du pays, le désir d'arrêter le mal, et surtout le succès après lequel tout, hors ma conscience, m'aurait absous? Et aujourd'hui que, mort au monde, je ne réponds plus que de moi, après avoir, dans la douleur de mon âme, dénoncé les tyrannies populaires, j'irais, de gaieté de cœur, ménager celles de ces rois! Non, ma chère princesse, en dédaignant le rôle d'un grand usurpateur pour rester fidèle à la liberté et à la vertu, j'ai acquis le droit, pendant le reste d'une vie que mon régime actuel abrége beaucoup, de continuer à ne flatter ni des hommes que je méprise, ni les vices que je hais.

Pendant que vous offrez des pensions, mon excellente amie, je vois que vous-même en auriez besoin; mais ne vous inquiétez plus d'un billet que M. Pinkney a payé; je l'en remercie bien, et vous prie de lui montrer ma lettre, parce que je ménage non-seulement le papier, mais surtout le volume qui deviendrait suspect. Je lui ai écrit le 4 juillet. La lettre de mes aides de camp m'a fait un vif plaisir. Parlez aussi de moi à Lally, à madame Church, à vos amis. Tâchez que ma famille ait de mes nouvelles. Adieu, adieu, ma chère et bien-aimée princesse; il n'y a pas d'expression qui puisse vous dire à quel point je vous chéris, à quel point votre amitié adoucit ma situation. Ma femme a-t-elle reçu ma lettre? Je connaissais trop l'élévation de son

âme pour que sa conduite angélique ne fût pas prévue par moi; mais je sens combien elle a dû augmenter la vénération et l'attachement de ceux qui avaient moins été à portée de l'apprécier.

A M. DE LA COLOMBE *.

Magdebourg, ce 10 décembre 1793.

Il ne reste, à mes amis, pour ma délivrance, que trois moyens : 1° l'évasion, 2° les représentations particulières, 3° la clameur publique.

Pour peu qu'on connaisse notre régime, on sentira qu'il est difficile de s'évader, mais, comme rien de ce qu'on veut fortement n'est impossible, on pourrait, avec de l'adresse et de l'argent, échapper aux combinaisons de nos geôliers.

Les représentations sont utiles sans doute, mais quelle que soit la force de l'éloquence et de l'amitié, elles sont insuffisantes. Parlerez-vous en effet à ces pussances de justice, de droit des gens? leur politique est insensible à de tels motifs. Leur parlerez-vous de mon opposition aux brigands qui, sous le masque de la liberté, tyrannisent la France? C'est ce masque qu'ils haïssent et non la tyrannie, et ces

* Aide de camp du général Lafayette, voyez les p. 98 et 225 du sixième volume.

gens-là, soit comme ennemis, soit comme alliés, leur valent bien mieux que moi. Leur parlerez-vous de mes sacrifices, de mes refus, de quelque générosité dans ma conduite? ils ne vous comprendront guère; et, s'ils m'en estimaient plus, ils ne m'en craindraient pas moins. Si vous alliez me dépeindre comme ardent royaliste, ils vous objecteraient, avec raison, mes principes américains et ma vie révolutionnaire. Rappellerez-vous à Sa Majesté britannique mes occupations depuis l'âge de dix-neuf ans jusqu'à la consolidation de la liberté américaine, et mes vœux pour les volontaires irlandais? A Sa Majesté catholique, mon intérêt pour la Louisiane et ses autres colonies continentales? A Sa Majesté impériale, mes conseils aux démocrates flamands? A Sa Majesté stathoudérienne, mes liaisons avec les patriotes de Hollande? A Sa Majesté prussienne elle-même, mes conversations avec son oncle? Non, sans doute; mais vous leur direz que, regardant l'insurrection contre le despotisme et l'obéissance aux lois légitimes comme deux devoirs sacrés, si j'ai le premier abattu l'autorité arbitraire, proclamé la déclaration des droits, organisé cette garde nationale qui, par sa seule masse, défie encore l'Europe; j'ai aussi, dès le premier jour de la liberté, cherché, malgré ses ennemis anarchistes, à l'établir pure, solide; à la faire respecter, et surtout à la faire aimer. Je crois que ce plaidoyer a grand besoin d'être renforcé par la clameur publique.

Un Allemand, M. d'Archenoltz, aussi distingué par son caractère que par ses talents, en se dévouant à ma cause, en dénonçant ma détention et ses détails, en pulvérisant les plumes soldées contre moi, m'a déjà essentiellement servi, et je ne doute pas que d'autres écrivains célèbres ne se joignissent à M. d'Archenoltz pour demander par quel droit on nous retient. C'est donc dans les papiers et les pamphlets patriotes que notre situation peut être présentée sous tous les rapports.

Le parti whig sent, comme moi, qu'il ne s'agit plus de rivalités politiques, mais de la liberté de l'Europe que les gouvernements coalisés veulent étouffer partout, même en Angleterre, et qu'il faut, avant tout, défendre contre eux. Si, comme je l'espère, c'est là son projet, l'on peut, sur tout ce qui m'est personnel, se confier à l'inaltérable loyauté de M. Fox. Je crois que son éloquence et celle de M. Sheridan trouveraient dans vos communications de quoi presser leurs adversaires. Quant à une démarche de la part des Américains, elle doit être subordonnée aux intérêts politiques, dont je ne puis juger d'ici, mais que je ne voudrais pas compromettre un instant pour moi.

Telles sont les idées que le doyen de mes ci-devant aides de camp soumettra à mes amis, et que du fond de mon cachot je confie à vos lumières, à leur discrétion et à leurs bontés pour moi.

A MADAME D'HÉNIN.

Magdebourg, 3 janvier 1794.

A peine ai-je le temps d'écrire quelques lignes, ma chère princesse; et je vais encore vous affliger. Quelque affreuse que fût ici ma captivité, j'y avais du moins des amis, je correspondais avec vous, et la disposition des cachots rapprochait Maubourg et moi. On a trouvé sans doute que je mourrais trop lentement, et pour briser une âme qui ne plie pas, on a imaginé de me transporter seul à cent soixante lieues plus loin. Alexandre de Lameth et Pusy resteront ici, et Maubourg sera conduit dans deux jours à Glatz en Silésie, tandis que j'irai, je crois, à Neisse, sur la même frontière, quoiqu'on ne le dise pas maintenant. Mon ami, que la correspondance de sa sœur met à portée d'écrire à l'adjudant général du roi de Prusse, demande si vivement notre réunion, c'est-à-dire l'avantage d'être enfermés dans deux cachots de la même forteresse, que je m'en flatte encore; à moins que le mal inexprimable que me fait cette séparation ne soit entré essentiellement dans les calculs.

J'ai griffonné à la hâte mes idées sur ce changement, et j'en ai rappelé quelques autres dans une note à la Colombe, pour qu'après vous l'avoir sou-

mise, il puisse la porter à M. Pinkney et autres coopérateurs de ma délivrance, qu'on n'obtiendra qu'en l'arrachant aux puissances. J'espère, ma chère princesse, que vous approuverez mes propositions.

C'est au moment où de nouvelles anxiétés pour ma femme et mes enfants, pour ma tante, déchirent mon âme ; où les fureurs des jacobins excitent plus que jamais une douleur et des craintes sans bornes comme leur scélératesse; qu'éloigné encore plus des lieux, des nouvelles, des communications qui m'intéressent, arraché à l'ami qui partage et adoucit toutes mes peines, je vais voir le complément de ma solitude, et l'entière fermeture de mon tombeau. Je me suis juré à moi-même de ne pas compromettre mes amis de France par une ligne de ma main ; mais que celles-ci puissent un jour assurer les personnes que vous savez m'être si chères, que dans ce moment mon cœur leur adressait l'hommage le plus tendre de tout ce qu'il sent pour eux !

Adieu donc, ma chère femme, mes enfants, ma tante, vous aussi, mon excellente amie, plus excellente que jamais dans le malheur, que je chérirai jusqu'à mon dernier soupir.

A M. DE LA COLOMBE.

Magdebourg, ce 3 janvier 179

Il faut que deux amis aillent en Pologne. Q
le roi y soit moins libre que moi, puisqu'il a
le triomphe de l'aristocratie et du despotis
suis sûr de sa bonne volonté, et ses ressourc
encore grandes *. On lui remettra mon bille
qu'à Little-Page, son aide de camp, et à Maz
lui sont attachés. Les patriotes nous serviron
On correspondrait d'abord avec ma forteress
on cache le nom, mais qui, je le crois, est N
et j'en suis sûr, en Silésie. Aussitôt qu'on
comment parvenir à mon cachot, il faudrait
la communication avec moi; on pourrait auss

* Après le premier partage de son pays, Stanislas-Augu
sanctionné, en 1791, une nouvelle constitution qui as
liberté des divers cultes, substituait à l'élection du pouv
son hérédité dans la maison électorale de Saxe, et attri

travailler sans danger à gagner quelques gardiens, et si j'avais le bonheur d'y acquérir aussi de vrais amis, je tâcherais de réunir leur zèle aux tentatives extérieures, car il suffirait de toucher le territoire polonais pour être en sûreté, et il serait facile ensuite d'échapper à toutes les réquisitions. Je compte trop sur les lumières et la constance de mes amis pour regretter la précipitation avec laquelle je suis forcé d'écrire cette note, et en les priant de conserver pour moi, ou du moins pour ma mémoire, les sentiments qui sont si chers à mon cœur, je leur renouvelle ici l'expression de ceux que je leur ai voués jusqu'à mon dernier soupir.

AU ROI DE POLOGNE *.

Magdebourg, 3 janvier 1794.

SIRE,

Proscrit par les tyrans anarchistes qui ont détruit en France l'ouvrage des bons citoyens, arrêté au même instant par les tyrans coalisés qui ont détruit en Pologne celui de Votre Majesté, j'apprends que, dans la triste succession de mes cachots, je dois être

* Cette lettre ne put parvenir à Stanislas-Auguste. (Voyez la note de la p. précédente.)

rapproché de vos frontières. Je ne sais, sire, quels services on devra demander à vos bontés pour moi, et je ne sais que trop à quel ménagement Votre Majesté est forcée. Mais, tandis que tous les ennemis de la liberté exercent à l'envi, contre moi, leur honorable haine, j'ai pensé que les principes et les sentiments de Votre Majesté, et l'intérêt personnel qu'elle m'a témoigné, m'autorisaient à mettre sous sa protection des amis fidèles et discrets, et je me félicite du moins d'avoir pu, malgré la vigilance de mes geôliers, lui offrir un hommage de ma confiance, de mon attachement et de mon respect.

A MADAME D'HÉNIN.

Neisse, ce 27 janvier 1794.

Il me paraissait impossible que mon sort personnel empirât, ma chère et excellente amie ; je reconnais l'infériorité de mes combinaisons, et je n'avais prévu, ni qu'au moment où j'étais le plus inquiet pour tout ce qui m'est cher, on me transporterait à cent cinquante lieues plus loin, ni surtout que, malgré les instances de Maubourg, pour être dans la même forteresse que moi, on placerait mon ami à Glatz, tandis que je suis à Neisse, disposition qui, je l'avoue, atteint la plus sensible partie de mon

cœur. Ce redoublement d'adversité ne me découragera pas; mais il pourrait vous alarmer, et, depuis mon arrivée, je demande impatiemment à vous écrire.

Si j'ai manqué pendant un an d'exercice et d'air, j'en ai été dédommagé en route, et je suis parvenu le 16 au fond de la Silésie. Mon régime, à l'exception de quelques nouveaux soins pour mon isolement, est le même qu'à Magdebourg. On vous dira que l'air de Neisse est mauvais; bien d'autres poitrines le respirent en plus grande quantité que moi, et je me garantis le mieux que je puis de l'insalubrité particulière à ma situation. Il est vrai que mon médecin, qui a oublié le latin, n'a jamais appris le français, ce qui, pour éviter les quiproquos, bornera beaucoup nos relations; mais j'éprouve le même inconvénient avec M. le commandant, M. le major de place et tous les officiers qui montent la garde au fort; et, comme s'il était aussi difficile de m'instruire en cage que de m'y apprivoiser, il m'a fallu cette impérieuse circonstance pour m'occuper ici des seuls principes que j'y puisse adopter, ceux de la grammaire allemande.

Madame de Maison-Neuve m'écrit que ma femme est à Brioude et qu'elle y est en sûreté ainsi que mes enfants. Je ne sais si je me laisse abuser par l'étrange contraste d'une telle situation avec mes habitudes dans ce district; mais je me flatte encore que madame de Lafayette, si elle est restée dans sa maison de Brioude, y est libre et tranquille, et cependant,

doux, celui de sa confiance en votre amitié, et de la tendresse dont il est pénétré pour vous.

Où est, à présent, mon cher Grammont *, que son vertueux amour de la liberté et la richesse de son oncle exposent doublement?

A M. DE MAUBOURG, A GLATZ.

Neisse, ce 6 mars 1794.

Il est vrai, mon cher Maubourg, que j'attendais impatiemment de vos nouvelles, mais je ne me suis pas trompé sur les motifs du retard. La conduite de M. le général de Gutzen est bien conforme à ce que je connaissais de lui, et je partage votre reconnaissance et celle de votre charmante sœur. La voilà donc établie dans les casemates de Glatz **! Je n'ai été favorisé dans mes cachots d'aucune apparition; mais j'imagine que les anges consolateurs doivent avoir la même physionomie. Je vous remercie, mon cher ami, des détails que vous me donnez et qui me

* Beau-frère du général Lafayette, aujourd'hui membre de la chambre des députés.

** Madame de Maison-Neuve, sœur de M. de Maubourg, avait obtenu la permission de le joindre à Glatz; elle l'accompagna dans sa prison de Neisse et ne le quitta que lorsqu'il fut transféré en Autriche.

rassurent beaucoup sur le sort de ma famille et de
autres personnes que j'aime.

Ne vous tourmentez pas de l'insalubrité de Neiss
ni de la petitesse de ma cour, dont l'été amènera l
desséchement, ni de ma médecine *pantomime*, don
il sera comme du confesseur de Louis XV, qui, pen
dant trente ans, a été complétement sourd. Pourvu
qu'on dise que j'ai un docteur et que je fasse comm
si je n'en avais pas, le tempérament décidera d
reste, et si la mort attend à la grille de mon soupira
pour me happer, je vous promets, à moins qu'ell
ne triche au jeu, de la faire attendre longtemps.

J'ai été bien édifié, mon cher Maubourg, de l
promotion du cardinal Maury *. Je ne vous parler
ni des autres nouvelles de gazette, ni surtout d
préparatifs réciproques des généraux Mollendor
et Hoche, Cobourg et Pichegru, parce que je n
veux pas sortir un instant du cercle étroit qu'o
nous a tracé.

Adieu, mille tendres hommages à madame vot
sœur. Ecrivez-moi tant que vous pourrez, donne
moi tous les détails qui ont rapport à votre famill
à tout ce qui vous intéresse. Je vous embrasse, mo
cher ami, de tout mon cœur.

* Au mois de mars 1792, l'abbé Maury avait été nommé par
pape Pie VI, archevêque de Nicée, *in partibus*; envoyé ensui
comme nonce à la diète de Francfort, qui se tenait pour l'éle
tion de l'empereur François II, il devint cardinal au mois
février 1794.

A MADAME D'HÉNIN.

Neisse, le 16 mai 1794.

Votre lettre du 1er avril est la dernière que j'aie reçue, mon excellente amie, et les gazettes viennent de m'apprendre le supplice de la malheureuse madame du Châtelet, de M. de Malesherbes et des autres victimes assassinées le même jour. C'est avec ces déchirantes idées et toutes les craintes qui en sont la suite, que je pars demain, ainsi que Maubourg et Pusy, pour être remis à l'escorte autrichienne qui nous conduira, dit-on, dans une forteresse de Moravie.

C'est avec une vive peine que j'ai vu sur la fatale liste le père de Duport. Pourquoi interdit-on à ma reconnaissance de parler d'une discussion anglaise* dans laquelle je me sens obligé aux deux partis, pour l'honneur que chacun m'a fait de se déclarer pour ou contre moi? Madame de Maison-Neuve vous a écrit hier**, et je me borne à vous renouveler

* M. Fitz-Patrick venait de faire à la chambre des communes la motion qu'il renouvela au mois de décembre 1796, en faveur des prisonniers d'Olmütz. (Voyez la p. 180 du sixième volume.)

** M. de Maubourg et M. de Pusy étaient depuis peu de temps transférés à Neisse, où ils furent réunis pendant quelques jours avec le général Lafayette.

ici, ma bien-aimée amie, l'expression d'une tendresse aussi vive qu'éternelle.

A MES AMIS *.

Neisse, le 16 mai 1794.

Puisque nous allons être transportés dans les prisons autrichiennes, et que j'ignore si je pourrai y écrire, je me contente de faire ici quelques notes pour être communiquées à mes amis.

Je ne parlerai point des affaires publiques. Un homme mort au monde et enterré depuis vingt et un mois les jugerait mal. La liberté, dont l'Europe sent le besoin, que l'Angleterre perd à regret, que la France rappelle par des vœux secrets, n'en est pas moins assassinée par la double faction des comités jacobites et des cabinets coalisés. S'il est étrange de se croire libre parce qu'une vingtaine de mots républicains a été cousue au plus infâme système de tyrannie, il ne l'est pas moins de s'imaginer que la souveraineté nationale, placée entre cette nouvelle usurpation et l'antique rébellion des despotes, puisse gagner quelque chose aux succès des alliés ; et lors même que ceux-ci déguiseraient l'aristocratie, l'intolérance, et l'autorité arbitraire sous

* Note écrite en partant de Neisse.

ques dehors soi-disant constitutionnels, je ne en vérité, me persuader que la cause de l'huté doive être servie par des puissances conjucontre elle. Mais il ne s'agit ici que de notre ance personnelle, et d'après l'arrangement si de la liberté qu'on a fait pour Lameth, j'esn'avoir bientôt plus à parler qu'au nom de trois.

roi de Prusse a parlé de la haine autrichienne e moi; le prince Henri *, Hertzberg **et tant res, sont aussi persuadés que nous de l'insufe des bons arguments et des considérations ètes, et, d'après ce que vous avez vu et entendu s autres points, je ne puis guère que répéter e vous savez et ce que moi-même j'ai déjà mandé. bserverai, cependant, qu'en forçant le gouvernt anglais à renier sa part de notre détention, mis ont réussi à marquer le but qui doit réunir efforts. *C'est là que doivent être dirigées s les représentations publiques et particulières* ourront se concilier avec nos principes, nos nents et la plus sévère exposition des faits.

prince Henri, frère du grand Frédéric, et oncle de son seur, Frédéric-Guillaume II, est mort en 1802. (Voyez, dans a correspondance du troisième volume, les p. 148, 152, 176.)

. Hertzberg, principal ministre de Frédéric II, avait quitté istère au mois de juillet 1791. Il écrivit à Frédéric-Guillaume let 1794, pour blâmer avec énergie le partage de la Pologne. arut disgracié en 1795. (Voyez la note de la p. 49 du cine volume.)

M. de Kaunitz ne m'aime pas ; M. de Thugut * a ouï dire beaucoup de mal de moi ; aucun de nous trois n'eut jamais aucun rapport avec cette cour ; mais, s'il est un moment pour l'assiéger de toutes parts, c'est celui où les autres lui renvoient l'embarras de notre détention qu'elle pourrait, au contraire, en nous relâchant, faire attribuer uniquement à la Prusse.

L'influence des écrivains constitutionnels, le concert énergique de plusieurs patriotes, sont, sous tous les rapports, essentiels à notre conservation et à notre délivrance. Je ne puis exprimer avec quelle sensibilité, quelle satisfaction, nous avons appris les débats parlementaires. Il est heureux d'obtenir l'approbation et l'intérêt des hommes que nous honorons, non-seulement comme les défenseurs du peuple anglais, mais comme les dignes chefs du parti de la liberté en Europe. Il n'est pas moins heureux d'avoir constaté l'honorable animadversion de M. Pitt et de ses coopérateurs.

Depuis ma captivité, les ambassadeurs américains se sont constamment occupés de moi. Envois publics et secrets d'argent, secours à mes aides de camp, nouvelles de ma famille, demandes pour ma délivrance, qui du moins ont été préservatrices ; voilà ce que je leur dois. Je souhaite que ces démarches soient connues, et j'attends avec empressement qu'une réclamation publique, exprimant leur estime

* M. de Kaunitz, principal ministre de l'empereur d'Autriche, mourut au mois de juin 1794. Le baron de Thugut lui succéda.

et leur bienveillance, mais se gardant bien d'atténuer mes honorables et précieux titres à la haine coalitionnaire, que cette réclamation, dis-je, signifiée à l'empereur et soutenue par mes concitoyens américains dans les États maritimes et par l'opposition anglaise, attaque avec éclat les derniers retranchements de ma prison.

Lorsque je voulais envoyer deux amis en Pologne, il semble que j'avais l'instinct du mouvement qui alarme toute cette frontière *. J'ai renouvelé cette demande, et je crois que, si quelque ami intelligent et brave vient directement dans la ville où nous sommes, il réussira à communiquer avec nous, comme nous réussirons à gagner des officiers de garde. Il m'est évident qu'avec un pareil secours nous serions libres. De tous les moyens de sortir, c'est le plus conforme à mon goût.

Je souhaite qu'on communique à tous mes amis, non-seulement cette note, mais tout ce que j'ai écrit depuis mon emprisonnement. J'insiste sur ce vœu, d'abord parce que ma confiance dans les amis que j'ai cités est aussi entière et sans bornes que ma reconnaissance pour eux est vive et éternelle, et ensuite parce que je mets le plus grand prix à ce qu'aucune expression de leur part ne paraisse être un adoucissement de mes principes. Il m'a semblé, par exemple, qu'une ou deux anecdotes des discours

* L'insurrection dirigée par Kosciusko. (Voyez la note de la p. 312 de ce volume.)

de nos amis anglais auraient pu être rectifiées par mes aides de camp, surtout par Romeuf, qui ne m'a pas quitté un instant.

A M. BOLLMANN *.

(Lettre écrite à Olmütz, ce 10 octobre 1794, à l'encre de Chine, sur les marges d'un roman.)

Que je ne puis-je, mon sensible et généreux ami, vous exprimer toute la reconnaissance dont mon cœur est pénétré! La nouvelle de votre passage avait ranimé mon espoir; celle qui m'annonce votre retour, en me rassurant sur le sort de ma famille et de plusieurs de mes amis, m'a fait éprouver une joie bien vive. Ma femme et mes enfants se portent bien; M..., M... sont en bonne santé. C'est beaucoup pour mon cœur de le savoir; mais ce n'est

* Depuis l'entrée du général Lafayette dans la prison d'Olmütz, au mois de mai 1794, jusqu'au mois de juillet 1797, il ne lui fut pas permis d'écrire un seul mot; mais au mois d'octobre 1794, le docteur Bollmann, médecin hanovrien, qui, de concert avec d'autres amis réfugiés en Angleterre, avait déjà tenté de le servir, se rendit à Olmütz, et parvint à lui faire remettre un billet où il lui apprenait l'existence de madame de Lafayette. En même temps, le docteur Bollmann annonçait au prisonnier l'intention de travailler à sa délivrance, et lui proposait de lui envoyer une lime pour détruire l'obstacle de ses barreaux. Le général Lafayette parvint de son côté à écrire le 10 la réponse que nous publions ici.

pas encore assez. Ma famille est-elle toujours à Chavaniac, et doit-elle y rester jusqu'à ce que je sois hors des griffes coalitionnaires? J'ai dans le même lieu ma tante dont vous avez peut-être entendu parler. Où sont et comment se portent les familles de mes deux compagnons? La mère et la femme de mon malheureux ami La Rochefoucauld sont-elles hors de prison?

Quoiqu'on m'ait ôté, avec une singulière affectation, quelques-uns des moyens de me tuer, je ne compte pas profiter de ceux qui me restent, et je défendrai ma propre constitution aussi constamment, mais vraisemblablement avec aussi peu de succès, que la constitution nationale. Mes forces sont encore bonnes, et si l'on obtenait mon passe-port, je rejoindrais lestement mes amis; mais ma poitrine souffre beaucoup. Je regarde ma promenade tous les deux jours comme le plus efficace remède. Vous avez, je crois, pris un autre prisonnier pour moi. Je sors tous les jours impairs, en redingote unie, avec un chapeau rond, et je ne suis point avec un officier, mais avec le prévôt geôlier qui a l'uniforme de caporal. C'est après-demain dimanche que je me promène.

Vous souhaitez que j'écrive au général Washington. La bonté des États-Unis et la tendresse de mon paternel ami n'ont pas besoin d'être excitées, et c'est parce que je crois une semblable lettre inutile que je voudrais pouvoir l'écrire; mais, outre que je n'en ai pas les moyens, on ne se chargerait pas d'une

lettre destinée à voyager. Savez-vous ce qu'est devenu M. de Lameth? Je ne communique pas avec mes deux amis, mais assurez leurs familles que leur santé est aussi bonne qu'une aussi étroite et insalubre captivité peut le permettre.

(*Sur les marges du livre, l'avis suivant était écrit avec du jus de citron :*)

« Je n'ai le temps, mon cher ami, d'entrer dans
» aucun détail. Je le ferai si le docteur consent à
» porter un autre livre; je dirai seulement que toutes
» les précautions sont prises contre les moyens or-
» dinaires d'évasion, qu'il ne nous reste à tenter
» qu'une entreprise tout à fait imprévue. Mes amis
» Maubourg et Pusy en sont convaincus; c'est pour
» cela que j'ai demandé la permission de me pro-
» mener et qu'ils n'ont pas voulu la solliciter pour
» eux-mêmes, afin que j'aie plus de chances pour
» m'évader. Plus l'entreprise semble téméraire,
» plus elle sera inattendue et pourra réussir. Nous
» devons dire avec le poëte :

« Presence of mind and courage in distress
» Are more than armies to procur success *. »

» La présence d'esprit et le courage dans le mal-

* M. Bollmann partit pour Vienne et revint avec un jeune Américain qu'il y rencontra, M. Huger, fils du major Huger, chez qui le général Lafayette avait débarqué en Caroline, dans l'année 1777, le plus ancien de ses amis d'Amérique.

Le médecin de la prison avait déclaré que la permission de se

» heur sont plus que des armées pour obtenir un
» succès. »

promener était nécessaire à la conservation de la vie du prisonnier ; et l'on vient de voir, dans la lettre précédente, qu'il avait obtenu ce soulagement. MM. Huger et Bollmann résolurent d'en profiter ; ils se rendirent sur la route où passait la voiture dans laquelle se trouvait le général Lafayette. Celui-ci se débarrassa des soldats de l'escorte en leur donnant une commission et quelque argent, qu'ils allèrent boire dans un cabaret voisin ; puis, étant descendu avec le geôlier pour faire quelques pas, il lui demanda son sabre, feignant de vouloir examiner cette arme, et tenta aussitôt de la saisir. Une lutte s'engagea... Alors MM. Bollmann et Huger accoururent et montrèrent un pistolet pour intimider le geôlier, qui ne céda que pour aller chercher du secours. Les généreux libérateurs du général Lafayette, pour ne pas exciter les soupçons, n'avaient amené que deux chevaux ; ils exigèrent que le général en prît un sur-le-champ et montèrent tous deux sur le même cheval. Se voyant poursuivis et près d'être atteints, M. Huger résolut de se sacrifier, et, se livrant à ceux qui le poursuivaient, il donna le temps à M. Bollmann de gagner la frontière de la Silésie.

Le général Lafayette ne s'était éloigné qu'après avoir vu ses libérateurs à cheval ; il pressa sa marche et fit quelques lieues sans être arrêté, quoique le désordre de sa toilette, la boue et le sang dont il avait été couvert dans la lutte avec le geôlier, dussent attirer l'attention. Mais il s'était trompé de chemin. M. Bollmann lui avait crié en anglais, lorsqu'il montait à cheval : « *Get to Hoff! — Allez à Hoff!* » Le général Lafayette ne connaissant pas le nom de cette ville, avait compris qu'il avait dit : « *Get off! — Allez en avant!* » Il perdit ainsi la route que suivait M. Bollmann, et où des relais l'attendaient. Inquiet du sort de ses libérateurs, il revint sur ses pas, puis se voyant poursuivi, il reprit sa route après avoir perdu un temps précieux. On l'arrêta à Sterneberg, ville à huit lieues d'Olmütz, et on le ramena le lendemain dans sa prison.

M. Bollmann, qui avait passé la frontière de Silésie, fut livré aux Autrichiens par le roi de Prusse, et emprisonné, ainsi que M. Huger.

DE MADAME DE LAFAYETTE,

A MADAME DE TESSÉ *.

Olmütz, le 10 mai 1796.

Je puis donc enfin vous écrire secrètement, ma chère tante! Des amis risquent leur liberté, leur

dans un cachot, où on les tint enchaînés. Leur procès à tous deux se termina par une condamnation à six mois de travaux forcés. Cette peine parut trop douce à la cour de Vienne. On cassa le jugement avec ordre de recommencer le procès. Mais un magistrat bienveillant avait décidé que les six mois de détention déjà subis compteraient pour l'entier accomplissement de la peine, et les libérateurs du général Lafayette avaient quitté l'Autriche, lorsqu'un nouvel ordre de les retenir encore parvint à Olmütz.

* Nous avons dit (p. 302 de ce volume) que madame de Lafayette avait été transférée dans les prisons de Paris, au mois de juin 1794. Peu de temps après, elle perdit sa grand'mère, la maréchale de Noailles, sa mère, la duchesse d'Ayen, et la vicomtesse de Noailles, sa sœur, qui périrent le 4 thermidor (22 juillet) sur le même échafaud.

Quand, le 10 thermidor, les détenus furent mis en liberté, madame de Lafayette resta prisonnière et n'obtint sa délivrance qu'au mois de février 1795. Son premier soin fut d'envoyer son fils aux États-Unis, auprès du général Washington; elle eut ensuite, après avoir surmonté bien des difficultés, grâce aux soins de M. Boissy-d'Anglas pour lui procurer un passe-port, les moyens de se rendre elle-même par mer à Hambourg. M. Parish, consul d'Amérique, lui ayant donné un autre passe-port sous le nom de madame *Motier*, Américaine, elle put pénétrer en Autriche et jusqu'à Vienne, où elle s'adressa au prince de Rosemberg, grand chambellan. M. de Rosemberg avait eu des rapports avec la fa-

vie, pour faire passer nos lettres, et veulent bien se charger de celle-ci pour vous. L'écriture de M. de Lafayette est tellement proscrite, que la première condition est de ne rien envoyer de sa main. Vous jugez avec quelle avidité je saisis l'occasion de vous parler en détail de lui et de nous; jugez aussi combien il nous est précieux de penser que notre présence seule a pu le mettre à portée de profiter du zèle généreux et dévoué * qui, depuis plus d'un an, épiait, avec une si touchante constance, les

mille de madame de Lafayette; il fut touché de sa démarche et obtint pour elle, à l'insu des ministres, une audience de l'empereur, à qui elle demanda la permission de partager la captivité de son mari, et qui la lui accorda.

Quelque temps après l'entrée de madame de Lafayette à Olmütz (octobre 1795), on fut obligé de lui permettre d'écrire à M. Parish, consul d'Amérique et banquier, à Hambourg, afin de lui demander l'argent qui devait être remis, pour sa nourriture, au commandant de la place. Elle profita de cette circonstance pour écrire sous les yeux de l'officier chargé de la garde de la prison, à sa tante madame de Tessé, à sa sœur madame de Montagu, toutes deux réfugiées dans le Holstein, et put recevoir leurs réponses également ouvertes. Mais lorsqu'elle voulut écrire à son fils chez le général Washington, la lettre fut retenue à Vienne et on la lui renvoya. Plus tard madame de Lafayette parvint à faire passer quelques lettres par des moyens secrets; celle qui est ici adressée à madame de Tessé, nous a paru nécessaire pour suppléer à l'interruption forcée de la correspondance de cette époque. Nous publions aussi une lettre de madame de Lafayette à l'empereur et aux ministres de Vienne.

* Un habitant d'Olmütz, d'un très-noble caractère et d'un très-grand mérite, se dévoua dans cette occasion au général Lafayette qu'il n'avait jamais vu. Ce fut lui qui fit parvenir dans la prison quelques moyens de correspondance, dont madame de Lafayette put seule faire usage.

moyens de faire pénétrer quelques mots dans son cachot, et de concerter avec lui les ressources qu'une amitié active et éclairée peut faire naître. Vous sentirez, ma chère tante, la nécessité du secret le plus absolu et le plus inviolable.

Grâces à vos bons conseils, ma chère tante, j'ai pris le seul moyen d'arriver ici. Si j'avais été annoncée, je ne serais jamais entrée dans les États de l'empereur; et, si je ne m'étais pas bien cachée à Vienne, jusqu'à ce que M. de Rosemberg eût arrangé mon affaire, elle n'aurait pas réussi. Je vous ai parlé de ma visite à l'empereur, qui, en nous permettant d'un air fort poli d'être enfermées avec M. de Lafayette, nous dit que *son affaire était fort compliquée, et ne dépendait pas de lui seul*; mais nous assura *qu'il était fort bien traité*, et que *notre présence serait un agrément de plus*. J'étais si loin de prévoir la vérité, que je lui parlai du silence qu'on avait dans les premiers temps, en Prusse, gardé à M. de Lafayette sur notre sort; mais j'ajoutai que dans l'ignorance où j'étais, je n'accusais pas S. M. I. d'une pareille barbarie. L'empereur me permit aussi de lui écrire à lui-même. Je vis ensuite M. de Thugut, ministre le plus influent, et le plus contraire à nous; et comme je lui observais que les gouvernements coalisés mettaient trop d'importance à un seul homme, il me répéta plusieurs fois, *trop d'importance!...* avec un ton et une grimace qui prouvaient combien ils y en mettaient. Mais M. de Rosemberg m'avait



dit : « *J'espère que nous allons nous arranger et avoir la paix,* » et j'avoue que nous étions si contentes d'arriver, que tout se peignait en beau. D'ailleurs, je n'ai pas la prétention de m'élever à la hauteur de la politique de ces cours.

Jugez quel a dû être le sentiment de M. de Lafayette, à qui, depuis 18 mois, il était défendu de répondre si nous existions, et qui n'entrevoyait que ses geôliers, lorsque, sans aucune préparation, il nous a vues entrer chez lui! mais avant de parler de notre situation ici, je rappellerai quelques détails de la sienne, dont j'étais moi-même très-mal instruite.

Vous avez connu les circonstances de son départ et de son arrestation, jusqu'à Luxembourg, où des émigrés voulurent l'assassiner, et où il reçut une réponse de M. de Saxe-Teschen, qui, au lieu d'un passe-port, lui insinua qu'on le réservait pour l'échafaud. On le conduisit à Wesel, avec ses deux amis, MM. de Maubourg et Pusy, et avec M. de Lameth, quatrième député constituant, qui eut le malheur de se trouver avec eux. C'est là qu'il a passé trois mois, ne voyant, outre son domestique (aux heures des repas), que l'officier de garde, à qui l'on faisait jurer tous les jours à la parade de ne lui rien répondre, même sur nous, et le bas officier qui, enfermé avec lui, et relevé toutes les deux heures, était planté là pour le regarder fixement sans cesse jour et nuit, ce qu'il dit être un supplice insupportable. M. de Lafayette était d'ailleurs horriblement



malade, tourmenté dans son grabat par tous les genres de vermine et une multitude de rats, ne sachant rien de ses compagnons, quoique M. de Maubourg, apprenant qu'il se mourait, eût demandé d'avance que, lorsque son ami se trouverait à l'agonie, il pût recevoir ses dernières volontés, ce qui fut expressément refusé.

Ces messieurs eurent la permission d'écrire à l'adjudant général Manstein, sur leur situation personnelle; il y eut une lettre de M. de Lafayette très-modérée, quoique digne de lui. Quelque temps après, on les emballa pour Magdebourg, dans une charrette, munie, en cas de besoin, de chaînes et de menottes. Sa santé, qui était déjà moins mal, se rétablit à peu près en route. On avait espéré que cette promenade en Allemagne serait d'un bon exemple. Elle lui procura, au contraire, de grandes marques de bienveillance, et même des tentatives de personnes inconnues, pour le délivrer. Il vit M. de Damas, le seul de ce parti qui lui ait témoigné quelque intérêt, mais à qui les princes, qui se trouvaient par un singulier hasard dans la même auberge, défendirent de le revoir.

La prison de Magdebourg a duré un an; et, quoique M. de Lafayette y fût dans un logement souterrain, humide, il s'y trouvait mieux qu'à Wesel, parce qu'il était délivré de la présence du bas officier, et parce qu'il voyait quelques instants M. de Maubourg, dont le cachot était dans la même casemate. Il eut, au bout de huit mois, de nos nouvelles, quelques

autres lettres, et même les gazettes. Longtemps avant, il avait eu secrètement le premier écrit où M. d'Archenoltz s'élève si énergiquement en sa faveur contre les jacobins et les puissances coalisées; et il avait correspondu avec lui. On finit par promener les prisonniers, une heure par jour, dans un coin de bastion; et comme les officiers de la garde étaient en même temps chargés d'eux, M. de Lafayette s'acquit des amis et même un parti fort dévoué. Mais on envoya tout à coup des officiers inconnus de Berlin, pour le transférer en Silésie; M. de Maubourg, qui avait demandé d'être dans la même forteresse, fut au contraire conduit à Glatz, où l'on transféra quelque temps après M. de Pusy.

On ne se soucia pas cette fois de montrer les voyageurs au public. La prison de Neisse était un souterrain encore plus triste que l'autre; il faut dire cependant que M. de Lafayette eut fort à se louer des chefs; ils le laissèrent promener dans la cour du fort prussien et communiquer avec son domestique. Trois mois après, MM. de Maubourg et Pusy furent conduits à Neisse, pour être transférés avec lui dans les prisons autrichiennes, et ce fut là le temps du meilleur traitement, car on les laissait ensemble avec madame de Maison-Neuve, qui, de Glatz, avait accompagné son frère.

Je remarquerai, à cette occasion, que le roi de Prusse a écrit à madame de Maison-Neuve que ce n'était pas lui, mais l'empereur qui était cause de leur détention; l'empereur m'a dit que ce n'était

pas lui, mais le roi de Prusse ; M. Pitt a dit au parlement qu'il n'y était pour rien, et, pendant ce temps, les trois prisonniers étaient remis à la cour de Vienne, que M. Pitt prenait à sa solde.

En arrivant à Olmütz, on dépouilla ces Messieurs du peu que les Prussiens leur avaient laissé, ce qui se réduisait à leurs montres, leurs boucles de jarretières et de col, on leur confisqua quelques livres, où se trouvait le nom de liberté, et nommément *l'Esprit* et le *Sens commun*, sur quoi M. de Lafayette leur demanda « *si le gouvernement les regardait comme objets de contrebande?* » On déclara à chacun d'eux, en le renfermant dans sa cellule, « qu'il ne reverrait plus dorénavant que ses » quatre murailles, qu'il ne saurait de nouvelles de » rien, ni de personne, qu'on avait défendu de prononcer leur nom, même entre les geôliers, et » dans les dépêches à la cour, où ils ne sont désignés que par leurs numéros ; qu'ils ne pourraient » être rassurés ni sur l'existence de leurs familles, » ni chacun d'eux sur l'existence des deux autres, » et que, comme cette situation portait naturellement à se tuer, on leur avait interdit couteaux, » fourchettes et tous moyens de suicide : » à quoi M. de Lafayette répondit « qu'*il n'était pas assez prévenant pour se tuer lui-même.* » Vous observerez que j'ai su, à Paris, que M. Camus correspondait ouvertement de Brünn avec sa famille ; MM. Beurnonville et Bancal, enfermés ici, se promenaient tous les jours. Depuis leur arrivée ici,

c'est-à-dire depuis deux ans, MM. de Maubourg et Pusy ne sont pas sortis de leur cellule. Ce ne fut qu'après trois attestations de médecin, sur l'absolue nécessité de l'air pour M. de Lafayette, auxquelles on avait répondu, « qu'*il n'était pas encore assez mal,* » qu'on lui permit la promenade, avant que le général d'Arco vînt remplacer l'autre; et, bien loin d'avoir pris aucun engagement ni avec le premier, ni avec le second, comme vous pensez bien, il n'a pas même été question de pareille chose entre eux. Ne croyez pas, au reste, que son évasion ait beaucoup ajouté aux rigueurs de son traitement : il ne restait plus qu'à retrancher cette promenade, dont MM. Bancal et Beurnonville furent aussi privés, du moins pour longtemps, et à ne plus amener son domestique chez lui; tout le reste existait d'avance.

Vous avez su l'entreprise du docteur Bollmann et du jeune Américain M. Huger, fils de celui chez lequel il débarqua la première fois. M. Bollmann, étant parvenu, après plusieurs mois d'efforts, à faire passer secrètement un billet, et ayant accepté une proposition bien hardie, alla à Vienne où se trouvait M. Jay, en ramena M. Huger, et tous les deux, au moment où M. de Lafayette avait éloigné quelques gardiens, entreprirent de l'enlever pendant qu'il désarmait l'homme qui était près de lui. Le résultat de cette lutte, où M. de Lafayette gagna un tour de reins, et perdit un morceau de son doigt, laissé entre les dents d'un caporal geôlier, fut pourtant de le mettre à cheval. Ses courageux

libérateurs attrapèrent ensuite le leur, car ils n'avaient pensé qu'à dégager M. de Lafayette. Mais le généreux Huger fut pris *, MM. de Lafayette et Bollmann furent séparés, le premier arrêté à huit lieues, d'autant plus facilement qu'il était sans armes; et le roi de Prusse eut l'infamie de renvoyer ici M. Bollmann, dont l'habileté et le dévouement sont au-dessus de tout éloge.

Depuis cette époque (8 novembre 1794), M. de Lafayette malade avec la fièvre et des redoublements, et se trouvant dans l'état le plus dangereux, de l'aveu même de ses gardiens, était laissé sans secours quelconque, sans lumière d'abord, et n'en ayant ensuite que jusqu'à neuf heures, sans possibilité d'être secouru pendant des nuits de 14 heures, puisque les clefs étaient, comme elles sont encore à présent, à l'autre bout de la ville; réduit à deux chemises, et n'en pouvant obtenir une pour changer dans les sueurs de la fièvre; le chirurgien qui entrait pour panser son doigt, osant à peine lui parler, pressé par l'officier de sortir sur-le-champ, et ne se permettant aucune réflexion ni conseils. Ajoutez à ces détails physiques l'extrême grossièreté de ses geôliers; outre le supplice habituel de ne rien savoir sur notre existence, d'avoir pour toute réponse à ses questions sur ses amis : « *Comment* « *savez-vous qu'ils sont ici ?* » ajoutez, dis-je,

* Elle ignorait encore avec quel héroïque dévouement M. Huger s'était livré lui-même pour sauver Lafayette et Bollmann.

(*Note du général Lafayette.*)

la torture de tout craindre pour ses libérateurs. Le général d'Arco lui avait annoncé le premier jour qu'ils seraient pendus devant sa fenêtre, en ajoutant qu'il leur servirait avec plaisir de bourreau. Cette torture a été cruellement prolongée pendant leurs six mois de cachot, non-seulement par l'interrogatoire qui lui fut fait plusieurs semaines après, comme partie d'une procédure criminelle contre eux, mais encore par tout ce qu'on a fait pour lui persuader, ou qu'ils étaient exécutés, ou qu'ils le seraient bientôt.

Il n'a eu, dans cette horrible solitude, que quelques mots chantés de loin en loin par ses domestiques, de leur fenêtre, qu'on fermait aussitôt au cadenas dès qu'ils y étaient surpris. Ils étaient ensuite mis au pain et à l'eau. Félix, son secrétaire, avait inventé un moyen très-ingénieux de savoir des nouvelles de M. de Maubourg *; il pouvait parler à M. de Beurnonville, dont la fenêtre était voisine de la sienne, et qui était parfaitement obligeant. Ce qui est bien étrange, ce sont les soins qu'on a pris pour inquiéter M. de Lafayette sur notre sort; on avait enfin laissé passer à M. de Maubourg des lettres de sa famille; il demanda la première fois qu'on dît à son ami, que je n'étais pas morte; le commandant répondit que cela était *expressément défendu*. Depuis ce temps, on n'a remis à M. de

* C'était un chiffre tachygraphique sur différents airs qu'il sifflait au domestique de Latour-Maubourg, et auquel celui-ci répondait par le même moyen. (*Note du général Lafayette*.)

Maubourg que celles des lettres où je n'étais pas nommée, et les autres, dont quelques-unes avaient près d'un an de date, lui ont été données après mon arrivée ici. Heureusement il en eut une à la fin de l'été, où j'étais désignée sous un autre nom, et une chanson de Félix apprit à M. de Lafayette que nous étions en vie, mes filles et moi.

Je ne vous parlerai pas des sentiments éprouvés de part et d'autre à notre arrivée, votre cœur les a déjà jugés et partagés, ma chère tante. Je me borne, dans ma sèche relation, à vous raconter les faits, pour vous mettre à portée de juger les dispositions à notre égard.

Le premier compliment de réception pendant que nous embrassions M. de Lafayette, fut de nous demander nos bourses et de sauter sur trois fourchettes d'argent qu'on trouva dans notre paquet. Je demandai à voir le commandant dont je devais être *si contente*, il lui avait été défendu de me voir; on me porta de quoi lui écrire, il ne me répondit point; je demandais d'écrire à l'empereur, qui me l'avait permis, on ne le voulut pas; mais on me dit que mes demandes au commandant étaient parties pour Vienne; c'était 1° d'aller le dimanche à la messe avec mes filles, 2° d'avoir une femme de soldat pour faire leur chambre, 3° d'être servies par les domestiques de M. de Lafayette. A tout cela point de réponse.

Ayant eu, six semaines après, une lettre de mon père et la permission d'y répondre, ainsi qu'à la

vôtre, j'en profitai pour renouveler mes demandes au ministre de la guerre, M. de Ferraris, en ajoutant celle de voir nos deux amis. Je reçus, un mois après, son refus avec l'observation que nous étions soumises à être traitées comme M. de Lafayette; je répliquai par une petite lettre *, qui me valut

* Voici cette lettre : « Je suis bien reconnaissante, monsieur le » comte, des regrets que vous me témoignez sur l'impossibilité » d'accorder mes demandes; je les avais faites à M. le commandant d'Olmütz, parce que S. M. I. m'avait dit de m'adresser à » lui; je les avais mises par écrit, n'ayant aucun moyen de le » voir. Je demandais 1° d'aller à la messe, parce que je dois faire » ce que je puis pour l'entendre les dimanches et les fêtes; » 2° d'être servie par un domestique, parce qu'ayant su à Vienne, » que les prisonniers conventionnels qui vous avaient été livrés, » lorsqu'ils avaient des domestiques, les voyaient ici toute la » journée, je m'étais flattée que la même faveur pourrait m'être » accordée pendant quelques moments; 3° je vous ai aussi demandé que MM. de Latour-Maubourg et Pusy pussent passer » quelques heures avec nous, parce que dans les diverses prisons » de France, où, comme vous savez, j'ai été pendant seize mois, » j'avais eu l'habitude de voir les prisonniers communiquer ensemble. Je vous demande pardon, monsieur le comte, d'avoir, » à cet égard, poussé la confiance trop loin.

» Je conviens, avec grand plaisir, que nous nous sommes soumises à partager toutes les rigueurs de la prison de M. Lafayette, » et que c'est uniquement cette grâce que nous avons sollicitée. » Nos sentiments sont les mêmes, et nous répétons toutes les » trois, de tout notre cœur, que nous sommes beaucoup plus » heureuses avec M. Lafayette, même dans cette prison-ci, que » partout ailleurs sans lui. Mais pour justifier la liberté que j'ai » prise avec vous, je vous rappellerai, monsieur le comte, que » S. M. I., dans l'audience qu'elle nous a accordée, a eu la bonté » de me dire, que je trouverais que M. Lafayette *était fort bien* » *traité;* mais *que s'il y avait quelque chose à demander, je* » *serais fort contente du commandant.*

Deux mois après, je vis arriver le comma
que je ne connaissais point, et qui après av
ne sais pourquoi, fait enfermer mes filles
me signifia verbalement la réponse de son
négative dans tous les cas pour Vienne, et
mettant ma sortie d'ici qu'à la condition de
rentrer. Il demanda ma détermination po
mise sous les yeux de l'empereur *.

Pour terminer plus gaiement ces détails, et
oublier de ma correspondance avec la cour,
dirai que le commandant me fit inviter, il y
de deux mois, à demander par écrit des four
je consentis à cette ridicule demande, qui

» J'aurai aussi l'honneur de vous rappeler que S. M. m'
» mis de lui écrire directement en adressant mes lettr
» prince de Rosemberg; et comme, depuis que nous
» enfermées, il m'a été impossible d'en obtenir les mo
» cru devoir vous adresser des demandes que je vous
» cuser si elles vous ont paru exagérées. Agréez, etc.
Ferraris répondit: « Je suis on ne peut plus flatté, m
» marquise, que vous ayez été satisfaite de mon dési
» obliger. C'est en cela que se borne celui que j'aurai to
» vous donner des preuves de mon respect. Malheure
» nous n'avons d'autre charge que celle de faire surveill

voyée à ses supérieurs, et ce qui n'est pas moins ridicule, c'est qu'après tout cet apparat on a continué de nous laisser manger avec les doigts.

Voulez-vous à présent des détails sur la vie que nous menons ?

On entre chez nous à huit heures pour le déjeuner, et je suis ensuite enfermée chez mes filles jusqu'à midi; on nous réunit pour dîner, et quoiqu'on rentre deux fois pour prendre les plats et apporter le souper, nous restons ensemble jusqu'à ce qu'on vienne à huit heures remettre mes filles dans leur cage; les clefs sont portées chaque fois chez le commandant, et s'y renferment avec des précautions fort ridicules. On paye, sur mon argent, notre dépense à toutes trois, et nous avons plus à manger qu'il ne faut; mais tout cela est d'une saleté inexprimable.

Le médecin, qui ne sait pas un mot de français, est amené par l'officier quand nous en avons besoin; nous en sommes contents; M. de Lafayette, en présence de l'officier qui entend le latin, s'explique avec lui dans cette langue, et peut nous traduire. Tandis que cet officier, qui n'oserait pas lui-même nous parler sans témoins, et un gros caporal geôlier, tenant son trousseau de clefs à la main, viennent décadenasser nos portes, que toute la garde est assemblée dans le corridor, et que l'entrée de nos chambres est entr'ouverte par deux sentinelles; vous ririez de voir nos deux filles, l'une en rougissant jusqu'aux oreilles, l'autre faisant une mine

tantôt fière, tantôt comique, passer sous les sabres croisés sur les portes de nos cellules qui se referment aussitôt. Ce qui n'est pas plaisant, c'est que la petite cour de plain-pied au corridor est le théâtre du supplice très-fréquent des soldats qu'on passe par les verges, et que nous entendons chez nous l'horible musique.

C'est un grand bonheur pour nous que nos enfants soutiennent bien, jusqu'à présent, un régime si insalubre. Quant à moi, j'avoue que ma santé ne s'en trouve pas bien ; j'ai des migraines et des signes que mon sang est plus altéré qu'avant d'entrer ici ; mais cela n'est pas dangereux, et vous sentez d'ailleurs que l'idée de laisser M. de Lafayette ne peut pas s'approcher de nous. Le bien que lui fait notre présence, ne se borne pas au plaisir de nous voir; sa santé est réellement moins mauvaise depuis notre arrivée. Vous connaissez l'influence des affections morales sur lui, et quelle que soit la force de son caractère, je ne puis concevoir qu'il ait pu résister à tant de tortures.

Son excessive maigreur, et son dépérissement sont toujours au même point depuis que nous sommes ici, quoique ses gardiens et lui m'assurent que cela ne peut se comparer à l'horrible état où il était il y a un an. Ce n'est pas impunément qu'on passe quatre années d'une telle captivité.

Je n'ai pu entrevoir MM. de Maubourg et Pusy, ni même entendre leur voix. D'après l'âge que leur donnait un de nos ci-devant gardiens, ils doivent

être vieillis d'une manière effrayante. Ce que M. de Maubourg et M. de Pusy souffrent ici nous est d'autant plus pénible, que ces deux fidèles et généreux compagnons de M. de Lafayette n'ont jamais permis que leur affaire fût un instant séparée de la sienne.

Vous ne serez pas surprise que M. de Lafayette exige de ses amis qu'on ne parle jamais pour lui, dans quelque occasion, et pour quelque intérêt que ce soit, que d'une manière conforme à son caractère et à ses principes, et qu'il pousse jusqu'à l'excès ce que vous appelez *la faiblesse d'une grande passion;* il serait facile de la justifier; ce n'est pas qu'il ait cette espèce d'irritation que le malheur donne souvent aux âmes faibles, la sienne est aussi douce que jamais; mais vous connaissez la constance des sentiments qui ont animé sa vie entière, et cette constance invariable qui lui a valu tant de haine et d'estime, tant de succès et de persécutions, lui a paru plus que jamais être l'unique barrière qu'on eût pu opposer aux maux qui nous ont inondés de toutes parts. On ne doit donc pas s'étonner de son excessive et scrupuleuse répugnance à voir altérer le moins du monde un bien qui fut toujours pour lui le plus précieux de tous, et qui seul, au milieu des douloureuses tortures de son cœur, a pu soutenir son courage.

Voilà une bien longue lettre, ma chère tante; mais vous m'avez reçue d'une manière si touchante, la vue des enfants de M. de Lafayette, en vous rap-

pelant des souvenirs tendres, vous a causé tant d'émotions, et vous nous écrivez avec une constance et une bonté si aimable, que je ne vous ferai point d'excuses de répondre à vos questions avec tant de détails. J'ai cru devoir vous en donner ici, sur la situation de M. de Lafayette, depuis son départ de France jusqu'à notre arrivée. Notre journal ne pouvait être en meilleures mains. Adieu, ma chère tante, nous vous remercions, nous vous aimons, etc.

DE MADAME DE LAFAYETTE

A L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Olmütz, 6 février 1796.

SIRE,

Je dois de la reconnaissance à V. M. I., pour la liberté que nous avons de partager la prison de celui qui nous est si cher, et je lui en aurais depuis longtemps offert l'hommage, si la permission de lui écrire m'avait été plus tôt accordée. Je ne joindrai, Sire, à ces remercîments aucuns détails sur la situation de M. de Lafayette, quelque différents qu'ils soient de l'idée que l'audience de V. M. m'en avait donnée, et je me bornerai, quoiqu'à regret, à ne lui parler que de moi. Ma santé altérée par les malheurs

et les souffrances, et ce que je dois à l'attachement de ce qui me reste encore dans ce monde, me forcent à solliciter la permission d'aller, en laissant mes filles avec leur père, passer quelques jours à Vienne, pour y réunir des consultations sur mon état. Je n'aurais pas importuné V. M. de cette demande, si l'on ne m'avait dit que je ne pouvais l'obtenir que d'elle-même.

Je la supplie surtout de recevoir, avec la même bonté qu'elle a bien voulu me témoigner, le nouvel hommage de mes remercîments et du respect avec lequel, etc.

DE MADAME DE LAFAYETTE

A M. LE COMMANDANT D'OLMUTZ *.

Olmütz, 4 avril 1796.

M. le commandant d'Olmütz m'ayant annoncé hier que, d'après ma demande de passer huit jours à Vienne, pour y consulter les médecins, S. M. I. ne permet pas, dans aucun cas, que j'aille à Vienne, et

* Le 3 avril, le commandant d'Olmütz vint, pour la première fois, voir madame de Lafayette, lui signifier verbalement la décision de l'empereur, et lui demander une réponse sur les conditions de sortie qui lui étaient proposées. La réponse est dans cette lettre du 4 avril.

ne permet que je sorte de cette prison, qu'à la condition de n'y plus rentrer; j'ai l'honneur de lui répéter ici ma réponse :

J'ai dû à ma famille et à mes amis de demander les secours nécessaires à ma santé; mais ils savent bien que le prix qu'on y met n'est pas acceptable pour moi. Je ne puis oublier que, tandis que nous étions prêts à périr, moi, par la tyrannie de Robespierre, M. de Lafayette par les souffrances morales et physiques de sa captivité, il n'était permis ni d'obtenir aucune nouvelle de lui, ni de lui apprendre que nous existions encore, ses enfants et moi, et je ne m'exposerai pas à l'horreur d'une autre séparation.

Quels que soient donc l'état de ma santé, et les inconvénients de ce séjour pour mes filles, nous profiterons toutes trois, avec reconnaissance, de la bonté qu'a eue S. M. I., en nous permettant de partager cette captivité dans tous ses détails.

Je prie M. le commandant de vouloir bien agréer mes compliments.

NOTE CONFIDENTIELLE

ÉCRITE SOUS LA DICTÉE DU GÉNÉRAL LAFAYETTE A SES AIDES DE CAMP, EN ANGLETERRE *.

Olmütz, 24 juin 1796.

Quoique les principes, les actions, les discours et les écrits de M. Lafayette, avant et depuis sa captivité, suffisent à ceux surtout qui connaissent son caractère, pour juger à peu près ses intentions futures, je dois à votre amitié cette réponse précise à la question que votre cœur nous fait au moment sans doute où vous partez pour la France : M. de Lafayette veut-il y rentrer et comment?

Si la France était encore sous la tyrannie de Robespierre, ou si elle avait été conquise par le parti aristocrate, M. Lafayette y serait rentré sans conditions, sans examen, en supposant qu'il y eût une chance de rétablir la liberté. A présent que la France est victorieuse, qu'elle a recouvré un peu de liberté et qu'elle croit en avoir beaucoup, M. Lafayette n'y rentrerait que dans des circonstances qu'il faut expliquer.

* Madame de Lafayette pouvait seule écrire ; c'est à elle que la note fut dictée.

Vous jugez bien qu'il ne s'agit pas ici de la royauté votée en son absence à Versailles, revotée deux ans après par la presque unanimité, et défendue par lui comme étant nationalement constituée. M. de La Rochefoucauld et lui, avec un petit nombre d'amis, étaient à peu près les seuls républicains de France; et, quoique la constitution de 1791 fût plus républicaine que tout ce qu'il y a eu depuis, vous savez qu'en théorie générale cette présidence héréditaire n'était guère selon ses goûts. Il a été justement impatienté de la ridicule et nuisible fantaisie, qu'en dépit de l'évidence et de lui-même, quelques personnes ont eue de le travestir en dévot royaliste. Il pense que, si les Français ne sont pas tellement remuants encore, dénués d'esprit public et serviteurs du premier venu, qu'il soit nécessaire de mettre la première place hors de la portée des intrigants, ce qu'il ne peut juger d'ici, il y aurait autant de niaiserie nationale à rétablir la royauté constitutionnelle qu'il y avait eu de lâcheté à lui substituer, en tremblant, l'aristocratie des jacobins et la royauté arbitraire de leurs chefs, et que ce n'est pas une raison pour revenir contre cette abolition, que de l'avoir achetée cent fois plus cher qu'elle ne valait.

Mais il s'agit ici des principes consignés dans la *déclaration des droits*, et sur lesquels, fût-il seul dans l'univers, il ne fléchirait pas. Il s'agit de ceux qui ont maintenu ces principes, et, par exemple, des gardes nationaux qui ont défendu les lois dans

la journée du 10 août * ; or il n'y a aucun intérêt, aucune affection, aucune passion même, qui obtînt de lui la moindre faiblesse sur ces principes éternels, sur les démarches qu'ils ont exigées de lui dans les trois derniers mois qui ont précédé sa captivité, et particulièrement sur ce qu'on doit aux mânes des martyrs, dont il s'honore d'être le représentant.

Il s'agit aussi non-seulement d'un caractère sur lequel depuis vingt ans les amis de la liberté ont les yeux, mais d'une situation qui peut tôt ou tard, soit par l'exemple de M. Lafayette, soit par ses secours personnels, servir la même cause. Il fut d'abord l'homme de la liberté générale plutôt que l'homme d'aucun pays, et la révolution plus que sa naissance a été son vrai titre de citoyen français. Quoiqu'il trouve fort simple que les jacobins de toutes les époques, les aristocrates, et même les honnêtes patriotes, s'arrangent à présent, tant bien que mal, pour oublier et réparer le passé, il a pour lui-même la conscience de ses devoirs impérieux.

Si, au lieu de trouver dans sa détermination un patriotisme prévoyant et un sentiment éclairé de ses devoirs, nos amis méconnaissaient assez M. Lafayette pour n'y voir que de la fierté, ils seraient fort injustes sans doute envers lui, mais ils pardonneraient peut-être encore à celui qui, satisfait de sa

* On sait que l'anniversaire du 10 août était alors célébré par des fêtes publiques.

famille, de quelques amis, et d'un caractère indépendant, après une vie de travaux révolutionnaires dans plusieurs pays, ne demande rien à aucune nation, ni à personne, pas même une seule rature sur son décret de trahison.

J'ajouterai que, quoique les suffrages populaires, quand ils peuvent s'accorder avec sa propre estime, lui soient, il faut l'avouer, plus agréables qu'à qui que ce soit, il voudrait d'autant moins voir son indépendance gênée par un simple compliment, qu'ayant toujours été encore plus sensible à ce que la France faisait pour elle-même, qu'à ce qu'elle faisait pour lui, les vicissitudes, qui mettent à portée de tout apprécier, ont encore augmenté cette disposition.

Nous prions les amis qui liront cet écrit d'agréer en même temps ce témoignage de la plus intime confiance et d'un bien tendre attachement.

DE MADAME DE LAFAYETTE

A MADAME D'HÉNIN.

Olmütz, ce 25 juillet 1796.

. . . .

Notre situation est la même sous tous les rapports; mais cependant il y a un changement visible

dans la politesse de nos gardiens. A chaque victoire française, à chaque écrit vigoureux en notre faveur, nous apercevons une nuance de plus, et l'éloquence de M. Fox, en même temps qu'elle nous a rendu l'immense et incomparable service de forcer M. Pitt à l'abandon *public* de son allié relativement à nous, a produit aussi certainement un grand effet sur la cour de Vienne, et sur nos geôliers subalternes. On ne saurait trop le répéter à MM. Fitz-Patrick et Fox, dont la délicatesse avait été enchaînée par la crainte de nuire aux prisonniers. Qu'ils soient bien sûrs que tout ce qu'ils ont dit, et tout ce qu'ils ont fait, a été essentiellement utile à M. de Lafayette et à ses amis. S'il y avait eu un moyen de les faire relâcher par le roi de Prusse, c'était celui qu'ils avaient pris; s'il y en a un de les faire relâcher avant la paix, c'est ce qui vient d'être fait, et dans tous les cas, c'est peut-être à ces dénonciations que M. de Lafayette doit sa conservation.

Voici l'affaire des Pays-Bas * : La Prusse, l'Angleterre et les jacobins voulaient une république aristocratique ; les trois ordres composant les états faisaient des compliments à M. de Lafayette, qui répondit à leurs députés que le peuple belge n'avait encore rien dit. C'est ce qu'il objecta dans l'assemblée nationale, en ajoutant que c'était au pouvoir exécutif que les affaires étrangères devaient être

* On avait voulu faire valoir auprès du cabinet de Vienne la conduite du général Lafayette à l'égard des insurgés belges en 1790. (Voyez les p. 23, 24, 25 et 26 du cinquième volume.)

renvoyées. Il était convenu avec M. de Montmorin, de porter d'un côté le peuple, et de l'autre l'Autriche, vers une constitution française, dont un vice-roi impérial resterait chef, ce qui garantissait à M. de Montmorin sa politique, et à M. de Lafayette sa liberté. M. de Semonville et Dumouriez furent successivement envoyés par le ministre, mais écrivaient à M. de Lafayette; le roi, la reine, le ministre et plusieurs membres de l'assemblée le savaient. Les aristocrates gagnèrent Dumouriez, et celui-ci proposa, dit-on aussi, un projet de contre-révolution française à M. de Montmorin qui l'envoya promener. Les chefs des Pays-Bas ne voulant pas du peuple, et le peuple se lassant de se faire tuer pour des intérêts qui n'étaient pas les siens, on se raccommoda momentanément avec l'empereur. Vous voyez qu'il n'y a pas de quoi remercier M. de Lafayette, mais qu'il y a de quoi calomnier et de quoi haïr.

Le succès des armes françaises, qui seuls peuvent forcer ces gens-ci à la paix, nous ont fait espérer qu'un article général ou même un décret, où notre situation particulière serait bien évidemment (quoique non nominativement) comprise, nous tirerait peut-être bientôt d'ici; car, pour que les prisonniers fussent expressément nommés, il faudrait avoir sur les faits, les choses et les personnes, des complaisances auxquelles ils ne consentiront pas, et qu'ils ne permettraient pas non plus à leurs amis.

Il est difficile, chère princesse, que M. de La-

fayette vous réponde sur un écrit qu'il n'a pas vu*; mais quelques objections qu'il puisse faire à cet éloquent mémoire, il y distinguera toujours le sentiment généreux, ardent et tendre, qui, depuis quatre ans, anime si constamment notre ami. C'est ce que j'ai dit en France, à tous ceux qui sont venus m'en parler.

J'avouerai qu'ayant moi-même trouvé des observations à faire sur le Mémoire, malgré le besoin que j'avais de remercier notre ami de chaque témoignage de son touchant intérêt, j'ai eu la faiblesse de ne rien dire sur celui-là, parce que ce n'est pas avec vous deux que je me serais permis de dissimuler aucune remarque. Mais c'est faute d'avoir lu, que M. de Lafayette s'abstient d'en dire son avis.

Je suis charmée que vous soyez contente de ma correspondance avec la cour, et du maintien du prisonnier; il est vrai que le sentiment du mépris a garanti son cœur du malheur de haïr. Quels qu'aient été les raffinements de la vengeance, et les choix exprès de la cour, vous savez que sa manière en général est assez imposante. Son caractère est resté trop calme pour que sa dignité ait été compromise avec ses gardiens; il en a été de même de ses deux amis, et cette circonstance n'est peut-être pas une des moins remarquables de leur détention.

Adieu, chère et bien-aimée princesse; nulle ex-

* Le Mémoire de M. Lally-Tolendal, publié à Paris en 1793. (Voyez la p. 298 et les suivantes du sixième volume.)

pression ne pourrait peindre à quel point votre ami vous chérit, à quel point son cœur est pénétré de votre tendresse. Nous nous unissons bien cordialement à vous, mes filles et moi, pour vous bénir et vous aimer.

LETTRE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

AU GÉNÉRAL BONAPARTE,

PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, 1er août 1797.

« Sur de nouvelles réclamations que l'on adresse » au directoire, citoyen général, concernant les » prisonniers d'Olmütz, le directeur vous rappelle » le désir qu'il vous a manifesté de voir cesser leur » captivité le plus tôt possible. Il ne doute pas que » vous ne partagiez l'intérêt que leur malheur lui » inspire *.

» Le président du directoire exécutif,

» CARNOT. »

* Lorsque le vœu public, une partie des conseils et le directoire s'occupèrent efficacement des prisonniers d'Olmütz, Napoléon était général en chef de l'armée d'Italie, couvert de gloire, et il ne tarda pas, avec le général Clarke, à être chargé de négocier la paix, dont les préliminaires furent signés à Léoben, le 15 avril 1797.

NOTE REMISE AU MARQUIS DE GALLO

PAR LES GÉNÉRAUX BONAPARTE ET CLARKE,

PLÉNIPOTENTIAIRES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Les soussignés, ministres plénipotentiaires de » la république française, ont l'honneur de faire » part à monsieur le marquis de Gallo, ministre » plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur et roi, » de l'intérêt que prend le directoire exécutif de la » république au sort des prisonniers d'Olmütz, » Lafayette, Latour-Maubourg et Bureaux-Pusy.

» Ils ont déjà eu l'honneur de l'entretenir à » Léoben sur cet objet, et, après l'instance qu'ils » font aujourd'hui au nom de leur gouvernement, » ils espèrent que monsieur le marquis de Gallo » voudra bien interposer ses bons offices auprès » de S. M. I. pour que lesdits prisonniers soient » mis en liberté et aient la faculté de se rendre en » Amérique ou dans tout autre endroit, sans pour-

C'est donc à lui que s'adressa le directoire pour stipuler la délivrance des prisonniers d'Olmütz. Il est superflu de transcrire ici les arrêtés et la correspondance du gouvernement. La lettre de Carnot doit être une des dernières.

(*Note du général Lafayette.*)

» tant qu'ils puissent actuellement se rendre en
» France *.

» Les soussignés ne doutent pas que Sa Majesté
» l'empereur, donnant cette nouvelle preuve de
» son humanité, ne mette quelque prix à obliger le
» directoire exécutif, et à faire même dans cette
» circonstance ce qui peut consolider la tranquillité
» intérieure de la république.

» Ils prient monsieur le marquis de Gallo d'agréer
» leurs salutations et l'assurance de leur considé-
» ration. »

SUR LA VISITE DU MARQUIS DE CHASTELER

AUX PRISONNIERS D'OLMUTZ **.

25 juillet 1797.

Le général Chasteler a dit très-clairement à M. de Lafayette, « qu'étant regardé en Europe comme le
» chef de la doctrine nouvelle, et les principes qu'il
» professe étant incompatibles avec la tranquillité

* La nouvelle de cette restriction, renfermée dans la note des plénipotentiaires, parvint aux prisonniers au moment même de la mission de M. de Chasteler, et ne modifia pas leur résolution. On verra, dans le récit intitulé : *Souvenirs en sortant de prison*, que le général Lafayette attribuait la clause restrictive de cette note à Bonaparte lui-même.

** Ce récit a été écrit par madame de Lafayette.

» de la monarchie autrichienne, Sa Majesté l'em-
» pereur et roi doit à la raison d'État de ne pas lui
» rendre la liberté avant qu'il ait promis de ne pas
» rentrer sur le territoire autrichien, sans la per-
» mission spéciale de l'empereur. » M. de Lafayette a cru s'en tirer par des plaisanteries sur l'honneur que lui fait l'empereur de traiter avec lui de puissance à puissance, et de croire qu'un simple individu soit redoutable pour une aussi vaste monarchie, dont les armées nombreuses et les sujets sont si dévoués à leur maître ; mais le général Chasteler ne s'est pas contenté de choses vagues, et il a fallu en venir à la question. Alors M. de Lafayette lui a déclaré : « qu'il n'avait aucune envie de remettre les
» pieds ni à la cour de l'empereur, ni dans son pays,
» non-seulement sans sa permission, mais même
» quand il recevrait de lui une invitation spéciale ;
» que cependant il devait à ses principes et à ses
» devoirs de ne reconnaître au gouvernement au-
» trichien aucun droit sur lui ; que ce que lui,
» M. de Chasteler, croyait devoir à l'homme que,
» dans ses principes, il regarde comme son souve-
» rain, lui, Lafayette, le devait à la souveraineté
» du peuple français. » — M de Chasteler a dit :
» qu'il ne lui était pas permis d'admettre ces expli-
» cations, et qu'il allait mander le soir, par un cour-
» rier, que cela ne pouvait pas s'arranger comme
» on l'avait cru. » M. de Lafayette a demandé froidement à quelle heure partait le courrier. M. de Chasteler a trouvé un prétexte pour ne l'envoyer

que le lendemain à six heures du matin, et puis pour ne l'envoyer qu'à midi, après la conversation qui devait commencer à sept heures.

C'est alors que les trois prisonniers, qui se voyaient pour la première fois depuis leur entrée dans cette prison, quarante mois auparavant, lui ont remis les déclarations que chacun d'eux avait écrites la veille.

Mon mari ayant parlé, dans cette conversation, de liberté et d'ordre public, M. de Chasteler lui observa « que l'amour de l'ordre public ne se con-
» ciliait guère avec des principes destructeurs de
» presque tous les gouvernements actuels de l'Eu-
» rope. » A quoi mon mari répondit : « que cela
» se conciliait très-bien, puisque tout gouvernement
» arbitraire était à ses yeux le plus grand désordre
» public *. » Il dit ensuite au général Chasteler
» qu'il ne devait pas s'étonner de le voir sacrifier
» l'espoir de sa délivrance à ses opinions, puisqu'il
» pouvait se rappeler qu'à Namur, à l'époque de
» son arrestation, M. de Chasteler avait eu la bonté
» de vouloir lui faire un mérite de quelques senti-
» ments qui n'étaient pas les siens, nommément
» sur les événements des Pays-Bas, en 1790, et le
» décret du 17 juin sur la noblesse, et qu'il avait
» refusé de consentir à la moindre interprétation
» de ce genre **. » M de Chasteler s'est conduit avec une politesse parfaite; il a même été fort aimable. Il finit par dire de fort bonne grâce à mon

* Voyez la p. 10 du quatrième volume.

** Voyez les p. 175 et 300 du sixième volume.



mari : « qu'il ne devait pas, au reste, être fâché » qu'on ne le laissât pas séjourner en Allemagne, » puisque sa doctrine des droits de l'homme y avait » actuellement assez d'apôtres. »

DÉCLARATION REMISE A M. DE CHASTELER.

Olmütz, 25 juillet 1797.

« La commission dont M. le marquis de Chasteler » est chargé, me paraît se réduire à trois points : » 1° Sa Majesté Impériale souhaite faire constater » notre situation ; je suis disposé à ne lui porter » aucune plainte. On trouvera plusieurs détails dans » les lettres de ma femme, transmises ou envoyées » par le gouvernement autrichien ; et, s'il ne suffit » pas à Sa Majesté Impériale de relire les instructions » envoyées de Vienne en son nom, je donnerai vo- » lontiers à M. le marquis de Chasteler les rensei- » gnements qu'il peut désirer.

» 2° Sa Majesté l'empereur et roi voudrait être as- » surée qu'immédiatement après ma délivrance, je » partirai pour l'Amérique ; c'est une intention que » j'ai souvent manifestée ; mais comme, dans le » moment actuel, ma réponse semblerait recon- » naître le droit de m'imposer cette condition, je

» ne crois pas qu'il me convienne de satisfaire à
» cette demande.

» 3° Sa Majesté l'empereur et roi me fait l'honneur
» de me signifier que les principes que je professe
» étant incompatibles avec la sûreté du gouverne-
» ment autrichien, elle ne veut pas que je puisse
» rentrer dans ses États sans sa permission spéciale.
» Il est des devoirs auxquels je ne puis me sous-
» traire ; j'en ai envers les États-Unis, j'en ai sur-
» tout envers la France, et je ne dois m'engager à
» quoi que ce soit de contraire aux droits de ma
» patrie sur ma personne. A ces exceptions près,
» je puis assurer M. le général marquis de Chasteler
» que ma détermination invariable est de ne mettre
» le pied sur aucune terre soumise à l'obéissance
» de Sa Majesté le roi de Bohême et de Hongrie. »

LAFAYETTE.

(En conséquence de cette déclaration et de celle des deux autres prisonniers MM. de Latour-Maubourg et de Pusy, l'écrit suivant fut remis en même temps par chacun d'eux au marquis de Chasteler :)

« Je, soussigné, m'engage envers Sa Majesté
» l'empereur et roi, de n'entrer dans aucun temps
» dans ses provinces héréditaires, sans en avoir
» obtenu sa permission spéciale, sauf les droits de
» ma patrie sur ma personne. »

LAFAYETTE, LATOUR-MAUBOURG, PUSY.

DE M. LOUIS ROMEUF

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Vienne, le 9 août 1797.

Mon cher général *,

La date de ma lettre vous a sans doute annoncé déjà la cause sacrée qui m'a conduit ici. Après un séjour à l'armée d'Italie, il m'a été permis, à la sollicitation de nos plénipotentiaires, de venir presser ici les démarches qui doivent enfin nous conduire à votre délivrance. Je ne vous dirai pas, mon cher général, tout ce que j'ai appris auprès des généraux Bonaparte et Clarke de relatif aux négociations dont vous avez été l'objet; je remets à un temps plus

* D'après les déclarations des trois prisonniers (du 23 juillet), portées à Vienne par le marquis de Chasteler lui-même, la cour de Vienne, fort irritée de cette résistance, ne songeait plus à ouvrir la prison d'Olmütz, lorsque M. Louis Romeuf, ancien aide de camp de Lafayette, envoyé de l'armée d'Italie par les généraux Bonaparte et Clarke, ministres plénipotentiaires de la république, eut à Vienne une conférence avec le principal ministre, baron de Thugut, dans laquelle celui-ci, après des exclamations virulentes contre Lafayette, contre la déclaration des droits et contre les déclarations des prisonniers d'Olmütz, consentit à l'arrangement communiqué par cette lettre de Louis Romeuf à Lafayette, qui lui fut transmise par le gouvernement.

(*Note du général Lafayette.*)



heureux à vous instruire de ces détails. Mais je ne puis différer de vous parler du zèle, de l'intérêt qu'ils ont mis à votre cause, de la suite qu'ils sont prêts à mettre à leurs démarches, si nous avions le malheur d'avoir encore besoin de leur ministère.

M. de Gallo, dont il m'est impossible de trop louer les procédés, m'a instruit, en arrivant ici, des propositions qui vous ont été faites et de la manière dont elles ont été rejetées par vous. J'ai admiré votre inébranlable caractère : mais je vous avoue qu'à la façon dont il m'a parlé de la détermination de l'empereur, j'ai tremblé que cette circonstance ne retardât beaucoup encore le jour que nous attendons avec une si grande impatience. J'ai cherché votre défense dans l'origine de votre détention, et j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour ramener les esprits. M. de Gallo est un homme sage, conciliant, et dont les dispositions, malgré quelques préventions de cour contre vous, ont toujours été favorables à vos intérêts, je crois que nous lui devons beaucoup dans les circonstances actuelles. J'ai vivement sollicité par lui qu'il me fût accordé d'aller embrasser les trois martyrs de la belle cause à laquelle je suis attaché. Cette faveur m'a été constamment refusée. J'ignore quelles considérations l'ont emporté, mais on m'a déclaré qu'il était impossible de parvenir jusqu'à vous.

J'ai été plus heureux pour l'audience que j'ai sollicitée de M. de Thugut. Il m'a paru fort aigri par la façon dont a été repoussée par vous la parole

exigée, et sans m'arrêter aux détails d'un assez long entretien qu'il a bien voulu m'accorder, voici quel en a été le résultat : l'empereur renonce à l'arrangement qu'il vous avait présenté. Il n'est plus question d'aucune parole écrite ou verbale de votre part; mais voici les nouveaux arrangements qui succèdent. Le gouvernement autrichien désire que le consul américain à Hambourg, chez qui vous serez déposé, promette, avant de vous recevoir, de vous engager à quitter cette ville avant douze jours. Il vous sera signifié à votre débarquement l'ordre de sortir avant ce terme de tous les États de l'empire de ce côté-ci du Rhin. Comme il n'est question d'aucun engagement qui compromette votre indépendance, j'espère que vous ne me désapprouverez pas pour celui que j'ai pris d'aller communiquer tout cela moi-même à M. Parish et de m'entendre avec lui et le ministre de l'empereur dans la même ville. J'ai renouvelé, avec toute l'ardeur dont je suis capable, mes vives sollicitations pour que l'accès d'Olmütz ne me fût pas interdit, et pour que je pusse vous communiquer moi-même ce dernier arrangement; mes sollicitations ont été vaines. Ce bonheur m'aurait été accordé à une condition que je n'ai pu accepter. Mais M. de Thugut m'a engagé lui-même à vous écrire et m'a donné la certitude que ma lettre vous serait exactement remise. Si chaque instant que je perds pesait moins sur mon cœur, j'attendrais votre réponse à Ratisbonne où je joindrai, en allant à Hambourg, madame de

Maubourg et ses deux filles ainées, madame de Pusy et sa fille. Je désire bien qu'il leur soit permis ainsi qu'à moi de venir vous recevoir aux portes de votre citadelle ; mais il ne faut pas s'en flatter. Ce sera à Hambourg que nous aurons le bonheur de vous revoir ; je m'enivre de l'espoir que le moment n'en est pas éloigné *.

* Les prisonniers d'Olmütz furent mis en liberté le 19 septembre 1797. Madame de Maubourg, ses filles, madame de Pusy avec un enfant de cinq ans, que son père ne connaissait pas encore, et M. Romeuf, les attendaient à Dresde. Le voyage se continua lentement à cause de l'état de madame de Lafayette, gravement malade depuis plus d'un an, et alors convalescente. Les prisonniers recueillirent sur toute la route, particulièrement à Dresde, Leipzig et Halle, les témoignages les plus touchants de l'intérêt des amis de la liberté. Ils furent reçus à Hambourg à bord des bâtiments américains, par M. Piktern, consul des États-Unis, et M. Abema, patriote de 87, ministre de la république batave ; puis l'officier autrichien qui les avait accompagnés et le ministre impérial les conduisirent chez M. Parish, ex-consul des États-Unis, d'où ils se rendirent chez M. Reinhard, ministre de la république française.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME SEPTIÈME.

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES,

CORRESPONDANCE ET MANUSCRITS

DU GÉNÉRAL

LAFAYETTE.

TOME HUITIÈME.

REVOLUTION
FRANÇAISE.

SOUVENIRS

EN SORTANT DE PRISON.

Lorsque, après une captivité de plus de cinq années, je fus rendu à la société des hommes, je la trouvai bouleversée et comme transformée par des changements dont j'avais cessé d'être le témoin, en même temps qu'il eût suffi des haines dont j'étais l'objet pour rappeler que j'en avais été un des principaux acteurs. La doctrine *de la déclaration des droits*, quoique défigurée et souillée par le jacobinisme, était devenue partout la terreur des gouvernements et le symbole d'une portion éclairée de leurs sujets *. Il n'y avait même, de l'aveu de tous les hommes, amis ou ennemis, en état d'en juger, que les crimes de la révolution, les malheurs de l'anarchie, qui eussent pu empêcher qu'elle ne s'é-

* Il ne faut pas attribuer aux fondateurs de la nouvelle doctrine de liberté et d'égalité la manière violente et contradictoire dont trop souvent elle a été imposée aux peuples conquis. De tels procédés n'ont aucun rapport avec notre système. C'est comme si, après la prédication de la religion chrétienne à des idolâtres, d'autres prédicateurs étaient venus, le sabre à la main, les forcer à se faire Turcs.

(*Note trouvée dans les papiers du général Lafayette.*)

principes civiques, tout à coup violés avec le même mépris dont nous venions de flétrir le régime arbitraire. Il semble que ce fût pour mieux caractériser ces violations que le corps législatif avait récemment, et à l'unanimité, déclaré infâme et traître à la patrie quiconque attaquerait la constitution, et que le 8 août il avait constaté, par l'appel nominal, l'immense majorité qu'une émeute sanguinaire allait subjuguer. Ce fut cette même émeute qui, chassant de l'hôtel de ville les représentants élus de la commune, se mit sans obstacle à leur place et montra l'écharpe municipale dansant sur des cadavres. Des soldats de la loi avaient été le 10 août requis, en son nom, par les magistrats populaires; on assassina les uns, on désarma les autres. Un décret du corps législatif réduit à moins de moitié, en rétablissant les ministres girondins, confia le département de la justice à Danton le jour même où il venait de se faire le chef des coupe-têtes.

Il fut défendu, sous peine de mort, d'entraver la marche du pouvoir exécutif. Bientôt après, et lorsque les restes de la garde nationale eurent été entremêlés de brigands et mis sous les ordres de l'infâme Santerre, les citoyens entassés en foule dans diverses prisons y furent égorgés à loisir pendant plusieurs jours, sans que personne s'exposât un instant pour arrêter ce massacre. La nouvelle commune, par une circulaire officielle, sous le contre-seing du ministre de la justice *, invita

* Cette lettre du comité de salut public constitué par la com-

toutes celles de France à suivre cet exemple. On ordonna l'extradition des prisonniers de la haute cour d'Orléans dont l'assassinat était ouvertement préparé à Versailles.

Les apologies furent encore plus détestables que les crimes. Enfin, tandis qu'on massacrait, qu'on proscrivait les La Rochefoucauld, les Bailly, les Dietrich et tout ce que le patriotisme avait de plus pur, on reconnut avec horreur, sur la liste des députés conventionnels, les noms les plus vils et les plus odieux. C'est ainsi qu'un nouveau bouleversement dans les hommes, dans les opinions, dans les mesures, portant partout la terreur et le dévergondage, corrompit jusqu'au fond le cours des idées libérales, qui avait pu quelquefois être partiellement troublé, mais qui toujours avait été maintenu par la doctrine de l'assemblée constituante et par le dévouement sans bornes des premiers chefs de la capitale.

Les jacobins, si unis pour la violation des lois jurées et la désorganisation de l'ordre public, n'avaient pas tardé à se déchirer entre eux. Leurs chefs apparents, les girondins, qui avaient succédé au parti Lameth, avec moins d'énergie et d'habileté, s'étaient traînés sur leurs traces; c'est-à-dire que,

mune et séant à la mairie (*Moniteur* du 27 septembre 1792) fut aussi mise sous le contre-seing de Pétion qui, lorsque ses amis Roland et Vergniaud, la dénoncèrent à l'assemblée, déclara qu'il ignorait ce qui se faisait dans ses bureaux.

(*Note du général Lafayette.*)

par l'épouvantail des clubs et des émeutes, se disant républicains, comme les autres étaient démocrates, ils n'avaient voulu qu'arriver au pouvoir ministériel. En ne souhaitant de mal que celui qu'il fallait pour son amour-propre et sa fortune politique, le parti Lameth en avait fait et surtout préparé beaucoup plus. Les uns et les autres, sous leur importance factice, dont eux-mêmes étaient dupes, avaient servi d'instruments aux Orléanais, aux anarchistes, aux contre-révolutionnaires; et tous, au premier essai de leur popularité personsonnelle, s'étaient aperçus qu'ils n'en avaient point. Mais les Lameth avaient quitté le club; les girondins se laissèrent chasser. On savait aux Jacobins que, dans la conspiration du 10 août, faite sans eux (j'ai vérifié qu'à six heures du matin Brissot ne s'en doutait pas), ils n'avaient vu que le rappel de leurs ministres. Le roi était à l'assemblée, que Guadet et Vergniaud promettaient encore le maintien des autorités constituées. La déchéance était prononcée, et les girondins demandaient un gouverneur pour le prince royal. En vain Pétion disait: « Je me suis fait arrêter pour trahir sans dangers » mes devoirs, » se supposant par là complice de l'assassinat commis sur Mandat pour anéantir la réquisition du maire *; « Nous avons fait le 10 août

* M. Mandat, commandant-général de la garde nationale de Paris, était au château des Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août avec Pétion. Après le départ de celui-ci, il fut mandé, de la part

» sans vous, répondaient Collot-d'Herbois et Merlin » de Thionville; et, puisque vous hésitez encore, » nous allons faire la république contre vous. » Où étaient donc au 10 août les républicains? Nulle part, si ce mot donne l'idée d'un pouvoir exécutif directorial; car, à l'exception des girondins dont quelques-uns avaient des idées républicaines, mais dont les grands penseurs, Sieyes, Condorcet, Clavière, étaient au fond très-monarchistes, à l'exception des partisans d'une monarchie orléanaise, il ne restait personne aux Jacobins qui comprît un tel gouvernement ou qui s'en souciât, la république ne signifiant pour eux qu'anarchie révolutionnaire et pouvoir illimité des clubs.

Les girondins étaient encore loin de réparer leurs torts. On voit, le 31 août, Pétion et Manuel accompagner Tallien à la barre de l'assemblée, pour demander la conservation de l'atroce commune du 10 et pour annoncer les arrestations, nommément celle des prêtres. « *Sous peu de jours*, dit Tallien qui portait la parole, *le sol de la liberté sera purgé de leur présence.* » En effet, dès le 2 septembre, on les égorge. Pétion écrit le 3 qu'il l'a su trop tard, et ne s'oppose point aux massacres des jours suivants. La réquisition de Roland à Santerre, le général de leur choix, est du 4. Pendant que le maire enfermait arbitrairement ses victimes, le ministre, tout en regrettant que le conseil organisât

de la commune de Paris, à l'hôtel de ville, s'y rendit et fut assassiné en chemin. (V. les p. 165 et 166 du septième volume.)

l'assassinat *, avait chargé non les administrateurs, mais des agents révolutionnaires, d'amener de nouveaux prisonniers. Madame Roland avoue, dans ses Mémoires, qu'il laissa envoyer des scélérats dans les départements, par complaisance pour Danton **.

A l'époque du procès du roi, il n'y eut pas un girondin qui ne dût y voir non-seulement la violation de toutes les idées de liberté et de justice, mais un crime désastreux dans ses conséquences, et la ruine prochaine de son parti. Aussi résolurent-ils de sauver Louis XVI. Cependant par la maladresse générale et surtout par la pusillanimité individuelle, Pétion faisant la motion qu'il fût jugé, qu'il le fût par la convention, presque tous abandonnèrent la question de droit; un grand nombre voulut la mort. Il résulte évidemment des débats et des appels nominaux que, voulant servir ce malheureux prince, ce sont eux qui l'ont tué. Leur influence diplomatique n'avait pas été plus heureuse ***.

Si, dans la fatale politique des girondins, il a été difficile de distinguer leurs délits réels de ceux dont ils se sont vantés, leurs intentions coupables des petites passions dont les brigands et les étrangers se sont servis, la vanité de changer la constitution du désir d'en accaparer les pouvoirs, on doit reconnaître que, dans les derniers temps, ils

* Voy. la p. 169 du septième volume.

** Voy. les p. 157 et 158 du septième volume.

*** Voy. la p. 162 du septième vol. et les p. 39 et 41 du sixième.

prirent une attitude presque toujours honorable. Leurs discours et leurs journaux, seules armes à leur usage, devinrent de courageux plaidoyers contre les progrès du terrorisme. L'intérêt qu'ils méritèrent alors eût été plus généralement senti, si dans les dénonciations, les maximes et les violences employées contre eux, on n'avait pas reconnu leur conduite de l'année précédente. Et, par exemple, lorsqu'ils demandaient des peines contre les placards séditieux, on se rappelait qu'ils en avaient couvert Paris; lorsque le maire Pache vint, au nom des sections, demander la désorganisation du pouvoir exécutif, c'était ainsi que le maire Pétion avait, le 3 août, exigé la déchéance du roi. Lorsqu'ils dénonçaient ces expressions : « *Nous attendons nos braves Marseillais, ils rechercheront dans Paris tous ces royalistes;* » lorsqu'ils se plaignaient de l'appel et de l'armement des Avignonais, n'est-ce pas ce qu'ils avaient dit et fait pour les Marseillais de 1792? Ces assertions, *que le peuple ne se trompe jamais dans ses haines et ses vengeances, que son instinct est sûr,* n'étaient que des plagiats faits sur eux. Pouvaient-ils s'étonner qu'on décachetât leurs lettres, qu'on supprimât leurs journaux, eux qui, après s'être emparés de l'administration des postes, ne laissèrent passer, à l'époque du 10 août, ni lettres, ni gazettes contraires à leur opinion? Pouvaient-ils se plaindre du mépris avec lequel on traitait l'adhésion de soixante-douze départements à leurs protestations adressées, dit-on,

à Bordeaux, eux qui avaient traité de même les adhésions de soixante-quinze départements à ma lettre contre les jacobins adressée à l'assemblée nationale? Pouvaient-ils défendre les signataires de pétitions, après tout ce qu'ils s'étaient permis contre les pétitionnaires constitutionnels? Qu'a-t-il été fait au 31 mai et au 2 juin 1793 qu'ils n'eussent eux-mêmes fait ou préconisé le 20 juin et le 10 août 1792? Je n'étendrai pas ce trop exact parallèle; encore moins parlerai-je des décrets de la convention, auxquels, à leur plus belle époque, ils ont donné leur assentiment; mais on doit avouer que, lorsque, dans le temps de leur pouvoir, ils avaient honni, dénoncé l'honnête impartialité de la haute cour d'Orléans, lorsque, le 17 août, ils avaient bien volontairement institué le premier tribunal révolutionnaire *, lorsque Pétion avait demandé que le roi fût jugé par la convention nationale,

* Le 15 août, M. Brissot, dans un rapport au nom de la commission extraordinaire, demanda des jurés élus par les sections, afin de prononcer sur les crimes du 10 août par-devant le tribunal criminel ordinaire, et pour plus de rapidité, sans recours en cassation. « L'assemblée, dit ce rapport, n'a pas cru devoir » instituer une *cour martiale*, car le délit n'est pas simplement » militaire; et tous les accusés ne sont pas militaires; cette forme » serait trop lente, et enfin, dans le Code pénal militaire il » n'existe pas de peine applicable aux crimes du 10 août. » — Les conclusions de M. Brissot furent adoptées à l'unanimité. — Le surlendemain, après une sorte d'injonction des commissaires de la commune et un rapport de Hérault de Séchelles, le tribunal extraordinaire fut institué également sans aucune discussion ni opposition dans l'assemblée. (*Moniteur*.)

lorsqu'ils avaient presque unanimement approuvé la jurisprudence de ce procès, ils ont pu, à leur tour, être moins plaints que les hommes qui avaient établi et constamment défendu les bons principes de la justice criminelle. Au reste, cette opposition conventionnelle, dont la chute fut vraiment une calamité publique, s'était composée de beaucoup de patriotes étrangers à la Gironde du corps législatif; et, tandis que celle-ci s'unissait aux Lanjuinais, Daunou, Kervélégan, etc., etc., plusieurs anciens collègues ou amis, tels que Hérault de Séchelles, Carnot, Barrère, Pache, et même Garat, s'étaient approchés de la nouvelle montagne. Condorcet lui-même n'a pas été des premières proscriptions de mai et de juin, il ne fut dénoncé que le 8 juillet, pour avoir opposé à un projet de constitution le sien qui ne valait pas mieux, et surtout pour avoir écrit que la constitution de 1793 favorisait les riches. Je retrouve Chénier, à la fin de novembre, dans un rapport où il m'appelle le traître Lafayette, proposant à la convention le décret qui, après avoir déclaré qu'il n'y a point de grand homme sans vertu, consacre au Panthéon les cendres de Marat! Sieyes, ne parlant plus qu'une fois pour abjurer sa prêtrise, et ne s'exposant au mécontentement d'aucune faction terroriste, est resté jusqu'à la fin oublié dans les bancs de la convention, signes de faiblesse qui du moins servent à défendre plusieurs hommes célèbres contre des inculpations plus graves.

Parmi les inconséquences des premiers girondins

il m'est permis de citer leur acharnement à me calomnier à la tribune et dans leurs écrits, tandis que, dans leurs sociétés et leurs réunions, comme j'en ai eu des preuves multipliées, ils tenaient un langage fort différent *. Dans les ouvrages et les discours de ceux qu'on peut appeler les héritiers de la Gironde, j'ai souvent et longtemps après rencontré des assertions calomnieuses à mon égard; à mon retour, se livrant à la véritable opinion de ce parti, ils m'ont tous accueilli comme un constant défenseur de la liberté.

Le malheureux Louis XVI, dont ses prétendus amis avaient mieux aimé la perte que de le voir sauvé par moi, ne tarda guère à être assassiné par la plus monstrueuse procédure. Tout ce qui devait le protéger comme roi et comme citoyen, l'acte constitutionnel, l'inviolabilité jurée, la nécessité des lois préalables et des formes établies, l'application antérieure de la déchéance, les amnisties passées, les incapacités légales, les motifs de récusation, la proportion des voix en matière judiciaire, tout fut foulé aux pieds. La convention, exerçant rétroactivement contre lui les fonctions constituantes et législatives, osa cumuler encore les rôles de dénonciateurs, témoins, jurés d'accusation, jurés de jugement, ministère public, juges et pouvoir exécutif. Peut-être l'adorateur du trône est-il trop troublé par la simple idée d'un régicide pour distinguer

* Voyez les notes des p. 157 et 1[illegible] du sixième volume.

autant que l'ami de la liberté toutes les iniquités particulières à celui-ci ; et cependant, au milieu des lumières, après un cours national de droit public, à peine trouve-t-on cinq ou six députés qui aient réclamé contre elles.

L'interrogatoire du roi par ce Barrère qui avait reçu de lui, lors du rapport sur les domaines, une somme d'argent bien superflue *, sa défense qui fut conduite, au refus du lâche Target, par l'ex-constituant Tronchet, Desèze, et mon respectable ami Malesherbes, les opinions des membres de la convention où se distinguent celles de Lanjuinais, Daunou, et très-peu d'autres, les différents appels nominaux, et leurs déplorables résultats, ont été publiés ainsi que le testament où ce pauvre prince « *prie Dieu de pardonner à ceux qui, par un* » *faux zèle mal entendu, lui ont fait beaucoup* » *de tort.* » Il montra jusqu'à la fin une courageuse et touchante résignation. Les ennemis de la révolution ne virent dans sa mort qu'un argument contre les concessions du trône, et n'en sentirent, pour la plupart, que les conséquences politiques. Le général Scholler, alors un des hommes les plus distingués au service du roi de Prusse et dans la confiance de l'empereur de Russie, me rappelait plus tard que, lorsqu'il nous conduisit, en janvier 93, de la prison de Wesel à celle de Magdebourg, nous trouvant

* Voyez une lettre du 19 février 1790, écrite par M. de La Porte, intendant de la liste civile, et trouvée dans l'armoire de fer.

(au delà de Ham où étaient les princes français), avec un négociant de Francfort et le maire de Lipstadt, ces messieurs, qui étaient connus du principal officier de notre escorte, obtinrent la permission de causer avec nous, et qu'à propos des premières procédures contre le roi, ils nous dirent : « *Messieurs, nous venons du quartier général des émigrés... Vous êtes les seuls patriotes que nous ayons vus, et les premiers Français qui nous aient parlé décemment de ce malheureux procès.* » La cour de Madrid parut seule y prendre intérêt. M. Pitt étouffa avec hypocrisie un bon mouvement dans la chambre des communes, et repoussa avec sécheresse les mesures secrètes et déjà organisées que M. Crawford était allé lui proposer. D'un autre côté, beaucoup de votants pour la mort du roi, et leurs associés, devinrent ensuite enragés de peur, de même qu'on a vu des aristocrates, qui, s'étant jetés aux jacobins par crainte ou pour désorganiser la liberté, sont devenus les plus endiablés terroristes. Quelle différence pour l'honneur du peuple français et du système républicain, si la convention, ne voyant dans les torts du roi que ceux de la royauté, et dans la doctrine trop admise de fausseté envers les patriotes, qu'un obstacle à tout engagement de leur part, s'était contentée de donner à la famille de Bourbon un traitement et un passe-port ! Mais cette assemblée avait été formée dans un tel accès de terreur civique et de délire jacobin, que je m'étonne encore plus de

ce qu'on y a rencontré de bon, que de ce qu'on y vit de lâcheté et de fureurs.

Ce fut le 16 octobre que périt cette reine infortunée, longtemps objet de tant d'hommages rendus à sa personne plus encore qu'à son rang, et qui, dans des moments de danger, quelle qu'ait été d'ailleurs sa malheureuse influence, parut encore avec plus d'éclat que dans les fêtes qu'elle avait embellies. Rassurée par ses intelligences dans le parti jacobin, par les espérances aristocratiques, et par ses préjugés autrichiens, elle disait à Gouvernet dans la loge du *Logographe* : « Ce sont six mauvaises semaines » à passer ; » comme elle avait dit à mon aide de camp La Colombe, avant le 10 août : « Ce qu'il y aurait » de désirable pour nous, serait d'être renfermés » quelque temps dans une tour *. » La bassesse des accusations au tribunal révolutionnaire, les omissions mêmes prouvèrent à quels grossiers persécuteurs son sort avait fini par être abandonné. L'angélique madame Élisabeth ne fut immolée qu'au printemps suivant. Tout le monde connaît les détails de férocité et d'infamie que l'une et l'autre eurent à subir. On y voit aussi un acharnement particulier à faire croire Bailly et moi complices de l'évasion du 21 juin et à me supposer des rapports très-intimes avec la reine. Le baron de Staël, ami de Fersen et ambassadeur de Suède, m'a assuré qu'il avait envoyé à Vienne un projet tout monté

* Voyez la p. 98 du sixième volume.

pour la sauver ; mais que cette cour n'y avait donné aucune suite *. L'innocent enfant, que des scélérats avaient induit en faux témoignage contre sa mère et sa tante, mourut par le poison ou les mauvais traitements. Il m'a été doux d'apprendre que son intéressante sœur, la seule échappée aux assassins, avait dit : « Si ma mère eût pu vaincre ses préven-
» tions contre M. de Lafayette, si on lui eût accordé
» plus de confiance, mes malheureux parents
» vivraient encore. »

Les premières victimes que la convention prit dans son sein ne pouvaient être que des adversaires de la montagne. Déjà plusieurs députés, au 2 juin, avaient été détenus chez eux ; d'autres s'étaient enfuis et, cherchant protection dans les départements, étaient déclarés hors la loi ; quelques-uns successivement furent décrétés d'accusation ; mais c'est

* M. de Fersen, fils du comte de Fersen, feld-maréchal et sénateur de Suède, était en France colonel du régiment Royal-Suédois. Il se montra très-dévoué à la famille royale, lorsqu'elle était détenue au Temple. Forcé de quitter la France, il séjourna à Vienne, à Dresde, à Berlin, et retourna dans sa patrie, où il périt en 1810, victime d'une émeute populaire, après la mort de Charles-Auguste d'Augustembourg, élu peu auparavant prince royal. — Le baron de Staël-Holstein avait épousé, en 1786, mademoiselle Necker; il exerçait en France les fonctions d'ambassadeur de Suède. Rappelé en 1792, avant la mort de Gustave III, et envoyé de nouveau auprès de la république française en qualité d'ambassadeur; lorsque, à l'avénement du duc de Sudermanie, la politique du gouvernement de Suède prit une autre direction, il fut longtemps le seul représentant diplomate, en Europe, accrédité auprès du gouvernement français.

le 30 octobre, sur le rapport d'Amar, que toute opposition fut anéantie par un décret qui, confirmant les mises hors la loi, prononça l'arrestation de soixante-treize députés et l'envoi de vingt et un autres, la plupart de l'ancienne Gironde, au tribunal révolutionnaire. Dans l'acte d'accusation de ceux-ci, dans les incohérents et longs discours d'impudents témoins, naguère leurs amis, je retrouve à la fois leurs erreurs et leurs titres de gloire. On les taxe de n'avoir fait que le 20 juin et de s'être vantés du 10 août, lorsque le 26 juillet Brissot avait dit « que la loi doit frapper sur les républicains » qui tendent à établir la république sur les ruines » de la constitution, comme sur les contre-révolu- » tionnaires de Coblentz ; » lorsque le lendemain de la déchéance ils appelaient encore le prince royal l'*espoir de la nation*. Vergniaud, Lasource, en avouant leur innocence de la conspiration, se disculpent assez mal des bons mouvements qu'ils y ont manifestés. On y rappelle à Carra ses *Annales* du 25 août 1791, où il invite les cours de Berlin, Londres et La Haye à faire le duc d'York roi des Pays-Bas ; celles du 25 juillet 1792, où il dit que le duc de Brunswick viendra aux jacobins *, et qu'il ne lui manque qu'une couronne pour être le restaurateur de la liberté ; enfin sa proposition à la société des jacobins de nommer le duc d'York roi des Français, ce qu'elle fit censurer par son prési-

* Voyez, à l'Appendice de ce volume, nº 1, quelques documents sur les projets relatifs au duc de Brunswick.

dent. On reproche à Carra et à Sillery d'être arrivés commissaires au camp de Dumouriez, la veille de la délivrance du roi de Prusse ; à Brissot, d'avoir poussé à toutes les guerres, insulté tous les neutres et alliés ; au parti entier, d'avoir comploté l'abandon de Paris et ensuite l'envoi des troupes en Espagne, lorsque le duc de Brunswick, et depuis, Dumouriez, allaient marcher sur la capitale. Ces brigands osèrent même leur reprocher leur faiblesse au 2 septembre, la conduite de leurs magistrats Pétion et Manuel, les apologies de leurs journalistes, et nommément une lettre * où Brissot appelle cette journée « *juste, terrible, mais inévi-* » *table et nécessaire effet de la colère du peuple.* » Brissot se borne à répondre qu'il ne se rappelle pas cette lettre, qu'il n'a pas bu chez Pétion avec les septembriseurs. Fauchet, convaincu d'avoir refusé d'aller aux prisons, allègue sa répugnance à quitter l'habit ecclésiastique, ce Fauchet qui, dans les temps de son enthousiasme pour ce qu'il appelait encore là « mon faux patriotisme, » lorsque j'avais à combattre à l'hôtel de ville ses motions pour ma dictature, se serait jeté dans le feu pour remplir un devoir d'humanité ** ! Mais s'ils ont pu être troublés par des inculpations envenimées, dont pourtant plusieurs faits et citations n'étaient que trop irrécu-

* Chaumette, témoin dans le procès des girondins, signala cette lettre comme ayant été insérée dans le journal de Gorsas. (*Moniteur* du 27 octobre 1793.)

** Voyez les p. 167 et 168 du quatrième volume.

sables, on espère qu'ils vont tous se relever dans la partie de l'accusation qui n'est qu'honorable pour eux... Avec quel regret on les voit la rejeter non-seulement sur les absents, mais les uns sur les autres! Vergniaud renie son intimité avec Brissot et Gensonné : « plusieurs autres accusés, dit-il, ont voté pour la force départementale; mais il appuyait les mesures de Pache, il a défendu Marat. » Ducos parle contre Gensonné; celui-ci, accusé par Brissot d'avoir voulu détruire la commune du 10 août, se targue de son opposition au décret contre Marat. Brissot observe que ce n'est pas lui, mais Carra qui a proposé le duc de Brunswick et le duc d'York ; Boileau avoue que ses coaccusés sont coupables et qu'il a été leur dupe ; Antiboul s'excuse sur sa surdité d'avoir siégé avec eux. Ceux qui ont voté la mort du roi s'en prévalent, tous désavouent leurs intentions contre la commune du 10 août et leur noble part aux courageuses mesures de la commission des douze. Duchâtel pourtant et Le Hardy répondent avec plus de dignité, et peut-être tous ces malheureux en auraient-ils recouvré dans leurs plaidoyers, si un nouveau décret conventionnel, complément d'iniquités, n'avait pas précipité leur condamnation. J'ai remarqué parmi leurs accusateurs un nommé Desfieux, que je crois être celui dont la cour, peu avant le 10 août, se servait pour colporter des libelles contre moi. L'étranger Rotondo, un héros du 10 août, que l'ambassadeur autrichien, M. de Mercy, avait tiré des galères, est

cité dans ces débats, comme s'étant dit chargé depuis longtemps de me poursuivre et demandant de nouveaux fonds pour me conduire à l'échafaud. Beaucoup de députés qui avaient fui périrent misérablement ; on compte parmi les suicides Dufriche-Valazé, Clavière, Roland et Condorcet, qui, dans la solitude de ses asiles, avait écrit un ouvrage digne des temps où La Rochefoucauld s'honorait d'être son ami.

Depuis longtemps il n'existait plus, ce vertueux La Rochefoucauld dont la maison hospitalière et la grande fortune avaient toujours été consacrées aux idées libérales, aux sentiments généreux, aux sciences, à la bienfaisance, et dont la passion pour le bien public, pour les vrais principes de la liberté et de l'égalité, fut la plus désintéressée que j'aie jamais connue. La franchise et l'invariabilité de ses opinions à la cour des pairs, à l'assemblée constituante, au département de Paris, qu'il présidait, lui avaient acquis la vénération de tous les partis. La plus intime fraternité nous unissait ; il s'empressa de seconder ma résistance aux usurpations de l'anarchie jacobine. Déjà, malgré les combats et l'affliction d'une ancienne amitié, il s'était senti obligé de renoncer à ses liaisons avec Condorcet ; Sieyes, autre personnage important parmi les nouveaux chefs du club, se trouva compris dans cette brouillerie. Le département, après les désordres du 20 juin, remplit un devoir constitutionnel en suspendant le maire Pétion ; on y résolut l'arresta-

tion de Santerre ; la reine le sut, et j'ai appris depuis qu'elle avait averti, en lui donnant de l'argent, ce lâche factieux à qui, après le 10 août, le conseil exécutif et la commune conflèrent le commandement. Des assassins, munis d'un ordre de lui, sous prétexte d'arrêter La Rochefoucauld, le rencontrèrent à Gisors, comme il revenait à Paris avec sa mère et sa femme, excitèrent un tumulte et le firent massacrer *.

Dietrich, maire de Strasbourg, avait opposé au jacobinisme de 1792 une résistance d'autant plus ressentie que son ardeur pour la révolution, son influence en Alsace et dans les États voisins, son esprit, ses connaissances, sa fortune et l'animadversion des cours germaniques, lui donnaient une grande existence **. Ma confiance en lui avait bien précédé notre unique entrevue en janvier 1792 ; il m'y parla principalement de soupçons contre la cour, et cependant, à l'époque du 10 août, je ne doutai pas de sa coopération avec moi. Il avait réussi à se rendre en Suisse ; mais il crut devoir à ses créanciers de revenir risquer sa tête. Le tribunal de Besançon, auquel on l'envoya, étant mal intentionné pour lui, il réclama à ce titre son droit d'être jugé à Strasbourg. « *Dietrich est accusé de fayettisme*, dit Jean Debry ; *la convention ne doit pourtant pas refuser sa demande, dont je propose l'envoi au comité de législation*. Cambacérès

* Voyez la p. 250 du sixième volume.

** Voyez la p. 230 du cinquième volume et la p. 183 du sixième.

prétendit que cette forme serait trop lente. Lanjuinais appuya la motion de Jean Debry ; elle fut rejetée. C'est avec ces désavantages que Dietrich se présenta ; il ne désavoua point son opposition à l'anarchie, sa fidélité aux lois jurées et la persistance de son estime pour moi ; il força nos ennemis d'entendre la lecture de mes lettres qui contrastaient étrangement avec leurs calomnies. La haine et l'iniquité reculèrent cette fois... Dietrich fut absous; mais les comités de la convention le retinrent en prison et le livrèrent ensuite à leur exécrable tribunal. « *Vous n'avez*, dit-il, *ni la volonté ni le pouvoir de me rendre justice, dépêchez-vous.* » Bailly, premier président de l'assemblée constituante, premier maire de Paris, n'était pas révolutionnaire ; mais son âme et son talent se trouvèrent au niveau de cette haute confiance des représentants de la nation et du peuple de la capitale. Notre parfaite harmonie dans ces temps difficiles ne fut jamais troublée ; il avait expié par beaucoup de tracasseries les avantages d'une probité sans tache, d'une philosophie sans amertume, d'un rang éminent dans les sciences et les lettres ; sans esprit de parti, il expia sur l'échafaud son intègre résistance au désordre, à l'intrigue, au crime, et son obéissance au décret qui, en lui ordonnant d'employer la force contre le rassemblement du Champ de Mars, arrêta le mouvement exécuté depuis dans la journée du 10 août et du 31 mai. Accusé, jugé, entouré par les brigands que nous avions longtemps

réprimés, il but jusqu'à la lie le calice de son martyre. « *Tu trembles, Bailly ?* » lui criait-on. — Il répondit : « *J'ai froid et pitié.* »

J'avais fait nommer garde des sceaux un simple avocat, électeur de 89 et officier municipal : Duport-Dutertre prouva tout son dévouement à la révolution et à l'ordre constitutionnel. De même qu'après l'évasion du 21 juin il n'avait pas hésité de porter à l'assemblée le sceau de l'État, il défendit contre les jacobins le trône légal, la personne du roi et la liberté des citoyens. Harcelé de dénonciations, remplacé par le ministère girondin, mais acquitté presque unanimement à l'assemblée législative, il se présenta comme garde national à la défense du château. Un patriote de cette trempe était marqué pour l'échafaud. Avec lui périt ce jeune Barnave, un des plus distingués députés constituants. On peut lui reprocher d'avoir coopéré à l'organisation politique des jacobins ; mais au retour de Varennes, il se sépara d'eux sans faiblesse pour soutenir le trône constitutionnel et le roi. Le propos de la reine cité contre moi au parlement d'Angleterre * « *qu'elle se jetterait entre Barnave et la hache du bourreau, mais qu'elle ne me pardonnerait jamais,* » annonce qu'elle n'avait pas conservé de malveillance pour lui. Il était retourné dans son

* Ce propos fut cité par M. Windham, dans un discours contre la motion que fit M. Fitz-Patrick à la chambre des communes, en faveur des prisonniers d'Olmütz, le 16 décembre 1796. — Voyez la p. 180 du sixième volume.

pays natal, où se mûrissaient encore son excellent esprit et son rare talent. Sa défense fut éloquente et noble. Accusé de ses liaisons fayettistes, il n'observa qu'elles avaient été longtemps interrompues qu'en exprimant sa constante opinion de moi en des termes qui m'attachent pour jamais à sa mémoire.

Les fondateurs de la révolution semblaient être désignés pour servir de leçon aux patriotes étrangers, tandis que le supplice des 21 députés, la proscription et l'emprisonnement de plus de cent autres membres de la convention, venaient d'y étouffer les derniers accents de la justice et de l'humanité. Entre les sanguniaires fureurs de quelques démagogues, l'assentiment volontaire d'un plus grand nombre et la tremblante soumission de tout le reste, il n'y eut plus là d'honneur individuel à réclamer que dans l'excès de la peur, la seule excuse du silence étant, du moins pour chacun isolément, la certitude d'une mort immédiate. N'avons-nous pas vu depuis, dans les autorités constituées avec moins de dangers, une égale faiblesse? Mais alors il restait dans les départements quelque sentiment de résistance à l'oppression. Ce droit de tous les hommes ne devient secourable aux sociétés que lorsqu'une éducation libérale et des habitudes civiques en ont fait un devoir commun, et dans l'état d'imperfection où était encore à cet égard le peuple français, il lui manqua, pour l'exercer avec succès, un point de ralliement. Ce n'était pas assez de quelques fugitifs girondins proscrits par les jaco-

bins, proscripteurs des constitutionnels, odieux aux royalistes, et dont pas un seul n'était propre au commandement ni même à l'action. Nos institutions politiques avaient avec raison tourné nos armées, si je puis m'exprimer ainsi, les pointes en dehors, pour la défense des frontières et non pour l'influence intérieure. Il n'y avait plus un homme de guerre qui eût une existence civile, une popularité personnelle et générale et dont les gardes nationales entendissent la voix. L'insurrection de Normandie, où s'étaient réfugiés Pétion, Barbaroux et Buzot, avorta misérablement. La Vendée, qui revendiquait au nom de la déclaration des droits la liberté religieuse et le règne des lois, n'en était pas moins sous l'influence de royalistes exaspérés par le 10 août, par la mort du roi, et de prêtres non moins persécutés par le parti vaincu au 31 mai que par celui des vainqueurs. La guerre civile de ces départements, alimentée par la rage et peut-être par la politique du terrorisme plus que par les étrangers dont ils se sont toujours méfiés et par les princes qui n'osèrent pas y aborder, aurait pu, dans les premiers temps, recevoir une meilleure direction. Celle de Bordeaux, Marseille, était excellente; Toulon, qu'il eût été facile de mettre en garde contre les perfidies de la coalition, se laissa tromper par une promesse de reconnaître la constitntion de 1791, et ne tarda pas à être abandonnée sans pudeur et sans pitié. Marseille et Bordeaux ne demandaient que des chefs. Lyon en trouva de braves

et honnêtes, mais gens médiocres et connus par leur dévouement aux princes, ce qui, sans empêcher que ses citoyens ne se soient couverts de gloire, empêcha pourtant que leur belle défense ne sauvât la patrie. Il eût fallu, en effet, assez de détermination révolutionnaire et d'influence patriotique pour rallier à soi les départements environnants, dónt plusieurs, tels que ceux de l'Auvergne, après avoir pris les armes pour les Lyonnais*, furent entraînés ensuite à marcher contre eux. Il eût fallu réunir par un lien de confiance nationale ces insurrections éparses, et peut-être alors les troupes de Kellermann auraient été décidées à joindre l'étendard antijacobin. On disait alors dans ces divers centres de mouvement, et j'ai eu de plus en plus lieu de me convaincre, que j'eusse été l'homme de cette circonstance. On le pensait aussi au dehors; car non-seulement des étrangers distingués, mais quelques Français dont les opinions étaient moins réprouvées que les miennes, demandèrent ma délivrance au nom de cet intérêt pressant qui semblait être commun à tous les partis. C'était peu connaître la politique des cabinets coalisés. L'idée de voir renverser par moi les échafauds de la ter-

* J'ai conservé le présent que cette malheureuse ville de Lyon m'avait envoyé par ses députés à la fédération de 1790. C'est une enseigne romaine surmontée d'un coq et entourée d'une couronne civique. On y voit DECIUS se dévouant pour sa patrie, et ces mots : *Cives lugdunenses optimo civi.*

(*Note du général Lafayette.*)

reur n'eut d'autre effet que de faire ajouter un cinquième cadenas aux précautions qu'on avait déjà prises contre mon évasion.

Les comités de la convention, vainqueurs de toutes les résistances, maîtres de la France comme de l'assemblée, se livrèrent sans relâche à leur système de destruction; ils ne furent que trop secondés par la frénésie réelle ou simulée de leurs proconsuls, de leurs agents, de leurs clubs, et même, il faut l'avouer, par l'égarement d'une portion de la multitude enivrée de sottises et de sang. Aux accusations de *royalisme*, de *fayettisme*, se joignit celle de *fédéralisme*, et sous ces trois dénominations on procéda judiciairement à l'assassinat de tout ce qui par la naissance, l'éducation, la fortune, l'industrie, les talents, les connaissances et les vertus, offrait à la basse envie le moindre caractère de distinction. A Lyon, Toulon, et dans quelques autres villes, on mitrailla les citoyens en masse; à Nantes ils furent noyés par couples attachés l'un à l'autre, ce qu'on appela des mariages républicains. On a vu, depuis, les directeurs de ces atrocités prouver à la convention qu'elles avaient été commises par son ordre, ou avec son approbation. Les horribles listes offrent surtout à nos regrets les noms des vieux serviteurs de l'État, du peu qui nous restait de marins, des savants, des gens de lettres, des philosophes, qui, en éclairant le monde, honoraient leur patrie, des négociants qui l'enrichissaient, des plus vertueux magistrats de l'ancien et

du nouveau régime, des constituants les plus distingués, des meilleurs patriotes de France, des personnes des deux sexes, les plus respectables et les plus intéressantes.

Dès le 10 août, le lendemain et les jours suivants, les gardes nationaux avaient été livrés aux violences du parti vainqueur ; ils étaient dispersés à la funeste époque du 2 septembre ; on en fit partir 18,000 qui allèrent défendre la frontière avec gloire et dévouement. Beaucoup furent enfermés dans les prisons ou immolés sur les échafauds de la terreur, livrés à ces vagabonds stipendiés à quarante sous par jour, qu'on plaçait dans leurs rangs pour les séparer et empêcher entre eux toute communication, comme il arriva, surtout aux grandes et funestes époques, telles que l'exécution de Louis XVI. On serait étonné du grand nombre de gardes nationaux victimes de diverses dénonciations qui désignaient les serviteurs de la souveraineté nationale, les ennemis de l'anarchie et les soutiens de la véritable liberté. C'est ainsi que périrent le brave Carle, commandant du bataillon de Henri IV, joaillier, qui, peu de semaines avant le 10 août, avait offert à l'assemblée nationale de lever et d'entretenir à ses frais, pendant toute la guerre, une compagnie de volontaires qu'il conduirait lui-même à l'armée du Nord ; Jauge et les Cottin, banquiers, l'un aide de camp du commandant général, et l'autre officier de la cavalerie parisienne, qui avaient, dans un moment de détresse, payé à bureau ouvert les billets de la ville de

Paris, et, dans un moment de famine, nourri à leurs frais la capitale par une dépense de 500,000 liv., dont ils furent unanimement remerciés par l'assemblée nationale. Ils moururent au milieu de Paris sans qu'une voix osât s'élever en leur faveur. Ils étaient aussi commandants de bataillon, l'illustre Lavoisier, Trudaine, dont les sentiments républicains n'étaient pas douteux, généreux protecteur des arts, à qui David, devenu alors ami de Robespierre, avait dû ses premiers encouragements; Charton, un des premiers patriotes de la révolution, d'Ormesson, Romainvilliers, etc., commandaient des divisions. Parmi tant de victimes, on trouverait encore le chef de bataillon, ainsi que beaucoup d'officiers distingués des Filles-Saint-Thomas.

Tout aurait péri, d'un seul coup, si, par une atroce confiance à laquelle je dus le salut de ma femme, on n'avait pas cru que rien ne pourrait échapper et adopté indifféremment une certaine proportion de massacres journaliers. Celle qui tomba directement sur moi fut immense. Outre la perte cruelle de mes proches parents, d'une belle-mère et d'une belle-sœur chéries, des amis de toute ma vie, il suffit de lire la loi des suspects, l'arrêté de la commune de Robespierre, les écrous de toutes les prisons, les actes d'accusation devant tous les tribunaux révolutionnaires, pour voir avec quel acharnement a été poursuivie l'inculpation d'attachement à ma personne et à mes principes. Ces immenses malheurs me sont devenus encore plus

douloureux à mesure que j'ai appris combien de victimes ont, jusqu'à la mort, manifesté leurs sentiments, soit par des déclarations de leur affection pour moi, soit en disant, comme M. Desrousseau *, maire de Sedan : « Si j'avais à recommencer ma » conduite du 10 août, je ferais exactement tout ce » que nous avons fait. »

La masse de la convention ne valait plus la peine d'être proscrite ; mais les meneurs continuèrent à s'entre-dévorer. On vit périr par les accusations de leurs complices, d'Orléans, que dans leurs conciliabules ils balancèrent longtemps entre le trône et l'échafaud ; Hérault de Séchelles, cousin germain de Polignac, protégé de la reine, trop lié avec l'aristocratie en 1791 pour se permettre de dîner chez moi, girondin en 1792, terroriste en 1793 ; le Prussien Anacharsis Clootz, dont on ne peut admettre la bonne foi qu'en le déclarant fou ; Camille Desmoulins, un des plus vifs insurgés de 1789, ce qui depuis lui faisait écrire assez plaisamment « que tout » lui était permis contre moi, parce que je ne ferais » jamais de mal à l'homme qui le premier avait » arboré la cocarde. » Son talent très-distingué fut gaspillé de bonne heure par ses liaisons avec le parti orléanais, par son abandon aux jacobins, par sa dévotion à Danton et à Robespierre ; mais, peu avant d'être immolé, il avait retrouvé son âme du 14 juillet contre les derniers excès du terrorisme.

* Voyez, sur M. Desrousseau, la p. 154 du sixième volume.

Le plus marquant de cette liste de proscripteurs, successivement proscrits par Robespierre, fut Danton, bien supérieur à son rival qu'il méprisa trop. C'était un tribun grossier, sans doute, et incapable d'imposer à la multitude, de la détourner du mal, ou de la mener au bien par la persuasion et le respect; mais il flattait ses passions avec un vrai talent et une voix de stentor : jouant d'autant mieux ce rôle secondaire, qu'il était susceptible d'émotions, sourd aux remords et indifférent aux opinions. Notre connaissance s'était faite, dès les premières semaines de la révolution, au district des Cordeliers, où j'avais été attiré *. Après le 6 octobre, il reçut de l'argent de M. de Montmorin, qu'il fit en conséquence assassiner au 2 septembre **. C'est à l'occasion de ce secret où j'étais initié, et dont je profitais pour me plaindre des indécences jacobines contre le roi et la reine, qu'il me dit : « Général, je vous » connais et vous ne me connaissez pas; je suis » plus monarchiste que vous ***. » Ce fut sans doute pour le service de la cour, que le soir du 21 juin il demanda ma tête, moi présent, sachant bien que je ne trahirais pas son ancienne confidence, et qu'il prépara au club la motion de d'André, dont j'ignorais alors les rapports intimes avec la cour, pour la

* Voyez les p. 37 et 38 du quatrième volume.

** M. de Montmorin, qui avait eu l'imprudence de faire savoir à Danton que le reçu de cet argent était brûlé, fut massacré en prison.

*** Voyez la p. 105 du cinquième volume.

excès de trop justes haines et les furieuses attaques des anarchistes; elle se défendit par des moyens du même genre, détruisit les clubs que j'avais voulu seulement modérer, employa tour à tour les turbulents opposés d'opinions, mais n'osa pas se livrer à la protection nationale, ni recourir aux vérités antérieures, dont les divers partis étaient plus ou moins séparés par des souvenirs fâcheux, des professions embarrassantes, et une mer de sang.

Malgré cette fausse position, elle fit quelques décrets réparateurs, des institutions utiles, et la meilleure constitution qui ait existé en Europe. Il n'y avait pas encore eu, depuis le 10 août, de république en France, mais on avait tant fait pour rendre ce nom exécrable, qu'il y eut beaucoup de bon sens au peuple français à l'accepter presque unanimement. On repoussa en même temps le décret qui maintenait les deux tiers de la convention; elle prit le parti de trahir la souveraineté nationale par un faux résultat du scrutin, et de la violer par son opposition aux assemblées primaires. Celles de Paris prirent les armes, le noble sentiment de leur indépendance fut malheureusement exploité par des intrigants. Ils les livrèrent au canon des conventionnels *, et ceux-ci, victorieux de la volonté pu-

* Le 13 vendémiaire, ou 5 octobre 1795, les assemblées primaires ayant été appelées à l'élection des candidats, pour une nouvelle législature, dont les deux tiers devaient être pris dans le sein même de la convention, la plupart des quarante-huit sections de Paris tentèrent une insurrection qui fut réprimée par Barras et Bonaparte.

blique, souhaitèrent un directoire propre à les défendre contre elle. Les électeurs, de leur côté, portèrent dans leurs assemblées la haine de la convention; elle avait cru s'en préserver par la loi du 3 brumaire, qui mit hors de l'élection tous les parents ou alliés d'émigrés, de proscrits, de tous ceux que le caprice des factions avait ajoutés à cette liste, c'est-à-dire, d'une immense portion des candidats désirables; ou plutôt la méfiance et l'amour-propre de tous les jacobins de 1792 se combinèrent dès lors pour écarter les anciens amis de la liberté et de l'ordre public, tâchant de réduire la France à ces termes : des royalistes de l'ancien régime, avec leurs vengeances et leurs absurdités, et des républicains se croyant obligés, pour soutenir les institutions libérales, d'oublier les hommes qui les avaient fondées, et les torts qui les avaient dénaturées.

De même qu'autrefois l'histoire rapportait tout à quelques hommes, la mode aujourd'hui est de tout attribuer à la force des choses, à l'enchaînement des faits, à la marche des idées. On accorde le moins possible aux influences individuelles. Ce nouvel extrême, indiqué par Fox dans son ouvrage posthume, a le mérite de fournir à la philosophie de belles généralités, à la littérature des rapprochements brillants, à la médiocrité une merveilleuse consolation. Personne ne connaît et ne respecte plus que moi la puissance de l'opinion, de la culture morale, et des connaissances politiques. Je pense



même que, dans une société bien constituée, l'homme d'État n'a besoin que de probité et de bon sens ; mais il me paraît impossible de méconnaître, surtout dans les temps de trouble et de réaction, le rapport nécessaire des événements avec les principaux moteurs ; et, par exemple, si le général Lée, qui n'était qu'un Anglais mécontent, avait obtenu le commandement donné au grand citoyen Washington, il est probable que la révolution américaine eût fini par se borner à un traité avantageux avec la mère patrie. Si la conspiration du 18 brumaire avait trouvé dans Bonaparte l'amour de la liberté et le sentiment de la vraie gloire, une grande partie de l'Europe jouirait dès à présent de tous les biens qu'ont espérés les fondateurs de la révolution française. Je dirai avec la même confiance que si, au 13 vendémiaire, les sections de Paris, encore pleines d'idées libérales et de souvenirs constitutionnels, avaient eu un chef habile et patriote, ou qu'ensuite la majorité conventionnelle des nouveaux conseils eût eu le bon esprit de chercher quelques-uns des directeurs dans un cercle plus étendu et plus national, la constitution de l'an III se serait établie sur des bases durables. Qu'avaient, en effet, de commun avec les maximes et les violences du jacobinisme de 1792, avec le 10 août et ses fatales suites, cette constitution si attachée à la balance des pouvoirs, au principe des deux chambres, et si craintive pour l'ordre public qu'elle a trop restreint le droit de pétition, n'a pas pro-

noncé celui de résistance à l'oppression, et n'a pas osé risquer le renouvellement total des corps législatifs? Mais on redoutait plus que tout une franche séparation des principes vrais d'avec les assertions mensongères, des bonnes lois d'avec les mauvaises actions; et ce système, aussi injurieux que funeste à la république, n'est pas encore abandonné, même par des hommes qui n'y ont aucun intérêt. Il décida la formation du directoire. Rewbell, Letourneur, Laréveillère, Barras et Carnot, à qui du moins on reconnaissait de grands talents, furent chargés de populariser la république, au nom de laquelle depuis trois ans on avait violenté, emprisonné, affamé, pillé et massacré dans toute la France.

Il leur était plus facile de la faire respecter au dehors. La révolution avait créé, pour l'opposer aux armées de l'ancienne Europe, une force patriotique toute nouvelle et bien supérieure. Une masse de quatre millions de citoyens soldats était devenue disponible par le système des compagnies d'élite si ridiculement attaqué dans les clubs, et par le [illegible] des bataillons volontaires *. Ceux qui depuis [illegible]

* On voit, par les rapports officiels du temps, combien [illegible] ligne était insuffisante pour repousser l'ennemi. [illegible] toyens se manifesta dès les premières menaces [illegible] accourir de la capitale et de tous les départe[illegible] de volontaires, formés de jeunes gens plei[illegible] vouement; ils choisissaient leurs officiers [illegible] de bataillons avaient le grade de lieut[illegible] ce grade on voyait souvent à leur tête [illegible] de ligne et même des officiers géné[illegible]

et beaucoup plus prompts. La sottise des alliés qui s'enfournèrent par un boyau, sans précautions, sans magasins, dans le plus mauvais terrain, leur persuasion que toute la France allait venir les aider et les nourrir, l'intempérie extraordinaire de la saison et les maladies de leur armée, furent des bonnes fortunes étrangères au choix du général français.

Me trouvant un jour à dîner chez madame de Staël, avec M. de Lucchesini, alors ambassadeur de Prusse, et qui, en 1792, était auprès de Frédéric-Guillaume principal ministre et son confident intime *, nous restâmes seuls, lui, elle, un autre

* M. de Lucchesini, citoyen de la petite république de Raguse, s'était trouvé, on ne sait comment, favori de Frédéric le Grand, quelques années avant sa mort. C'est le dernier des hommes de lettres et d'esprit, et il en avait beaucoup, qui ait joui de ces tête-à-tête, de ces conversations où le roi aimait à se délasser des affaires. M. de Lucchesini dînait presque tous les jours avec lui, et il avait eu l'adresse, chose assez difficile, de capter la bienveillance de l'héritier du trône, Frédéric-Guillaume, sans donner d'ombrage à son oncle, de manière qu'au lieu d'une disgrâce, au changement de règne, il devint ministre intime du successeur. C'était un homme sans principes politiques, d'une morale assez relâchée, mais ayant beaucoup de talent et d'adresse. Il dédaigna de se mêler aux négociations qui entraînèrent Frédéric-Guillaume dans la coalition de Pilnitz. Les adversaires de la liberté française employèrent avec succès l'illuminisme pour tourner la tête de Frédéric-Guillaume. Son aide de camp, Bichops Werder, était le grand thaumaturge de ces farces. On dit que mademoiselle Bichops-Werder figurait en personne dans les apparitions. M. de Lucchesini, conformant sa politique aux passions du nouveau maître, fut son principal ministre dans la campagne de Champagne. Son adresse contribua beaucoup à tirer l'armée alliée du

convive et moi. La conversation tomba sur cette fameuse campagne. « Nous fûmes heureux, dit-il, » d'avoir affaire à un général qui savait négocier. » — « Sans doute, répondis-je; mais permettez-moi » de vous faire une question : dans la situation où » de faux rapports, des pluies inattendues, des

bourbier où elle s'était fourrée. Les émigrés et les revenants avaient persuadé à Frédéric Guillaume que toute la France viendrait au-devant de lui. Le duc de Brunswick ne croyait pas aux revenants, mais il croyait aux émigrés. Il était assez ridicule de voir l'héritier du maitre de l'ordre teutonique venir combattre contre la séquestration des biens du clergé. Lorsque la vérité fut connue, Frédéric-Guillaume entra dans une grande colère contre les princes émigrés et leurs compagnons d'émigration. Il avait tort; car tous ces émigrés croyaient follement plus de la moitié de ce qu'ils lui avaient dit. Cependant, il fallait sortir de là. Les pluies avaient abimé tous les chemins, l'armée alliée était dans l'eau et réellement embourbée; la dyssenterie produite par l'abus des raisins verts, mettait les soldats hors de combat. Les bataillons de garde nationale, dont le zèle n'avait été que retardé par les intrigues jacobines, accouraient de toutes parts. Il s'établit une négociation avec Dumouriez, par l'organe du colonel Manstein, aide de camp du roi de Prusse, mais sous la direction du ministre Lucchesini. — Cette conversation semblerait confirmer ce qu'on a dit dans le temps, non qu'il y ait eu de la trahison de la part de Dumouriez, mais que son esprit d'intrigues diplomatiques, son désir d'opposer la Prusse à l'Autriche, et son impatience d'attaquer les Pays-Bas, peut-être même de s'y faire un sort indépendant, l'avaient jeté dans une négociation embrouillée, tandis qu'en allant droit son chemin, il aurait obtenu un succès complet. Quoi qu'il en soit, M. de Lucchesini rendit un grand service à son maitre, il se montra dans les négociations subséquentes peu scrupuleux, mais habile. On l'a vu depuis, à Paris, excessif louangeur de Napoléon, et au service de sa sœur ainée, la princesse Élisa, dont il était devenu le sujet.

(Note du général Lafayette.)

» maladies accidentelles avaient mis votre armée, » si le général en chef placé devant vous n'eût pas » eu ce talent de négocier, si, au lieu d'aller cher- » cher à Francfort la bulle d'or dont on n'avait que » faire, Custine se fût replié, avec le corps d'ar- » mée du Rhin, sur vos magasins de Trèves et de » Greven-Makren, et fût revenu par cette trouée » de Carignan où vous vous étiez enfournés, Du- » mouriez conservant les excellentes positions qu'il » occupait, que vous serait-il arrivé? — Les four- » ches Caudines, reprit-il vivement. » A peine ce mot fut-il lâché, que nous nous regardâmes, et il m'échappa de m'écrier: « Qu'il est piquant d'avoir » manqué cela! — Quand je dis les fourches Cau- » dines, continua M. de Lucchesini, recourant » après son aveu, vous jugez bien qu'une armée » de soixante mille hommes ne consent pas à mettre » bas les armes... — Certainement, répondis-je, » recourant aussi après mon exclamation, je vou- » lais seulement dire que sans vos négociations » avec le général français, vos équipages et votre » artillerie eussent été en grand danger. — Oh! » pour cela, dit-il, nous n'aurions eu ni les moyens » ni la prétention de les emmener. » Le duc Frédéric de Brunswick, frère du généralissime, lorsqu'en 1793 il vint me voir dans ma casemate de Magdebourg*, me dit que l'armée alliée n'avait été

* Voyez la p. 287 du septième vol., et dans le sixième, p. 293, les réponses du général de Witch, à quelques questions du général Lafayette, sur les opérations de l'armée commandée par Dumou-

sauvée que par la chimère présentéee à Dumouriez d'un grand établissement en Brabant. J'ai su par un officier prussien qui se trouvait dans cette retraite à l'arrière-garde, qu'un jour. en sa présence, son commandant reçut du chef de l'avant-garde française l'avertissement de se dépêcher parce qu'il ne pouvait plus retenir l'ardeur de ses troupes. Beurnonville. un des principaux généraux de l'armée, dans le peu de communications que nous pûmes avoir à Olmütz *, me fit dire qu'il n'avait tenu qu'à Dumouriez de forcer les alliés à capituler. C'est de Kellermann lui-même que Toulongeon avait appris ce qu'on trouve dans son Histoire sur l'ordre donné à ce général par les commissaires girondins, lorsqu'il se portait à Fontaine pour couper aux ennemis le passage de l'Aisne, de ne point avancer et de rappeler son avant-garde. Comme, dans son étonnement, Kellermann avançait toujours, les mêmes commissaires, amis de Dumouriez, lui expédièrent un second ordre de retourner à Suippe et d'y attendre une lettre qu'il ne reçut que deux jours après. J'ai cité ces noms pour les opposer aux vagues absurdités que l'aristocratie répandit, et, par exemple, que le duc de Brunswick avait renoncé à la victoire pour quelques diamants, et la coalition à ses projets,

riez, lorsque les alliés se retirèrent après la bataille de Valmy, le 20 septembre 1792.

* V. la p. 337 du septième vol. sur les relations des prisonniers d'Olmütz avec M. de Beurnonville, ministre de la guerre en 1794, et livré au prince de Cobourg, par Dumouriez.

en vertu d'une lettre de Louis XVI, bruit assez accrédité alors pour que M. de Malesherbes en ait parlé au roi qui l'assura que jamais même il n'en avait été question. Mais sans rechercher dans quelles proportions, pendant cette négociation peu sincère des deux parts, Dumouriez et ses confidents furent malhonnêtes ou malhabiles, et en m'abstenant de rapporter un plus grand nombre de ces renseignements et de ces témoignages tant français qu'étrangers, qui, à l'appui de mes propres réflexions, ont concouru à fixer mon opinion, je me contenterai de l'énoncer franchement ici. Si, après la canonnade de Valmy due à Kellermann et à d'Aboville, mais dont Dumouriez se fit honneur, celui-ci et Custine avaient fait, l'un sans intrigue, l'autre sans déraison, tout simplement ce que le bon sens indiquait, ou, pour dire toute ma pensée, si je n'avais pas été proscrit, les fautes des ennemis et les hasards du temps auraient mis dans mes mains un succès infiniment plus marquant et beaucoup moins méritoire que ma campagne contre lord Cornwallis. Aussi, dès ce moment, suis-je devenu indifférent à toute ambition militaire.

Dès que les girondins n'eurent plus à jouer contre moi la farce du patriotisme de Luckner, ils l'écartèrent pour faire place à leur favori Dumouriez. Celui-ci avait été fort mal reçu à mon armée. Il suffit pourtant des mécomptes et de la retraite des alliés pour lui donner une popularité passagère. Ses amis et lui eurent la velléité d'en profiter dans le procès

du roi. Mais il craignit tout autant qu'eux de se compromettre; et les contre-révolutionnaires, qui avaient tant redouté que je ne sauvasse le roi aux dépens de la royauté, durent encore à ma proscription qu'aucune démarche en sa faveur n'ait été faite au nom des défenseurs de la patrie. La bataille de Jemmapes * fut le beau moment pour Dumouriez: il en profita vivement pour suivre ses projets de Belgique qui n'étaient pas ceux du gouvernement. Mais ayant trop entrepris à la fois, il eut à peine le temps de réunir ses troupes pour être battu à Nerwinde **. Dès ce moment il intrigua avec les Autrichiens et se crut assez fort pour les mener à Paris après leur avoir livré son armée et les places. La trahison fut divulguée par son imprudente jactance; ses troupes lui désobéirent, les places fermèrent leurs portes; on sauva le trésor; il ne put livrer que des magasins, sept ou huit cents hommes, les commissaires conventionnels et le ministre Beurnonville, jusque-là son ami, qui aima mieux être son prisonnier que son complice. Montesquiou, qui commandait dans le midi, homme de beaucoup d'esprit et de jugement, avait dit dans une lettre publique citée le 8 août par Vaublanc : « Les jacobins de Paris perdent le royaume, parce qu'ils » sont influencés par quelques hommes pervers » qui les gouvernent, et qu'ils sont les artisans de » la division qui a ôté à la nation les trois quarts

* Près de Mons, le 6 novembre 1792.
** Près de Tirlemont, le 18 mars 1793.

» de sa force au moment où elle en avait tant be-
» soin. » Il était pourtant resté dans d'assez bons termes avec ces chefs qui n'en voulaient qu'à moi. Il caressa les jacobins méridionaux, et, après avoir adhéré à ma lettre du 16 juin, il s'était soumis à la révolution du 10 août, ce qui ne le préserva pas, peu de temps après, d'un décret unanime d'accusation, le jour même où il conquérait la Savoie. Rétabli alors, il ne tarda guère à être proscrit pour s'être refusé à faire subir aux Génevois les spéculations de leur compatriote le girondin Clavière. Ce parti protégea particulièrement Miranda, dont les liaisons anglaises et les vues personnelles furent toujours équivoques, Custine, constituant du côté droit, protestant avec la noblesse, mauvaise tête *, mais incapable de trahison, et Biron, aristocrate et orléaniste **, loyal et hableur, brave à la guerre et y perdant la tête, plein d'esprit, mais n'ayant jamais fait que des maladresses. On aurait pu, même alors, placer sa confiance beaucoup mieux. Ce ne fut qu'après la chute des girondins que se développèrent les grands talents.

Hoche et Pichegru s'élancèrent les premiers. Celui-ci eut pour patrons Robespierre et Saint-Just, ennemis de Hoche, à qui le 9 thermidor sauva la vie. Je me rappelle le vif plaisir que j'éprouvai lors-

* Son fils était au contraire un homme du plus grand mérite et qui donnait les plus hautes espérances.

(*Note du général Lafayette.*)

** Voy. les p. 135 du septième volume et 62

qu'une gazette glissée dans mon cachot m'apprit que ce jeune soldat aux gardes, que je m'étais plu à faire le sergent-major de ma première compagnie de grenadiers *, et ensuite officier de confiance dans le régiment de La Colombe, venait de gagner une bataille contre le duc de Brunswick. Il m'a été bien doux encore de savoir que toujours il avait professé les mêmes sentiments pour moi; que le premier de tous, et bien avant toute autre démarche, il avait, dans ses rapports avec les ennemis, réclamé ma délivrance; qu'il rendait à mes aides de camp et amis tous les services en son pouvoir, et qu'apprenant à la Conciergerie que mes malheureuses parentes allaient périr le lendemain, on l'avait vu fondre en larmes **. J'avoue que je ne m'étais pas résigné à voir nos moyens de gloire passer à des gens qui n'avaient fait que les contrarier par leurs intrigues et leurs vœux; mais lorsqu'ils se trouvèrent exploités par les enfants de la révolution, je m'identifiai à leurs succès et je me sentis triompher avec chacun d'eux. Il faudrait presque une nomenclature générale pour rappeler ici tous ces chefs de l'armée, sortis des bataillons de la garde nationale, des premiers avancements faits par moi-même ou dont j'étais le principal auteur. C'est donc à juste titre que je me sentais une espèce

* Voy. la p. 129 du quatrième volume.

** Le général Hoche avait été dénoncé, destitué du commandement de l'armée de la Moselle, et incarcéré, lorsque la journée du 9 thermidor lui rendit sa liberté.

de paternité militaire, que la plupart de ces généraux se sont depuis, avec une aimable franchise, empressés de reconnaître. Il m'était même permis d'étendre ce sentiment sur l'ensemble de nos forces nationales, soit que je me reportasse au premier appel et aux inspirations primitives du patriotisme armé, soit que je suivisse dans leur accomplissement les effets dès lors annoncés de ce système militaire; car, tandis qu'en général le nouveau principe d'émulation opposait aux ennemis une bien supérieure proportion de talents, on a vu trop souvent l'intrigue jacobine et le dévergondage anarchique porter au commandement des hommes ineptes et quelquefois méprisables, comme pour mieux démontrer sur les autres points la complète supériorité de nos institutions. Mon amour-propre à cet égard était d'ailleurs et de reste entretenu par l'exaspération des puissances vaincues, croissant, s'il est possible, à chaque défaite. C'est en laissant ce motif « aiguillonner une vengeance perverse dans » les gouvernements arbitraires et despotiques, » pour me servir des expressions du général Fitz-Patrick, que, dans son noble discours du 16 décembre 1796 *, il appelait le parlement anglais à des sentiments plus généreux : « Je ne croirai pas, » disait-il, que ce pays se porte pour haïr un » homme né en France, parce que cet homme a » institué dans l'origine ces gardes nationales qui,

* Voy. la p. 180 du sixième volume..

» après avoir préservé pendant deux ans, sous ses
» ordres, la sûreté, les propriétés et le repos de
» la capitale, ont valu ensuite à la France entière
» le pouvoir de maintenir son indépendance et
» d'établir le gouvernement de son choix contre les
» efforts de l'Europe conjurée. »

Il était impossible que le paroxysme de l'anarchie et la fausse interprétation des idées d'égalité n'eussent pas fait retomber l'armée dans quelques désordres. La nomination des officiers par les soldats produisit pendant quelque temps beaucoup de mauvais choix. Mais en général on ne peut qu'admirer l'obéissance sous les armes, le désintéressement, le caractère généreux qui, pendant que la France était souillée par la férocité ou dégradée par la résignation, distinguèrent au dehors ses troupes victorieuses. Elles furent longtemps le refuge de l'honneur national. La bonne direction qu'elles avaient d'abord reçue se fortifia par les envois considérables de gardes nationales parisiennes et autres, dont le vrai patriotisme inquiétait encore les jacobins, et par l'addition volontaire d'un grand nombre de bons citoyens, qui échappaient ainsi à l'horreur de ce qui se passait dans les villes, au danger d'avoir été les premiers défenseurs de la liberté et de l'ordre public. Les pertes se remplaçaient par une jeunesse animée de tous les sons de la liberté, non encore abattue par les actes de la tyrannie, et prise dans toutes les classes, ce qui forma l'armée la plus substantielle et les sous-officiers les plus

distingués qu'il y ait jamais eu. C'est ainsi que, dévoués au grand intérêt d'empêcher l'invasion et le partage de la France, s'étourdissant au bruit du canon et des hymnes patriotiques, un million de braves n'avaient pas de contact avec les crimes et les malheurs de leur patrie ; si ce n'est lorsque d'infâmes décrets, des lettres de deuil, des représentants furieux, venaient troubler leurs triomphes, ou lorsque ces tigres de l'intérieur enlevaient quelque proie sous les drapeaux vainqueurs du monde, et courbés devant un huissier conventionnel. On vit alors une assemblée de législateurs votant à l'unanimité les massacres des prisonniers anglais, et tous les militaires, sans exception, se refusant à l'exécution de cet ordre. Malheureusement il n'en fut pas de même pour les émigrés ; mais, quoique aucune puissance étrangère, dans aucun temps, dans aucune convention générale ou capitulation particulière, n'ait jamais fait pour eux le moindre cartel, la moindre stipulation, beaucoup d'émigrés ont été sauvés par leurs compatriotes. Quelques-uns m'ont appris que, tandis qu'ils étaient lâchement désignés par des officiers étrangers dans les corps desquels ils tâchaient de se déguiser, nommément à la prise des places de la Hollande, les Français affectaient de ne pas les voir et repoussaient les dénonciateurs.

Dans la Vendée, les républicains ont eu des Westerman, Santerre, Canuel, et Rossignol, comme les royalistes avaient leur curé Bernier. Les cruautés

de cette guerre civile furent cependant moins dues à l'esprit général des combattants qu'aux calculs et aux fureurs d'une politique sanguinaire.

Personne au moins ne contestera cette foule d'exemples de valeur héroïque, de dévouement sublime, de persévérance infatigable, qui sembleraient fabuleux s'ils étaient loin de nous. Avec quelle admiration les Hollandais me parlaient de ces troupes qui, après avoir surmonté en courant les remparts, et repoussé des armées, restèrent dans les rues d'Amsterdam, les armes en faisceau, par un froid inouï *, sans qu'aucun soldat entrât dans une maison ! Et lorsque les députés des villes cherchaient les chefs de cette irrésistible puissance, ils trouvaient des généraux que leur extérieur et leurs manières ne distinguaient pas des plus simples officiers. On les aurait tous vus, si la paix se fût faite en l'an IV, rentrer dans leurs foyers aussi pauvres qu'ils en étaient sortis.

Ces bonnes dispositions s'altérèrent successivement. L'abandon de la garde nationale sédentaire, incompatible avec la tyrannie, la dispersion des détachements de recrues qu'elle aurait dû fournir, en isolant dès les premiers temps l'armée, affaiblissaient peu à peu ces rapports civils et sociaux dont se compose l'esprit patriotique. Les comités conventionnels et le directoire tendirent également

* Au mois de janvier 1795, sous le commandement de Pichegru

à séparer l'armée, dont ils voulaient faire leur instrument, des citoyens, dont la majorité était mécontente; et ceux-ci, regardant les soldats comme des satellites d'un pouvoir odieux, contribuèrent à les rendre tels en ne faisant ni à leur gloire ni à leurs personnes l'accueil qui leur était dû. J'avais mis une importance qu'on trouvait excessive et minutieuse à pénétrer la force armée de respect et de soumission pour toute autorité civile, persuadé que, dans une nation guerrière et condamnée à maintenir des places et un état militaire, cette indispensable garantie de la liberté ne saurait être trop scrupuleusement consacrée; mais il suffisait au directoire que l'armée fût républicaine, c'est-à-dire prête à défendre le gouvernement contre toutes les opinions et contre tous les partis, depuis les princes Bourbons jusqu'au proscrit de la veille; il regardait même comme utile à son pouvoir ce déplorable échange d'injustice d'une part et de mépris de l'autre. Enfin, à la suite de beaucoup de généraux et de victoires, on vit paraître, sous la constitution de l'an III, un homme à qui ses talents et son ambition donnèrent bientôt un premier rang; il mit sa politique à inspirer à l'armée d'Italie, et surtout à ses principaux officiers, le goût des richesses. Le mal gagna progressivement. A mon retour en France, les fortunes de quelques généraux, devenues proverbiales, excitaient plus d'envie que de blâme. Je reprochai aux meilleurs d'entre eux un ton d'arbitraire, un dédain pour le civil,

dont eux-mêmes ne s'apercevaient plus. Que de patriotisme néanmoins, de bon esprit, de nobles sentiments restaient alors dans l'armée! Depuis, semblable à un vaisseau qui continue à courir sur son vent, elle a conservé dans les combats une partie de cette impulsion révolutionnaire, dont les glorieux effets sont attribués par la flatterie au seul génie de Bonaparte.

On ne peut apprécier avec impartialité l'état intérieur de la France depuis l'établissement de la république (trois ans après sa proclamation, jusqu'au coup mortel qu'elle reçut le 18 fructidor), sans avoir fait deux distinctions essentielles entre le système général des institutions de l'an III et les effets spécialement produits par le règne des comités révolutionnaires, régime monstrueux qui n'appartenait à aucune sorte de gouvernement; entre la forme constitutionnelle du pouvoir directorial et les circonstances particulières qui concoururent à la nomination, à la politique des premiers directeurs. Les institutions furent, presque toutes, celles de l'assemblée constituante, dont les principes régénérateurs, établis sur les ruines d'une immensité d'abus, d'entraves et de sottises, se retrouvèrent pour la plupart encore debout au sortir de ces trois années d'un effroyable ouragan. Sa haine des priviléges, sa soif de popularité, et les provocations de l'aristocratie l'avaient portée à faire pour la masse générale et même avec trop peu de ménagements, tout ce qu'elle avait cru pouvoir sans

remords se permettre. Aussi ne vois-je, dans la foule de décrets postérieurs, que deux dispositions qu'on puisse trouver profitables au peuple : la destruction des rentes foncières et le partage des biens d'émigrés et de proscrits. La première avait été également assurée, mais sans injustice, en rendant les rentes rachetables ; le profit résultant de la division des domaines de famille ne fut que trop compensé par le gaspillage des autres biens nationaux, les dévastations des spéculateurs, et surtout par l'immoralité de sentiments et de procédés que ces ventes excitèrent ; mais c'est de l'assemblée constituante que la nation et chaque citoyen avaient reçu la réintégration complète de leurs droits, l'affranchissement de leur industrie, tous les moyens de développement, d'amélioration et de prospérité ; de manière que, malgré tout ce qu'on avait ensuite perdu par l'anarchie, le terrorisme, le maximum et la famine, malgré une guerre terrible contre toutes les puissances de l'Europe, la France se trouvait encore dans une situation plus favorable à ses progrès, et en fit conséquemment de plus rapides qu'on n'en peut citer d'exemples dans l'histoire d'aucun temps et aucune partie de l'ancien monde. Quant à l'organisation politique de l'an III, elle fut à quelques égards moins populaire que la nôtre. Outre la restriction excessive du droit de pétition et la sévère répression des clubs, on concentra les autorités communales, administratives et judiciaires, on leur donna des surveil-

lants nommés par le gouvernement, qui eut un droit de destitution très-étendu ; le corps législatif ne fut renouvelé que par tiers ; et de ces divers changements, la plupart utiles, le meilleur. à mon avis, fut l'établissement de deux chambres distinctes, différemment composées, dont l'une avait le *veto* sur l'autre. On le dut aux mêmes hommes qui, depuis si longtemps, n'avaient cessé de crier, d'intriguer et d'écrire contre le moindre soupçon d'une pareille opinion. La seule altération qui eut un caractère plus républicain que la première constitution, fut de transférer au conseil des anciens, en le rendant absolu, le *veto* que le roi n'avait que pour six ans, et de remplacer la présidence royale et héréditaire du pouvoir exécutif par un conseil de cinq directeurs. A cela près, le système d'organisation primitive fut maintenu, et même presque toutes les améliorations exécutées depuis, telles que l'uniformité des lois civiles, celle des poids et mesures, etc., etc., ne furent que le résultat des dispositions faites par l'assemblée constituante.

La science politique est encore si peu avancée, que souvent les idées les plus simples s'embrouillent faute de mots pour les exprimer. Ceux de république et monarchie, par exemple, ne sont nettement saisis dans aucune opinion, si ce n'est peut-être par les royalistes absolus. Un de mes intimes amis, dans un des meilleurs ouvrages qu'on ait fait, je crois, sur ces matières, a classé les

gouvernements en *nationaux* et *spéciaux* * : les premiers émanant du peuple souverain, dont les pouvoirs délégués ne sont jamais aliénés ; les autres reconnaissant à un homme, à une caste ou corporation, la propriété de tous ou d'une partie de ces pouvoirs.

L'Angleterre ne serait alors, en théorie, qu'un gouvernement spécial ; mais son esprit public est si national, que la prérogative de ses rois et de ses pairs ne serait pas impunément exercée jusqu'au bout. L'autorité de son parlement, l'hérédité dans une chambre, l'imparfaite représentation dans l'autre, en font une république aristocratique plutôt qu'une monarchie, tandis que notre constitution de 1791, quoiqu'elle eût à sa tête un monarque héréditaire, était, en théorie comme en pratique, un gouvernement purement national, et, à l'exception des États-Unis, ou de quelques petits pays, plus vraiment républicain qu'aucun de ceux, anciens et modernes, qui aient porté ce nom. Mais, en général, l'attention s'arrête trop sur la forme du pouvoir exécutif, objet d'ambition, source de faveurs, parce que chacun y cherche ce qui lui conviendrait le mieux. En vain dirait-on qu'il n'y a pas une prodigieuse différence entre un conseil de ministres, dont

* M. Destutt de Tracy, ancien membre de l'assemblée constituante, de l'Institut de France, auteur des *Commentaires sur Montesquieu*, etc. C'est de M. de Tracy, beau-père de M. George Lafayette, qu'il est parlé p. 147 et 195 du sixième volume. Il était, en 1792, maréchal de camp dans l'armée du Nord.



le roi est électeur, lorsque la non-responsabilité de celui-ci laisse de fait l'autorité en leurs mains, et lorsqu'un vote de corps législatif peut toujours les renvoyer; l'empreinte républicaine n'en est pas moins fixée sur le directoire, et l'on est convenu de répéter que, dans un grand empire, la république est impossible.

Il serait assez piquant d'avoir à défendre cette forme directoriale contre mon illustre ami Jefferson, ardent adversaire de la royauté, de l'hérédité et des priviléges, mais qui tient fortement à l'unité du pouvoir exécutif, et en même temps de pouvoir opposer aux antirépublicains l'opinion d'un royaliste justement célèbre par la sagacité de son esprit :

« Nous remarquerons, dit M. Hume dans ses *Es-*
» *sais*, la fausseté de l'opinion vulgaire qu'aucun
» grand État, tel que la France ou la Grande-Bre-
» tagne, ne pourrait être organisé en république,
» et qu'une telle forme de gouvernement ne peut
» avoir lieu que dans une ville, ou un petit terri-
» toire. Le contraire paraît probable. Quoiqu'il soit
» plus difficile de former un gouvernement répu-
» blicain dans un pays étendu que dans une ville,
» il est plus aisé, lorsqu'une fois il est formé, de
» l'y conserver stable et uniforme, sans tumulte
» ni factions... Dans une ville, ajoute-t-il, la dé-
» mocratie est turbulente, l'aristocratie jalouse et
» oppressive; mais, dans un grand État, il y a assez
» de place pour perfectionner la démocratie, depuis
» les dernières classes du peuple qui peuvent être

» admises dans les élections primaires, ces premiè-
» res opérations de la république, jusqu'aux prin-
» cipaux magistrats qui en dirigent tous les mou-
» vements. En même temps, les diverses parties sont
» trop éloignées les unes des autres, pour qu'il ne
» soit pas très-difficile à l'intrigue, aux préjugés, et
» aux passions de les jeter dans des mesures préju-
» diciables à l'intérêt public. »

C'est ce perfectionnement d'une démocratie représentative qui, pour la première fois, dans l'ancien continent, avait été établi par les deux constitutions de 1791 et de l'an III. Je ne discuterai point ici deux formes de pouvoir exécutif établies à ces époques où l'une et l'autre furent nécessitées; et, en effet, il eût été aussi difficile de rétablir la grande magistrature unique en l'an III, qu'il avait été précédemment imprudent et antinational de la détruire; je ne disputerai pas non plus à Jefferson sa présidence d'un seul, quoiqu'il n'en voulût pas si elle était héréditaire; et, à la vérité, c'est une grande force d'empiétement, comme on l'a vu en Hollande, que cette hérédité d'une prérogative quelconque. Ne venons-nous pas d'éprouver aussi, relativement aux circonstances françaises, le danger d'une présidence de dix ans ou à vie? On pourrait ajouter qu'il y a eu, sous le régime directorial, un grand développement d'industrie, de prospérité et d'instruction; que cette division du pouvoir avait découragé l'espoir de la détruire par un assassinat, comme on l'a souvent tenté depuis; qu'il n'était pas de sa nature

si faible qu'on le croit, puisque aujourd'hui, en 1815 celui de Bonaparte ne résisterait pas trois semaine à ce qu'il y a eu de liberté de parler, de se réunir et d'imprimer, même depuis les attentats du 18 fructidor. Il me suffira d'observer, comme on doit le dire aussi des temps antérieurs au 10 août, que les malheurs arrivés sous le régime républicain de l'an III, ne peuvent rien préjuger contre lui, puisqu'ils tiennent à des causes tout autres que son organisation constitutionnelle.

La principale de ces causes fut l'horreur de la révolution et de la république, excitée par le règne de la terreur; les ennemis de la liberté avaient eu la consolation, je pourrais dire le triomphe, d'y voir dénaturer comme à dessein les idées les plus libérales, profaner avec affectation les dénominations les plus sacrées; il en résulta un tel revirement de l'esprit public, naguère si enthousiaste de nos innovations, que les lois désirables sous tous les régimes étaient repoussées uniquement à cause de leur date. La réaction des violences fut affreuse. N'a-t-on pas vu le terrorisme contre-révolutionnaire de Naples surpasser, s'il est possible, les fureurs du terrorisme jacobin? et en France, d'exécrables représailles d'assassinats, de massacres de prisons, où de prétendus honnêtes gens se firent les émules des crimes dont ils s'établissaient les vengeurs? Le peuple, qui déjà jouissait des bienfaits de la révolution comme de l'air qu'on respire, sans s'en apercevoir, n'était plus frappé que de ce qu'elle avait

causé de mal. La loi du 3 brumaire avait mis hors de son choix un grand nombre de citoyens irréprochables. Il devint alors possible à l'intrigue bourbonienne, à l'or étranger, d'influencer les élections, et celles de l'an v portèrent les marques de ce double poison *.

On connaît cette foule de lois tyranniques appelées révolutionnaires, qui subsistent encore aujourd'hui, et dont l'abolition sera le premier devoir de tout gouvernement patriote. Les deux partis qui amenèrent le 18 fructidor s'en prévalaient aussi : les uns pour motiver leurs attaques, les autres pour faciliter la défense. On ne s'en servait communément que contre des émigrés et des prêtres; mais cette double persécution exercée sans pitié par le directoire, lui faisait, à juste titre, beaucoup d'ennemis. Ce directoire d'ailleurs, par les motifs passagers dont j'ai déjà parlé, avait été mal choisi. C'étaient Rewbell, dont la fermeté, disproportionnée à ses lumières, n'était plus qu'un entêtement, et qui eut la maladresse, sans être concussionnaire, d'en usurper la réputation; La Reveillère, devenu par un étrange contre-sens pontife du déisme, persécuteur théo-philanthrope, et que sa probité, entravée dans les bornes étroites de son esprit, n'a pas empêché de participer à de grands attentats; Barras, qui, ayant passé de l'aristocratie au jacobinisme, offrait un composé de faux airs de grand

* Le 20 mai 1797.

seigneur, d'habitudes terroristes et de mœurs scandaleuses. Carnot avait la tâche du comité de salut public; il s'appliqua franchement à réparer les torts passés, à faire aimer l'ordre actuel; mais, se voyant mener à la contre-révolution, il s'arrêta, au risque de périr. Letourneur, homme faible, avait été remplacé par Barthélemy, le seul ministre en pays étranger pendant la terreur, enclin à l'aristocratie, mais voulant honnêtement le bien; il n'eût fallu peut-être qu'un choix de plus, fort et populaire, tant les vices de ce gouvernement étaient accidentels, pour replacer le pouvoir exécutif sur une base solide et nationale. J'en dirai autant des quatre partis qui agitaient la France et les conseils; une faction d'incorrigibles et turbulents jacobins dominait encore, par des prétentions patriotiques et sous peine d'excommunication populaire, la classe bien plus nombreuse des républicains sincères, mais ombrageux, qui ne se permettaient pas de lever un regard téméraire les uns sur le 31 mai, les autres sur le 10 août. D'un autre côté, la grande majorité constitutionnelle, exaspérée de ce qu'elle avait souffert, le pardonnant moins encore à la mémoire des girondins qu'aux autres jacobins de 1791, trouvant dans les motions réparatrices son devoir, sa gloire et sa vengeance, attachée à la liberté et à son pays, se voyait entraînée par une poignée d'ardents royalistes, et de stipendiaires anglo-bourbons. « Si nous eussions triomphé, me » disaient depuis Émery et mes autres amis, je

» doute que nos contre-révolutionnaires nous eus-
» sent laissé assez de crédit pour vous délivrer.» Et en effet, ils avaient déjà éprouvé plus de tergiversations de leur part, surtout auprès de Pichegru, que dans la partie adverse du gouvernement. Il semblait, d'après nos rapports anciens, nos obligations récentes, que notre captivité, en même temps qu'elle signalait la haine des gouvernements et l'estime des patriotes étrangers, nous avait conservé comme un point de raccord entre les premiers patriotes français. Nos amis nous attendaient; le parti directorial, nommément Barras et Rewbell, ne me demandaient que de prendre, hors de Paris, le temps de juger par moi-même; et ce message, confié à des personnes sûres, paraît une preuve de plus que ce n'est pas le directoire qui avait voulu, en opérant ma délivrance, empêcher mon retour *; il ne l'aurait pas même pu.

Mais lorsque la détermination de nous réclamer eut été entendue dans les conseils, décrétée au directoire, transmise aux plénipotentiaires, ceux-ci rencontrèrent, comme ils l'ont souvent déclaré, plus de répugnances, de difficultés et de subterfuges, que dans aucune autre demande qu'ils aient faite aux puissances étrangères. La négociation dura cinq mois; elle fut encore retardée par la prétention qu'eut la cour de Vienne de nous imposer directement des conditions, et la première nouvelle que

* Voyez, plus loin, la p. 78.

nous apprîmes, en sortant de prison, fut la catastrophe du 18 fructidor.

J'ai payé assez chèrement mon improbation de cette journée pour avoir le droit de dire que les trois directeurs, depuis longtemps sur la défensive, n'avaient fait que prévenir leur perte; ce n'est certes à aucun calcul de patriotisme qu'on peut attribuer la précipitation de leurs adversaires. Chaque année devait amener dans les conseils un nouveau tiers, au directoire un membre antijacobin; jamais peut-être on n'a eu généralement plus de liberté, à certaines exceptions près, que la majorité législative était à portée de rectifier. En attendant, les prêtres non suspects exerçaient sans éclat leur culte; un grand nombre de proscrits avaient obtenu des radiations provisoires; plusieurs en ont refusé de définitives, pour ne pas perdre à la contre-révolution leur titre d'émigrés. Quelques-uns objectaient déjà leurs droits d'aînesse aux cadets restés en France, qui voulaient partager avec eux. Les trois quarts des journaux attaquaient sans cesse, et souvent avec indécence, le gouvernement et ses amis. La constitution elle-même était, dans tous les cercles, mise en question. Des motions journalières, où les partisans des mesures conventionnelles étaient peu ménagés, emportaient, aux applaudissements publics, des décrets réparateurs. Les progrès de l'agriculture, de l'industrie, de l'instruction, des sciences étaient prodigieux; on voyait, par exemple, à l'école polytechnique, l'élite de la jeunesse fran-

çaise, livrée à elle-même, offrir le singulier spectacle du sacrifice de toutes les passions de cet âge à celle des hautes études. On ne peut guère non plus objecter un sentiment bien profond des malheurs passés, lorsqu'au milieu du luxe et des plaisirs renaissants, on a vu s'établir un *bal des victimes*, où, pour être admis, il fallait être enfant de condamnés. Cette inconvenance, au reste, ne fut pas plus étrange que ce qui se passa à Londres, en 1795, lorsque des émigrés oublièrent tellement la mort du roi pour laquelle il fallait mettre la France à feu et à sang, que l'anniversaire du 21 janvier fut choisi par distraction, et maintenu par embarras, pour une fête chez M. de ..., ancien favori de la reine. Le mot du proverbe qu'on y joua fut : « *Il n'est pas d'éternelles douleurs* *. » Mais dans les salons de Paris, cette légèreté même anima les irritations politiques, comme autrefois les femmes provoquaient, par leur imprudence, le plus grand nombre des duels. Il fallait qu'un député, pour être à la mode, fût soupçonné d'arrière-pensées royalistes ; et la tribune se ressentait des amorces présentées à la vanité, des piqûres faites à l'amour-propre des partis.

C'est par ces pitoyables causes, plus encore que par les intrigues réfléchies, qu'on vit la majorité des

* Aussi, à l'anniversaire suivant de Charles Ier, lut-on, dans les papiers anglais : *MM. les émigrés français sont prévenus qu'on ne donne pas de fête aujourd'hui.*

(*Note du général Lafayette.*)

conseils se perdre en vaines attaques, et avertir le gouvernement de pourvoir à sa sûreté. Il appela le général Hoche, dont le patriotisme repoussa des propositions violentes *; Bonaparte, moins scrupuleux, encouragea les directeurs. promit l'appui de son armée, envoya l'exécuteur Augereau, comme depuis. dans l'ardeur de son républicanisme, il poursuivit à Genève un citoyen qui avait donné refuge à Carnot. Le triumvirat, enhardi, se décida au coup funeste qui maintint son pouvoir en perdant la république. Ce fut le crime du 18 fructidor. Le lendemain le parti vainqueur mit le comble à ses attentats. Les représentants proscrits, le directeur Barthélemy et d'autres ennemis personnels, enfermés dans des cages de fer, soumis à des traitements insultants et cruels, furent destinés à périr dans les déserts pestilentiels de la Guyane. Là aussi furent successivement déportés une foule de prêtres et autres victimes d'une infâme vengeance et d'une crainte tyrannique.

Telle était la situation politique sur laquelle nous eûmes à nous décider. La mienne n'était pas mauvaise. Le bien et le mal de la révolution paraissaient, en général, séparés par la ligne que j'avais suivie. Les résultats de ma proscription ne parlaient que trop pour moi. Le despotisme, l'aristocratie, le jacobinisme, déjouant leur propre haine par ses excès, avaient réciproquement réfuté leurs calom-

* Le général Hoche mourut le 18 septembre 1797, quelques jours après le 18 fructidor.



nies et comme gardé ma place en l'améliorant. Je m'étais perdu pour la défense du roi et du trône légal ; et souvent ensuite j'avais été servi par des amis, des arguments et des assertions plus royalistes que moi. Je me trouvais par là très-innocemment à portée de m'élever au-dessus des limites constitutionnelles, de grossir la liste des institutions ou des mesures que j'avais désapprouvées et d'être adopté, à l'ancien régime près, par toutes les nuances de l'opinion monarchique. Ce conseil me fut porté d'avance à mon approche de Hambourg. On fit valoir la nouvelle tendance des idées même dans mon parti, l'occasion de réparer d'un seul coup mes erreurs démocratiques, et l'avantage de ne pas reconnaître une république déchirée dont la France ne voulait plus. D'un autre côté, je reparaissais avec la confiance et l'affection de tous les républicains étrangers et pour me concilier ceux de mon pays qui s'arrogeaient exclusivement ce titre, il ne manquait plus que d'adhérer aux mesures fructidoriennes. Je ne fis ni l'un ni l'autre ; ce ne fut pourtant pas faute de discernement. J'observerai, en passant, que les hommes à sentiment ne sont pas toujours si bêtes que le pensent les spéculateurs en fortune. « Si Lafayette eût voulu nous croire, il » serait à la place de l'empereur, » disait, il y a quelque temps, le maréchal Lefebvre ; et c'est un propos assez fréquent, comme s'il eût fallu être averti de la facilité d'exploiter à mon profit l'enthousiasme populaire, le dévouement des gardes nationales,



les époques du 6 octobre, de la fédération, du 21 juin et même du 10 août. Mais, au défaut de niaiserie, je n'y mis aucune vertu, parce que j'étais insensible à ce genre d'ambition, et par exemple les offres repoussées au 10 août n'entrèrent pour rien dans le mérite que j'eus à sacrifier la gloire qui m'attendait. J'ai su quelquefois saisir, pour le succès de mes vues, de grandes circonstances et même les créer; j'ai souvent produit beaucoup d'effet sur des auditoires tumultueux ou prévenus. Je ne suis pourtant ni homme d'État ni orateur, c'est-à-dire propre à toutes les combinaisons et à toutes les causes. Je crois même que si, dans ma jeunesse, j'ai obtenu quelque réputation militaire, il y a telle application de cette dose quelconque de talent qui m'en eût privé tout à fait. Je serais, en conséquence, devenu un royaliste fort gauche, parce que, sans être aveuglé sur les défauts de notre première constitution, je n'en aperçois pas mieux des qualités occultes dans la noblesse héréditaire ou les prérogatives indépendantes de la nation, et parce qu'aimant la république et y croyant, j'éprouvais le besoin de voir aller celle de l'an III, quoiqu'elle eût été constituée sans moi. Je ne pouvais pas non plus accepter des républicains exclusifs l'excuse d'un malentendu dans ma résistance au 10 août, ni dissimuler mon opinion sur le dernier attentat et mon intérêt pour ses victimes. Quel scandale aux yeux de tous, si j'avais avoué que, dans l'organisation sociale, je ne tiens indispensablement qu'à la ga-

rantie de certains droits publics et personnels, et que les variations du pouvoir exécutif compatibles avec ces droits ne sont pour moi qu'une combinaison secondaire! Me livrant donc, sans calcul, à mon premier mouvement et m'étant concerté avec mes deux compagnons, nous résolûmes de rester séparés de tous les partis anticonstitutionnels, d'adhérer à la France républicaine et de manifester notre fidélité aux principes qui venaient d'être violés. Nous arborâmes la cocarde nationale; cet exemple, imité par les patriotes proscrits, établit une distinction tranchante. Notre première démarche fut une visite au ministre de la république; mais lorsque le lendemain il nous la rendit, je répondis à ses avances et à des insinuations officielles par une déclaration franche sur mes inaltérables sentiments du 10 août, sur ma récente horreur du 18 fructidor et sur mon attachement aux bons citoyens martyrs de ces deux actes liberticides.

Ce n'est pas seulement à cause des anciens souvenirs et parce que la politique républicaine se rétrécissait de plus en plus, que les fructidoriens avaient besoin de savoir à quoi s'en tenir avec moi. Mes amis dans l'autre parti et même mes adversaires cachés, avaient généralement mêlé mon nom à leur système d'agression. S'ils demandaient aux directeurs ma délivrance, c'était presque toujours en les menaçant de l'opinion publique, de motions dans les conseils, et sans dissimuler l'espérance de mon appui contre eux. Les traces de ces dispositions

diverses se retrouvent sous ma main dans quelques lettres d'amis particuliers. Madame de Staël avait la bonté de m'écrire le 22 juin 1797 : « Venez direc-
» tement en France, il n'y a point d'autre patrie
» pour vous; vous y trouverez la république que
» votre opinion appelait lorsque votre conscience
» vous liait à la royauté . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

» Vous êtes, comme héros et comme martyr, telle-
» ment uni à la liberté qu'indifféremment je pro-
» nonce votre nom et le sien pour exprimer ce que
» je désire pour l'honneur et la liberté de la
» France, etc. » Masclet *, ardent républicain, et bientôt après fructidorien décidé, écrivait de son côté le 31 juillet : « La délivrance dépend en ce
» moment du directoire et de Bonaparte ; ce dernier
» suivra les directions, les vues, les intérêts de la
» majorité actuelle du directoire... Il est certain
» que Carnot et Barthélemy ne craignent pas notre
» ami et désirent même son retour en France.
» C'est donc à l'influence prépondérante des trois
» autres, c'est à leurs frayeurs, à leur malveillance,

* M. Masclet aide de camp du duc d'Aiguillon, au commencement de la révolution, se réfugia, pendant la terreur, en Angleterre. C'est là qu'il fit insérer, dans le *Morning-Chronicle* et dans plusieurs journaux de Hollande et de Hambourg, de vives réclamations en faveur des prisonniers d'Olmütz. Il fut, plus tard, consul à Liverpool et à Nice, où il est mort depuis 1830.

» qu'il faut rapporter l'amendement. Je ne vois » dans l'intérêt de Lafayette que la minorité du » directoire et les membres influents des deux » conseils; il est naturel que ces trois hommes » craignent de voir Lafayette venir renforcer l'op- » position. La résurrection de la garde nationale » doit les rendre plus ombrageux encore, car il » est simple que cette inquiétude se reporte sur » celui qui en fut l'instituteur et le premier chef... » Les Lameth veulent rattacher leur nom et leur » intérêt à ceux de Lafayette; nos trois hommes du » directoire voient au milieu de ces gens-là la ban- » nière de la constitution anglaise et ils voient bien; » ils croient encore que notre ami irait se ranger » sous cette bannière auprès d'eux, et en cela ils » n'ont pas le sens commun; mais on ne guérit » pas plus de la sottise que de la peur, et je ne doute » pas qu'ils n'aient, sous ce rapport, communiqué » l'une et l'autre au très-brave et très-éclairé ré- » publicain Bonaparte. Thugut a pressenti les dis- » positions peu favorables de ces hommes; il sent » que les conseils se trouveront trop heureux d'avoir » à ratifier une paix si longtemps et si ardem- » ment désirée, qu'ainsi il peut ne pas désespérer » encore de pouvoir refermer pour jamais la » prison qu'il a paru entr'ouvrir un instant. »

Il fut, en conséquence, résolu entre des amis de ce bord, que M. de Talleyrand, Benjamin Constant, etc., s'expliqueraient avec Barras, s'engageraient pour moi, s'il le fallait, à une absence de

six mois; ils furent satisfaits de la réponse. On confia ce secret à deux membres de l'autre parti, Émery et Dupont de Nemours. Celui-ci eut une conversation du même genre avec Rewbell.

Masclet me faisait savoir, le 2 août, que M. de Talleyrand avait chargé les plénipotentiaires français de faire expliquer catégoriquement ceux de l'empereur, et de demander si la cour de Vienne était enfin décidée à terminer la négociation sur les bases convenues dans les préliminaires. Voici un autre passage d'une de ses lettres, écrite un mois après, le 1er septembre :

« J'ai parlé ce matin de la déclaration des pri- » sonniers d'Olmütz à Talleyrand ; il en a été en- » chanté *. J'observai que j'avais l'intention d'aller » la faire lire à Barras, mais que je craignais qu'elle » ne fît peur au directoire, et qu'ils ne cherchassent » à tenir les signataires hors de France ; il m'a » répondu qu'il ne pouvait résister à la tentation » d'aller en faire lecture en plein directoire, et il » est parti... Nous allâmes, Talleyrand et moi, au » directoire à neuf heures. » Suit le compte d'un court entretien avec Barras où, après quelques compliments, celui-ci dit : « Lafayette peut rentrer » en France quand il lui plaira ; il n'y a pas à cela » la moindre difficulté ; quant à mon intérêt pour » sa délivrance, vous pouvez y compter. »

C'est trois jours après, 18 fructidor (4 sep-

* Voyez cette déclaration, p. 359 du septième volume.

tembre 1797), que, dans la proclamation du directoire aux Français, se trouvent ces mots : « Je ne » ferai rien d'incomplet, disait Pichegru; je ne » veux pas être le troisième tome de Lafayette et de » Dumouriez, etc. » « Il veut bien leur ressembler » par la perfidie; mais il veut les surpasser par le » succès et par le complet du crime *! » Je ne sais si cette sottise fut due au seul président La Reveillère, que mon zèle pour la liberté des cultes devait armer contre moi; mais elle n'empêcha pas M. de Tailleyrand d'écrire officiellement que la révolution du 18 fructidor ne changeait rien aux dispositions à mon égard.

Masclet écrivit quelques jours après, le 14 septembre : « J'ai lu hier en entier, chez Talleyrand, » la lettre du baron de Thugut; son authenticité est » certifiée par le premier secrétaire de la légation » sicilienne, attaché au marquis de Gallo; elle dit » que le lendemain, 2 septembre, l'ordre de re» mettre en liberté les prisonniers d'Olmütz sera » expédié; que leur élargissement aurait été effec» tué plus tôt si les difficultés sur leur destination » future avaient été plus tôt levées; que le général » Bonaparte et Clarke s'étant opposés à ce que les

* Les membres du directoire, auteurs du coup d'État de cette journée, exécuté avec les troupes commandées par le général Augereau, firent deux proclamations. Dans la première se trouve le passage ici cité; la seconde portait *que tout individu qui rappellerait la royauté, la constitution de* 1793 *ou d'Orléans, serait fusillé sur-le-champ.*

» prisonniers fussent conduits sur le territoire si- » tué sur la rive gauche du Rhin, par des raisons » qu'il était aisé de pressentir, de pareils motifs » avaient engagé Sa Majesté Impériale à leur inter- » dire tous les pays situés au delà de la rive droite; » qu'en conséquence, il avait été arrêté qu'ils se- » raient transportés à Hambourg, pour y être re- » mis au consul américain avec lequel ils se con- » certeraient et d'où ils pourraient s'embarquer, » soit pour l'Amérique, soit pour telle autre desti- » nation qu'il leur plairait. Voilà le fond de cette » lettre; je n'entends rien à cette opposition de » Bonaparte et Clarke; c'est un mystère que je vais » tâcher de découvrir *. »

C'est ainsi que, tandis qu'au nom du gouvernement français, les plénipotentiaires feignaient de prendre des précautions républicaines contre le défenseur du trône constitutionnel, les gouvernements étrangers en prenaient dans le reste de l'Europe contre le promoteur de la liberté générale.

* On ne trouve point, dans les arrêtés du directoire pour réclamer notre délivrance, la condition qui semble coopérer avec le vœu de l'Autriche pour empêcher mon retour en France; il n'en est pas question dans la lettre *signée Carnot*, extraite de la correspondance du général Bonaparte. (V. la p. 354 du septième volume.) Un mot du général Clarke, un des plénipotentiaires français auprès du gouvernement autrichien, m'a aussi convaincu que c'était Napoléon qui avait voulu s'opposer à mon retour. Les directeurs m'avaient fait seulement prier de me retirer quelque temps à la campagne en revenant en France, jusqu'à ce que j'eusse pu juger par moi-même entre eux et le parti qui leur était opposé.

(*Note du général Lafayette.*)

Mon refus de reconnaître à l'empereur d'Autriche le droit de m'imposer des conditions déjouait, sans que je m'en doutasse, toutes ces puissances à la fois. Au reste, la lettre du cabinet autrichien était un dernier subterfuge. Nous ne sortîmes que le 19 septembre, et on prétendit que l'ordre avait été égaré quinze jours chez le commandant de la province.

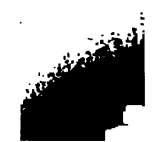
M. de Talleyrand, ministre des relations étrangères, avait d'ailleurs écrit pour nous de la manière la plus pressante, déclarant à mes amis, « *que pour ne pas tenter le directoire, il fallait agir sans lui.* » Sans doute la cour de Vienne aurait cherché à *tenter* le directoire; mais nous eûmes le bonheur d'être mis en liberté, au moment même où elle apprenait la révolution de fructidor, et nous nous hâtâmes de sortir de son territoire.

Deux erreurs bienveillantes avaient été commises en sens inverse : les modérés se flattaient d'adoucir l'animadversion des gouvernements étrangers en affadissant mon caractère politique; ils pensaient même que l'intérêt des républicains violents serait nuisible auprès de mes geôliers couronnés, comme si je n'eusse pas été aussi connu dans leurs cours qu'à Paris, plus craint que les jacobins, plus haï que Robespierre, et qu'il eût été possible de m'obtenir d'eux autrement que par la force ! Les autres s'étaient persuadé que, pour faire relâcher un citoyen proscrit, il suffirait d'en inspirer la volonté aux directeurs de la grande république, et ce n'est

qu'en négociant ma délivrance qu'ils apprécièrent, sous ce rapport, mon existence individuelle. Je dois aux plénipotentiaires la justice de dire que, pendant cinq mois, ils la demandèrent avec zèle et fermeté. Quant aux mystères des précautions contre mon retour, la malheureuse perte de mon ami Louis Romeuf * me permet d'en éclaircir une partie. Une lettre de lui, datée de Milan, 8 juillet 1797, rapportait quelques questions et ces mots de Bonaparte : « *Il se retirera en France ou en Amérique, il est impossible qu'il soit bien ailleurs.* » Romeuf, qui dut s'en tirer en répondant qu'il lui était impossible de communiquer avec moi, me dit ensuite dans une lettre d'Udine (25 juillet) que les expressions générales de l'arrêté du directoire étaient regardées comme une affaire de forme, à cause du décret qui pesait encore sur nous, et que l'addition de la clause restrictive, si remarquable dans la note des plénipotentiaires, avait été faite, non par le général Clarke, mais tout entière de la main de Bonaparte **. Au reste, sans entrer dans plus de détails sur la connaissance de cette note et son explication également certaine, il me suffira d'observer que l'un des plénipotentiaires n'y voyait rien d'obligatoire. « L'essentiel pour vos amis, di-
» sait Clarke, est qu'ils soient libres : ils se déci-
» deront ensuite sur ce qui leur convient; pour

* Le général Louis Romeuf, tué à la bataille de la Moskowa.

** V. la note remise au marquis de Gallo, p. 355 du sept. vol.



» moi; je n'ai jamais douté qu'ils ne rentrassent en » France. »

Le ministre Reinhardt, dans sa visite à notre auberge, m'avait répété ce qu'écrivait madame de Staël : c'est comme au premier chef de la révolution, à l'auteur de la déclaration des droits, qu'il m'avait demandé mon opinion sur la constitution de l'an III, et qu'il devait écrire au gouvernement. Sa dépêche dut constater que nos cœurs étaient à la république, notre préférence pour la nouvelle constitution ; mais que nous étions aussi inflexibles sur les violations du 18 fructidor, que sur celles du 10 août, et que nos hommages au parti vainqueur ne se sépareraient pas de notre reconnaissance et de notre sympathie pour les vaincus. Nous souhaitâmes adoucir la difficulté, en adressant nos remercîments à M. de Talleyrand, ministre des relations étrangères ; nous épuisâmes envers le général fructidorien l'admiration et la gratitude ; mais nous écrivîmes en même temps à Clarke disgracié, et qu'on disait arrêté *. Voici la lettre à Bonaparte ; je ne trouve pas les deux autres :

Hambourg, 6 octobre 1797.

CITOYEN GÉNÉRAL,

« Les prisonniers d'Olmütz, heureux de devoir » leur délivrance à la bienveillance de leur patrie

* Le général Clarke fut destitué après le 18 fructidor de la place de président du bureau topographique de la guerre.



» et à vos irrésistibles armes, avaient joui dans » leur captivité de la pensée que leur liberté et leur » vie étaient attachées aux triomphes de la répu- » blique, et à votre gloire personnelle. Ils jouis- » sent aujourd'hui de l'hommage qu'ils aiment à » rendre à leur libérateur. Il nous eût été bien » doux, citoyen général, d'aller vous offrir nous- » mêmes l'expression de ces sentiments, de voir de » près le théâtre de tant de victoires, l'armée qui » les remporta et le héros qui a mis notre résur- » rection au nombre de ses miracles. Mais vous sa- » vez que le voyage de Hambourg n'a pas été laissé » à notre choix, et c'est du lieu où nous avons dit » le dernier adieu à nos geôliers, que nous adres- » sons nos remercîments à leur vainqueur.

» Dans la retraite solitaire, sur le territoire da- » nois du Holstein où nous allons tâcher de réta- » blir les santés que vous avez sauvées, nous » joindrons aux vœux de notre patriotisme pour » la république, l'intérêt le plus vif à l'illustre gé- » néral auquel nous sommes encore plus attachés » pour les services qu'il a rendus à la cause de la » liberté et à notre patrie que pour les obligations » particulières que nous nous glorifions de lui » avoir, et que la plus vive reconnaissance a gra- » vées à jamais dans nos cœurs. »

Salut et respect.

LAFAYETTE, LATOUR-MAUBOURG, BUREAUX-PUSY.

Le directoire fut mécontent. Il fit vendre en Bre-

tagne le peu de bien qui me restait; presque personne en France ne nous approuva; il me sembla que tout le monde était rapetissé.

« Notre ami vient donc de jeter le gantelet contre
» le 18 fructidor, mandait-on de Paris (31 no-
» vembre 1797), c'est-à-dire qu'il vient de pro-
» noncer son arrêt d'ostracisme contre lui-même.
» J'ai montré tout cela à Talleyrand; il pense
» comme moi, que de pareilles indiscrétions ne
» peuvent manquer de tout perdre, etc. * »

Hambourg et Altona, remplis de Français de tous les partis, opposant aux dissensions de l'Europe une sage et lucrative neutralité, étaient devenus le principal rendez-vous des spéculations commerciales et des intrigues politiques. Nous n'y restâmes que le temps nécessaire et indispensable pour voir mes aides de camp, et quelques autres amis, le ministre batave, le consul des États-Unis, notre généreux d'Archenoltz, Klopstock ** à qui les jacobins reprochaient le renvoi de son diplôme de citoyen, mais qui était resté fidèle à la liberté et à nous, pour répondre enfin aux invitations de la famille Parish, à qui nous étions si obligés, et de la

* Cette lettre était écrite par M. Masclet. (Voyez la note de la p. 74 de ce volume.)

** Klopstock, auteur du poëme *le Messie,* habitait alors la ville de Hambourg; le décret législatif qui lui conférait le titre de citoyen francais, est du 27 août 1792. Il avait consacré une partie de son ode intitulée *les Deux Tombeaux,* à la mémoire du duc de La Rochefoucauld.

société patriotique des Sieviking. Avant notre départ, les Américains se réunirent pour me faire une touchante adresse *.

* Pendant que le général Lafayette était prisonnier, une dame anglaise, madame Edwards, dont il ne connaissait pas même le nom, lui laissa un généreux témoignage de l'intérêt qu'elle prenait à son sort. Il reçut, à son arrivée à Hambourg, l'annonce du legs suivant :

« Je lègue à M. de Lafayette, général dans l'armée française, » à présent prisonnier des Prussiens, dont le caractère m'a toujours paru vertueux et noble, je lui lègue, ou si sa mort arrivait avant la mienne, je donne à sa veuve et à ses enfants, la » somme de mille livres sterl., qui doivent être payées à lui ou à » eux aussitôt qu'ils seront en état de les recevoir, avec les intérêts de 4 p. c., depuis le moment de ma mort jusqu'à celui où » la somme leur sera remise. S'ils continuent à être dans l'adversité, cette bagatelle pourra être de quelque utilité pour eux; » sinon, j'ai la confiance qu'ils ne dédaigneront pas l'humble » offrande d'un respect sincère. »



CORRESPONDANCE.

1797.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE *.

Mount-Vernon, ce 8 octobre 1797.

Cette lettre vous sera, je l'espère, remise par votre jeune fils, bien digne d'avoir des parents tels que vous et votre aimable femme.

Il vous dira, beaucoup mieux que je ne puis l'exprimer, toute la part que j'ai prise à vos souffrances, mes efforts pour vous secourir, les mesures que j'avais adoptées, quoique sans succès, pour faciliter votre délivrance d'une injuste et cruelle captivité **,

* Après sa sortie de prison, le général Lafayette écrivit au général Washington, le 6 octobre, une lettre que nous n'avons pas trouvée. On voit que le général Washington ne pouvait savoir encore d'une manière certaine la délivrance des prisonniers d'Olmütz, puisqu'elle n'eut lieu que le 19 septembre; mais il s'empressa de féliciter d'avance son ami sur le succès des négociations, dont le résultat ne lui paraissait plus douteux, et sa lettre fut portée en France par M. George Lafayette, qui ne put arriver qu'au mois de février 1798 en Holstein.

** Parmi les généraux américains qui s'occupèrent ainsi de la délivrance des prisonniers d'Olmütz, ou du sort de madame de Lafayette, nous ne pouvons oublier M. Monroe, alors ministre des



ma joie enfin d'en voir le terme. Je m'empresse de vous féliciter, et soyez assuré que personne ne peut le faire avec une affection plus profonde et plus vive. Chaque action de votre vie vous donne un droit à la jouissance de cette liberté que vous avez recouvrée, en même temps qu'au retour de la confiance de votre patrie, et si la possession de ces biens ne peut entièrement compenser les maux que vous avez soufferts, elle en adoucira du moins le pénible souvenir.

La conduite de votre fils, depuis qu'il a mis le pied sur la terre américaine, a été exemplaire sous tous les rapports, et lui a procuré l'affection et la confiance de tous ceux qui ont eu le plaisir de le connaître. Son affection filiale, son ardent désir d'embrasser ses parents et ses sœurs, dans les premiers moments de leur délivrance, ne lui ont pas permis d'en attendre ici la nouvelle authentique, et tout en lui répétant qu'il conviendrait de suspendre jusque-là cette résolution, je n'ai pu refuser mon assentiment à son départ, pour voler dans les bras de ceux qui lui sont si chers; car, d'après les dernières nouvelles, il doit, en effet, les trouver à Paris.

M. Frestel a été un vrai mentor pour George *;

États-Unis en France, et depuis l'un des plus distingués présidents des États-Unis.

* C'est à M. Frestel, l'un des plus intimes et plus fidèles amis de sa famille, que madame de Lafayette avait confié son fils, lorsqu'elle l'envoya en Amérique, auprès du général Washington. (Voyez la note de la p. 328 et la p. 303 du septième volume.)

un père n'eût pu veiller avec plus de soin sur son fils chéri, et il mérite à un haut degré tout ce qui pourrait être dit sur sa vertu, son bon jugement, sa prudence. Votre fils et lui emportent avec eux les vœux et les regrets de notre famille, de tout ce qui les connaît.

A aucune époque, soyez-en assuré, vous n'avez eu une plus haute part dans l'affection de ce pays. Je n'emploierai pas votre temps à vous parler de ce qui me regarde personnellement, si ce n'est pour vous dire que je suis encore une fois rentré dans mes foyers *, où je resterai en formant des vœux pour la prospérité des États-Unis, après avoir travaillé bien des années à l'établissement de leur indépendance, de leur constitution et de leurs lois. Ces vœux auront constamment aussi pour objet le bonheur de tous les hommes, jusqu'à ce que le peu de jours de mon passage sur la terre soient écoulés. J'ai dit adieu aux affaires et je veux me retirer entièrement de la politique; mais je m'en rapporte tout à fait, sur ce point, à M. Frestel et à George; quoiqu'ils aient toujours évité d'intervenir dans nos discussions, ils n'ont pu être spectateurs inattentifs de ce qui se passait sous leurs yeux. Ils vous donneront une idée générale de notre situation, et du parti qui, dans mon opinion, a troublé la paix et la

* Les pouvoirs du général Washington avaient cessé à la fin de 1796, et l'on se disposait à le porter pour la troisième fois à la présidence, lorsqu'il annonça, dans une adresse, la résolution de se retirer des affaires publiques.

tranquillité. Si vos souvenirs ou les circonstances vous portaient à visiter l'Amérique, accompagné de votre femme et de vos filles, aucun de ses habitants ne vous recevrait avec plus de cordialité et de tendresse que madame Washington et moi; nos cœurs sont pleins d'affection et d'admiration pour vous et pour elles.

A M. HUGER *.

Mon cher Huger,

Hambourg, 8 octobre 1797.

Voici l'ami que vous avez si généreusement entrepris d'arracher à sa captivité, qui, à ce premier moment de retour à la liberté et à la vie, s'empresse, avec un cœur palpitant, de vous offrir le tribut d'une inexprimable affection et d'une gratitude sans bornes. Ce que vous avez fait pour moi, la manière dont vous l'avez fait, mon héroïque ami, m'attache à vous par les liens éternels de l'admiration et de l'amitié. Vos souffrances, vos dangers supportés avec tant de noblesse et d'intrépidité ne trouvaient pas en moi une égale fermeté. J'étais tellement torturé par les horreurs d'une inquiétude qu'il était

* V., sur M. Huger, la note de la p. 326-327 du septième volume.

défendu d'adoucir, que ma vie a été en danger; elle a été probablement conservée par l'heureuse nouvelle de votre délivrance, qu'en dépit d'infâmes obstacles, j'ai eu le bonheur d'apprendre. En vain essayerais-je de vous peindre ce que j'ai éprouvé quand cette consolante assurance m'est parvenue secrètement. Avec quelle barbarie vous avez été traité, mon admirable ami! Je crains que votre santé n'en soit restée altérée. Je vous conjure de m'instruire de tous les détails auxquels je suis profondément intéressé. Que je voudrais causer avec vous, revenir sur les circonstances de notre entreprise, et reconnaître, comme je le sens, cette générosité, ce courage, cet entier oubli de vous-mêmes que vous avez montrés. Il m'aurait été impossible de me mettre en route avant de vous voir à cheval, et je ne pus pas davantage ensuite m'empêcher de revenir vers vous, lorsqu'en ne vous voyant pas je soupçonnai quelque accident. Je crus alors que, tandis que je revenais sur mes pas pour vous chercher, vous aviez été en avant; et quoiqu'il eût été avantageux de sortir du territoire autrichien, afin de pouvoir m'échanger pour mon libérateur captif, si j'avais connu votre sort, je n'aurais pu aller plus loin, et lorsque je l'ai appris, je n'ai plus regretté d'avoir été repris.—Vous savez qu'un an après, ma femme et mes filles sont venues partager ma captivité; j'ai eu par elles la consolation d'entendre parler de vous. Ma femme avait cru pouvoir vous écrire d'Olmütz, et elle espérait que vous recevriez

par elle, ainsi que Bollmann, l'hommage de ma gratitude. Je n'ai pas besoin de vous dire combien elle fut désappointée, car vous avez probablement appris que les seules lignes qu'elle eût écrites à son fils, en les joignant à une quittance pour le consul américain, ont été interceptées à Vienne et lui ont été renvoyées. — Mes trois compagnes, mes deux amis Latour-Maubourg et Pusy, me demandent de vous offrir le tribut de cette affection, de ce respect, qu'ils seront fiers et heureux de vous porter jusqu'au dernier moment de leur vie.

Je n'ai pas besoin de dire qu'en sortant de prison, ma joie a été fort diminuée par la nouvelle affligeante et inattendue des dissensions survenues entre les États-Unis et la république française. Les détails me sont encore inconnus *. Rien assurément

* La France et la Grande-Bretagne essayaient depuis longtemps d'entrainer dans leurs hostilités réciproques le gouvernement des États-Unis, et de lui imposer des prétentions contraires à ses principes de neutralité, comme à la liberté du commerce. Par représailles contre l'Angleterre, la convention autorisa, le 9 mai 1793, les bâtiments de guerre et les corsaires français à amener, dans les ports de la république, les navires neutres chargés soit de marchandises appartenant à une nation ennemie, soit de subsistances qui lui seraient destinées, et à vendre les marchandises au profit des preneurs. Ces dispositions, dont on avait d'abord excepté les Américains, les atteignirent ensuite avec beaucoup de rigueur lorsque, le 19 novembre 1794, ils se furent alliés par un traité de commerce avec l'Angleterre. Le directoire déclara que ce traité violait le traité antérieur du 6 février 1778, entre la France et les États-Unis. M. Adet, ministre plénipotentiaire de la république, signifia, le 12 novembre 1796, au secrétaire d'État de l'Union, que les vaisseaux américains seraient soumis, de la part

ne pouvait être plus impolitique pour les deux pays, et plus pénible pour moi. Mon désir le plus ardent est de voir terminer bientôt ces différends, qui n'auraient jamais dû exister. J'espère que ce vœu sera exaucé. Plût à Dieu qu'il fût en mon pouvoir d'y contribuer !

Adieu, mon cher Huger, offrez mes compliments à tous mes amis de cette portion de l'Union que vous habitez. Quand aurai-je le délicieux plaisir de vous retrouver, de vous présenter ma femme et ma famille? Je suis heureux de vous être à jamais lié par tous les sentiments qui peuvent attacher le cœur d'un ami tendre et reconnaissant.

AU GÉNÉRAL FITZ-PATRICK.

Hambourg, 8 octobre 1797.

Je puis donc enfin vous écrire, mon cher Fitz-Patrick; je puis, non vous exprimer toute l'étendue d'une reconnaissance qui ne peut être comparée

des Français, aux mêmes traitements qu'ils se laisseraient imposer par les Anglais. En même temps. M. Monroe, ministre en France, fut rappelé aux États-Unis, et M. Pinkney étant venu pour le remplacer, le directoire refusa ses lettres de créance. Bientôt toute communication régulière cessa entre les deux gouvernements. Il sera parlé plus loin, dans cette correspondance, de ces différends, qui ne firent que s'accroître pendant l'année 1798.

qu'à votre inépuisable et généreuse amitié, mais du moins goûter, en vous parlant, un bonheur après lequel je soupire depuis bien longtemps!

Les preuves si touchantes de votre affection, les témoignages si précieux de votre estime ont pénétré mon cœur de sentiments trop tendres et trop vifs pour que je me flatte de vous les peindre; ils y seront conservés, ils l'animeront jusqu'au dernier instant d'une vie que vous avez honorée par votre suffrage, dont vous avez adouci les infortunes, et à laquelle je me sens attaché par le bonheur d'apprécier tout ce que vous êtes, tout ce que je vous dois. Mon premier espoir, en voyant violer, en 1792, la liberté récemment établie dans ma patrie, avait été que vous et vos amis, vous plaçant entre la conspiration despotique des rois et la tyrannique anarchie des jacobins, donneriez au monde entier l'utile leçon de distinguer la liberté de tout ce qui l'opprime et de tout ce qui la souille. Cette noble tâche a été bien remplie. Jugez, mon cher ami, de tout ce que j'ai éprouvé, lorsqu'au milieu de ces sentiments de respect et de confiance pour l'opposition anglaise, je me suis vu personnellement l'objet de leur généreux intérêt, de leur flatteuse approbation, de leurs constants efforts, et qu'à la tête de mes admirables et bienfaisants défenseurs, j'ai reconnu celui qui depuis vingt ans, en Europe et en Amérique, m'avait témoigné une amitié chère à mon cœur, avait toujours été tendrement aimé par moi, et auquel il m'est bien doux d'avoir ces immenses

obligations. Vous vous intéressez trop à mon bonheur pour que je ne vous dise pas que non-seulement vos premiers discours, mais les nouvelles de la séance du 16 décembre, avaient pénétré dans notre prison. Je n'essayerai pas de vous exprimer tout ce que j'ai senti; et dans quelle langue pourrais-je trouver des termes suffisants? Mais en recevant vous-même l'hommage de la reconnaissance qui remplit mon âme et qui la remplira jusqu'à mon dernier soupir, ayez la bonté, mon cher Fitz-Patrick, de le faire agréer aussi à votre digne ami Ch. Fox, dont j'avais pendant toute ma vie ambitionné le suffrage, la bienveillance, et dont l'énergique et éloquente voix s'est si souvent élevée en ma faveur. J'espère qu'il a reçu la lettre que ma femme, plus heureuse que moi, avait pu lui écrire, Présentez ces hommages à MM. Sheridan et Grey, au colonel Tarleton, à MM. W: Smith, Martin Jekill, White-Bread, en un mot à tous ceux de vos amis qui ont bien voulu parler pour moi au parlement.

Je sais que j'ai de grandes obligations au ssi àla bienveillance de lord Lauderdale et du duc de Bedford, et je vous prie d'être auprès d'eux l'interprète de ma gratitude. J'ai été bien touché de la bonté avec laquelle M. Wilberforce a mérité pour moi l'animadversion de ses amis. Mes deux compagnons Latour-Maubourg et Pusy, nous ne faisions qu'un, tous les trois, par la persécution dont nous étions l'objet; nous nous réunissons aujourd'hui dans des sentiments non moins intimes et bien doux

à nos cœurs. Je n'ai pas été surpris, mais j'ai été bien heureux que l'adorable duchesse de Devonshire ait pris part à mon sort, et aux démarches relatives à ma délivrance; présentez-lui, je vous prie, mes plus tendres respects.

La description de l'arrivée de ma femme et de mes filles à Olmütz, par M. Fox *, ce qu'il a bien voulu en dire depuis et la manière dont vous, mon cher ami, avez parlé de madame de Lafayette, de son caractère, de sa tendresse, du bonheur de son époux, ont offert à mon cœur la plus douce consolation qu'il pût recevoir, et y retentiront à jamais.

Adieu, mon cher Fitz-Patrick, etc.

A M....

Wittmold, 11 octobre 1797 **.

Il paraît que le meilleur parti sera de nous réunir dans un grand château à une heure et demie de

* Dans un discours à la chambre des communes.

** Voy. la note de la p. 364 du septième vol.—Le général Lafayette ne passa que très-peu de temps à Hambourg. De là il se rendit avec sa famille à Wittmold, près de la petite ville de Ploën, en Holstein, dans une habitation appartenant à madame de Tessé et où se trouvait madame de Montagu, sœur de madame de Lafayette. Quelque temps après, les deux familles de M. de Maubourg et du

Wittmold, où les familles et amis se trouveront fort bien, et où nous serons éloignés des visites étrangères. Le Holstein est hors de portée des puissances coalisées : il y a dans les villes et nommément parmi les professeurs, gens de lettres, beaucoup d'amis de la liberté, qui, par conséquent, nous veulent du bien. Le gouvernement se mêle fort peu, dit-on, de ce pays-ci, et, quoique despotique, n'est pas, dans le moment actuel, inquisiteur ni méchant. Sa tolérance s'étendra sûrement sur nous qui serons tranquilles dans notre solitude. La Hollande eût été un asile convenable, surtout pour moi. C'est un État républicain ; je suis un très-ancien patriote batave ; mais peut-être eût-il fallu subir l'alternative d'approuver les actes despotiques du gouvernement français, ou d'être tracassés par son influence dans la retraite que nous aurions choisie si près de lui. Je n'ai pas besoin de vous dire ce que pense du 18 fructidor l'homme qui a fait la déclaration des droits. Je dois avouer que, d'après le peu de nouvelles qui m'étaient parvenues, j'avais trouvé, dans le ton du parti contraire au directoire, une teinte de royalisme et d'aristocratie qui m'avait déplu, et je crois bien que la sottise contre-révolutionnaire étant en permanence, on a pu dans ce temps-ci, comme dans beaucoup d'autres, ramasser un véritable et futile complot pour s'en servir

général Lafayette s'établirent au château de Lemkhulen, situé dans le voisinage de Wittmold. M. de Pusy, retenu par quelques affaires, était resté à Altona.

contre les meilleurs citoyens qui n'y avaient pas la moindre part. J'ajouterai que les émigrés dehors, et même plusieurs étrangers, étaient persuadés que la monarchie, ce qui dans leurs idées ne se sépare point de l'ancien régime, allait se rétablir en France; je voyais que les législateurs, assez faibles sur les grands principes pour tolérer le culte du 10 août, avaient en même temps du courage pour disputer sur des cloches, et aimaient mieux taquiner et embarrasser le gouvernement que d'affermir ouvertement la république sur des bases dignes d'elle, objet pour lequel ils auraient dû réserver toutes leurs forces. En un mot, j'apercevais quelques malintentionnés, plusieurs tièdes, et je pensais que les meilleurs patriotes, ceux que j'aime et j'estime le plus, ne prenaient pas toujours la manière la plus propre à bien diriger l'esprit public. Mais quoique je n'eusse pas, comme vous voyez, beaucoup de prévention en faveur de ce qu'on faisait, comment n'être pas indigné de la conspiration bien plus réelle du directoire contre la souveraineté nationale, la constitution, la représentation, contre tous les principes de liberté, d'humanité et de justice? Je n'ai jamais eu le malheur de penser que la liberté dût, ni même qu'elle pût être servie par de pareils moyens. La justification de quelques-uns des proscrits est dans leur noble et vertueux caractère, la justification de tous est dans la manière dont ils ont été accusés et condamnés, et ma gloire à moi est qu'après avoir cessé de me calomnier, à

mesure que la liberté se rétablissait, on ait cru nécessaire de dire du mal de moi, le jour même où elle était violée de nouveau *. M. de Thugut avait écrit au ministre autrichien à Hambourg, que ce n'était pas aux demandes de la France qu'il nous rendait, mais que notre délivrance était un égard pour les États-Unis ; je l'ai démenti poliment dans notre entrevue chez M. Parish. Notre premier acte de liberté a été de nous rendre chez le ministre de la république ; il n'y était pas, mais il est venu le lendemain chez nous avec sa femme ; nous les avons rencontrés deux fois le jour suivant. Dans toutes ces occasions, nous avons établi bien authentiquement notre tribut de reconnaissance pour la liberté que nous devions aux victoires et à l'intérêt de la république. Nous avons pris tout simplement la cocarde qu'aucune classe d'émigrés ne porte. J'ai parlé aussi franchement au ministre qu'à tout le monde, du 10 août et du 18 fructidor ; je lui ai dit que je me glorifiais d'être le dernier Français qui fût resté debout pour défendre la constitution de 1791 ; que j'aurais eu, non plus d'obstination, parce que c'est impossible, mais plus de plaisir à défendre la constitution de l'an III, qui vaut beaucoup mieux. Cela ne l'a pas empêché d'être parfaitement honnête et obligeant pour moi, quoiqu'il soit ami de Sieyes, et qu'il excuse ce qui s'est fait.

* Voyez, p. 77 de ce volume, le passage de la proclamation du directoire, le jour du 18 fructidor.

Les parents de sa femme ont été des défenseurs zélés de ma cause; son oncle est M. d'Hennings, que mes amis connaissent bien *.

Vous craignez que mes lettres et mes discours ne contiennent des imprudences. En général, il m'est utile que pour me juger on voie l'ensemble et qu'on aille jusqu'au bout. Si vous relisiez ce que j'ai écrit de marquant depuis le commencement de ma vie politique, en y comprenant ce qui vous a fait le plus de peine et le plus de plaisir, vous y verriez cette uniformité de principes, cette constance de sentiments, cette logique de liberté qui, j'ose dire, a été mon caractère distinctif. J'avoue que, dans des conversations où, après m'avoir regardé, on veut tirer de moi quelques phrases marquantes pour celui qui m'interroge un instant, mais fort communes pour moi qui ne suis pas comédien, il est possible que le propos le plus simple soit entendu de travers. J'ai la passion de la liberté au plus haut degré qu'elle entrât jamais dans le cœur de l'homme, et toutes les inclinations aussi démocratiques qu'il soit possible; j'y joins la douleur inexprimable des maux qu'ont faits en France les violateurs de la doctrine que j'avais contribué à établir; j'ai la haine de l'anarchie, de l'intrigue, l'amour de la justice, ce qui forme un composé qui ne ressemble point au modérantisme des tièdes, puisque,

* M. d'Hennings, rédacteur du *Génie du Temps* et bailli de Ploën, à qui est adressée la lettre de la p. 261 du cinquième vol.

au contraire, je ne suis modéré sur aucun de ces objets. Une réponse de moi, suivant la manière dont on me questionne, peut être mal interprétée; je conviens de cet inconvénient tenant à l'importance momentanée qu'on peut mettre à ce que je dis. Mais n'en concluez pas que je doive pour cela me composer, ou plutôt me laisser composer un rôle qui peut-être vaudrait mieux que moi, mais qui ne serait pas moi. Ne faisons ni comme ces républicains ou soi-disant tels, qui, sachant que je n'avais pas de goût pour la royauté, ont cru que, pour la détruire sans réclamation de ma part, il n'y avait qu'à opposer mon inclination à mes devoirs; ni comme ces royalistes, qui, parce que j'ai défendu la constitution de 91 et la famille royale, ont trouvé tout simple de m'établir, contre leur propre opinion, antirépublicain. Rien n'a été si public que ma vie, ma conduite, mes opinions, mes discours, mes écrits. Cet ensemble, soit dit entre nous, en vaut bien un autre. Tenons-nous-y, sans caresser l'opinion quelconque du moment. Ceux qui veulent me perfectionner dans un sens ou dans un autre, ne peuvent s'en tirer qu'avec des erreurs, des inconséquences et des repentirs. J'ai fait beaucoup de fautes sans doute, parce que j'ai beaucoup agi, et c'est pour cela que je ne veux pas y ajouter ce qui me paraît fautif. Mais en même temps, il est impossible que cent années de vie, au milieu du léger et insouciant public, pussent diminuer la trace douloureuse et profonde des malheurs publics et per-

sonnels qui ont déchiré mon cœur. Il m'est impossible de fléchir jamais sur des principes et des intérêts que tous les partis semblent négliger. Je suis donc un composé fort impropre aux circonstances. Je le serais surtout, il faut en convenir, à toutes les combinaisons monarchiques que je puis soutenir quand mes principes de liberté et de justice l'exigent, mais pour le rétablissement desquelles je serais l'instrument du monde le moins propre, ayant toujours eu des inclinations peu conformes à ce qu'il faudrait en pareil cas. Ainsi, je ne risque rien à dire ce que je pense, puisque je ne voudrais ni ne pourrais être employé à ce que je ne pense pas. Il en résulte, qu'à moins d'une très-grande occasion de servir à ma manière la liberté et mon pays, ma vie politique est finie. Je serai pour mes amis plein de vie, et pour le public, une espèce de tableau de *Muséum*, ou de livre de bibliothèque. Je conviens que jamais je ne me sentis plus jeune sous tous les rapports politiques; que la liberté et tout ce qui y tient m'enflamme aujourd'hui comme à dix-neuf ans; que tout ce qui en a dégoûté les demi-amateurs, lui étant encore plus opposé que le despotisme, je n'y trouve que des motifs de plus de l'aimer davantage; mais comme presque tous les cœurs sont trop resserrés, trop timides, trop apathiques, pour le développement complet de la vérité, de la liberté, de la justice, ma raison me dit qu'il n'y aura jamais rien à faire pour moi, et que même ma réputation est intéressée à terminer ma vie

politique : et cependant, mon instinct me dit que je ne suis pas destiné à l'expatriation.

Cette dissertation politique est bien longue ; j'ai voulu répondre complétement à toutes les bonnes lettres où vous me parlez de ma situation passée, présente et future.

A M. ALEXANDRE LAMETH.

Lemkuhlen, 30 novembre 1797.

J'ai reçu, mon cher Alexandre, votre lettre du 19 octobre, et vous remercie bien de vos félicitations. Il m'est pénible de répondre froidement à des expressions affectueuses ; mais je me reprocherais de n'y pas répondre franchement, je le dois à vous autant qu'à moi-même.

Nous fûmes amis dans les premiers mois de la révolution ; celui d'octobre 1789 vit naître une brouillerie dont les circonstances, pendant sa longue durée, détruisirent toute possibilité d'une union intime entre nous. Il y eut pourtant, lorsque vous quittâtes la direction du club jacobin, une réconciliation qui nous eût rapprochés davantage, si votre nouvelle carrière ne vous avait pas éloigné de nous dans un autre sens.

Mais à l'époque du 10 août, vous fûtes fidèle au

serment civique, et, après notre rencontre à la frontière, vous fûtes pris et détenu avec mes amis et moi. Cette combinaison fortuite m'impose des sentiments et des devoirs que je suis loin de nier, quoiqu'ils aient été un peu allégés par notre séparation, dont nous n'eûmes pas l'injustice de nous plaindre, surtout en ayant l'empereur pour geôlier. Je n'ai appris, en sortant de prison, aucune démarche publique, et mes renseignements particuliers ne m'ont donné aucun résultat qui dût resserrer notre liaison.

S'il n'était pas ridicule, dans notre situation, de parler de partis, je dirais qu'il n'y a pas entre nous de communauté politique. Je me borne à dire que nous ne pouvons nous regarder ni être regardés comme amis ; mais je fais cette déclaration sans aigreur comme sans malveillance, et j'y joins des vœux pour votre bonheur, celui de vos frères et de Duport, qui ne pourra jamais me rendre indifférent à son sort. Je serais fâché de vous offenser, et je ne veux vous déplaire qu'autant qu'il le faut pour éclaircir nos rapports réciproques.

Nos santés s'améliorent sensiblement, excepté celle de ma femme, dont le rétablissement sera beaucoup plus lent ; ce qui nous oblige à passer l'hiver dans une maison de campagne du Holstein. Adieu, je vous renouvelle mes excuses pour cette explication nécessaire, mes remercîments pour votre aimable lettre et mes souhaits bien sincères pour votre félicité.

A M. MASCLET *.

Lemkuhlen, 15 décembre 1797.

La première gazette qui, à notre sortie de prison, nous soit tombée dans les mains, mon cher ami, nous a instruits sommairement d'une agression violente et inconstitutionnelle contre les deux chambres du corps législatif, et la déportation, proscription, expulsion de cent quatre-vingt-huit représentants du peuple et deux directeurs, le tout sans accusation formelle et sans jugement; de l'exclusion de quarante-neuf départements dans une législature qui continue à faire des lois obligatoires pour eux; enfin, de la destruction de la liberté de la presse, et de mesures arbitraires contre les journalistes : bien entendu que parmi les déportés et les exclus nous trouvions des hommes que nous aimions et que nous estimions. Rappelez-vous que ce ne fut ni par tendresse pour la famille Bourbon, ni par dévotion à la royauté, ni par aveuglement sur les menées et les intentions aristocratiques, que je me sacrifiai à la doctrine de liberté que j'ai toujours professée, et que ma déclaration des droits n'a pas d'exceptions. Jugez donc, mon cher Masclet,

* Voyez la p. 74 de ce volume.

dans quelles préventions j'arrivai à Hambourg. J'y trouvai quelques apologies du 18 fructidor; mais plus j'y remarquai de l'esprit, moins elles me convertirent; et ce fut aux apologies du parti contraire que je dus, contre leur intention, la connaissance des provocations, des intrigues, du détestable ton des sociétés qui ont pu inquiéter pour la chose publique d'excellents citoyens, et pour eux-mêmes quelques directeurs. Mais quoique cet événement commençât à s'expliquer pour moi, il ne me paraissait pas justifié. Je pensai qu'en écrivant au directoire actuel, mon silence sur la calomnie personnelle à moi serait une faiblesse, mon silence sur les proscrits qui s'intéressaient à nous une ingratitude, mon silence sur la révolution fructidorienne une approbation tacite, et que je ne pouvais parler de tout cela sans manquer à moi-même, en déguisant mes sentiments, ou sans manquer aux directeurs, en faisant, d'un bienfait reçu, l'occasion d'un procédé désagréable pour eux. Vous avouerez même que la délégation nationale et expresse des pouvoirs vient d'être bien arbitrairement dérangée. Mais je suis trop patriote, trop républicain, trop reconnaissant, pour n'avoir pas eu le besoin, peut-être même surabondant, d'embrasser tout ce qui me tenait collé à la France, de proclamer partout mon républicanisme, de parler à tout le monde de mes obligations à ma patrie, à son gouvernement. Je me suis aussi promis de faire pour les proscrits tout ce qu'ils avaient droit d'attendre de moi, et

plus que je n'eusse fait s'ils étaient puissants, quoique j'eusse dû, dans tous les cas, amitié, estime, gratitude à plusieurs d'entre eux. Tel a été, mon cher ami, l'effet de ce premier instinct que j'ai presque toujours suivi dans le cours de ma vie, et je ne m'en suis presque jamais repenti.

Pardonnez-moi d'avoir, en riant de votre jolie citation, ri un peu aussi à vos dépens de votre supposition que M... a pris sur mes pensées et mes actions un empire qu'aucun être dans ce monde n'a jamais eu. J'ai remarqué sur le théâtre des affaires publiques, que si la malveillance attribue souvent des souffleurs aux acteurs principaux, l'amitié très-vive en fait tout autant. On aime mieux imputer à une tierce personne l'idée de son ami qu'on ne partage pas ou qu'on blâme. Je conviens qu'il est au moins inutile et peut-être dangereux de faire l'historien à chaque occasion, en déroulant les titres qui offusqueraient des hommes puissants, non Bonaparte, il est trop bien vêtu pour envier l'habit de son prochain, mais ceux dont la noblesse patriotique ne remplacerait pas l'ancienneté par l'éclat. Cette affectation, par exemple, était déplacée dans la lettre à Talleyrand, et je me suis soumis à votre jugement et au sien. Je crois pourtant que, s'il est permis *magnè loqui*, comme l'écrivait Brutus, ce serait dans l'adversité plutôt que dans le succès, à une nation libre plutôt qu'à un despote chez qui tout tend au nivellement, non des droits, mais des âmes. Au reste, le genre de *self-praise* n'est pas

le mien, quoiqu'il me semble utile, dans l'enfance républicaine, d'attacher à des caractères purs l'idée de la vraie liberté. Le *victrix causa diis* est, dites-vous, impopulaire et dangereux. Il en était de même à Rome. Caton ne triompha point; les despotes et les anarchistes ne haïrent personne tant que lui; et les meilleurs, les plus grands citoyens lui reprochèrent son inflexibilité. Mais leur complaisance à eux enhardit César, et nourrit Octave; l'ombre de Caton armant Brutus, fut invoquée par quiconque attaqua la tyrannie ou regretta la république.

On peut penser qu'une autre manière d'être me rendrait momentanément plus utile, ou que n'étant plus à portée d'être utile, je ne dois songer qu'à moi; mais ma nature se refuse à ces deux espèces de combinaisons. Je songe si peu à me conserver des chances, qu'en choquant le gouvernement républicain de mon pays, je me suis hâté de me couper à moi-même toute retraite vers les modifications monarchiques, et en même temps que je ne veux pas acheter ma rentrée en France par la plus légère déviation de mes principes et de mes sentiments, j'avoue naturellement que dans l'État d'expatriation je ne puis pas être heureux.

Après mes vingt années de vie publique dans les deux hémisphères, je ne puis plus être bon qu'à deux choses, l'une active, l'autre passive. Celle-ci ressemble beaucoup à l'état de mort, puisqu'il s'agit seulement de conserver un exemple irréprochable

de la vraie doctrine de la liberté ; l'autre supposerait le cas où des chefs républicains, qui auraient une portion de puissance et auraient besoin d'y ajouter la plus grande portion possible de confiance nationale, voudraient poser enfin la république sur de justes et solides bases, ce à quoi je contribuerais cordialement par mon contingent quelconque de bons principes et de bonne renommée, sous la condition de n'être que simple citoyen. L'espoir de servir aussi la liberté de ma patrie serait un motif de plus pour conserver, dans toute son intégrité, l'espèce d'autorité morale qui tient à mon caractère personnel ; et si cet espoir est illusoire, comme c'est le seul qui puisse m'être approprié, je n'ai plus qu'à mettre en balance les avantages individuels de fortune ou de repos, avec l'avantage public qui peut encore se trouver dans mon état passif, et vous voyez qu'indépendamment de mes dispositions naturelles et invincibles, je devrais encore, par calcul, ne me permettre, en pareille matière, aucune complaisance.

Voilà, mon cher ami, ce que je voulais vous dire pour m'excuser de ce que, dans le peu que j'ai fait, il y a des choses que vous n'avez pas approuvées ; je puis m'être trompé, mais du moins n'est-ce pas, comme vous voyez, par humeur et sans réflexion. Nous repasserons ensemble toute ma conduite et mes écrits depuis ma sortie d'Olmütz. L'examen ne sera pas long. Votre amitié craint que le gouvernement soit mécontent de moi ; mais si mes amis ne le sont pas, le reste m'intéresse beaucoup moins.

A M. DE PUSY.

Lemkuhlen, 20 décembre 1797.

Avant de vous envoyer mes notes, mon cher ami, je veux vous dire tout chaud la nouvelle que Maubourg me porte à l'instant. Dumouriez a vu notre ami de Witch, le lieutenant-colonel de Deux-Ponts, que vous connaissez, et qui est dans ce pays-ci ; il l'a prié de me raconter ce que je savais déjà, que le jeune d'Orléans * s'étant trouvé avec mon fils chez le général Washington, ils avaient fait connaissance et avaient été fort bien l'un pour l'autre; mais ce qu'il y a de plaisant, c'est que Dumouriez, qui a reçu ces détails par une lettre du jeune d'Orléans, a prié de Witch de m'en faire part, en ajoutant qu'il était bon que je les susse, et que c'était pour moi un exemple que je devais suivre, d'oublier les haines de partis. Pendant ce temps-là, on disait à Ploen qu'il était venu pour se battre avec moi... il n'y aura ni combat, ni réconciliation. Au reste, Dumouriez a été à Kiel tout à fait aristocrate.

J'ai vu sur la carte sa campagne contre le duc de Brunswick. Vous pouvez écrire, en toute assurance, que Dumouriez avait pris une bonne position, et qu'il y a du mérite dons son obstination à l'avoir

* Aujourd'hui roi des Français.

gardée, lorsque l'armée des alliés était entre lui et Châlons; mais il est clair que, d'après l'imprudence avec laquelle les ennemis s'étaient enfournés, ils devaient perdre toute leur artillerie et tous leurs équipages *.

Il a été publié une notice sur la vie de Sieyes qui mérite quelques observations. Il dit qu'au commencement de 1791, Lafayette avait des intelligences coupables *avec le tyran, qui ne fut jamais de bonne foi*, expression bien ridicule, même dans la bouche de ceux qui ont voté la mort du pauvre Louis XVI. Sieyes, d'ailleurs, savait fort bien que la place du maire et du commandant général leur donnait des rapports nécessaires avec la cour, il savait que ces rapports n'étaient pas fort intimes, et lui-même en avait fait l'expérience, car à cette époque du *commencement de* 1791, j'avais été invité chez Condorcet à des conférences où se trouvaient Sieyes et Mirabeau, et dont l'objet était de me presser vivement de concourir à faire rapporter le décret de l'assemblée qui empêchait de prendre les ministres dans son sein, et d'engager ensuite le roi à choisir son ministère dans cette société. Quoiqu'on ne m'ait pas trouvé, dit-on, suffisamment zélé pour leur projet, il en fut question dans une des visites que je devais faire aux Tuileries; je ne m'y opposai point; mais la reine, en correspondance secrète avec Mirabeau, fort lié alors avec

* Voyez la p. 46 de ce volume, et la p. 292 du sixième.

Sieyes et Condorcet, fit jeter sur moi le mauvais succès de ce plan fort déraisonnable, puisqu'il était sûr que c'était en vain que Sieyes et Mirabeau se flattaient d'obtenir de l'assemblée le rapport du décret. Cette preuve, entre mille, de la haine de la cour contre moi, aurait dû convaincre ces messieurs que j'avais moins d'intelligence qu'eux-mêmes avec la reine, qui leur portait tous les jours ses plaintes secrètes contre le commandant général. Le résultat fut de donner de l'humeur à cette société contre moi. Il y en eut aussi une autre cause. Sieyes et Condorcet, après avoir créé contre les jacobins le club de 1789, voyant que ce club avait peu de crédit, imaginèrent tout à coup d'en aller chercher aux jacobins, et voulurent y entraîner La Rochefoucauld et moi. Or nous ne crûmes pas devoir les accompagner dans cette démarche.

Si l'on avait suivi la conduite populaire, fraternelle et généreuse que nous proposions pour les pays étrangers, l'arbre de la liberté serait à présent établi dans toute l'Allemagne, et la révolution de l'Europe, retardée par les jacobins bien plus que par les rois, aurait été non-seulement exempte de souillures, mais incomparablement plus rapide. Ne nous lassons pas de dire que les moyens indignes de la liberté ne font que lui nuire. On n'est libre que par des moyens vertueux, et on l'est beaucoup plus tôt. Voici à présent quelques notes * sur M. Bertrand de Moleville.

* Ce sont les notes de la p. 210 du septième vol. On voit qu'elles

Bonjour, mon cher ami, mille tendresses à madame de Pusy.

A M. DE PUSY.

Lemkuhlen, 25 décembre 1797.

Vous verrez par les notes ci-jointes, mon cher ami, que je ne vous oublie pas *. Vous allez rendre compte de notre doctrine à tous. C'est un grand ouvrage dans lequel tout le monde cherchera une solution à ces questions : que pensaient-ils ? que voulaient-ils ? que veulent-ils encore ? qu'ont-ils fait ? qu'ont-ils blâmé ? à quoi se sont-ils opposés ? à quoi s'opposeraient-ils, s'ils avaient un avis à donner? On n'a entendu jusqu'à présent que des aristocrates, des anglicans, des girondins, des jacobins, des hommes qui n'ont pensé qu'à eux, et tout au plus à leur parti, qui ont trouvé plus commode de s'enflammer pour la monarchie ou la république, que de parler tout simplement liberté. Vous allez arriver. Vos principes fermes et uniformes, vos sentiments doux et vertueux prouveront à tous les gens

étaient adressées, ainsi que la plupart des autres notes de cette partie de l'ouvrage, à M. de Pusy, principal collaborateur dans l'entreprise historique dont nous avons parlé p.231 du cinquième volume.

* Voyez la note de la p. 231 du cinquième volume.

impartiaux que nous avons raison, aux plus exaltés, s'ils sont honnêtes gens, que nous sommes de bonne foi, et à tous les amis de la liberté, de la justice et de l'ordre légal, que pour les républicains comme pour les monarchistes modérés, c'est à notre doctrine qu'il faut en revenir.

Il me semble que, sur les explications, justifications, et même sur tout ce qui est personnel, nous devons prendre le style le plus simple. Il ne faut point éviter de parler des individus marquants, Mounier, Sieyes, Dumouriez, les Lameth, etc. Les uns nous ont attaqués, les autres ont attaqué nos amis, notre conduite. Nous pouvons franchement prêter le collet à tous, morts ou vivants, car les morts sont représentés par leurs écrits ou par leurs disciples. Mais nous devons, ce me semble, planer au-dessus de tous les partis, supprimer soigneusement les épithètes injurieuses, haineuses, en rappelant sans ménagement, quoique sans humeur, les anecdotes, les expressions, les contradictions, les intrigues qui placeront chacun sous son véritable point de vue, sans que personne puisse se fâcher. On verra de grands docteurs remis sur les bancs... tant pis pour eux. Il faut que justice se fasse très-poliment des prétentions exagérées, et très-franchement des calomniateurs : le tout sans se mettre en colère et en les louant toutes les fois qu'ils ont mérité d'être loués.

Si nous sommes modérés dans les expressions relatives à nos amis et à nos ennemis, toute la cha-

leur possible ne doit-elle pas être déployée pour justifier notre doctrine, pour honorer notre portion de la révolution en attaquant tous les paradoxes, tous les mensonges, tous les crimes qui l'ont souillée ou fait méconnaître? Les amis de la liberté dans tous les pays vous en sauront gré; ils respireront en retrouvant le fil qui doit les tirer de ce labyrinthe où les prétendus gouvernements réguliers et le prétendu gouvernement républicain les ont entraînés à l'envi, et sans caresser ni flatter le peuple, en s'élevant avec toute l'indignation de ses vrais amis contre les scélérats et les intrigants qui l'ont égaré, en faisant sentir, par tous les moyens possibles, tout ce qu'il lui en a coûté de malheurs, de crimes, de trésors et de sang, pour n'avoir pas su exercer le droit et remplir le devoir de résistance à l'oppression, combien la liberté de l'Europe en a été reculée, en prouvant mille fois plutôt qu'une cette assertion, qu'il n'y a pas eu une seule injustice, un seul attentat à la liberté, qui, bien loin d'être utile à la révolution, ne lui ait été évidemment nuisible. En disant tout cela avec l'austérité de gens qui se tiennent au-dessus d'une vaine ambition, il faut que nous fassions la part de l'aristocratie, du royalisme; que nous la fassions bonne et entière, que nous rendions de plus en plus détestables les combinaisons des rois et de tous les ennemis de la liberté, et que nous remplissions le double objet de porter notre patrie à terminer vertueusement et solidement sa révolution, et de contribuer à rendre plus facile

et plus honnête la révolution du reste de l'Europe.

Si je me trompe, mon cher ami, tout ce que je connais de votre excellent travail doit produire cet effet. Il doit offrir des idées soulageantes à toutes les âmes dont la piété n'est pas étouffée par le fanatisme, à tous les aristocrates qui ne sont pas enragés de vengeance; à tous les exagérés en démocratie qui ont pu être longtemps jacobins, sans aimer le crime; à tous ces citoyens paisibles qui se croient divisés, parce que les uns parlent république et les autres constitution de 91, et qui, au fond, veulent tous la liberté sous un gouvernement franc, mais contenu par les lois démocratiques, mais fortement organisé. Sans annoncer d'autres prétentions que celle de donner des fragments historiques, nous remplissons les objets que je viens de parcourir rapidement, et dont il est assez inutile de vous parler.

Adieu, mon cher ami, pardon de tout mon griffonnage; je vous embrasse de tout mon cœur.

A. M. ÉMERY.

Lemkuhlen, 18 nivôse an VI,
7 janvier 1798.

. . . . Notre captivité, ses détails et sa terminaison ont été des objets d'un tel intérêt pour

votre cœur, mon cher Émery, que je ne pourrais rien ajouter d'important à ce que vous savez. S'il n'y eût pas eu de 18 fructidor, je ne sais où j'eusse dû porter mes premiers pas. Ce qu'il y a de sûr, c'est que je n'aurais pas fléchi sur ce que je dois à la conduite et à la mémoire des défenseurs de la loi, et qu'en même temps j'aurais conjuré mes amis de ne pas se laisser confondre avec les adversaires de la liberté républicaine. Il me semble qu'on s'est plus occupé d'embarrasser le gouvernement et de harceler les gouvernants, que de rendre un hommage clair et utile aux vrais principes; que d'affermir enfin la chose publique sur des bases plus solides que ces émeutes et ces coups d'État qui ont plus de rapport à la politique des beys de l'Égypte, qu'à la doctrine de la déclaration des droits. Notre première constitution garantissait ces droits; la présidence héréditaire ne faisait ni assez de mal pour l'abolir en 92, ni assez de bien pour la regretter à présent. La constitution de l'an III, malgré quelques défauts, vaut mieux que la nôtre; et si les hommes ont fait tort aux constitutions républicaines, ne pourraient-elles pas être consolidées et popularisées par le suffrage de ceux dont le nom ne présente que des souvenirs purs et qui n'auraient eu qu'à suivre leurs propres inclinations?

Telles étaient mes espérances lorsqu'en sortant de prison nous apprîmes la révolution fructidorienne. Je n'examine ici ni les motifs des vainqueurs ni les torts ou les maladresses des vaincus; mais je n'ai

jamais cru à la nécessité de l'injustice et au maintien de la liberté par sa violation. Le ministre Reinhardt fut le premier à qui je parlai sans détours de mon opinion sur cette mesure et de mon attachement à nos amis proscrits. Je fis d'ailleurs tous les autres actes de civisme, de dévouement à la république et tous ceux de reconnaissance que j'aime à répéter en toute occasion.

La gloire militaire de notre patrie et sa politique extérieure vont merveilleusement. Cette barrière du Rhin me charme; les établissements et les espérances de liberté batave, italienne et grecque, me paraissent fort désirables; il m'est prouvé que c'est aux jacobins seuls qu'il faut attribuer non-seulement la destruction de la liberté chez nous, mais le retard de son extension ailleurs; je pense absolument avec Bonaparte que, pour que toute l'Europe devienne libre, il suffit que la France se gouverne elle-même par de bonnes lois.

Je ne vous parlerai, mon cher ami, de la politique intérieure que par rapport à celui qui, ayant concouru à la révolution de son pays, regarderait comme le plus sacré de ses devoirs de contribuer, s'il le pouvait, à la fermer d'une manière vertueuse, utile et solide.

Des pertes irréparables ont empoisonné les jouissances de sa vie. Mais de toutes les consolations, la plus ardemment désirée serait de rendre un grand service à la vraie liberté et à notre patrie avant de se renfermer dans l'état de retraite absolue qui con-



vient à sa situation et à ses sentiments, et pour lequel une ferme française lui plairait mille fois mieux que l'habitation de toute autre contrée.

A M....

Lemkuhlen, 7 janvier 1798.

Vous trouverez, j'en suis sûr, que je me suis montré trop républicain, et me suis aliéné beaucoup de gens qui, n'ayant éprouvé au nom de la république que des vexations et des malheurs, ont mis leurs espérances dans le retour d'une monarchie tempérée. Il y a de la vérité dans cette remarque : à quoi bon s'aliéner inutilement de bons citoyens auxquels on n'a pas le temps et le moyen d'expliquer ce que l'on veut, et comment on le veut? Je déclare moi-même que, quoique j'aime mieux la république que la monarchie, j'aime mieux la liberté que la république, et je suis fort loin de croire que la liberté existe actuellement en France; mais quelques-uns de mes amis m'ayant établi royaliste décidé, il ne pouvait me convenir d'épouser un sentiment qui n'est pas le mien. Au reste, la déclaration contenant toute ma doctrine, est datée du 11 juillet 1789. Qu'on assure cela à tous les citoyens, et je suis content. Je crois qu'il ne peut plus y avoir

de royalisme en France, sans de nouveaux malheurs. Ainsi mes amis les plus modérés dans leurs opinions doivent trouver simple que je donne à présent la préférence à une république dont les fondements sont le principal tort et qu'il faudrait poser sur les bases de la justice et de l'ordre légal.

Vous me gronderez aussi de n'avoir pas écrit au directoire ; mais l'idée de paraître abandonner des amis proscrits, et applaudir à des mesures que je désapprouve, a fermé mes yeux à toute autre considération.

A M. CLARKSON *.

Lemkuhlen, 27 janvier 1798.

MON CHER MONSIEUR,

J'étais bien sûr qu'un cœur tel que le vôtre avait pris part à nos malheurs. Votre bonne lettre du 5 jan-

* Le docteur Clarkson, un des chefs de la société anglaise des *Amis des Noirs*, écrivit au général Lafayette pour le féliciter sur sa délivrance ; en même temps il lui annonçait avec douleur que le parlement avait autorisé la continuation du commerce des esclaves. Le général Lafayette avait connu en France cet excellent et habile défenseur des noirs, et comme il le savait ami de M. Pitt, ainsi que de M. Wilberforce, il ne lui avait pas dissimulé que c'était au premier ministre anglais qu'il attribuait prin-

vier a été affectueusement reçue, et ma famille se joint à moi pour vous offrir le tribut de sa gratitude.

Dans le temps où je travaillais avec vous pour notre cause africaine, vous avez pu juger de l'opposition que nous rencontrions, particulièrement de la part des aristocrates français et des chefs jacobites de cette époque. Je vous assurais que vous deviez avoir foi dans les résultats de notre doctrine libérale, et prévoir avec confiance la prompte destruction de la traite des esclaves, dont je désirais l'affranchissement graduel. Vous avez vu de quelle manière cette mesure a été depuis précipitée, et quels en ont été les résultats. Dieu sait dans quelles intentions tout cela a été conduit. L'anarchie, que nous abhorrons, est le grand moyen de nos adversaires, et je n'ai pas besoin de vous rappeler, mon cher monsieur, quelques assertions que votre charité se croyait obligée de combattre. C'est au moins pour moi une consolation que dans une de nos colonies, où depuis quelques années le système d'émancipation graduelle avait été introduit sur une habitation, ce qui amenait de proche en proche de plus douces habitudes, la révolution, parmi les noirs, n'ait pas été accompagnée des atrocités commises ailleurs. Mes compatriotes ont à présent pour mission de panser des

cipalement les désordres ayant pour but de souiller la révolution française. Cette observation était nécessaire pour l'intelligence de la réponse suivante. — Voyez, sur M. Clarkson la p. 59 du quatrième volume, et la p. 89 du cinquième.

(*Note du général Lafayette.*)

blessures qu'on eût pu éviter, et d'assurer à tous les colons blancs et noirs la jouissance de la liberté et de l'ordre légal.

Je suis fâché, d'un autre côté, de trouver votre parlement si arriéré sur cet objet. Je suis loin d'en accuser la nation, je sais trop bien qu'elle est mal représentée; mais je m'afflige de voir que M. Pitt, si régulièrement soutenu par les deux chambres dans toutes ses mesures, soit assez malheureux pour être sur ce seul point combattu, tout aussi régulièrement, par beaucoup de ses plus fidèles amis. Je m'abstiens, ainsi que vous, de chercher à découvrir dans les secrets de la Providence comment elle écartera les obstacles; il est un moyen pourtant que j'appelle de mes vœux ardents, c'est une paix prochaine. Presque toutes les puissances maritimes s'y trouvent intéressées. Ce serait une belle réparation pour les calamités et les crimes de cette guerre, si l'on insérait dans le traité un article formel mettant un terme à l'infâme commerce, accélérant et amenant, autant que possible, la réhabilitation de nos frères noirs dans les droits de l'humanité! Quel gouvernement chrétien oserait s'y opposer? Ce ne serait assurément pas celui de la république française. Aucun orgueil national ne pourrait intervenir dans une convention qui devrait être universelle. Sur ce point, au moins, l'innovation ne sera pas, j'espère, jugée immorale ou impie, et l'interdiction de la plus horrible piraterie ne sera pas considérée comme le renversement du bon ordre. Que tous

ceux qui ont été zélés pour cette cause, ceux même qui seulement voudraient le paraître, que tous, quelles que soient leurs croyances politiques, ou leurs affections nationales, s'efforcent avec une ardeur constante, de contribuer par de vigoureux efforts, et d'applaudir de tout leur cœur à un événement pour lequel une occasion aussi favorable ne s'était jamais présentée!

Adieu, mon cher monsieur, recevez l'assurance de mes vœux et de mes sentiments affectueux.

A MADAME DE T....

Wittmold, 25 mars 1798.

Vous ne doutez pas, ma chère cousine, que je n'aie, dès le premier instant, donné beaucoup d'attention à votre lettre; elle exigeait que, pour y répondre, je ne me fiasse pas aux premiers mouvements de ma sensibilité. Ne croyez pas que je fasse aucun reproche à votre cœur; ma confiance en votre bonté pour moi fut toujours entière; la peine que j'éprouvais lorsque vous me blâmiez fut toujours tendre. Ce ne fut pas par hasard que, quittant pour la première fois ma carrière orageuse, je choisis pour mon premier lieu de repos l'habitation qui réunissait pour vous et pour moi tant de souvenirs. Non, ma

chère cousine, j'ai quelquefois pensé que l'opinion exagérée que vous avez de mon esprit, et l'attachement très-naturel que vous aviez pour vos idées, rendaient difficile d'expliquer à vos propres yeux la différence de ma conduite d'avec vos vues; mais je n'ai pas un instant cessé de trouver dans ma connaissance de votre cœur de quoi me rassurer complétement sur la continuité de votre tendresse pour moi. Ne croyez pas que je sois fâché de votre recommandation de ne pas me montrer tel que je suis ou tel que j'ai été; il me paraît impossible que la confession complète d'un honnête homme, qui a joué un rôle considérable et qui n'est pas un sot, puisse avoir un fâcheux résultat sur la postérité, plus impartiale lorsqu'elle est fidèlement instruite que le moins passionné et le moins aigri des contemporains.

Je ne sais pourquoi vous craindriez de me fâcher en vous occupant de mon bonheur et de ma *gloire* plutôt que de mon *élévation*. Le bonheur, après les pertes douloureuses qui ont été les suites de la révolution, ne peut plus exister pour moi, et d'ailleurs, où qu'on le place, s'occuper de lui c'est s'occuper de ce qu'on préfère à tout. La gloire m'a toujours été plus chère que l'ambition; et depuis le jour où, comme vous savez, je refusai d'être royalisé par l'épée de connétable, jusqu'au 18 août où je refusai d'être républicanisé par l'épée de généralissime, mon élévation, si elle fut quelquefois un moyen de liberté publique et de gloire personnelle, ne fut jamais pour moi un objet principal. Mon am-

bition fut toujours d'être supérieur à l'ambition, et vous savez que d'être honoré dans une ferme de la France, *vraiment* libre, me paraîtrait un plus haut degré d'élévation que si j'étais président de la république.

Vous ne m'avez pas fâché non plus en me disant que je n'avais pas, en 1792, une seule de mes liaisons politiques de 1789. 1° Le fait n'est pas exact, et je ne connais aucun homme, étant resté dans les affaires de ce temps, qui y ait conservé autant d'amis que moi. 2° Je vous prie de comparer les époques de mes brouilleries et de mes rapprochements avec la conduite publique de ceux qui en étaient l'objet, et vous reconnaîtrez que mes rapports avec les individus ont toujours été déterminés par les principes politiques et moraux que j'avais hautement manifestés. Cette observation ne porte pas sur mes relations avec Mounier; nous n'étions pas du même avis et nous sommes restés chacun dans le nôtre; il a imprimé du mal de moi, je n'ai jamais dit un mot qui démentît l'estime et l'intérêt que j'ai professés pour lui dans tous les temps. La seule exception que vous faites à l'éloignement de mes amis, est pour La Rochefoucauld. J'ai rendu le plus constant hommage à sa vertu, et je n'ai jamais prétendu sur ce point m'égaler à lui. Il est des malheurs sur lesquels mes pensées solitaires sont bien cruelles. Vous savez que mes affections intérieures les plus fortes ne sont pas les plus expansives. Les personnes au nom desquelles vous me parlez me furent

bien chères. Je ne puis finir ce cruel article sans observer que, si nos malheurs furent le fruit d'une révolution à laquelle la cour et l'aristocratie ont elles-mêmes tant contribué, vous la désirâtes avec moi, vous vous en réjouîtes comme moi; que si les crimes de cette révolution doivent être attribués à mes erreurs politiques comparées aux combinaisons politiques de vos autres amis, vous aurez pour contradicteurs tous les hommes qui remontent aux émeutes du Dauphiné, à la désobéissance des troupes, à la chaleur des communes, à l'insurrection de juillet; tous ceux qui, comme nous, fixent l'époque désastreuse au 10 août 1792, et ceux qui essayent de la fixer au 31 mai. Au milieu de ces opinions diverses, et en me supposant toutes les absurdités politiques que vous voudrez, j'ai au moins la consolation de penser qu'il n'y a pas eu dans la révolution un seul homme qui ait aussi constamment, aussi hardiment et souvent aussi fructueusement que moi, dans les premières années, employé ses efforts et risqué sa personne pour empêcher et prévenir les crimes de cette révolution que tant de partis avaient intérêt de souiller.

Blâmez-moi ensuite de ce qu'au lieu de prendre dans M. de Lolme une constitution que l'on voulait réformer sur le point le plus essentiel, la représentation des communes, comme si cette réforme elle-même n'eût pas été une expérience, comme si l'aristocratie et la cour ne lui eussent pas opposé les mêmes intrigues, les mêmes obstacles qu'à la nôtre;



blâmez-moi, dis-je, de ce que j'ai trop favorisé les idées de la nation, décidée, comme vous l'observez, en faveur des institutions les plus démocratiques avec un fantôme de roi; blâmez-moi de ce qu'au lieu d'attendre que notre ouvrage fût terminé pour extraire de ce résultat des idées du comité constitutionnel, la déclaration des droits, j'ai osé souhaiter que l'ouvrage lui-même fût fondé sur ces droits, et de ce qu'ayant eu toute ma vie des inclinations, une réputation et des habitudes républicaines, je n'ai été royalisé que par mes principes sur la volonté nationale, prononcée pour un roi, par ma prévoyance des inconvénients et des maux qu'entraînerait le renversement total du monarque, et peut-être par un sentiment d'intérêt pour sa situation personnelle; de ce que j'ai prévu sans peine que le pouvoir exécutif pourrait un jour se mieux organiser sans secousse et sans crimes; de ce que les combinaisons secondaires m'ont paru peu importantes, pourvu que la déclaration des droits ne se trouvât pas blessée par la constitution; ce sont à vos yeux des erreurs de mon esprit, mais non des fautes de mon cœur. J'ai pu me tromper, mais je n'ai trompé personne. La preuve en est que dans tous mes rapports avec le roi, je n'ai pas déguisé mes inclinations républicaines, comme dans mes rapports avec les jacobins, j'ai toujours professé ma détermination de défendre la royauté légale.

Je trouve dans votre lettre, ma chère cousine, plusieurs observations profondes et justes, appli-

cables à ma situation; j'y ai réfléchi, et j'y réfléchirai dans toute la reconnaissance de mon cœur. Il y en a dont je ne suis pas moins touché, mais qui ne me sont pas applicables, et, par exemple, bien loin que pour montrer ma répugnance à toute tyrannie passée, présente et future, il faille dissimuler ma conduite et mes sentiments; c'est, au contraire, en disant tout que je puis démontrer à quel point je cherche à dégager les noms chers à mon cœur, des souillures qui les ont dépopularisés. Au reste, je ne suis point décidé à faire une déclaration, et je vous réponds que, si je la fais, vous ne me taxerez pas d'y avoir mis de la complaisance pour aucune sorte de gouvernement arbitraire, surtout pour celui de ma patrie.

Vous n'avez pas attribué à ses véritables motifs ma répugnance pour les débats politiques. Mes idées sur quelques principes et sur quelques devoirs sont invariablement fixées. Je ne me suis jamais refusé à éclaircir les faits. Les nouvelles qui m'affligent quand je suis seul, me rendent impatient en présence des personnes qui ne pensent pas comme moi; je l'ai toujours été d'entendre blâmer mon pays devant les étrangers. Il résulte de tout cela que la politique de société n'a plus de charmes pour moi. Cette disposition tient aux choses et non aux personnes.

Adieu, ma chère et excellente cousine; peut-être trouverez-vous que ma lettre, quoique longue, ne répond pas complétement à la vôtre. Ce n'est pas

pour éluder aucune partie de vos observations; mais vous m'offrez d'en causer avec moi, je l'accepte de tout mon cœur. Mes idées détachées et expliquées à moitié sont quelquefois choquantes; je pense que l'ensemble a du moins le mérite d'être bien intentionné et de n'être pas inconséquent.

Je vous remercie tendrement et vous demande pardon si, dans les effusions de ma sensibilité, il y a quelque expression qui vous déplaît. J'en aurais un vif repentir. Je vous embrasse et je vous aime de toute la tendresse de mon cœur.

DE M. HAMILTON

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE *.

New-York, 28 avril 1798.

J'ai été bien heureux, mon cher marquis, de recevoir dernièrement une lettre de vous. Elle con-

* M. Hamilton, aide de camp du général Washington en 1777, membre du congrès en 1787, l'un des principaux rédacteurs du *Fédéraliste*, fut nommé secrétaire de la trésorerie en 1789, et reprit en 1797 son état d'avocat. L'année suivante il fut choisi par Washington pour commander en second l'armée dont celui-ci devint le généralissime, lorsque les États-Unis se préparèrent à repousser les hostilités de la France. En 1804, M. Hamilton succomba dans un duel avec le colonel Burr, alors vice-président du gouvernement américain.

firme ce que j'avais déjà appris de vos dispositions, que si vos engagements ne vous ont pas permis de suivre la fortune de la république française, vous n'avez jamais cessé de lui rester attaché. J'avoue franchement que mes sentiments sur ce point diffèrent des vôtres : la suspension du roi et les massacres de septembre m'ont guéri de toute sympathie pour la révolution française; je n'ai jamais cru qu'on pût faire de la France une république, et je suis convaincu que cet essai, tant qu'il se prolongera, ne peut amener que des malheurs.

Parmi les tristes suites de la révolution, je m'afflige extrêmement des discussions qui se sont élevées entre nos patries et qui semblent menacer d'une rupture complète. Il serait inutile de remonter aux causes de l'état actuel; je dirai seulement que le projet d'alliance avec la Grande-Bretagne, dont on nous accuse, n'en fait pas partie, quoique nos adversaires aient cru utile à leurs vues de répandre cette opinion en France *. Je vous donne cette assurance sur la foi de notre ancienne amitié. La suite prouvera que mon assertion est vraie. La base de la politique du parti auquel j'appartiens, est d'éviter toute liaison intime ou exclusive avec aucune puissance étrangère.

Mais laissons là la politique. Le reste de ma lettre sera consacré à vous assurer que mon amitié pour vous survivra à toutes les révolutions et à

* Voyez la p. 90 de ce volume.



toutes les vicissitudes. Personne plus que moi ne sent combien notre pays a de motifs pour vous aimer, souhaiter votre bonheur, et désirer d'y contribuer. Je ne l'aimerais pas comme je fais si sa sensibilité pour vous ne se montrait pas d'une manière non équivoque. Dans l'état actuel de nos relations avec la France, je ne puis vous presser de venir ici, et jusqu'à ce qu'un changement radical se soit opéré en France, je serais fâché d'apprendre que vous y soyez rentré. Si la prolongation d'un mauvais ordre de choses dans votre pays vous faisait songer à chercher ailleurs un asile permanent, vous pouvez être assuré de trouver en Amérique une réception tendre et cordiale. La seule chose dans laquelle nos partis s'accordent, c'est dans l'affection que tous vous portent également.

A M. LOUIS ROMEUF.

Wittmold, 23 mai 1798.

Je ne puis vous exprimer, mon cher ami, à quel point je me trouve instruit et éclairé par votre excellente correspondance, et combien je suis content de tout ce que vous avez fait et dit sur nos affaires. Vous observez, vous agissez, et vous sentez exactement comme mon esprit et mon cœur en ont besoin.

Je ne vois que trop que tous les partis comptent la liberté pour rien, que l'énergie civique est perdue, que le peuple est méprisé et ne s'en embarrasse point, que puissance et rapine pour les uns, repos et frivolité pour les autres, sont les seuls objets des vœux et de l'attention. Aristocrates, royalistes, patriotes, jacobins passent tour à tour dans la balance arbitraire du gouvernement; le républicanisme et le royalisme sont encore des mots de ralliement, mais la liberté est usée pour tout le monde. Le nouvel ordre de choses est à présent généralement apprécié en Europe. La destruction de la liberté de la presse y a beaucoup contribué, parce que ce sont les écrivains qui forment l'opinion; la représentation nationale des Français est devenue un sujet de plaisanterie; leur conduite en Suisse alarme les Allemands. Vous avez déjà pu voir la dégradation de l'opinion publique en pays étranger sur notre liberté; ses progrès me font un véritable mal; le peu de patriotes, de gens de lettres que je vois ou avec lesquels j'ai quelques rapports, ont pris tout naturellement un ton si différent sur la politique intérieure de la France, que, sans qu'ils cherchent à critiquer, on voit seulement que notre patrie ne réveille en eux aucune des idées qu'on a sur un pays libre. — J'avoue qu'ils ont raison, et néanmoins je m'en sens aussi choqué que si je n'étais pas de leur avis.

Ne parlons donc pas de liberté, de morale, et de tous les sentiments qui ne sont plus même nomi-

nalement à l'ordre du jour ; mais il me paraît évident que les deux sections de nos concitoyens qui cherchent, les uns la puissance, les autres le repos, ne se conduisent pas de manière à s'assurer l'une et l'autre. Le repos a besoin d'être consolidé, car ce n'est pas le repos qu'une servitude agitée ; la puissance a besoin d'être consacrée, car, au milieu des haines contre-révolutionnaires, patriotiques et jacobines qui conspirent contre les gouvernants, il est possible que le système actuel se soutienne longtemps, mais il est probable que le pouvoir changera souvent de mains, jusqu'à ce qu'un parti armé de la force ait le bon esprit de s'appuyer de l'opinion, et de fixer la chose publique et son existence particulière sur des bases légales, nationales et durables.

Lorsqu'on est contrarié dans ses vœux par l'intérêt d'autrui et par les efforts qui en sont la suite, il est tout simple de combattre ou de patienter ; mais rien n'est plus désagréable que de trouver des oppositions manifestement contraires à l'intérêt de ceux qui les font.

Il était possible après le 9 thermidor et avant le 18 fructidor de faire un bien solide. Le nom des chefs fut dans le premier cas un obstacle presque insurmontable ; vous savez par quelles fautes on a gâté la seconde circonstance. Les gouvernants auraient dans ce moment une occasion de rétablir la liberté, de faire oublier leurs torts, de consolider tout ce qu'ils craignent de perdre. Je sais que l'expérience de l'année passée a dû les inquiéter ; mais

les circonstances ne sont pas les mêmes, et la sortie des prisonniers d'Olmutz y apporte quelque changement. Nos intentions, nos sentiments, nos principes sont tellement connus, qu'en nous déclarant sur les hommes et sur les mesures, nous n'avons de ménagements à garder qu'avec notre conscience; et sans mettre à notre influence personnelle plus de valeur qu'elle n'en a, il est bien sûr que trois citoyens ne sont pas un nombre indifférent dans un pays et dans un temps où il est difficile d'en trouver une douzaine qui préfèrent de bonne foi des combinaisons patriotiques à des combinaisons ambitieuses et la religion pure de la liberté aux contemplations et aux minuties de l'égoïsme.

Quoi qu'il en soit, puisqu'il s'agit de moi dans cette lettre, il faut bien que je m'y compte pour quelque chose, et je dis que, pour peu que mes compatriotes aient conservé quelque souvenir de moi, mon caractère inspire assez de confiance, et mon nom rappelle assez de popularité pour que je puisse ne pas être inutile à la consolidation tranquille et bénévole d'un ordre de choses libre et honnête, qui assurerait à moi la satisfaction d'avoir servi ma patrie et la liberté générale qui dépend de la nôtre, aux puissances du jour l'affermissement, la prolongation de cette puissance accompagnée de tous les avantages qu'elles recherchent aujourd'hui par des moyens arbitraires, et des avantages d'existence morale qu'elles ne peuvent recouvrer qu'en reprenant la route de la liberté et de la justice. Cela

sera fait tôt ou tard par eux ou par d'autres. Mieux vaut, pour notre pays et pour eux-mêmes, qu'ils en aient le mérite et le profit; car les ajournements ne font que rendre la république odieuse, et leurs individus de moins en moins populaires. Il y a, dites-vous et disent leurs partisans, deux obstacles à ma rentrée : l'un, que l'on veut encore servir la république par des moyens contraires à la liberté. Il suffit, pour se passer de ce terrible et dangereux système, que l'on fortifie le parti de la république sans que l'augmentation du nombre des républicains nuise aux intérêts personnels des hommes qui ne sont oppresseurs aujourd'hui que par la crainte d'être opprimés demain. Je m'honore de convenir que, pour des despotes de tout genre et de toute dénomination, je suis mauvais voisin; mais il n'est pas un seul Français qui concourût plus volontiers, et à meilleur marché que moi, à l'établissement, au maintien d'un gouvernement libre, à la satisfaction personnelle des gouvernants. Le second obstacle est l'idée que je convoiterais des places et du pouvoir. Ceux qui me connaissent comme vous savent que la seule existence que j'ambitionne, et qu'on ne peut pas m'ôter, est tout à fait à part des ambitions de ce genre. Ceux qui connaissent mes vues et mes désirs doivent être bien convaincus que les services que je voudrais rendre à ma patrie sont de nature à s'amalgamer à la manière de vivre qui convient à ma position, à ma femme, à toute ma famille et à moi-même, c'est-à-dire à un établissement tranquille et philoso-

phique dans une bonne ferme assez éloignée de la capitale pour n'être pas importuné dans ma solitude et n'y voir que mes intimes amis. Ils doivent être convaincus que si je souhaite voir les citoyens que j'aime et j'estime le plus associés aux moyens de servir activement leur patrie, je ne crois pas que cet état durable d'activité me convienne à moi, et je crois même que je puis être plus utile par mes opinions et mon exemple dans la retraite que par un rôle plus actif. Enfin, il suffit d'avoir la plus légère idée de mon caractère pour être bien sûr que lorsque j'aurais déclaré positivement que je ne veux pas quelque chose, ce ne seraient pas les vicissitudes du moment qui me détourneraient de mes engagements avec moi-même et avec les autres.

Vous me parlez, et il est question partout d'un projet de changement dans la constitution d'après lequel les directeurs seraient plus longtemps en place, et passeraient ensuite au conseil des Anciens qui seraient eux-mêmes élus pour un temps beaucoup plus long, tandis qu'on ferait un amendement du même genre au conseil des Cinq-Cents. La dernière partie me paraît défectueuse, et si l'on ne veut avoir d'élections que tous les trois ans, j'aimerais mieux que cette chambre de représentants se renouvelât pour lors en entier, car il faut que cette branche de la législature soit la portion la plus démocratique du système. Quant au conseil des Anciens, au directoire, je ne vois aucun inconvénient, je vois même des avantages à lui donner plus de stabi-

lité ; et le renouvellement par tiers, qui m'a toujours paru un défaut dans le conseil des Cinq-Cents, me semble une combinaison utile pour celui des Anciens. Au reste, il faut convenir que l'organisation représentative des sociétés n'a pas été soumise à des expériences assez nombreuses, ni assez sincères, pour qu'un homme de bonne foi puisse avoir à cet égard des idées certaines sur les modifications secondaires. Ce qu'il y a d'indubitable, c'est que la constitution doit garantir, et par conséquent ne doit pas violer la déclaration des droits ; c'est que le gouvernement doit avoir toute la force nécessaire pour en maintenir l'exercice sans pouvoir y porter impunément atteinte ; qu'il doit y avoir dans le pouvoir exécutif beaucoup d'énergie, dans le pouvoir judiciaire beaucoup d'indépendance, dans le conseil des Anciens beaucoup de maturité, dans celui des Cinq-Cents beaucoup de démocratie. J'ajouterai que l'hérédité, bien loin d'être nécessaire, serait à présent aussi nuisible dans l'application qu'étrange dans le principe. Ces bases étant posées, et en convenant que la constitution de l'an III est beaucoup meilleure que celle de 89, et que son principal défaut est d'avoir été violée, je ne crois pas que les bons citoyens doivent répugner à aucune modification républicaine qui assurerait la liberté, l'égalité et l'ordre public ; je crois que le droit de faire ces modifications appartient imprescriptiblement à la nation ; et je pense de plus que, si les deux sortes de constitutionnels qui peuvent se réunir pour le bien

public formaient une coalition sincère contre les jacobins, les aristocrates et les royalistes, il serait utile, et ils devraient s'empresser d'y encourager les gouvernants actuels, non par augmentation de pouvoir, puisqu'ils sont toujours tout-puissants, mais par toutes les dispositions constitutionnelles qui leur assureraient une plus longue jouissance de l'autorité, suivie d'une existence où ils trouveraient à la fois dignité et sûreté.

Au reste, je ne parle point de ce bruit public par aucune envie qu'il s'accomplisse, ni en conséquence d'aucune réflexion de ma part sur les moyens d'y arriver légalement; mais seulement pour vous dire que, dans le cas où les dépositaires actuels de l'autorité trouveraient utile à l'intérêt public ou à leur intérêt personnel, de proposer à la nation la réforme de quelques points de la constitution, pourvu que celle-ci restât représentative, républicaine, et conforme aux principes de la déclaration des droits, toutes les modifications secondaires seraient, selon moi, beaucoup moins importantes que le rétablissement de la liberté, et l'union de la majorité des citoyens sous un gouvernement légal; car, à moins que le gouvernement ne prenne volontairement un grand parti, ou n'y soit forcé par des mesures dont je ne vois aucun élément, il n'y aura de longtemps en France ni légalité, ni majorité, ni liberté. On tournera continuellement dans le cercle vicieux du despotisme nécessité par le despotisme; on brouillera les idées, et l'on

aliénera de plus en plus les cœurs de tous les partis en bornant la politique intérieure à des fusillades d'émigrés, des expulsions de terroristes, ou des embastillements de patriotes ; en croyant mettre les scellés sur l'opinion publique en même temps que sur les presses, on ôtera de la liberté des républicains tout Français qui ne veut pas une république arbitraire, et l'on en fera des royalistes malgré eux, comme on persuadait dans notre département aux paysans qu'ils étaient des aristocrates ; tandis que je suis convaincu qu'il est de l'intérêt des gouvernants, qu'il est de notre devoir de concourir à tout ce qui réparerait les maux de la révolution, rectifierait les injustices, nommément les dernières vexations, et qu'on en saurait gré comme si c'étaient des bienfaits. Je suis aussi convaincu qu'il est encore temps de rapprocher les hommes qui jouissent du pouvoir et les hommes qui jouissent de la confiance publique ; que c'est le seul moyen qu'aient les directeurs de conserver ce qui leur plaît dans la situation à laquelle ils se trouvent élevés, et de se délivrer de ce qui, malgré cette situation, est pour eux quelquefois dangereux, et toujours pénible; je suis convaincu que, puisque la nation n'a pas eu l'énergie de maintenir ses droits, on doit se prêter à toute composition qui les lui rendrait, sans acception de personnes; et, quant à moi, si j'étais à portée d'y influer, je sacrifierais tout à cette idée, excepté mes principes, mes amis, et la mémoire des morts.

Si cette lettre devait être lue par des adversaires, et même par des indifférents, je sentirais l'inconvenance de supposer des arrangements auxquels personne ne pense, d'offrir une influence dont personne ne veut, de me donner une importance que je n'ai point. Mais cependant, puisque le directoire en met à mon éloignement; puisque non-seulement des ennemis, mais plusieurs amis même, croient que ma rentrée immédiate pourrait donner des inquiétudes fondées; puisqu'il est une doctrine, fort négligée à présent, mais dont les sectateurs ne m'ont pas oublié; il doit m'être permis de croire qu'il importe non-seulement au public, mais aux gouvernants eux-mêmes, de se rapprocher de cette pure doctrine de la liberté, et de dire que, dans tout ce qui ne lui est pas contraire, je puis servir plus utilement ma patrie en dedans qu'au dehors. En un mot si, dans le mouvement intérieur de la France, et dans le mouvement général de l'Europe, je dois, moi, me confiner dans un coin d'État despotique, ou me transporter dans un autre hémisphère, il faut du moins que j'aie la consolation de causer avec mes amis sur les chances de fermer patriotiquement le cercle révolutionnaire, et que je leur dise ce que je me dis tous les jours à moi-même, qu'il n'y a pas un moyen honnête quelconque d'y contribuer, depuis le plus hardi jusqu'au moins signifiant, auquel je ne sois prêt à me livrer, dussé-je n'avoir qu'une infiniment petite part au succès et pourvu qu'elle me parût y être

nécessaire, dussé-je enfin mourir une heure après avoir rendu à ma patrie un genre de service auquel je me croirais particulièrement appelé.

Je ne vous parle ici que de moi, mon cher ami, parce qu'après avoir reçu de vos nouvelles, je vous écrirai une lettre relative à vous, et à votre situation présente et future, dont mon cœur est sans cesse occupé avec toute la tendresse de l'amitié qui l'unit à vous, mon cher Louis, et qui l'animera jusqu'à son dernier soupir.

A M. MASCLET.

Wittmold, juillet 1798.

.... Au milieu des réflexions que je fais sans amertume, mais avec une profonde tristesse, je trouve une consolation bien douce dans le tableau que vous me tracez de la prospérité intérieure qui, à plusieurs égards, a suivi l'impulsion que la révolution lui avait d'abord donnée. Que serait-elle à présent si tant de maux, de folies et de dilapidations n'en avaient pas arrêté la marche? que deviendrait-elle d'ici à peu d'années si l'on voyait complétement s'établir la confiance et la liberté? Celles-ci décupleraient les fruits des premières semences que le jacobinisme n'a pu extirper du sol

préalablement conquis par nous, sur l'aristocratie de toutes les espèces, et sur la bureaucratie royale.

Ne nous aveuglons cependant pas sur le degré de cette prospérité. Le prix des effets nationaux et des terres patrimoniales, la nullité de toute hypothèque française aux yeux des étrangers, l'intérèt de l'argent, prouvent que l'ajournement de la liberté et de la justice est aussi celui de la fortune publique, et, en économie comme en politique, l'effet d'une suspension ne se borne pas au temps qu'elle dure. Ces produits de la terreur passée et de la crainte actuelle, n'appartiennent point aux premières années de la révolution; ils sont inséparables d'un système inquiétant et arbitraire. Comment voulez-vous de la sécurité quand on proclame que l'injustice est à l'ordre du jour? Comment voulez-vous des lumières, et des lumières utiles, quand toute discussion est interdite par la police, toute moralité méprisée par le gouvernement? Comment pouvez-vous dire que l'institution existe, qu'elle est solide, lorsque tous les principes fondamentaux, lorsque l'esprit et la lettre de cette institution, toutes les conséquences qui en dérivent, sont journellement foulés aux pieds par ceux qui s'en déclarent exclusivement les gardiens? Ceux-ci, au lieu de dire : *Nous commençons mal afin de finir bien*, seraient plus sincères en avouant qu'ils vivent au jour le jour, parce que, ne pouvant se fier ni au parti royaliste, ni au parti jacobin, et étant dégoûtés plus que jamais du parti

national, qui a eu des torts récents envers eux, ils ne savent comment concilier les institutions démocratiques, représentatives et libérales, avec le despotisme dont ils croient que des chefs impopulaires ont besoin, pour défendre contre tous les partis ces mêmes institutions auxquelles, au moment même où ils les violent, leur propre existence est attachée.

Et ne pensez pas que j'aie la niaiserie de supposer que l'on puisse *tout vaincre, tout sauver, tout persuader,* en se bornant à la proclamation des droits de l'homme. Non, je crois qu'il faut une police active, un gouvernement vigoureux, des lois sévères et sévèrement exécutées; mais si l'on veut fonder une république, il faut que ces lois soient justes et que l'exécution en soit imperturbable. Je conviens que de notre temps il y eut trop de douceur et d'impunité; et cependant il ne faut pas comparer nos difficultés sous un pouvoir exécutif, dont l'inertie était malveillante, avec la situation plus avantageuse d'un directoire, plus intéressé que qui que ce soit à réprimer les factions. Je ne pense pas que le gouvernement doive mettre de côté l'expérience qu'il a acquise, abandonner à ses ennemis la tactique dont ils se servent contre lui, et se mettre lui-même à la merci de ses adversaires, ou même des indifférents; mais je suis convaincu que la balance qu'il prétend tenir vacillera toujours dans ses mains jusqu'à ce qu'il l'ait posée sur une base réellement constitutionnelle de liberté

et de justice ; que rien n'encourage et ne fortifie davantage les factieux qu'un système incertain de réactions, un mélange d'actes d'indulgence achetés par l'intrigue, et d'actes de tyrannie commandés par la haine ou la peur, par un mécontentement général, et une méfiance réciproque entre les gouvernants et les gouvernés ; je crois que les uns et les autres doivent consolider leur sûreté mutuelle, et que, pourvu que la tactique des premiers s'arrête enfin au point où le despotisme et l'iniquité commencent, ils trouveront dans les bons citoyens le seul appui solide qu'un gouvernement républicain puisse se donner.

Il faut avouer, mon cher ami, que de part et d'autre les préliminaires de fructidor n'ont pas été encourageants. Quelque décidée que soit ma désapprobation des attentats de cette journée et des mesures qui en ont été la suite, je conviens que les renseignements successifs que je reçois me prouvent qu'indépendamment des conspirateurs, le directoire n'a pas trouvé dans la plupart des patriotes influents les dispositions et l'énergie propres à le rassurer. Quelques-uns, mais en trop petit nombre, ont tâché de combattre la pitoyable magie des salons. Je regrette que ceux-là ne se soient pas expliqués plus nettement à la tribune, sur les principes, les faits, les sentiments, et les intentions, de manière à tout dire sans détour, et à prononcer leur opposition à tous les ennemis de la constitution républicaine et jurée, en donnant assistance sincère et autant de

considération qu'il était possible, aux gouvernants qu'ils avaient trouvés là, pourvu que ceux-ci les aidassent cordialement à faire respecter et aimer la république, que tous avaient le devoir de maintenir.

Le gouvernement est aujourd'hui bien loin de ces intentions conciliatoires et libérales, et soit que les royalistes ou les jacobins prennent le dessus, sa méfiance actuelle, fût-elle justifiée par des circonstances antérieures, pourra lui être individuellement nuisible. Je crois, au contraire, que la république et eux-mêmes n'auraient rien à craindre et auraient beaucoup à gagner à l'adoption d'un plan fort différent de toute réaction, puisqu'il réunirait les républicains de cœur, les républicains d'intérêt, les républicains de devoir dans une route de liberté, d'égalité et de justice, que la grande masse du peuple français, dont le nom est traité avec tant de mépris par les partisans de l'oppression provisoire, regarderait bientôt comme la seule route du bonheur.

Mais, comme les hommes qui ont le pouvoir ne renonceront à leur système que lorsqu'ils s'y croiront personnellement intéressés, et comme ce moment, qui ne dépend pas de nous, doit venir tôt ou tard, il me suffit de vous dire que ma manière de considérer notre situation publique n'est point changée, et j'en reviens à ma situation personnelle.

On parle de brouillerie avec le Danemark; quel est le pays neutre où je pourrais alors me retirer? quelle est la république alliée où je puis espérer du

repos? Il me semble que votre ancienne idée de Hollande serait dans ce cas préférable à toute autre. Je sais qu'on m'y verrait avec bienveillance; Maubourg et moi y vivrions très-frugalement dans une solitude écartée; nous serions moins éloignés de nos familles, qui, après avoir terminé leurs affaires, viendraient nous y joindre; nous aurions plus souvent et plus sûrement des nouvelles de nos amis, et notre cher Masclet viendrait peut-être nous y embrasser.

Voilà donc lord Cornwallis occupé à conquérir et pacifier l'Irlande comme autrefois l'Amérique? Le choix de Kilmaine pour commander sur nos côtes annonce un projet de secours à ses compatriotes. Il serait important de leur inspirer de la confiance, et surtout de la justifier. Nous venons d'apprendre la prise de Malte. Après de vives anxiétés sur le sort de notre armée flottante, elle est à présent en sûreté, et nous devons espérer de grandes choses.

Adieu, mon cher Masclet, je ne veux pas entamer une autre page; je sens que je ne finirais pas.

A M. HAMILTON.

Wittmold, 12 août 1798.

Votre lettre du 28 avril m'est heureusement parvenue, mon cher Hamilton; vous me parlez avec

une touchante amitié, de la bienveillante réception qui m'attend en Amérique; mais vous ne pouvez, dites-vous, me presser de hâter mon départ, dans les circonstances actuelles. Vraiment, mon cher ami, c'est bien contre mes désirs que j'ai été forcé de le différer si longtemps. Aussitôt après ma délivrance, j'aurais voulu aller à bord; mais il était impossible que ma femme s'embarquât dans l'état où elle se trouvait, et je ne pouvais me résoudre à la quitter. J'ai été retenu jusqu'au moment où elle a pu entreprendre un voyage en France, nécessaire à ses affaires. J'attends de ses nouvelles; puissé-je en recevoir aussi qui me donnent l'espoir d'une réconciliation entre les États-Unis et le gouvernement français!

Vous savez que si mon attachement à mon pays natal n'est pas altéré, les mesures des gouvernants répugnent en général à mes sentiments; et malgré les obligations que j'ai à quelques-uns d'eux, pour ma délivrance, je ne puis être considéré comme leur ami personnel. Vous savez aussi que l'indépendance, la dignité, le bonheur des États-Unis me sont plus chers qu'à personne; mon opinion devrait donc avoir quelque poids auprès de vous. Or, je crois être assuré, autant que j'en puis juger à la distance où je suis, des meilleures dispositions où se trouve à cet égard le directoire. — Dans cette hypothèse, mon cher ami, au moment où aucune puissance du continent européen ne peut résister à la république française, je crois très-conforme à

l'honneur et à l'intérêt des États-Unis de faire la moitié du chemin, pour arriver à une réconciliation. Jamais, et encore moins depuis vos déclarations, je ne serai assez injuste envers quelques-uns de mes meilleurs amis, pour supposer que l'esprit de parti, des préventions ou des rancunes particulières, puissent dans cette grave circonstance influencer leur conduite. Que l'Amérique, lorsqu'elle est outragée, maintienne sa dignité et ses droits; mais si une ancienne alliée, qui n'a pas de prétentions à regretter ni à faire valoir, veut se rapprocher d'elle, j'ai la confiance que les deux partis qui divisent le pays se réuniront pour effectuer une réconciliation.

Puisque vous m'avez parlé de la différence de nos opinions sur la révolution européenne, je remonterai au temps où, suivant ce que je vous avais souvent prédit, je me suis engagé dans la lutte jusqu'au 10 août, lorsque, malgré les offres d'une faction puissante, j'ai cru de mon devoir de résister ou de tomber, en restant toujours fidèle à mon serment constitutionnel.

L'amour passionné de la liberté qui m'a conduit en Amérique, me disposait naturellement à adopter son système démocratique et républicain. En restant pénétré de tous les dangers d'une royauté et d'une aristocratie anglaises, je reconnaissais aussi les défauts de nos premières expériences; j'en avais conclu que la science de l'organisation sociale n'avait pas été suffisamment étudiée, et je souhaitais qu'il

pût y avoir une épreuve universelle.— Les premiers principes cependant me paraissaient indubitables. Cette doctrine fondamentale des droits de l'homme et du citoyen, réduite à ce que je croyais nécessaire et suffisant, fut proclamée par moi, et après le triomphe national du 14 juillet 1789, une milice civique fut instituée pour se mesurer contre les armées permanentes de l'Europe.

Bientôt après, tous les abus anciens, toutes les prétentions héréditaires disparurent. Cependant une présidence héréditaire du pouvoir exécutif fut établie dans la famille royale; et cette décision était si conforme à la volonté du peuple, à l'opinion de ses représentants, et aux circonstances d'alors, qu'au mois de juin 1791, la presque unanimité de notre assemblée constituante, quelque mécontente qu'elle fût du roi, aima mieux le replacer sur le trône constitutionnel que de compléter l'établissement du gouvernement républicain. L'étendue de la prérogative anglaise fut jugée inadmissible, particulièrement à cause de notre situation militaire. Si on croyait ne pouvoir qualifier de monarchie une constitution telle que la nôtre, ou si elle devait graduellement conduire à l'adoption d'un gouvernement entièrement électif, on jugeait cet inconvénient moins fâcheux que celui des usurpations sur le droit de la souveraineté nationale ou sur la liberté des citoyens. C'est d'après cette manière de voir qu'au milieu des orages populaires, des intrigues des factions, des machinations étrangères, une constitu-

tion a été librement discutée et adoptée par la nation. Elle avait à la vérité des défauts, mais elle ne contenait rien de contraire aux droits des hommes, et elle renfermait des moyens légaux et faciles d'améliorations.

C'est contre cette constitution que les vieux gouvernements se sont coalisés; c'est à eux autant qu'aux jacobins qu'on doit attribuer son renversement. — Jusqu'alors les excès, trop souvent impunis, n'avaient pas été officiels; lorsque l'anarchie et l'assassinat eurent abattu le patriotisme honnête, les rois eurent la satisfaction de voir s'éteindre tout désir d'imitation en Europe.

Leurs espérances de conquêtes furent cependant désappointées; les gardes nationales désarmés à l'intérieur, coururent aux frontières et combattirent avec une force irrésistible pour l'indépendance nationale. Pendant trois ans, la république n'a été en France qu'un nom souillé par une extravagante et sanguinaire tyrannie. A ces malheurs succéda l'établissement d'une constitution, celle qui a été violée au 18 fructidor. Je ne prétends pas que la France jouisse à présent de la liberté; mais, quoique la première constitution et celle de l'an III, préférable sous plusieurs rapports (en particulier par l'établissement de deux chambres), ne soient considérées par moi que comme des objets secondaires comparés à l'importance de la doctrine fondamentale, je suis persuadé que la liberté peut être consolidée en France et dans les autres pays sur la base des

gouvernements électifs plutôt que sur celle des présidences héréditaires. Cette opinion n'est pas seulement le résultat de mes inclinations républicaines, elle tient aussi à la situation des hommes et des choses; elle a été même adoptée par beaucoup de patriotes monarchistes, qui trouvent que la résurrection de la monarchie française, lorsqu'il s'agirait de déterminer le choix et les pouvoirs d'un roi, causerait plus de troubles qu'elle n'aurait d'avantages.

Comment, dans cette situation, moi le vieil ami des principes américains, ne reconnaîtrais-je pas avec joie qu'il serait impolitique de rétablir une magistrature héréditaire, dont la destruction avait été illégale, mais dont je n'ai jamais souhaité l'éternité? Pourquoi n'espérerais-je pas que des gouvernements électifs, avec des différences de formes et une similitude de principes, pourront être assez bien combinés pour assurer l'établissement d'une vertueuse liberté? Est-il donc indispensable, pour être libre, d'avoir un roi? Cette obligation serait-elle attachée nécessairement à un territoire vaste et peuplé? Je ne le pense pas; et, jusqu'à ce que l'expérience ait été tentée, je trouverai qu'il vaut mieux suivre les principes américains que de nous mettre à la mode anglaise.

Mais c'est trop parler politique, mon cher Hamilton; je n'ai pas la prétention de croire que, sur un pareil sujet, des amis qui ont une opinion arrêtée puissent se persuader l'un l'autre. J'ai voulu seulement vous montrer les motifs de ma conduite.

Je vous remercie bien tendrement de la manière vive et affectueuse dont vous exprimez les bienveillantes dispositions de l'Amérique en ma faveur, et vos propres sentiments. Je suis pénétré de mes obligations envers ce pays bien-aimé, dont je serai toujours prêt à payer de ma vie la prospérité. Je suis heureux et fier des sentiments que ses vertueux et constants citoyens m'ont conservés, de ceux de mes plus intimes compagnons, des vôtres particulièrement, mon cher Hamilton. J'espère que vous êtes assuré que notre ancienne amitié n'a souffert dans mon cœur aucune diminution, et que depuis les premiers instants où s'est formée notre union fraternelle, jusqu'au dernier moment de ma vie, je serai pour toujours votre ami bien tendre.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Wittmold, 20 avril 1798.

Mon cher général,

Quelque incertain que je sois sur le sort de mes lettres, je suis heureux de toutes les occasions qui se présentent de vous donner de mes nouvelles, et, quoique les sentiments qui depuis ma jeunesse ont animé mon cœur n'aient pas besoin de vous être rappelés, je trouverai à vous les exprimer, tant que

je serai bien involontairement loin de vous, une consolation aussi douce qu'elle m'est nécessaire. J'ai pris soin de vous tenir au courant de tous mes intérêts de famille, et il suffit aujourd'hui de vous dire que ma femme, après avoir été fort malade ce printemps, est assez bien rétablie pour nous quitter, et faire une course indispensable en France; ses deux filles et son gendre l'ont accompagnée; l'aînée restera en Hollande avec son mari, Charles Maubourg. Je suis ici avec George, dans une propriété qui appartient à ma tante, madame de Tessé, et nous y attendons avec inquiétude les nouvelles de la chère voyageuse.

Il m'a semblé, par une lettre d'Hamilton, où il parle bien affectueusement de mon projet de départ pour l'Amérique, qu'il craignait que la malheureuse dissension entre les deux républiques n'amenât quelques inconvénients pour moi. Il est inutile dans ce moment de discuter cette opinion, puisqu'il m'est impossible, avant d'avoir des nouvelles de la santé et des affaires de ma femme, d'entreprendre un voyage où bientôt peut-être elle pourrait nous accompagner mon fils et moi.

Vous savez trop bien, mon cher général, que l'affection, le devoir, la convenance, m'indiquent les rivages bien-aimés de l'Amérique comme le lieu naturel où je dois fixer ma retraite, pour qu'il ne soit pas superflu de vous dire que tous ces délais me sont fort pénibles; mais je compte sur vous pour expliquer à mes amis, lorsque l'occasion se présente,

les raisons qui, d'un mois à l'autre, m'ont retenu sur le continent. Je vous en aurai d'autant plus d'obligation que j'ignore encore si les expressions de mon respect et de ma reconnaissance sont parvenues aux États-Unis.

Vous recevez sans doute régulièrement les nouvelles de la politique européenne. S'il est à souhaiter, pour le bonheur du monde, que le nord et le sud de l'Amérique parviennent à adopter graduellement les principes sur lesquels l'indépendance et la liberté des États-Unis ont été heureusement fondés, il est probable que la destinée de la révolution, j'en ai toujours exprimé l'espoir, sera de parcourir l'ancien monde, et que la coalition des rois contre notre première constitution, leur mépris pour nos institutions militaires, doivent, par les communications mêmes que la guerre amène, accélérer l'émancipation de leurs sujets. C'est encore là une espérance ancienne et avouée, mais les promoteurs, en Europe, d'une liberté vertueuse, vraiment américaine, et d'une égalité légale, craignaient plus de les voir souiller et défigurer, que les anciens gouvernements à qui l'on doit attribuer, en grande partie, l'encouragement secret des excès révolutionnaires : ils étaient loin de prétendre que l'imitation de leur conduite dans les occasions que leur procuraient les agressions royales ou nobiliaires, lorsqu'ils avaient à aider leurs voisins dans la conquête de leurs droits, pussent jamais autoriser la moindre prétention contre l'indépendance des autres peuples.

Sans revenir sur les événements dans lesquels j'ai à déplorer la perte d'amis chers et de proches parents, sans même examiner la situation actuelle autrement que pour juger indépendamment des chances de monarchie arbitraire, de despotisme militaire, ou d'anarchie jacobine, quelles seraient les meilleures conditions pour établir la liberté, il me paraît, non-seulement à moi, que des inclinations et des habitudes américaines pourraient égarer, mais aussi à des patriotes plus monarchiques, il paraît, dis-je, évident que ces conditions se trouvent toutes à présent dans le système des gouvernements électifs. Quand, comment pourront-ils se consolider? Dieu seul le sait! Mais si l'on y travaillait avec ardeur, sans aucun doute on arriverait au but.

Tous les rois de ce continent tremblent, maintenant, sous l'irrésistible pouvoir de la France. On a dernièrement tenté d'entraîner les cours de Suède, de Danemark et de Prusse, dans une nouvelle coalition contre nous; ces efforts ont été vains. Les rois de Sardaigne et de Naples portent encore leurs couronnes, la paix à Rastadt n'est pas conclue, mais les dernières nouvelles sont favorables. M. Pitt, personnellement intéressé à souffler le feu de la guerre, et l'empereur russe, dont la folie a pris un caractère antigallican, espèrent encore décider l'Autriche à reprendre les armes; elle paraît s'y refuser. L'incertitude sur ce point ne peut se prolonger. — L'esprit d'insurrection en Irlande, excité par le despotisme craintif des ordres ministériels,



paraît assoupi sous l'administration plus humaine de lord Cornwallis. Tous les yeux sont à présent fixés sur la Méditerranée. L'idée de posséder l'Égypte n'est pas nouvelle, et sous le ministère de MM. de Vergennes et de Castries, j'avais remis des documents et fait des propositions sur cet objet.

L'occupation de Candie entrait dans ce plan, et Dumas, à son retour d'Amérique, alla reconnaître cette île. D'après le talent et les forces de Bonaparte, nous pouvons conclure que cette expédition sera conduite sur le plan le plus vaste, et que le sort de l'Asie sera fort intéressé dans la suite de ses opérations. A la prise de Malte, les chevaliers français, espagnols et italiens ont refusé de combattre contre leurs concitoyens ou leurs alliés. Jusqu'à présent on n'a pas appris que la flotte ait été rencontrée par Nelson. Parmi les amis qui pourraient m'apprendre quelques nouvelles, se trouve Louis Romeuf, mon ancien aide de camp. Après avoir passé l'hiver avec moi, il est à présent dans l'état-major de Bonaparte.

Je suis sûr, mon cher général, que votre cœur paternel a souffert pour moi des déplorables dissensions survenues entre l'Amérique et la France. Il faudra, pour les terminer, agir avec une généreuse prudence. Je suis loin de blâmer cet esprit de vigueur avec lequel l'indépendance et la dignité des États-Unis sont unanimement soutenues. J'en suis fier; et comment n'éprouverais-je pas de tels sentiments? Depuis vingt-deux ans, je les ai partagés avec une vive et, j'ai droit de le dire, une patrio-

tique ardeur ; mais j'espère que tout s'arrêtera au point exigé par l'honneur et les intérêts du pays. Si l'esprit de parti, les préjugés personnels, la rancune et l'orgueil venaient ajouter aux difficultés, ma consolation est de penser que votre caractère et votre situation si élevés, vous donnent le pouvoir, comme vous avez, j'en suis sûr, le désir de terminer cette déplorable querelle entre deux nations dont les troupes furent heureusement unies sous vos ordres.

Mes moyens d'avoir des nouvelles sont très-bornés ; cependant, le 17 juin, un ancien député, sur l'honnêteté et l'amitié duquel je puis compter, m'a écrit pour me rappeler que j'étais parti, à l'époque de mon premier voyage en Amérique, non-seulement sans permission, mais contre la défense du gouvernement, et me conseiller vivement de m'embarquer comme volontaire, pour aller travailler à la réconciliation de mes deux patries. Je ne sais si cette proposition est connue des gouvernants actuels. Mon correspondant m'annonce aussi une prochaine réforme des lois sur les vaisseaux neutres. J'ai répondu que, lorsque je m'étais engagé au service de la cause américaine, mon but était positif et précis ; qu'ici tout était obscur pour moi ; qu'avant de chercher à profiter de la confiance des États-Unis, il faudrait, pour avoir les moyens de les convaincre, que je fusse convaincu moi-même de l'intention où serait le gouvernement français de traiter avec cette générosité et cette bienveillance

que j'ai toujours jugé être la meilleure politique dans les relations de deux sœurs républiques. Tout cela peut être insignifiant; j'ai cru cependant devoir vous le communiquer. J'ai depuis entendu parler de quelques mesures prises pour restreindre les corsaires, dont les déprédations, très-souvent ignorées du gouvernement, ont été, je le crois, fort au delà de ses intentions. Plusieurs personnes parfaitement disposées pour l'Amérique et ennemies du directoire, m'ont assuré qu'il y avait eu aussi de réels sujets de plaintes contre la conduite de quelques capitaines de vaisseaux américains. Je ne puis juger de la vérité de ces assertions; mais, dans le cas où il y aurait des torts à réparer, je dois vous instruire de tous les renseignements qui me parviennent.

Enfin, mon cher général, d'après les nouvelles que je reçois, je suis tout à fait persuadé que le directoire français désire être en paix avec les États-Unis. Le parti aristocrate, dont la haine pour l'Amérique date du commencement de la révolution européenne, et le gouvernement anglais qui, depuis la déclaration d'indépendance, n'a rien oublié ni pardonné, se réjouissent, je le sais, de la perspective d'une rupture entre deux nations autrefois unies pour la cause de la liberté, et ils s'efforcent, par tous les moyens en leur pouvoir, de nous précipiter dans une guerre. Je ne redoute nullement les moyens de corruption que les puissances étrangères voudraient employer en Amé-

rique ; il n'en est pas de même de leurs artifices pour remuer à leur profit les différentes passions des hommes ; les plus honnêtes, les plus éclairés ne sont pas toujours les moins disposés à subir cette influence. Mais vous êtes là, mon cher général, indépendant des partis, vénéré par tous, et si, comme je l'espère, vos renseignements vous portent à juger favorablement les dispositions des gouvernants français, votre influence doit empêcher que la brèche soit agrandie, et assurer une noble et durable réconciliation.

Offrez, je vous prie, mon cher général, mes tendres respects à madame Washington, à miss Éléonore *. J'ai le plaisir de parler sans cesse avec George, de Mount-Vernon, de ses chers et vénérés habitants, des douces obligations si profondément senties, contractées par le père et le fils envers celui qui est devenu un père pour tous deux. — Adieu, mon général vénéré ; agréez, avec votre affection accoutumée, les expressions bien insuffisantes de tous les sentiments que vous a voués votre filial ami.

* Miss Custis, petite-fille de madame Washington.

DU GÉNÉRAL WASHINGTON

AU GÉNÉRAL LAFAYETTE.

Mount-Vernon, 25 décembre 1798.

Je dois d'abord vous remercier de vos différentes lettres.

Convaincu comme vous devez l'être de ce que j'éprouve, il est bien superflu de vous témoigner la satisfaction que j'ai ressentie en apprenant non-seulement votre délivrance, mais de meilleures nouvelles de votre santé qu'on ne devait s'y attendre après une si longue et si rigoureuse captivité, que madame de Lafayette a également pu supporter. Parmi vos nombreux amis, aucun ne peut vous offrir des félicitations plus vives que les miennes, aucun n'adresse au ciel des vœux plus sincères que moi pour le parfait rétablissement de votre femme.

Il est également inutile d'expliquer les raisons de mon long silence. En recourant à vos lettres, vous trouverez mon excuse; car si vous vous étiez embarqué à l'époque que vous annonciez, aucune lettre n'aurait pu parvenir en Europe avant votre départ. Ce n'est que par celle du 20 août que j'ai eu la première idée que mes nouvelles pourraient

encore vous y trouver. Elle * m'est arrivée à Philadelphie, où je m'étais rendu afin de régler quelques arrangements militaires, qui ne m'ont laissé aucun loisir.

J'entre dans ces détails pour effacer de votre esprit, si jamais un doute avait pu s'y élever, la pensée que mon amitié pour vous ait éprouvé aucune diminution. Personne ne vous recevra plus à bras ouverts, et avec une plus ardente affection que moi, lorsque l'harmonie sera rétablie entre ce pays et la France. Mais il serait peu sincère et tout à fait contraire à l'amitié que je vous porte de dire que je désire vous voir arriver avant cette époque. Assurément, mon cher monsieur, les scènes dont vous seriez témoin, la part que vous vous empresseriez d'y prendre en cas de rupture et lors même que les affaires resteraient *in statu quo*, vous mettraient dans une position où aucune prudence humaine ne saurait vous tirer d'embarras. En un mot, vous perdriez la confiance de l'un ou de l'autre parti, peut-être de tous deux, si vous vous trouviez ici en de telles conjonctures.

Ce serait dépasser les bornes d'une lettre que d'essayer de vous faire un tableau complet de la politique et de l'état actuel de ce pays. C'est avec le temps qu'on pourra la tracer avec fidélité. Voici pourtant, en peu de mots, ce qu'on peut dire.

* Nous ne possédons pas plusieurs autres lettres adressées à la même époque au général Washington.

Il existe aux États-Unis un parti formé par la combinaison de différentes causes, opposé à toutes les mesures du gouvernement, déterminé (ainsi que le prouve toute sa conduite) à contrarier les rouages de la constitution, à en changer la nature d'une manière détournée ou à la renverser. Pour arriver à un tel but, il n'est pas de moyens dont on n'ait tenté l'emploi. Les amis du gouvernement qui veulent maintenir la neutralité, et conserver leur pays en paix, ont été accusés d'être monarchistes, aristocrates, infracteurs de la constitution. Mais la constitution eût été annulée si d'autres interprétations avaient été admises et si le peuple n'avait ouvert les yeux sur les intolérables injures faites par le directoire à notre commerce. Les mêmes hommes qui attaquaient leurs adversaires attachés à des principes purement américains, les accusaient d'agir sous l'influence de l'Angleterre, d'être dirigés par ses avis, et même d'être ses pensionnaires, se faisaient un mérite d'être les amis exclusifs de la France, quoiqu'ils n'eussent pas plus d'attachement pour cette nation que pour le Grand Turc.

Ceci n'est qu'une courte esquisse ; il faudrait beaucoup de temps pour donner des preuves. J'ai voulu seulement vous faire juger quelle serait votre situation au milieu d'une semblable crise. Quant au désir bien digne de votre cœur, que je fasse tous mes efforts pour détourner les désastreux effets d'une rupture entre nos patries, croyez-moi, mon cher ami, personne ne peut considérer une telle

rupture avec plus d'horreur que moi; personne, durant tout le cours de mon administration, n'a travaillé plus constamment, avec plus de sincérité et de zèle que je ne l'ai fait, à détourner ce malheur, à rendre non-seulement justice à la France, mais à la favoriser dans tout ce qui s'accordait avec la neutralité proclamée à la face du monde, sanctionnée par le congrès, approuvée par les législatures des États et par tout le peuple dans les réunions de villes et de comtés; mais ce n'était pas la neutralité que la France voulait obtenir. Tandis que ses agents répétaient toujours le mot de paix, et prétendaient qu'ils ne voulaient pas nous envelopper dans leur querelle avec la Grande-Bretagne, ils prenaient ici des mesures qui devaient inévitablement amener la guerre, et lorsqu'ils virent le gouvernement déterminé à maintenir constamment son plan de neutralité, ils essayèrent de lui enlever la confiance du peuple, secondés qu'ils étaient par quelques hommes agissant, je le répète, non par attachement pour la France, mais pour détruire notre gouvernement.

De là sont venues toutes les accusations de ces hommes contre les amis de la paix et de l'ordre. On ne doute pas qu'il ne faille leur attribuer l'infraction des traités, la violation des lois des nations, l'oubli des règles de la justice et même d'une saine politique. Ils n'ont pas seulement trompé la France, ils se sont trompés eux-mêmes, comme l'événement l'a prouvé; car, dès que les citoyens de ces pays

ont eu une juste connaissance de la nature de la querelle, ils se sont levés comme un seul homme, ils ont offert leurs services, leurs vies, leurs fortunes pour défendre le gouvernement de leur choix. Ce mouvement a été suivi, de la part de nos adversaires, d'une déclaration dont d'autres apprécieront la sincérité. Ils s'engagent, dans le cas où les Français tenteraient une invasion, à être les premiers qui marcheraient pour repousser une attaque.

Vous ajoutez que le directoire est disposé à accommoder tous nos différends... S'il est sincère dans cette déclaration, qu'il le prouve par ses œuvres! de simples paroles ne peuvent plus faire beaucoup d'effet à présent. Je puis affirmer que le gouvernement et le peuple des États-Unis accueilleront de grand cœur une négociation loyalement conduite, que leur plus ardent désir est de vivre en paix avec tout le monde, pourvu qu'on ne les trouble pas dans l'exercice de leurs justes droits. Leur patience, leurs sollicitations pour le redressement des torts et des insultes dont ils avaient à se plaindre, en sont d'irrécusables preuves; mais il ne faut pas en conclure que, tant qu'ils conserveront le sentiment de leur dignité et de leur indépendance, ils puissent impunément permettre qu'on les opprime, ni laisser diriger ou influencer leurs affaires intérieures par un pouvoir étranger.

La tactique de la France et de l'opposition a été de faire supposer que ceux qui travaillaient à conser-

ver la paix, agissaient par attachement à la Grande-Bretagne. Vous pouvez être assuré que cette assertion n'est appuyée sur aucun fondement, et n'a eu d'autre but que d'exciter les clameurs populaires contre les hommes pacifiques qu'on voudrait écarter.

Il n'est pas douteux cependant qu'il n'y ait parmi nous plusieurs personnes qui voudraient voir leur pays s'engager dans la cause de l'Angleterre, de même que d'autres désirent qu'il s'allie avec la France. — Mais soyez encore bien certain que les pouvoirs constitués et une portion considérable du peuple ne sont attachés qu'à un intérêt national; qu'ils ne voudraient, dans aucune circonstance, prendre part à la politique et aux querelles de l'Europe, moins que jamais assurément, depuis que la France, ayant renoncé au principe établi par elle-même, intervient dans les affaires de toutes les nations neutres ou belligérantes et met le monde en combustion.

Après mon adresse d'adieu au peuple des États-Unis, vous aurez été surpris que j'aie consenti à reprendre l'épée *. Puisque j'avais combattu huit ou neuf ans contre l'invasion de nos droits par une

* Plusieurs envoyés extraordinaires des États-Unis avaient essayé inutilement de mettre un terme aux difficultés dont nous avons parlé p. 90 de ce volume. — Le 7 juillet 1798, leur gouvernement déclara que tous les traités qui le liaient avec la république française étaient annulés. En même temps, le général Washington fut appelé au commandement de toutes les troupes destinées à repousser l'invasion dont l'Amérique était menacée par le directoire.

puissance, je ne pouvais rester spectateur indifférent des tentatives d'un autre gouvernement qui, pour arriver au même but d'une manière différente, ne peut pas même alléguer le moindre motif à l'appui de ses prétentions.

Je n'exprimerai aucune opinion sur la politique de l'Europe, n'ayant pas à démêler qui a tort ou raison. Je souhaite du bien à tous les peuples, à tous les hommes, et ma politique est très-simple : je crois que chaque nation a le droit d'établir la forme de gouvernement dont elle attend le plus de bonheur, pourvu qu'elle n'enfreigne aucun droit et ne soit pas dangereuse pour les autres pays. Je pense qu'aucun gouvernement n'a le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un peuple étranger, si ce n'est pour sa propre sécurité.

J'espère que madame de Lafayette atteindra le but qu'elle se propose dans son voyage en France, et qu'elle reviendra près de vous dans un meilleur état de santé. Recevez mes félicitations sur le mariage de votre fille aînée. Offrez à toutes deux et à Virginie l'assurance du respect le plus affectueux. J'ai écrit à George ; madame Washington se joint à moi bien cordialement, ainsi que ferait le reste de la famille si elle était ici. Nous vous souhaitons tout le bonheur que cette vie peut procurer, en compensation de vos longues souffrances.

J'ajouterai, ce que vous savez déjà, que je suis avec la plus sincère amitié et la plus tendre estime, votre, etc.

CORRESPONDANCE

DEPUIS LE MOIS DE FÉVRIER 1799 JUSQU'AU 18 BRUMAIRE (8 NOVEMBRE 1800).

A MADAME DE TESSÉ *.

Vianen, près d'Utrecht, 18 février 1799.

. . . .

Comme l'égoïsme public se manifeste en poltronnerie pour ne pas faire le bien malgré les gouvernants et en amour-propre pour ne le jamais faire avec eux, il en résulte que les hommes qui ont le pouvoir ne sont point intéressés à en faire un bon usage, et que tous les autres mettent leur prétention civique à ne se mêler de rien. Cela n'empêchera pas la destruction de toute puissance qui osera lutter contre la république. Les conscrits partent en pleurant, chantent en chemin et arrivent invincibles; le regret qui reste au village n'affecte plus ni les battants ni les battus. On croit, malgré la mission du général Bellegarde, au renouvellement de

* Madame de Tessé, tante du général Lafayette, était alors en Holstein. Voyez les notes de la p. 7 du troisième volume, et de la p. 328 du septième. — Le général Lafayette venait de s'établir en Hollande.

la guerre, du moins avec l'Autriche *. Lorsque le général Mack, brouillé avec sa garde nationale, est venu rendre son épée à Championnet, épée qu'il avait reçue du gouvernement britannique : « re- » prenez-la, lui a dit Championnet, les manufac- » tures anglaises sont de contrebande chez nous. » Joubert a été moins galant, et lorsque le général Mack lui a parlé de son échange : « Ma foi! mon- » sieur, lui a-t-il dit, vous pouvez aller où vous » voudrez; je ne connais pas un officier français » qui voulût être échangé pour vous. ** » A ces

* Après le traité avec l'Autriche, signé à Campo-Formio, le 17 octobre 1797, un congrès fut indiqué à Rastadt pour la conclusion de la paix entre la France et l'empire germanique. Les plénipotentiaires français Bonnier, Roberjot et Jean de Bry, envoyés à ce congrès, déclarèrent que, si l'empereur de Russie, Paul I[er], qui, le 23 octobre 1798, avait conclu avec la Porte un traité d'alliance contre la France, obtenait de la diète de Ratisbonne l'entrée de ses troupes sur le territoire d'Allemagne, par ce seul fait les négociations seraient rompues. La mission du général autrichien Bellegarde n'empêcha point la reprise des hostilités dès les premiers jours du mois de mars 1799, et les entreprises d'une seconde coalition, composée de l'Angleterre, de l'Autriche, d'une partie des États germaniques, des rois de Naples et du Portugal, de la Russie, de la Turquie et des États barbaresques.

** Les hostilités du royaume de Naples précédèrent de quelques mois les efforts de la seconde coalition. Le 21 novembre 1798, une armée napolitaine de 50,000 hommes, commandée par le général autrichien Mack, avait attaqué les avant-postes français sur la frontière des États romains, érigés en république, au commencement de février, après le meurtre du général Duphot et la violation du droit des gens contre la légation française. Cette armée fut battue le 5 décembre à Civitá-Castellana, par les généraux Championnet et Macdonald. Le 23 janvier 1799, la ville de Naples fut occupée par nos armes. Le général Mack, menacé par la mi-

anecdotes patriotiques, j'en ajouterai une du parti opposé. Le général français ayant fait sommer le corps napolitain de Roger de Damas de mettre bas les armes comme avaient fait tous les autres, Roger est venu en avant. « Messieurs, a-t-il dit, nous ne » portons pas la même cocarde, mais nous avons » le même cœur; car je suis Français, et vous sen- » tez bien que je me défendrai. » Aussi l'a-t-il fait avec autant de courage que de talent, et malgré mon affection pour la France et pour la république, j'ai du plaisir à le voir si brillant. A propos de cocarde, ma chère cousine, je vous dirai que c'est à Utrecht que j'ai revu pour la première fois des troupes françaises; et vous devinerez que ce n'est pas sans émotion. Leur conduite en Hollande est fort bonne.

Ma femme a remis avant de partir au président Laréveillère une lettre pour mes compagnons d'exil *.

lice révoltée des lazzaroni, fut réduit à se réfugier dans les rangs de ses ennemis. On le conduisit à Milan, où commandait le général Joubert, et de là en France.

* On a vu, page 151 de ce volume, que madame de Lafayette avait été appelée en France pour ses affaires, au printemps de 1798. Voici la lettre qui lui fut envoyée par le général Lafayette : c'est la seule qu'il écrivit au directoire. Ses lettres de remerciment, en sortant de prison, étaient adressées au ministre des affaires étrangères, ainsi qu'aux généraux Clarke et Bonaparte. (Voyez la p. 81 de ce volume.)

Hambourg, 27 novembre 1798.

« Citoyens directeurs,

» Permettez qu'un citoyen, qui dut sa délivrance au gouvernement de sa patrie, cherche aujourd'hui à se prévaloir de cette

Il l'a lue devant elle, lui a dit qu'il en ferait part au directoire, ce qui a eu lieu sur-le-champ. Je suis persuadé que cette lettre ne produira rien; mais c'est un titre pour ceux qui auraient d'autres moyens de réussir, et c'en est un aussi pour prouver qu'au moment de mon départ pour la Hollande, ma femme et moi nous déclarions que je ne demandais pas à rentrer.

Je suis très-content de ce que j'ai vu de la Hollande. Le détour que j'ai fait m'a mis dans le cas d'y reconnaître beaucoup de bienveillance pour moi. Mon séjour ici sera tranquille et très-agréable. Il serait marqué par de grands témoignages de bonté si je n'étais pas résolu à y mener la vie la plus retirée. Nous allons pourtant après-demain à Utrecht chez le général Van-Ryssel, qui m'a reçu de la manière la plus touchante.

Il y a dans les patriotes de ce pays-ci un esprit excellent; les aristocrates et les jacobins y sont

obligation pour vous demander un acte de justice. Ce n'est pas de moi que je parlerai, et quoique mon cœur et ma raison me rappellent également mes droits, j'apprécie les circonstances qui m'écartent encore de mon pays. Mais en offrant de loin mes vœux pour sa liberté, sa gloire et son bonheur, je viens ici solliciter la rentrée du petit nombre d'officiers qui, dans une occasion dont la responsabilité appartient à moi seul, ne pouvant pas prévoir où les conduisait l'obligation d'accompagner leur général, tombèrent avec lui dans les mains des ennemis. Leur patriotisme éprouvé, dès les premiers temps de la révolution, s'est conservé dans toute son ardeur comme dans toute sa pureté, et la république ne peut pas avoir de plus fidèles défenseurs.

« Salut et respect. »

plus modérés que chez nous, de manière que, pour assurer la liberté des Bataves, il n'y a qu'à les laisser faire. Leur indépendance convient autant aux intérêts de la France qu'à ceux de la Hollande*. On assure que leur puissante alliée ne les tourmentera plus, et il paraît que rien n'y troublera mon repos. Pusy va réellement partir pour l'Amérique où il y a des espérances de réconciliation. Ce n'est que dans quelques jours que je pourrai causer avec vous, quoique de bien loin, sur mes projets de printemps. Jusqu'à présent, nous n'avons fait que nous embrasser les uns les autres. Adieu, ma chère cousine, je vous aime de toute la tendresse de mon cœur.

A M. MASCLET **.

Vianen, 7 mars 1799.

J'ai éprouvé une vive satisfaction en me voyant de ce côté-ci de la barrière. Quoique la tolérance hol-

* Lorsque Pichegru eut chassé les Anglais de la Hollande, on abolit le stathoudérat; et les Sept-Provinces, sous le nom de république batave, furent gouvernées par une assemblée législative, directement nommée par le peuple. Un traité de paix et d'alliance entre la France et les Provinces-Unies, avait été signé dans le mois de mai 1795.

** Voyez, sur M. Masclet, la p. 74 de ce volume.

steinoise soit si universelle que moi-même je n'en étais pas exclu, il y avait de l'inconvenance à vivre sous un de ces gouvernements anciens que j'ai déclarés être incompatibles avec mes principes; et lors même que des gouvernements populaires se mêlent de tyranniser. j'aime mieux m'en indigner sur le territoire républicain que d'avoir à dire ailleurs ce que j'en pense. Au reste je n'ai ici sous mes yeux que de bonnes institutions et de bons sentiments : il y a liberté civile et religieuse; les gouvernants sont bien intentionnés; les gouvernés connaissent leurs droits et leurs devoirs. Je ne suis pas à portée de connaître les orangistes, mais je n'ai rencontré dans les deux sections du parti patriote personne qui me rappelât ce que j'entends par le mot jacobin; dans toutes deux, j'ai trouvé beaucoup de bienveillance pour moi. La conduite de nos troupes est excellente, et en même temps qu'on m'a cité des actions horribles des soldats anglais, j'ai eu le plaisir d'entendre des anecdotes charmantes sur le courage et l'humanité des nôtres. Il n'y a d'affligeant que l'oppression politique de la république batave, que je crois être contraire aux vrais intérêts de la France autant qu'aux grands principes de l'indépendance nationale, et la rapacité pécuniaire qui fait que ce pays-ci paye beaucoup plus d'auxiliaires qu'il n'en a, et en habille beaucoup plus qu'il n'en paye *;

* En vertu du traité d'alliance offensive et défensive, conclu entre la France et la république batave, celle-ci devait payer à son alliée un subside de cent millions de florins. et entretenir

mais si j'en excepte les demandes personnelles du général en chef, je n'ai pas appris de détails particuliers qui puissent faire rougir un bon Français, et il me paraît que les troupes s'abstiennent d'imiter leur gouvernement; tous les partis, et même, dit-on, les orangistes, sont forcés de rendre hommage à leur bonne discipline, à leur utilité pour le maintien de l'ordre légal et de la paix publique, à leurs bons procédés envers les habitants. Cela prouve que si le directoire abuse lui-même de sa supériorité, il est bien-aise que la force armée se conduise avec modération. Il n'aurait, pour que les rapports des deux républiques fussent parfaits, qu'à mettre plus de liberté dans leurs relations diplomatiques et à faire payer moins cher une protection qui est nécessaire et efficace.

Quant à ma situation ici, elle est heureuse, tranquille, convenable à tous égards. Je n'ai pas fait un pas en Hollande sans retrouver des patriotes de 87, et dans chacun d'eux une grande constance de bontés pour moi; j'ai été reçu par mes vieux amis avec une émotion touchante, et je dois ajouter qu'au milieu des témoignages d'affection batave, j'ai reconnu dans nos concitoyens les mêmes dispositions dont je jouissais avant de quitter la France. Il y a un état-major et quelques troupes à Utrecht; il y vient quelques officiers des autres garnisons ou des

une armée de trente mille Français. On renouvela cette armée auxiliaire, en sorte que, dans une année, la Hollande équipa plusieurs fois le nombre convenu de soldats.

voyageurs qui passent ; je n'ai pas été à portée d'y recevoir une marque d'attachement qu'elle ne soit venue au-devant de moi. On dit que Brune *, ancien secrétaire des cordeliers, et ami de Danton et Marat, voit avec humeur la manière dont je suis ici ; mais le ministre à La Haye et le consul à Amsterdam, se sont exprimés sur moi avec beaucoup d'obligeance.

Je n'ai point voulu sortir de ma retraite, et mes courses se bornent à la ville d'Utrecht où j'ai d'excellents amis. Je suis venu avec deux passe-ports d'Abema, l'un sous le nom de *Motier* pour le territoire hanovrien, l'autre sous mon nom plus connu pour le territoire républicain.

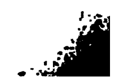
J'ai retrouvé à Utrecht le général Van-Ryssel qui commandait les patriotes hollandais en 87, et le général de brigade Gouvion, cousin de ceux avec lesquels j'étais si intimement lié. Nous allons louer une jolie petite maison aux environs de cette ville. Quel bonheur pour nous de vous y recevoir !

. . . .

Notre patrie, mon cher ami, que deviendra-t-elle ? il y a crise dans les circonstances, soit que la guerre se rallume, soit qu'on fasse la paix, et ce moment critique est celui des élections ** ; mais

* Le général Brune commandait alors en Hollande les troupes auxiliaires françaises.

** D'après la constitution de l'an III, adoptée le 22 août 1795, les assemblées primaires, composées des citoyens domiciliés dans chaque canton, se réunissaient de plein droit, le 21 mars, pour



il y a dans tous les cœurs découragement et apathie. Il était un peu niais de croire, avant fructidor, que les directeurs aimeraient mieux se laisser chasser ou pendre que de se permettre une violation des principes et des lois; il était permis à des républicains de s'effaroucher de la concordance apparente des meilleurs citoyens, avec des hommes pour le moins suspects et qui ne se cachent plus, dit-on, d'avoir été mal intentionnés. On est rentré dans le fatal cercle des guérisons par les maladies, et comme il n'y a pas dans les gouvernés assez d'énergie pour qu'ils en sortent seuls, et que d'ailleurs on a tellement perverti les idées et abusé des mots, que la nation se croit antirépublicaine sans l'être, il est nécessaire que les hommes au pouvoir ou quelques-uns d'entre eux trouvent leur intérêt au rétablissement de la liberté et de la justice; il est désirable que cette restauration morale soit exempte des secousses qui nous rejetteraient dans l'anarchie, l'aristocratie, ou le royalisme. Les directeurs sont redoutables plus que puissants; ils ont contre eux le fanatisme jacobin, le fanatisme contre-révolutionnaire, deux forces actives, la malveillance publique, force d'inertie. Leurs forces défensives, les baïonnettes, ne leur appartiennent qu'à leur titre de gouvernement, sans affection personnelle,

nommer un électeur à raison de deux cents citoyens ayant droit de voter dans chaque assemblée. Les électeurs étaient nommés pour un an, et les représentants élus par eux, pour l'un ou l'autre conseil, devaient entrer en fonctions le 20 mai.

ce qui, dans un État démocratique, n'est pas une caution bien solide. Ils sont pourtant dans cette situation qui fait dépendre d'eux l'amélioration du système actuel, et par conséquent impose à tout ami de la liberté le devoir, non-seulement de s'interdire l'indigne pensée de profiter pour leur faire du mal du bien qu'ils auraient concouru à nous faire, mais même de leur faire trouver personnellement, dans une telle conduite, tous les avantages matériels et moraux que la liberté permet, et que dans l'état de puissance et d'abondance où ils sont placés, ils peuvent néanmoins souhaiter de conserver ou d'acquérir. Les constitutionnels du 10 août sont connus de tout ce qui n'a pas voulu fermer les yeux; les proscrits de fructidor se reconnaissent les uns les autres; j'ai appris sur Barthélemy des détails admirables *, et sur d'autres d'étranges révélations; il y en a que vous ne trouvez pas assez républicains et dont pourtant Pichegru (soit dit entre nous) a refusé les lettres.

Je vois, au dedans, des constitutionnels qui, dans leurs idées de souveraineté nationale, de liberté et d'égalité, doivent être à présent constitutionnels de l'an III : des disciples de la Gironde, la plupart étrangers aux torts qu'elle a eus, et qui datent des opinions honnêtes auxquelles le parti se raccrochait

* Le 2 juin 1798, M. Barthélemy, ex-directeur, s'était échappé du fort de Surinam avec plusieurs de ses compagnons proscrits, déportés comme lui dans la colonie de Cayenne, après le 18 fructidor.



en s'enfonçant dans le précipice dont nous avions voulu le garantir ; des hommes du gouvernement auxquels le jacobinisme et l'aristocratico-royalisme n'offrent point la sécurité qu'ils ne trouveront qu'avec la concurrence des bons citoyens, de ceux qui veulent consolider la république, la faire comprendre, la faire aimer, la défendre par des précautions sages, mais non arbitraires, par des lois sévères, mais égales et justes, et donner à l'administration l'appui de la bienveillance nationale ; aux finances, l'appui d'un crédit public ; à nos relations avec les peuples alliés, à nos liaisons avec les sujets armés contre nous, l'appui d'une confiance qui n'existe plus. C'est là ce que d'Archenoltz, d'Hennings, etc., écrivent ; ce que Charles Fox, Sheridan, Grey, disent de la liberté française. Tout patriote étranger est dégoûté, indigné. Il paraît que le directoire écarte des élections les jacobins ; je ne crois pas, malgré les vues orléanistes que l'on prête à l'un d'eux, qu'ils veuillent des royalistes ; ils se sont mal trouvés avant fructidor du système des inconnus. Pourquoi ne pas choisir ces trois cent quinze députés parmi les patriotes éprouvés qui ont donné des gages à la révolution, et que les contre-révolutionnaires détestent plus que les terroristes ? pourquoi ne pas s'arranger une bonne fois pour être républicains, pour ramener à la république tout ce qui aime la liberté ? pourquoi ne pas compter sur des engagements qu'on aurait intérêt à tenir et auxquels on ne pourrait pas manquer sans perdre ce

que chacun, dans la bagarre, a jusqu'ici conservé d'honnêteté et de réputation? Je voudrais que, dans une purification de système que je serais si heureux de voir et d'aider, tout le monde trouvât comme moi la certitude de satisfaire et de consolider son ambition ; la mienne serait de jouir de la liberté française, et du redressement du mouvement révolutionnaire de l'Europe, à treize lieues de Paris, dans la ferme de Lagrange, qui va être le partage de ma femme ; mais on aimera mieux, les uns, croire qu'il n'y a rien à faire et qu'il serait trop dangereux d'attaquer les maîtres, ou trop impopulaire de s'approcher d'eux ; les autres, se persuader qu'ils ont un système en fusillant au hasard à droite et à gauche, en comprimant les partis tour à tour, et en dérépublicanisant de fait, à mesure qu'on républicanise de nom, comme s'il était impossible de faire aimer l'égalité à des paysans et de s'attacher les peuples qu'on affranchit ! Alors votre ami, désespérant le plus tard qu'il pourra, s'embarquera pour l'Amérique et prononcera avec douleur sa propre et finale expatriation.



A MADAME DE TESSÉ.

Vianen, 17 mars 1799.

Je donnerais beaucoup, ma chère cousine, pour avoir, dans les circonstances présentes, une de ces conversations à votre barre où, parmi quelques sévérités sur les défauts de mon caractère et ma disposition à l'espoir, je recevais les expressions si touchantes et si chères de votre sentiment.

Voilà la guerre déclarée officiellement par le corps législatif à l'empereur et au grand-duc de Toscane *. Celui-ci avait pris, dit-on, la précaution

* La guerre fut officiellement déclarée le 15 mars 1799 (voyez la p. 165 de ce volume); mais, dès les premiers jours de mars, elle avait commencé. Le général Jourdan commandait l'armée du Danube, opposée à l'archiduc Charles; Masséna, l'armée d'Helvétie; et, tandis que Macdonald succédait à Championnet, dans le royaume de Naples, Schérer était nommé commandant en chef de l'armée d'Italie, qui ne tarda pas à éprouver de grands revers, surtout, lorsqu'aux soixante mille Autrichiens qu'elle eut d'abord à combattre, se réunirent, sous le maréchal Suwarow, trente mille Russes. Antérieurement à ces premières hostilités, pendant que Championnet se trouvait encore en présence de l'armée de Naples, le grand-duc de Toscane avait laissé pénétrer à Livourne un corps napolitain, et faisait des préparatifs menaçants sur les derrières de l'armée française. Le général Gauthier occupa bientôt la Toscane; il fallut l'évacuer à la fin de mai, lorsque Macdonald abandonna Naples et les États romains pour faire sa jonction avec l'armée de la Haute-Italie contre les Austro-Russes.



d'emballer ses effets. Florence et le port de Livourne doivent être sous peu de jours en état de république. Nos dernières nouvelles de Jourdan portent qu'il s'avançait avec quarante mille combattants et une artillerie fort leste. D'autres troupes sont en marche de tous côtés. On croit dans ce pays-ci que le roi de Prusse persistera dans la neutralité. Le directoire continue à destituer les commissaires et les administrateurs qu'il soupçonne de jacobinisme, de celui du moins qui s'oppose au gouvernement. Jamais nos armées n'ont été plus redoutables, j'oserai dire plus invincibles. En endossant l'uniforme, ils deviennent aussi braves que des vétérans. Cette *conscription* * va jeter dans les armées une foule de jeunes gens plus aisés et plus instruits qu'il n'y en avait eu depuis les dernières réquisitions. Nous n'avons point de détails sur les troupes de Naples; il y en a eu même dans l'intérieur de l'armée, puisque c'est à la suite d'une discussion de ce genre que Championnet a été remplacé par Macdonald **.

* La loi sur la conscription fut rendue le 5 septembre 1798, sur un rapport du général Jourdan, alors député au conseil des Cinq-Cents. Elle déclarait chaque Français soldat de droit, de vingt à vingt-cinq ans : elle divisait en cinq classes ceux de cet âge qui étaient appelés, en commençant par les plus jeunes, au fur et à mesure des besoins. La durée du service, fixée à cinq ans au plus, en temps de paix, variait selon que le conscrit avait été pris de vingt-cinq à vingt ans. En temps de guerre, la durée du service était illimitée.

** M. Faypoult avait été envoyé à Naples pour y diriger l'administration financière, qui était entre les mains du général Championnet. Celui-ci enjoignit à M. Faypoult et à ses collègues de

Paris est parfaitement tranquille. La gaieté française se permet toujours quelques plaisanteries, et par exemple, d'après l'ordre d'écrire dans les lieux publics : « *Ici on s'honore du titre de citoyen,* » le maître d'une tabagie a ajouté ces mots : « *et on fume.* » Cela divertit les rieurs, mais la soumission est complète. Les préparatifs de l'Angleterre font craindre ses tentatives sur les Pays-Bas ; il est probable qu'elle y sera battue. Un grenadier à qui l'on parlait l'autre jour de l'immobilité des Russes, répondit : « *Tant mieux, nous n'aurons plus tant à courir.* » Ce propos est réellement le fond de l'esprit de nos troupes. Mille tendresses à tous les chers habitants de Wittmold.

A M....

Vianen, 4 avril 1799.

. . . .

Vous me parlez, mon cher ami, des reproches populaciers qu'on me fait encore... La peine qu'on

quitter Naples ; mais le directoire destitua le général Championnet et le traduisit devant une commission militaire. Ce fut à la même époque que le général Joubert, mécontent du directoire, se démit de son commandement, et que Bernadotte, ayant refusé de le remplacer par les mêmes motifs, le commandement de l'armée d'Italie fut confié à Schérer.

se donnerait pour prouver que je n'ai pas volé la caisse de mon armée en 92 * ajouterait-elle un grain de plus à l'estime des Français pour moi? Si j'étais au moment de rendre quelque service à mon pays, il y aurait de l'intérêt pour mes concitoyens à discuter ce que j'ai fait, et chaque détail vaudrait un instant de leur attention; à présent peu leur importe ce que j'ai été, et ce que je suis; le sentiment de confiance et de bienveillance est au fond des cœurs, il n'en sortira pas avant que l'apathie se dégourdisse un peu. Au premier réveil on prendra le livre du bien et du mal; on y verra ma place. En attendant, on a peur de montrer ce qu'on sent, et d'avoir l'air de prendre un parti qui puisse un jour devenir l'engagement de quelque chose d'énergique; mais je ne crois pas que des erreurs grossières soient conservées de bonne foi. Les reproches qui embarrassent mes amis ont quelque chose de moins crapuleux, ils ne sont pourtant pas forts en raisonnements. Cette réputation, cette influence qu'on veut bien m'accorder, ont contenu pendant trois ans la révolution dans des principes qu'aucune révolution en Europe n'avait encore eus; et en arrêtant le torrent de crimes et de malheurs dont notre proscription a été le signal, nous avions donné le temps d'établir toutes les institutions sociales et toutes les garanties de la liberté et de l'ordre légal.

* Voyez, p. 176 du sixième volume de cet ouvrage, la réponse du général Lafayette aux agents de la coalition, qui donnèrent l'ordre de s'emparer de cette caisse.

Vous avez assez connu les affaires de Favras, de *Monsieur*, de la procédure du 6 octobre, pour démontrer aux critiques qu'ils ne savent pas un mot des faits. Il n'y eut point de concert de Lafayette avec Mirabeau pour sauver *Monsieur*. Je fus fâché que le Châtelet fît avec étalage deux dénonciations non prouvées, et je prévis qu'il allait rendre un service à M. d'Orléans ; mais vous savez bien que je n'avais à cette époque aucune influence sur les partis qui furent pris *.

Lorsque la volonté nationale eut rétabli la monarchie, au milieu d'une révolution qui a péri par les excès du peuple, et qui a été souillée par l'assassinat du roi, je ne vois pas qu'il soit si *malheureux* d'avoir eu *la teinte trop vraie de répresseur des factieux et de protecteur du roi*, surtout quand on y joint le reproche d'avoir été plus attaché aux intérêts populaires qu'aux intérêts de la royauté. Cela compose justement en peu de mots le caractère du patriote irréprochable; aussi les orateurs les plus éclairés et les plus amis de la liberté en ont-ils fait le principal texte de leurs éloquents éloges.

Je voudrais bien que les personnes qui m'accusent de ne m'être pas vengé des libellistes indiquassent le grand coup d'État qu'elles auraient fait à ma place, et je soupçonne que cela produirait un aussi bel effet que le dissours et la conduite que M. Ber-

* Voyez, sur l'affaire de Favras, les p. 179, 180 et suivantes du quatrième volume.

trand aurait cru, dit-il, en parlant du 28 juin 92, que je devais tenir *.

Il a été si bien prouvé que la France n'était pas mûre pour l'établissement d'un pouvoir exécutif nommé par l'élection, que moi qui, au 21 juin 91, aurais préféré la république s'il n'avait pas fallu violenter la volonté nationale, je suis plus persuadé aujourd'hui que je ne l'étais alors que ce parti aurait eu de graves inconvénients.

Je ne m'arrêterai pas à ces accusations qu'il est inconséquent à mes ennemis de faire, surtout lorsqu'elles m'inculpent de n'avoir pas détruit leurs personnes et leurs partis. Il serait facile à mes amis d'y répondre, si l'apathie générale ne trouvait plus commode de répéter des mots en l'air sur les prétendues fautes du temps passé, que d'encourir le malheur d'avoir une volonté en cherchant à tirer parti du temps présent. J'ai fait des fautes, sans doute, et je les connais bien ; mais les accusateurs ne sont pas heureux dans leur choix.

« Ce n'est pas, comme disait Démosthènes, en » portant la main où l'on vient d'être frappé qu'on » se bat avec avantage. » Il faut pour la justification d'un caractère, comme pour la formation d'un plan, de l'ensemble, surtout lorsque c'est par l'ensemble dans la doctrine, dans les écrits ou les paroles et dans les actions, que ce caractère est particulièrement marquant. Il y a plus, l'intérêt et le

* Voyez ce discours dans la note de la p. 220 du septième volume de cet ouvrage.

ton du jour doivent être mis de côté. Tout éclaircissement qui ne serait destiné qu'à un parti peindra très mal un homme qui, dans chaque circonstance, étant ce qu'il est avec énergie, a besoin d'être connu tout entier. Ceux qui connaissaient mes inclinations républicaines se persuadèrent que je n'aurais pas assez de force d'âme pour me sacrifier à la royauté constitutionnelle; ceux qui ont connu ma conduite au 10 août ne conçoivent pas l'extrême désir que j'ai de voir réussir un pouvoir exécutif non héréditaire. Quiconque voit d'un coup d'œil ma vie politique trouve dans cette contradiction apparente un ensemble complet. Je pense donc comme vous, mon cher ami, qu'il est important de confondre la calomnie, de la réduire à l'absurde. Mais dois-je ajouter un manifeste de plus à tous ceux qui ont inondé le public, et où tant d'intrigants, de coupables ou d'insignifiants, se plaçant à l'époque convenable pour dire du mal des autres et du bien d'eux-mêmes, sont parvenus à jeter plus ou moins de poudre aux yeux? Dois-je aussi jeter ma poudre en l'air, prier qu'on veuille bien examiner laquelle de toutes les drogues est la meilleure? Je ne le crois pas. Mon rôle est dans la liberté, dans l'utilité publique. Si je parle pour rendre un service à l'humanité, à ma patrie, il me convient d'appeler l'attention; s'il ne s'agit que de moi, il y a dans le silence plus de dignité. Attendons, pour que je prenne la parole, une occasion.

Si j'étais nommé au conseil des Cinq-Cents,

dans une motion pour me rappeler en France, on demandait que je vinsse à la barre expliquer ma conduite; si enfin on me donnait une occasion officielle de parler ou d'écrire, il me serait facile de balayer les préjugés de la malveillance ou de la bêtise, et de les réduire à ce que les hommes de mauvaise foi affecteront toujours de conserver. C'est alors que je pourrais parler un langage digne de mes amis et digne de moi; et j'aurais soin qu'il n'y eût de compromis que moi, qui, par cela seul que je ne craindrais pas de l'être, ne le serais point du tout.

Les *Fragments historiques* ont été augmentés de beaucoup de matériaux; tout cela n'a plus besoin que de rédaction; encore y a-t-il des morceaux entiers qu'il suffirait de transcrire *. Bureaux de Pusy, qui part à la fin du mois, nous a remis tous ses papiers et souhaite qu'un autre se charge de ce qu'il ne peut pas achever.

Il me semble que ce travail devrait être entrepris par une société de quelques bons écrivains qui se distribueraient la besogne, tandis que leurs amis compulseraient les journaux ou iraient à la chasse des calomnies et des contradictions dans les écrits sur la révolution qui valent la peine d'être lus. Il

* Il s'agit ici des matériaux rassemblés par le général Lafayette et ses amis politiques. Nous en avons parlé p. 231 du cinquième volume, et l'on a vu que la plupart des notes du septième volume et du commencement de celui-ci, sur plusieurs ouvrages relatifs à la révolution française, ont été adressées à M. Bureaux de Pusy, principal collaborateur dans cette entreprise.

résulterait de tout cela un tableau exact, et la seule exposition des faits que le parti constitutionnel ait encore essayé de produire. Mais que faut-il surtout à notre cause, à notre patrie, à notre situation? de l'action et des chefs. Or, nous et nos amis, parlons très-bien, pensons encore mieux, mais nous ne faisons rien. C'est un grand tort en affaires, de ne voir à la fois que toutes les mauvaises ou toutes les bonnes chances, et de rester immobile entre les inconvénients. Voyez les jacobins; ils sont l'objet de la haine publique; mais ils ne se découragent pas et sont, par cela seul, puissants. Les vrais patriotes qui ont pour eux l'assentiment général, qui peuvent marcher la tête haute, n'ont montré le nez dans les assemblées qu'une fois, et encore est-ce en se cachant derrière les aristocrates.

Les élections seront-elles bonnes? j'avais pensé que le gouvernement craindrait assez les jacobins pour être forcé à laisser faire des choix constitutionnels, et j'ajouterai que si, au lieu d'annoncer aux directeurs qu'on ne veut la liberté que pour les faire pendre, on leur offrait tout de bon des garanties, en leur faisant trouver leur intérêt dans un honnête changement de système, il serait possible que deux ou trois d'entre eux favorisassent le retour de la liberté; car, puisque les citoyens irréprochables ne veulent ou ne peuvent pas faire le bien sans eux et contre eux, mieux vaut, ce me semble, faciliter la conversion des gouvernants que déterminer la servitude des gouvernés. Bien entendu que

tout engagement de nos amis avec eux devrait être exécuté avec la plus scrupuleuse bonne foi, sans qu'aucune influence future pût les en détourner. On m'a mandé que j'étais en délire, et que les directeurs ne voulaient pas une élection constitutionnelle.

La situation actuelle ne peut pas durer : il y a, pour la changer, des chances militaires, il y en a de civiles. Un général peut persuader à une armée battue ou battante de renverser le despotisme actuel. Quant aux chances civiles, elles dépendent beaucoup des élections. Si les bons citoyens dominaient dans les conseils, il faut espérer qu'une telle majorité s'abstiendrait des complots et des sottises aristocratiques qui ont amené les attentats du 18 fructidor ; si même il n'y avait pas majorité, mais que deux ou trois directeurs soutinssent une minorité un peu animée, il y aurait lutte, et de cette lutte pourrait sortir quelque chose de bon ; car tout ce qu'il y a de plus désastreux, c'est l'égoïste et servile apathie.

Dans toutes les suppositions, je puis être à portée de remplir la condition dont nous parlions dans un certain billet d'Olmütz, celle *de rendre à la liberté et à ma patrie des services qui soient particuliers à ma situation.* « Il faut, mandez-vous, que » vous agissiez seul par vous-même, et alors vos » amis vous entoureront... » Avant tout, ne faut-il pas qu'ils fassent naître les occasions ? S'il en paraît une seule, grande ou petite, qui puisse conduire

à la restauration de la liberté, soyez sûr que je ne dormirai pas.

Mais si tout dort ou rampe, si d'ici au premier juillet il n'y a pas d'espoir prochain, je ne puis me dispenser d'aller en Amérique. C'est un devoir envers les États-Unis, c'en est un envers ma famille.

J'ai voulu, mon cher ami, vous donner, pour vous seul, mon état de situation.

Salut et amitié.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Vianen, 19 avril 1799.

MON CHER GÉNÉRAL,

M. Murray (1), que j'ai eu le plaisir de voir, et dont je suis particulièrement heureux d'apprendre la mission de plénipotentiaire en France, vous

* Le président des États-Unis, M. John Adams, avait annoncé, le 25 février 1799, par un message au sénat, que MM. William-Murray, ministre américain à La Haye, Ellsworth, grand juge des États-Unis, et Patrick Henry, dernier gouverneur de Virginie, étaient nommés ministres plénipotentiaires pour discuter et terminer par un traité tous les différends entre la république française et la république américaine.—Voyez les notes de la p. 90 et de la p. 364 du septième volume.

donne sans doute en détail les nouvelles de la politique européenne. La coalition profite des avantages que lui donne malheureusement la conduite du gouvernement français. Il est sûr qu'au lieu d'avoir acquis à la cause populaire la majorité du peuple dans les nations alliées ou en guerre, comme cela fût arrivé si l'on eût suivi un bon système, les actes de tyrannie et de brigandage, à l'intérieur ou au dehors, ont dégoûté beaucoup de monde soit en France, soit à l'étranger. Le retour aux principes de liberté pourrait seul, et encore avec difficulté, réconcilier les esprits au nouvel ordre de choses. Cependant les institutions populaires et l'égalité légale ont de si grands avantages sur les diverses aristocraties que nous avons renversées, les conseils des rois et des empereurs sont, à l'exception de M. Pitt, si absurdes, les chefs contre-révolutionnaires si fous, et l'armée française si substantielle, si disciplinée et si brave, que je suis convaincu que la lutte qui se renouvelle dans ce moment se terminera encore d'une manière favorable à la France, pourvu cependant qu'elle revienne à ces principes de liberté et de justice sur lesquels la révolution a été fondée. Quelque haine que le gouvernement porte à cette classe d'hommes appelés constitutionnels, il s'est dernièrement si effrayé des anarchistes, que son influence dans les élections a été antijacobine, d'où il est résulté une assez grande proportion de bons représentants, si, avec la méthode connue de *déporter* et d'*annuler*, les



conseils français peuvent s'appeler une représentation *. Les événements civils et militaires

* Le 3 brumaire an III (24 octobre 1795), quelques jours après l'insurrection du 13 vendémiaire, on avait fait une loi qui, jusqu'à la paix, excluait des fonctions publiques les parents des émigrés et tous ceux qui, dans les *assemblées primaires ou électorales. auraient signé des arrêtés liberticides*. Les premières élections furent faites sous l'empire de cette loi, et le 27 octobre 1795, on mit en vigueur la nouvelle constitution directoriale par la réunion du premier tiers de nouveaux députés aux deux tiers conservés des membres de la convention, qui se partagea avec eux en deux conseils. Le coup d'État du 18 fructidor eut lieu quatre mois après l'élection du second tiers; une des premières mesures de cette journée, dans la nuit même du 4 au 5 septembre 1797, après qu'on eût annulé les opérations électorales de quarante-huit départements, fut de rétablir, en l'aggravant, la loi du 3 brumaire, que la majorité décimée du conseil des Cinq-Cents avait un moment éludée; on décida que, pendant les quatre années qui suivraient la paix générale, aucun parent d'émigré, sauf quelques exceptions arbitraires, ne pourrait être admis à voter ni être nommé électeur; le 9 frimaire an VI (29 novembre 1797), les ci-devant nobles ou anoblis furent également privés de leurs droits politiques. Au mois d'avril 1798, à l'occasion du troisième renouvellement par tiers des conseils, la plupart des assemblées électorales s'étant séparées en deux sections, avaient fait ainsi de doubles choix; les conseils, sans avoir égard à la constitution ni à la majorité des suffrages, admirent, par le coup d'État du 22 floréal an VI (11 mai 1798), comme représentants tous ceux dont les opinions paraissaient plus favorables au gouvernement, annulèrent plusieurs élections d'assemblées qui n'avaient pas été divisées, et choisirent les élus de la minorité. Ces scissions et doubles choix des assemblées électorales ne se renouvelèrent pas en 1799, pour la quatrième et dernière élection; mais les lois du 3 brumaire an III, du 19 fructidor an V, et du 9 frimaire an VI, n'étant pas abrogées, repoussaient un nombre immense d'électeurs et d'éligibles. — D'après la constitution, les députés devaient être élus du 9 au 19 avril; ainsi les dernières élections étaient à peine terminées quand cette lettre au général Washington fut écrite.



seront probablement, cet été, fort importants *.

. . . .

A M. MASCLET.

Vianen, 8 mai 1799.

Vous aurez été comme nous bien affligés des échecs français et des succès coalitionnaires, car le plaisir ou la peine sont doubles **. Il est facile de réparer ces désavantages avec des généraux qui aient la confiance des troupes et qu'on ne dégoûte pas; mais ce qui est moins passager, c'est la haine que l'oppression et le brigandage ont excitée parmi ces peuples dont on pouvait s'assurer l'affection, lorsqu'on les délivra du despotisme, du vizirat, et de toutes les aristocraties.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

* Nous n'avons point retrouvé la fin de cette lettre; elle est probablement perdue.

** Après plusieurs combats malheureux, l'armée française d'Italie, sous les ordres du général Schérer, fut battue le 27 avril à Cassano, par l'armée austro-russe, très-supérieure en nombre, que commandait Suwarow.

Ma situation est toujours la même : la visite aux États-Unis, matériellement difficile, paraît au général Washington lui-même, dans l'état actuel de la querelle avec la France, et des deux partis américains, avoir pour moi des inconvénients *, et si je pouvais contribuer à la réconciliation, ce serait plutôt en Europe où l'on va traiter. L'injonction de ne pas me trouver sur terrain germanique, le crédit de nos ennemis à Hambourg, les bruits d'une visite russe en Holstein, ne me permettent guère, depuis la reprise des hostilités, de passer la barrière, et de ce côté-ci, en attendant que la liberté revienne en France à l'ordre du jour, je ne vois rien qui me convienne autant que la Hollande. L'intrigue de Brune à Paris lui a fait grand tort ici **. Ce n'est pas à moi que le gouvernement français en ferait par une persécution, et comme il ne me soupçonne pas d'attachement pour M. Pitt et la maison d'Orange, mon influence, si j'étais à portée de l'exercer, ne pourrait qu'être utile à sa politique; d'ailleurs, pour peu qu'il lui soit indifférent que je me promène dans mon jardin et que je lise des ouvrages d'agriculture, je ne puis lui donner aucun ombrage.

Ce qui me causerait une satisfaction inexprimable, c'est que le Directoire, statuant sur ma de-

* Voy., p. 158 de ce volume, la lettre du général Washington.

** Le général Brune se plaignait aux gouvernements de France et de Hollande du séjour du général Lafayette dans la république batave.

mande présentée par Adrienne *, voulût bien reconnaître que les compagnons de mon départ ne purent s'empêcher de suivre le général en chef, seul responsable, ou voulût bien les rayer à petit bruit, s'il l'aime mieux, tandis que moi je serais de nouveau proclamé, je ne dis pas émigré, car c'est trop bête, mais proscrit, accusé, condamné même, et soumis à toutes les rigueurs du 19 fructidor, en me tolérant néanmoins sur le territoire batave.

Vous dites, mon cher ami, que l'opinion publique revient à moi; je crois vraiment, surtout depuis que je vois ici des Français, que cette opinion n'a pas varié, et j'en suis fâché pour mes compatriotes, car j'eusse mieux aimé une grande colère, qui est un sentiment, que l'aplatissement universel devant la terreur du jour. J'ai trouvé la bienveillance militaire au point où je l'avais laissée; le cheval blanc et moi serions aussi bien reçus à Paris l'un que l'autre, et on murmurerait seulement de ce que nous ne nous vengeons pas; voilà pour la foule. Quant aux aristocrates et royalistes, ils abhorrent, plus que tout, le parti qui commença la révolution, et dont on peut se servir pour la bien terminer. Les anarchistes ne se soucient point qu'on fortifie ni qu'on moralise un gouvernement dont on a des places et de l'argent en lui faisant peur, et qu'on peut attaquer au nom de la liberté. Ce qui veut s'appeler les républicains, c'est-à-dire

* Nom de madame de Lafayette. Voy. la note de la p. 167 de ce volume.

les soutiens d'une représentation illusoire et d'un directoire arbitraire, aime mieux attribuer l'éloignement de Lafayette à son monarchisme qu'à l'incompatibilité du régime actuel avec les principes vraiment républicains qui ont toujours été dans sa bouche et dans son cœur. Mais qu'on veuille enfin établir la république sur la liberté, qu'on dise pour l'argent le *sat prata biberunt* de Virgile, et je suis persuadé que beaucoup de gens reconnaîtront qu'au fait vous n'aviez pas eu tant de tort en leur soutenant, à vos risques et périls, que Lafayette était un bon citoyen.

En attendant, mon cher ami, j'ai grand'peur que ces patriotes, à force de vouloir épurer les hommes de 89, ne nous mènent à l'anarchie ou à la contre-révolution. Je dis aux girondins, avant le 10 août, qu'ils allaient perdre la liberté publique et eux-mêmes; je craignis qu'en transportant la souveraineté et la législation italienne au quartier général on n'eût piqué cette révolution au cœur *.

* Lorsqu'après les victoires d'Italie, en 1796 et 1797, on eut formé une république cisalpine de la Lombardie, des légations de Bologne et de Ferrare, de la Romagne, du Bergamasque, du Brescian et du Mantouan, les duchés de Modène et de Reggio, le Directoire décida que ce nouvel État serait soumis à une constitution semblable à celle de France. Bonaparte dut nommer, *pour la première fois seulement*, au mois de juillet 97, le directoire et les deux conseils de la Cisalpine. Au mois de novembre de la même année, il y fit rendre un édit pour restreindre la liberté de la presse. Les conseils, ainsi nommés et dirigés militairement, furent modifiés par le même procédé sous le commandement du général Berthier.

L'approbation du 10 août par les fructidorisés me parut leur carte de proscription, et la défense tyrannique des fructidorisants me sembla faite, non pour rectifier, mais pour tuer l'esprit public. On en est au point que les amis de la liberté ne voient de ressource que dans des coups d'État qui les proclament esclaves ; les armées elles-mêmes sont mécontentes ; enfin on me croit extravagant ou mal instruit, parce que, fidèle à ma devise, je conserve encore de l'espérance.

Oui, j'en ai, parce qu'il y avait dans cette révolution tant d'éléments de prospérité et de force publiques, et que l'égalité a tant de charmes, même pour ceux qui ne sont pas dignes de s'élever jusqu'à la liberté, que, malgré l'exécrable corruption qu'on a faite des choses, des mots et des hommes, on n'a pas pu, en dénaturant tout, parvenir à tout détruire. Les systèmes de nos adversaires sont, comme leur parti, tellement brouillés avec le sens commun, qu'il serait temps encore de quitter une route inondée de sang et de larmes pour rentrer dans celle de la liberté et de la justice, où les oppresseurs et les opprimés devraient être d'autant moins embarrassés de se rencontrer, que la soumission de ceux-ci n'a pas été plus honorable que la tyrannie de leurs maîtres.

Voilà de nouvelles élections : il n'y a ni aristocrates ni royalistes, à moins qu'ils ne soient déguisés en jacobins. Les partis seront donc : *anarchiste*, *directorial*, et *patriote*. Si le gouvernement

marche bien, les deux derniers s'uniront; mais si les directeurs veulent être tantôt terroristes, tantôt honnêtes gens, il ne se formera pas de majorité, et pour peu qu'on fasse espérer aux bons citoyens qu'ils ne porteront pas deux bâts, ils ne prendront ni part ni intérêt aux querelles des jacobins gouvernants avec les jacobins aspirants. Si, au contraire, il s'établit une majorité confiante et un pouvoir exécutif en harmonie avec elle, ce ne serait pas une représentation bien légale, mais ce serait toujours mieux qu'une assemblée de notables et un roi de droit divin. On donnerait à la nation les signaux et les gages d'une amélioration de vues et d'intentions. Je sais que la confusion actuelle des esprits et l'irritation des cœurs empêcheraient de faire tout le bien possible; mais si l'on n'ose pas adopter la marche libérale qui offrirait un noble remède à ses propres inconvénients, du moins tâcherait-on d'en suivre une qui fût juste et ne fût pas révoltante, et je suis sûr que, dès ce moment, on républicaniserait les trois quarts de la nation, car, en convenant qu'elle se croit presque toute royaliste, je la compare toujours aux paysans de mon département, à qui on avait persuadé, jusqu'à ce qu'ils m'eussent entendu, qu'ils étaient aristocrates. Tel est, mon cher ami, l'espoir que je conçois pour le moment; et vous conviendrez que ce remède est proportionné à l'état présent de l'estomac national.

Quant aux étrangers, on les a tous aliénés. Des

brouillons pourront se donner à la France, ou vendre leur pays; mais les patriotes substantiels en Allemagne, en Angleterre, et même en Irlande, ne croient plus à la liberté française, ni à la foi de notre gouvernement. Vous savez ce qu'en pensent les républiques sœurs. Il est urgent de moraliser le système extérieur, et, quand on est réduit au point qu'un archiduc d'Autriche puisse se présenter à des Suisses comme leur libérateur *, on sent que, principes à part, la plus commune politique exige des moyens prompts et marquants pour ramener les peuples à la cause populaire.

Je ne conçois pas comment il est si difficile de réunir pour de bonnes mesures les gourvernants et les gouvernés, quand ceux-ci manquent honteusement de l'énergie indispensable pour faire tout seuls, et quand les autres ne peuvent assurer leur existence et consolider leurs projets qu'en s'aidant de cette masse qui n'a aujourd'hui qu'une force d'inertie, mais contre laquelle ils ne maintiendront pas longtemps un pouvoir arbitraire. Mais, quoique je sois persuadé qu'on doit se prêter de bonne foi à tout arrangement qui ramènerait la liberté, redresserait le mouvement européen, et garantirait à nous la république, en garantissant aux autres le

* A la fin de mars 1799, l'archiduc Charles adressa aux Suisses une proclamation dans laquelle il leur promettait de les maintenir dans leurs droits, leur liberté et leur indépendance. La Suisse avait été envahie dès le mois de janvier 1798, par les troupes françaises, et constituée en république helvétique trois mois après.

prix de ce service, il est fort inutile de discuter des vœux que ni moi, pauvre proscrit, ni vous, pauvre reclus, ne pouvons réaliser, et j'en viens à un objet moins étranger à l'influence qui me reste.

Talleyrand et vous pensez que, si George avait été dans les armées, les directeurs, en répondant à Brune, auraient fait une exception formelle en ma faveur; pas plus peut-être que la convention n'en faisait en faveur du père de Moreau, le jour où celui-ci prenait le fort de l'Écluse *; mais, en supposant que cet uniforme, porté par tous les jeunes aristocrates qui cherchent à se raccrocher, eût produit tant d'effet sur le gouvernement, vous observerez que mon fils n'était pas revenu à temps pour suivre Bonaparte, à moins que je ne me fusse excessivement pressé de le lui envoyer; et lorsque mon libérateur craignait de se compromettre en répondant à mes lettres, lorsqu'il était lui-même menacé, disait-on, d'un acte d'accusation **, il eût été indiscret de lui adresser brusquement le fils d'un homme dont le directoire et le président du conseil des Cinq-Cents avaient récemment rappelé *les trahisons* ***. Depuis ce temps, vous n'avez pas regretté

* Moreau s'empara du fort de l'Écluse le 26 août 1794. Son père, qui fut exécuté le même jour, par arrêt du tribunal révolutionnaire de Brest, était avocat à Morlaix.

** Les préliminaires de Leoben ne furent point approuvés par le directoire. A cette époque, Bonaparte offrit sa démission; elle ne fut pas acceptée, et il traita à Campo-Formio, avec la crainte d'être désavoué par le gouvernement français.

*** Le 18 fructidor. Voyez la p. 77 de ce volume.

pour lui les guerres de Suisse; s'il avait été attaché à Championnet, il serait vraisemblablement associé à un procès criminel; s'il eût servi avec Joubert, il eût été disgracié, et aurait peut-être participé au dégoût extrême que ce général ne peut s'empêcher d'exprimer; au lieu qu'à présent il est libre, plein d'ardeur, et nous pouvons examiner la question de son entrée au service, bien plus tentante, pour me servir de son expression, depuis que nous avons eu des revers. Le fait est que George, patriote républicain comme j'en ai peu rencontré dans ma vie, a de plus la passion du métier militaire, et je l'y crois propre . . . .

. . . .

. . . .

Je l'aime avec trop de tendresse pour distinguer mes désirs des siens; je hais trop toute oppression pour comprimer les vœux d'un fils chéri qui a près de vingt ans; je le verrais avec joie couvert d'honorables blessures, et par delà cette supposition je n'ai pas la force d'envisager la vie; mais d'autres objections se présentent à moi; je ne dis pas qu'elles soient péremptoires, car je conviens que l'opinion contraire est très-plausible; c'est seulement parce qu'elle vous paraît indubitable que je cherche à la réduire à sa juste valeur.

Écartons d'abord votre comparaison avec mon passage en Amérique, où j'allai combattre le despotisme d'un gouvernement qui avait violé moins de droits naturels et sociaux, depuis la fondation

des colonies jusqu'à là déclaration d'indépendance, que le directoire n'en viole chaque jour sur les peuples qu'il s'est asservis . . . .

. . . .

Sans doute il est doux de servir par soi-même ou par son fils une patrie ingrate; mais ici il n'y a point d'ingratitude, puisque la bienveillance reparaîtrait avec la liberté. C'est une proscription, par la faction oppressive de la patrie, qui à présent est prolongée, jusqu'au retour de la liberté, par un gouvernement arbitraire; mais, pour l'ennemi constant du despotisme, il n'est pas indispensable de servir la pentarchie despotique de la France.

Il y a pour mon fils des inconvénients particuliers: vous savez que, dans des pays organisés, en Angleterre, par exemple, l'activité de service semble annoncer une approbation du parti gouvernant. Sans admettre cette difficutlé, vous représentez-vous George à la table d'un chef, buvant, dans trois mois, à l'heureuse journée du 10 août qui fut le signal de l'assassinat de nos amis, ou faisant fusiller un de mes complices?

Si du moins il se manifestait quelque retour aux idées libérales, quelques avant-coureurs d'un gouvernement national et légal, le besoin inexprimable que j'en ai me ferait recueillir avec avidité la moindre goutte de liberté qui tomberait du ciel. Je hais cordialement les puissances antiques; je souhaite avec passion que la nouvelle doctrine s'établisse sur de bonnes bases. Cette coalition est composée de

mes implacables ennemis; je n'ai personnellement aucun fiel contre les gouvernants; je suis obligé à quelques-uns d'entre eux, et ce que j'éprouve de persécution m'est trop honorable par ses motifs avoués, pour que je puisse en être choqué. J'aime ma patrie, comme vous savez, et le bien qui lui serait fait, de quelque part qu'il vînt, me comblerait de joie. Il ne peut donc y avoir aucune aigreur dans la sévérité de mes objections; elles tomberaient à l'instant si la liberté, si seulement l'aurore de la liberté se remontrait en France; mais j'ai voulu vous indiquer ce qui, jusqu'à présent, ne m'a pas permis de me livrer à l'ardeur si naturelle de mon fils, et ce qui l'a frappé lui-même en m'entendant parler. Je conviens pourtant que l'opinion contraire, même dans la situation actuelle, a beaucoup de force. La France, libre ou non, est notre patrie; il y a plus de germes de liberté dans son organisation démocratique qu'il n'y en aurait dans la contre-révolution. Ses adversaires sont bien décidément ennemis de nos principes les plus purs, et n'ont pris les armes que pour les détruire à fond. S'il est inconvenant, lorsque l'Europe se divise en deux bandes, qu'un jeune homme de dix-neuf ans ne soit pas dans l'une ou dans l'autre, il est évident que la place d'un patriote, de mon fils, ne peut être que sous nos étendards nationaux. Les derniers revers donnent à notre guerre un caractère plus défensif; on vient de donner à l'armée d'Italie un chef incapable de brigandage; en un mot, s'il est permis, si

même il est prescrit, je crois, de balancer, il y a dans ce moment beaucoup de motifs pour adopter votre avis.

Que d'embarras seraient aplanis, si la liberté revenait, comme on dit, à l'ordre du jour! Jusque-là tout est dans une fausse position. Les troupes ne servent la patrie qu'en devenant suppôts d'un gouvernement arbitraire; les législateurs ne se soutiennent et ne gouvernent qu'aux dépens des principes, et les principes qu'au profit du parti anarchiste. Les voisins trouvent des fers où ils attendaient leur délivrance, et leurs amis deviennent leurs spoliateurs. Si, au contraire, on adoptait tout de bon, et sans vaciller, des mesures et des intentions honnêtes, tous les cœurs patriotes seraient à l'aise, et le bonheur de combattre pour la patrie ne serait mêlé d'aucun trouble.

Peut-être l'époque actuelle va-t-elle amener d'heureux changements.

Adieu, mon cher ami, etc. . . .

P. S. J'apprends l'exécrable assassinat de nos plénipotentiaires *. De tous les crimes de la maison

* Le 6 avril, les ministres impériaux avaient quitté Rastadt en protestant contre le passage du Rhin par l'armée française. Les plénipotentiaires Roberjot, Bonnier et Jean de Bry, regardant l'état d'armistice et de négociation comme subsistant encore entre la France et l'empire germanique, malgré la rupture avec l'empereur, continuèrent de rester; mais, le 23 avril, la députation de l'Empire ayant déclaré ses fonctions suspendues, et, dès le 8, toute conférence étant rompue, la légation française quitta

d'Autriche, celui-ci est le plus impudent comme le plus atroce. Je regrette particulièrement Roberjot, et suis bien touché du malheur de son aimable femme. Les progrès de Bonaparte en Syrie ne sont pas douteux *. J'ai toujours désiré cette expédition égyptienne, mais, quoique les talents de Bonaparte et ceux de Kleber et Desaix soient employés bien utilement, je voudrais souvent, et aujourd'hui plus que jamais, les replacer en face des Autrichiens.

AU GÉNÉRAL WASHINGTON.

Vianen, 9 mai 1799.

MON CHER GÉNÉRAL,

Votre bonne lettre du 25 décembre 1798 m'est heureusement parvenue **; et puisque mon ami Bu-

enfin, le 28, la ville de Rastadt. Elle fut assassinée la nuit, à peu de distance des murs, par des hommes revêtus d'uniformes autrichiens. Jean de Bry échappa seul au massacre. Aussitôt les ministres de toutes les puissances représentées à Rastadt écrivirent à l'archiduc Charles, pour lui témoigner leur profonde horreur pour un tel attentat. L'archiduc attendit quatre jours pour adresser au général Masséna une lettre où il déclarait que les causes de cet *accident* lui étaient inconnues, quoiqu'il parût ne l'attribuer qu'à l'imprudence des ministres qui avaient, disait-il, traversé pendant la nuit la ligne de ses avant-postes. (Voyez la note 1 de la p. 166 de ce volume, et le *Moniteur* du 15 mai 1799.)

* La prise de Jaffa est du 7 mars, et la victoire du Mont-Thabor, près du Jourdain, du 16 avril.

** Voyez la page 158 de ce volume. — Nous ne possédons

reaux de Pusy n'a pas encore mis à la voile, il pourra joindre, à quelques lignes d'introduction qu'il doit vous remettre, les tendres remercîments d'un cœur vraiment filial. Non, mon cher général, jamais je n'ai eu la pensée d'attribuer votre silence à quelque négligence. J'aurais soupçonné toutes les pirateries européennes, ou imaginé des obstacles beaucoup moins vraisemblables, avant d'éprouver la crainte de quelque diminution dans cette amitié qui m'est acquise depuis si longtemps, et dont mon cœur m'assure que je suis toujours digne. Je vois que vous aurez reçu plus de lettres de moi que je ne le supposais; je regrette que les expressions trop positives de mes espérances m'aient privé de vos réponses, mais vous m'aurez d'autant plus excusé que vous aurez vu combien, en dépit de toutes les difficultés, je souhaite me retrouver en Amérique.

Cependant, en apprenant les dissensions intérieures qui me paraissent encore plus contre nature qu'à ceux qui ont été témoins de leurs progrès, ces différends survenus entre les États-Unis et le gouvernement français, dont je ne puis influencer ni même connaître d'une manière certaine les dis-

pas la suite de cette correspondance du général Lafayette avec le général Washington. Celui-ci mourut le 14 décembre 1799. Le général Lafayette a exprimé ses douloureux regrets dans des lettres intimes adressées à la famille de son paternel ami ; il a aussi composé sur le général Washington une *notice biographique*, dont il parle souvent dans ses notes communiquées à plusieurs amis. Malheureusement, il n'existait qu'un exemplaire de cet écrit, qui a été perdu.

positions, j'ai quelquefois intérieurement discuté les arguments que renferme votre franche et affectueuse lettre. Un mot d'Hamilton m'avait fait réfléchir sur ce sujet * et aux tendres motifs qui me portaient à souhaiter l'arrivée d'une ligne de vous, se joignait le besoin de recevoir les conseils de votre amitié. Mes propres objections avaient été écartées par la résolution de réclamer le droit que je crois avoir acquis de ne pas me mêler dans les querelles des partis. Dès ma jeunesse, ma tête, mon cœur et mon bras, ont été consacrés à l'indépendance de l'Amérique. J'ai servi en Europe la cause et les amis de la liberté; pénétré de vos leçons, mon cher général, de celles de vos amis, j'ai avec quelque hardiesse, et non sans obtenir l'approbation publique, proclamé, soutenu durant trois ans, sur le grand et orageux théâtre de la révolution française, ces principes pour lesquels vous avez si glorieusement combattu et vous nous avez si heureusement dirigés. — Du moment où je n'ai pu, en restant fidèle à ces mêmes principes de droit naturel et de justice publique, conserver la haute position que la faction triomphante offrait d'élever encore, j'ai laissé à d'autres le soin de moissonner le champ de gloire militaire que j'avais semé. Retenu pendant cinq années dans les griffes impériales ou royales, j'ai expié les services rendus à la liberté et à l'ordre légal. Lorsque je fus délivré ensuite par le gouver-

* Voyez la lettre de M. Hamilton, p. 127 de ce volume.



nement français, ma fortune dépendait de ma complaisance; les trois cinquièmes de mon bien avaient été employés pour la cause du peuple, et le reste était alors confisqué en son nom; mais je n'ai pu condescendre à approuver l'arbitraire ni à tolérer l'immoralité. Ne devais-je donc pas espérer qu'après avoir embrassé cordialement mes vieux frères d'armes sur le rivage américain, mes heureuses visites à Mount-Vernon, ma retraite dans une ferme, ne seraient pas troublées par les sollicitations des partis?

Votre opinion, mon cher général, est pour moi, comme elle a toujours été, d'un poids immense. Je sais qu'il vous tarde de me presser sur votre cœur paternel, et pourtant vous me détournez du voyage qui nous donnerait à tous deux tant de joie. L'avis de M. Martin, votre digne ami, est, il est vrai, conforme au vôtre. Je dois avouer aussi, comme une faiblesse peut-être, que je ne suis pas sans l'espoir éloigné de pouvoir, tout proscrit que je suis, n'être pas tout à fait inutile pour amener une négociation américaine. En attendant, on me gêne assez sur le choix d'un asile. La reprise de la guerre rend pour moi inconvenant et dangereux d'habiter toute la portion de l'Europe à l'est du Rhin. Il sert peu en France de posséder l'estime et la bienveillance de la nation, et quoique le gouvernement batave s'accorde avec le peuple dans la faveur qu'il me témoigne, ma délicatesse pourrait être engagée à éviter de les commettre avec un puissant allié. Jus-



qu'à ce moment, je suis parfaitement placé ici sous tous les rapports. Ce n'est pas seulement parce que vous m'avez convaincu, mais par déférence pour votre opinion, que je diffère mon départ jusqu'à l'arrivée de votre réponse, bien persuadé que vous aurez la bonté de remédier aux inconvénients d'un délai mal interprété, peut-être, par quelques amis et le peuple américain. Dans le cas improbable où j'arriverais subitement, soyez certain, mon cher général, que mes motifs seraient assez puissants pour vous convaincre à votre tour de l'urgence de ma détermination. J'ai la confiance qu'alors les différents partis laisseraient un ancien ami à toute son indépendanee.

Les explications que vous me donnez sur la politique intérieure m'affligent beaucoup; et d'autant plus, que, connaissant votre haute situation et la droiture de vos jugements, il ne m'est pas permis d'en rien retrancher, comme il est d'usage dans les rapports des partis. — Lorsque je vous ai écrit, mon cher général, que les directeurs français désiraient sincèrement se rapprocher des États-Unis, je n'étais influencé par aucune partialité personnelle ni par une confiance exagérée en eux; je jugeais seulement par l'évidence de leur intérêt en qualité de Français, de membres d'un gouvernement ennemi de la Grande-Bretagne, et d'après les renseignements que j'avais recueillis. Encore à présent, je le répète, je crois fermement qu'ils souhaitent une réconciliation appelée par les vœux du peuple. J'espère donc que

la bonne intelligence va régner entre les deux républiques.

M. Murray vous tient au courant des nouvelles politiques *. Les gens honnêtes de tous les partis doivent être indignés de l'assassinat qui vient d'être commis sur les plénipotentiaires français à Rastadt. Si cette horrible nouvelle, que nous avons apprise hier, se confirme, je regretterai particulièrement l'un d'entre eux, Roberjot, qu'on songeait à nommer directeur, et sur les bonnes intentions duquel je croyais pouvoir compter. George, en arrivant d'Amérique, m'avait appris la perte de mon cher aide de camp, votre digne neveu. Je suis profondément touché du sentiment affectueux qui l'a porté à donner mon nom à son fils aîné. Mes vœux les plus tendres suivront toujours tout ce qui nous reste de cet excellent homme. Je connaissais déjà les détails que vous me donnez sur la conduite des agents jacobins en Amérique, après le 10 août ; j'ai déploré et abhorré toutes ces intrigues. C'est ainsi qu'avec d'immenses sommes d'argent et trop de succès, le gouvernement anglais a agi dans ma patrie nouvellement affranchie. C'est la vieille méthode du machiavélisme. Combien elle répugne à la noble doctrine de la liberté ! Qui le sait mieux que vous, mon cher général ? et j'ai le droit d'ajouter : qui le sait mieux que moi ?

Je suis avec une tendresse filiale, etc. . . . . . .

* Voyez, sur M. Murray, ministre américain à La Haye, la note de la p. 187 de ce volume.

A M. LOUIS ROMEUF *.

Vianen, 11 mai 1799.

Vous observez avec raison que les gouvernants sont en méfiance et qu'ils y sont autorisés par la conduite du dernier tiers avant le 18 fructidor; c'est un obstacle, mais non une impossibilité dans le moment où, étourdis des succès de la coalition, inquiets du mécontentement des généraux, effrayés des projets du jacobinisme, ils peuvent croire leur existence en danger. Je croirais fort dangereux qu'ils fussent renversés par les contre-révolutionnaires ou les anarchistes; et il me paraît de plus en plus difficile qu'ils le soient par la vertueuse énergie de nos pauvres honnêtes gens. Comment ne pas espérer que, dans une affaire où les deux partis ont un tel intérêt public et individuel, on ne parviendra pas à s'entendre? Je ne vois pour nos amis ni honneur ni profit à marmotter dans un coin leur désapprobation, et à espérer le salut public des méchants, sans savoir lesquels, en dédaignant d'y mêler un grain de leur honnêteté; tandis que la France se démoralise et s'asservit de plus en plus,

* Ami et aide de camp du général Lafayette. Voyez les p. 89 et 129 de ce volume.



tandis que le ressort qui meut l'Europe fait son malheur au lieu du bien qu'il produirait dans une bonne direction. Je le répéterai sans cesse : puisqu'on n'a pas assez d'âme pour résister, qu'on ait assez d'esprit pour négocier. Quelque arrangement qu'on fasse dans la république pour les vues personnelles des hommes qui lui rendraient la liberté, en la consolidant enfin sur des bases de justice et de morale, on aura fait un marché excellent et aussi honorable que marché puisse être.

S'il y a dans les Cinq-Cents une majorité vraiment patriote, si même elle est composée de patriotes et de directoriaux, outre de tels gens, il y en a peut-être, parmi les jacobins, qui, sans être des nôtres, ne me haïssent pas. Pétiet serait le meilleur à choisir *, Pétiet, mon commissaire général, témoin de mes intentions dans le moment critique, ferait une motion pour le rappel des prisonniers d'Olmütz, en constatant que je suis seul responsable de la résistance et du départ. Mais comme il y eut dans cette mesure quelque chose d'extraordinaire, et qui m'a exposé, si ce n'est à de vils soupçons, du moins

* M. Pétiet, secrétaire de l'intendance de Bretagne avant la révolution, était commissaire général à l'armée du Nord en 1792. Il fut député au conseil des Cinq-Cents en septembre 1795, et appelé, en février 1796, au ministère de la guerre, dont il remplit les fonctions jusqu'à la fin de juillet 1797. Au mois de mars 1799, il fut encore nommé au conseil des Cinq-Cents par le département de la Seine. Après le 18 brumaire, il occupa, sous le consulat et l'empire, plusieurs emplois importants. (Voyez la p. 64 du sixième volume.)





à beaucoup de blâme, Péliet demanderait qu'en étant rappelé, je fusse sommé de rendre compte à la barre de ma conduite au 10 août. Je crois que, dans un discours d'un quart d'heure, j'en dirais assez pour pouvoir, sans être soupçonné de complaisance ou de variation, me retirer dignement.

Les généraux Van-Ryssel et Gouvion m'ont porté de nouveaux détails sur l'atrocité de Rastadt et sur l'indignation qu'on en ressent. Les orateurs des conseils invitent les patriotes de tous les partis à défendre la liberté contre cette détestable maison d'Autriche, et il semblerait que les prisonniers d'Olmütz ne doivent pas être étrangers à pareille invitation. Pourquoi donc ces malheureux gouvernants s'obstinent-ils à opprimer la liberté? Pourquoi continuent-ils de faire leur cour aux terroristes? Une conduite libérale envers les naufragés de Calais, par exemple, ne ferait-elle pas mieux ressortir l'abomination de Vienne que le décret qui les remet sous le couteau *? Si ces gens-là voulaient être humains et justes, seulement ce qu'il en faut pour assurer leur fortune, leur vie, leur place, rien ne serait plus facile dans ce moment-ci que de réunir pour la défense de leur gouvernement, et contre

* Par un décret du mois de janvier 1799, on décida que des émigrés, poussés par un naufrage sur les côtes de Calais, au mois de novembre 1796, seraient détenus jusqu'à ce qu'à la paix générale on prononçât sur leur sort. Cependant les conseils, avant le 18 fructidor, avaient rendu une loi qui portait que ces naufragés seraient rembarqués sans délai et rendus en pays neutre.

la coalition qui les menace, tous les hommes attachés à la révolution et dont le nom ferait une révolution favorable dans les esprits nationaux et étrangers qui ne leur rendront la moindre confiance que sous la garantie des honnêtes gens. Il paraît par les lettres de Vienne que cette cour ne reconnaît plus la république, mais bien la royauté de Mittaw *, et qu'elle ne garde aucun ménagement, ni pour la France, ni pour les Français. L'Angleterre promène sur nos côtes ses troupes de débarquement, et Paul embarque trente-cinq mille Russes. La coalition a sûrement pris un grand parti, veut une guerre à mort, et c'est vraisemblablement pour cimenter l'alliance qu'on se donne des gages d'assassinat.

Je trouve de fortes raisons dans ce que vous dites en faveur de la publication de notre ouvrage **. Il y a bien aussi des inconvénients; mais qu'importe aujourd'hui cette discussion quand l'ouvrage n'est pas fait, et que, suivant toute apparence, quand il sera fini, tout le monde sera plus près de revenir à notre avis? Il est très-vrai que le silence de notre parti, quand tous les autres ont parlé, a fixé dans toutes les têtes les mieux intentionnées, en France

* Le 13 avril 1796, après la bataille de Montenotte, le sénat de Venise avait enjoint au prétendant, depuis Louis XVIII, de quitter Vérone et les États de la république. Il se rendit dans le duché de Bade, auprès du prince de Condé, puis à Blanckenbourg, dans le duché de Brunswick; mais, au mois de mars 1798, l'empereur Paul Ier lui offrit un asile à Mittaw, en Courlande.

** Voyez la note de la p. 184 de ce volume.

et en pays étranger, une foule de mensonges qui sont devenus des faits reconnus et déjà difficiles à réfuter. Pour peu qu'on retarde, il n'y aura plus moyen de faire connaître la vérité sur les choses et sur les hommes. Je suis loin de dire : Il faut publier l'ouvrage; mais je dis de toutes mes forces : Il faut l'achever sur-le-champ et le tenir tout prêt.

Il y a des articles que... aurait de la répugnance à rédiger, et qui cependant doivent être mis dans tout leur jour. Mieux vaut offenser la grande ombre des girondins que de trahir la vérité, la morale, tous les principes de liberté, et notre propre réputation. Cependant je conçois qu'en pensant comme nous, il aime mieux que certains reproches soient adoucis ou faits par d'autres que par lui. Je ne demande néanmoins contre eux qu'une impartiale énonciation de la vérité, et les rapprochements les plus simples. Si cela ébranlait la république constituée trois ans après le 10 août, il faut avouer qu'elle aurait de pitoyables fondements.

Cet ouvrage est à tiroirs. Plusieurs amis pourraient s'en charger. Il y a un chapitre à faire auquel je mets beaucoup de prix : c'est celui de *l'ancien régime royal, ministériel, financier, commercial, militaire, robin, féodal, ecclésiastique*. Point d'exagération ni d'injures, des faits et des calculs. Si vous en parliez avec exaltation, on vous opposerait le régime actuel; mais si vous établissez modestement cette justification de ceux qui ont concouru à nos réformes, vous ne choquerez point

et vous ferez beaucoup d'impression. Les anciens sujets de plaintes sont oubliés.

On pourrait adopter ce titre : « *Fragments historiques sur la révolution, par une société de patriotes, avec un appendice contenant plusieurs pièces explicatives et un examen critique des ouvrages qui ont déjà paru sur cet objet.* » La préface annoncerait qu'on s'est attaché à réclamer justice pour le parti qui commença la révolution ; on dirait que le but principal a été de fournir des matériaux aux historiens futurs, et que, si on s'est cru obligé de relever beaucoup d'erreurs, c'est avec la ferme confiance qu'on peut défier tous ceux à qui l'ouvrage déplaira de convaincre les auteurs d'avoir dénaturé un seul fait.

Adieu, mon cher Louis. J'espère que partout où je serai nous vivrons ensemble, et que je vous embrasserai bientôt. Je n'écris pas à votre frère * parce que cette lettre est pour vous deux. Je vous aime de toute mon âme.

P. S. Je vous avais prié d'ôter de la lettre à M. d'Hennings le mot *auguste* de cette phrase : *le sentiment auguste*, etc. **. Je craignais qu'A-

* Le général Alexandre Romeuf.

** Voici ce passage tel qu'il se trouve dans la lettre écrite de Witmold à M. d'Hennings, le 15 janvier 1790 : « Que le sentiment » auguste du pur déisme et de l'indépendance de la pensée s'élè- » vent au-dessus des croyances dogmatiques, il n'en est pas moins » vrai qu'aucune puissance au monde ne peut se placer entre le » cœur de l'homme et la divinité. » (P. 289 du cinquième volume, lettre à M. d'Hennings, bailli de Ploën.)

drienne n'y vît quelque chose de désapprobatif de sa conviction et que mon expression ne lui fît de la peine. Je vois au contraire qu'elle trouve l'épithète bien placée, parce qu'elle porte contre l'athéisme et rend hommage au sentiment de l'adoration de Dieu. C'est d'autant plus juste que je l'avais écrite par un mouvement religieux.

A MADAME DE LAFAYETTE *.

Vianen, 16 mai 1799.

Je suis revenu bien tristement tout seul, ma chère Adrienne, et, quoique je ne puisse regarder cette séparation comme celle de l'année dernière, il y en a plus qu'il ne faut pour me faire bien de la peine. Déjà je commence à éprouver l'impatience de vous revoir que me donne l'approche de notre réunion; c'est m'y prendre de bonne heure. J'espère cependant que ce n'est pas trois mois plus tôt que votre retour. Nous attendons de vos nouvelles. J'ai trop de confiance en vous, pour craindre que vous ayez oublié les soins de votre santé, que vous m'avez solennellement et tendrement promis. J'ai

* Madame de Lafayette venait de partir pour la France, où elle était appelée de nouveau pour des affaires de succession et de fortune.



été bien aise de voir qu'à propos du traitement des prisonniers vendus par Dumouriez *, on ait dit du mal de notre habitation d'Olmütz à laquelle, tant que vous et nos compagnons vous en ressentirez, je conserverai de la rancune. Notre jardin a tous les jours de nouveaux charmes; mais une fouine a mangé ma pauvre femelle ramier et ses œufs. J'ai rencontré avant-hier chez la nourrice les trois chaudronniers du Cantal; ce sont des hommes de fort bon sens et dont le jugement, pour les questions que je leur faisais, est très-supérieur à celui des salons. Il en résulte évidemment que la révolution, malgré les crimes et les violences qui en ont souillé le cours et arrêté les effets, a cependant déjà beaucoup amélioré le sort des paysans de ce département. Je vous fais part de cette consolation que j'ai attrapée en passant et qui m'a fait grand plaisir.

Adieu, ma chère Adrienne, mon cœur vous suit, vous regrette, vous prêche, et vous aime bien tendrement.

Si vous rencontrez chez elle l'intéressante femme du pauvre Roberjot, parlez-lui de la part que je prends à sa douleur.

* MM. de Beurnonville, Camus, Quinette, Lamarque et Bancal. (Voyez la p. 298 du septième volume.)



A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen, 29 mai 1799.

Ma lettre vous trouvera vraisemblablement à Lagrange, mon cher cœur, dans cette retraite où nous sommes destinés, j'espère, à nous reposer ensemble des vicissitudes de notre vie. Cette idée mêlera quelque douceur à vos peines actuelles et vous montrera que, malgré les succès de la coalition, je ne pense point qu'ils finissent par contre-révolutionner la république. Nous sommes pourtant bien inquiets des progrès de Suwarow et de la situation de Macdonald *. Nos forces maritimes ont formé leur jonction et voilà une belle armée navale dans la Méditerranée. J'espère que les nouvelles de Syrie ne sont pas vraies **. Le moment

* Le général Macdonald, ayant succédé dans le commandement en chef au général Championnet, destitué par le directoire, venait d'évacuer Naples, et cherchait à opérer la jonction de son armée avec celle de la Haute-Italie, dont Moreau, depuis les défaites éprouvées sous Schérer, était devenu le chef provisoire. Cette jonction des deux armées d'Italie n'eut lieu que le 27 juin, près de Gênes, après le combat malheureux de la Trebia, où Macdonald essaya en vain de percer le gros de l'armée de Suwarow.

** Le vice-amiral Bruix, parti de Brest avec 25 vaisseaux de ligne, était entré à Toulon au mois de mai. On annonçait sa jonc-



est bien critique ; c'est celui où tout véritable patriote doit plus que jamais sentir le besoin de servir a France. Ceux qui ont des arrière-pensées ou des intrigues croisées peuvent se féliciter d'être à l'écart ; mais pour quiconque n'a qu'une cause et dont le dévouement est sans restriction, il est bien naturel et convenable à tous les égards d'être attiré par les revers. Je ne m'étonne donc point que George augmente d'ardeur en proportion de ce qui diminue l'ardeur des incertains ; mais je puis vous assurer, ma chère Adrienne, que je m'associe plus maternellement à vos inquiétudes que je ne l'aurais cru moi-même dans le temps où vous les auriez partagées entre son père et lui.

De toutes les chances défavorables à la liberté, le triomphe de cette féroce coalition serait sans contredit la plus destructive. Ce que j'éprouve, moi vieux vétéran, me fait bien juger les mouvements d'un jeune patriote. Que l'aristocrate et le royaliste cherchent une excuse dans la nécessité d'une réquisition ; ce que la morale et la liberté défendent n'est excusé par rien, et on doit aller, pour le service de son pays, au-devant de tout ce qu'elles permettent. Si le patriote reconnaît l'appel du com-

tion avec une escadre espagnole, et le nouveau départ de sa flotte pour Malte ; on espérait qu'elle parviendrait à rétablir, avec l'armée d'Égypte, des communications interrompues depuis la destruction de la flotte commandée par l'amiral Brueys, dans la rade d'Aboukir. — La levée du siége de Saint-Jean-d'Acre est du 21 mai.



missaire, comment méconnaîtrait-il celui de sa patrie en danger? Je pense absolument comme vous, chère Adrienne, et pour quiconque admet l'idée d'être conscrit dans six mois, il convient d'être volontaire aujourd'hui. George portera sous les drapeaux ces principes des droits de l'humanité si ridiculisés par les gouvernants de tous les pays, et qui n'en seront pas moins leur salut ou leur perte. — Dans toute cette affaire et dans votre manière de la voir, sous tous les rapports, vous avez bien satisfait mon cœur et encore augmenté, s'il était possible, ma confiance en vous. — Vous dites que votre tête est baissée, mais certes ce n'est pas votre âme: la mienne s'unit à tous vos sentiments.

Vous avez compati à la peine que j'éprouve, en voyant l'ancien régime s'étendre de nouveau sur toute l'Italie, et tout, jusqu'au nom de la *Cisalpine*, disparaître devant des hordes d'Autrichiens et de Russes *. Ce qui m'afflige encore plus, c'est l'apathie et le découragement.

J'ignore si, dans cette circonstance, Sieyes acceptera **; je doute que l'espoir qu'on a de le voir revenir avec la paix dans sa poche, puisse se réa-

* L'armée austro-russe s'était emparée, les 20 avril, 6 et 9 mai, de Brescia, Peschiera et Pizzighittone; le 24 mai, de la citadelle de Milan.

** Sieyes avait été envoyé, au mois de juin 1798, à Berlin, pour détourner le roi de Prusse des projets de la seconde coalition; il revint à la fin de mai de l'année suivante, après avoir été nommé, le 16, membre du directoire exécutif, en remplacement de Rewbell. Il avait refusé cette fonction en 1795; mais en 1799 il l'accepta.

liser ; mais quoique je sois plus à portée dans mon ermitage d'étudier les carrés de mon jardin que les partis de la république, je n'ai pas besoin d'y regarder de si près pour savoir qu'il ne peut y avoir d'avantage pour eux et de salut pour elle que dans une franche et honnête liberté. Dieu veuille qu'en ce péril commun, tout ce qui craint la contre-révolution de l'aristocratie et du royalisme, se rappelle le mot de Sieyes : « *Ils veulent être libres et* » *ne savent pas être justes !* »

Nous avons ici le jeune Rouget de Lille, aide-de camp de Daëndels * ; je l'ai rencontré hier à Utrecht venant dans notre ermitage; il en part ce soir. Nous avons bien parlé du pauvre Bailly, et j'ai appris par lui une horrible anecdote, c'est qu'il a entendu crier sa sentence imprimée une heure et demie avant qu'elle eût été rendue.

Vous allez m'écrire bien des détails sur Lagrange; d'abord la maison, et une réponse à toutes nos idées de logement ; ensuite la ferme. Je voudrais savoir le nombre des animaux vivants, grands et petits, qu'on y entretient, combien tout cela coûte, combien on a de domestiques pour les soigner ; et puis un petit

** Le général Daëndels, dont l'auteur de la *Marseillaise,* neveu de M. Bailly, était alors aide de camp, avait quitté la Hollande, sa patrie, pour se réfugier en France, en 1788 ; il servit sous Dumouriez, devint général de brigade, et se distingua sous Pichegru, pendant la campagne de 1794-95; il rentra ensuite au service de la Hollande, et contribua beaucoup aux changements qui amenèrent la formation d'un directoire batave. (Voyez, plus loin, la p.238 de ce volume.)

mot sur le parc et les bois. Liancourt m'a prêté quelques ouvrages d'Arthur Young ; je suis plus enfoncé que jamais dans l'étude de l'agriculture, et tous les détails que vous m'enverrez me donneront le plaisir de comparer ce qui se pratique en France avec ce qu'on fait en Angleterre et en Hollande. L'avenir est bien embrouillé... j'en conclus qu'il faudrait nous retrouver le plus tôt possible. Que n'êtes-vous déjà ici, ma chère Adrienne? etc...

P. S. J'ai été hier à Utrecht où le bon P... m'avait donné rendez-vous; il croit que l'assassinat des plénipotentiaires a été machiné par le parti anglais et napolitain à Vienne, sans la concurrence de l'archiduc Charles. Cette opinion me paraît la plus probable.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen 1er juillet 1799.

Vous me parlez du voyage d'Amérique, chère Adrienne ; la prise de notre ami Pusy n'est pas encourageante * ; il tomba dans les mains des Anglais quatre heures après avoir quitté le port, et fut con-

* M. de Pusy se rendait aux États-Unis.

duit à Yarmouth. La nouvelle de la naissance de son fils sera pour lui une consolation de ce triste accident, qui se bornera, j'espère, à un retard fort désagréable. Si je n'étais pas ici, il faudrait aller vivre avec les poissons, car toutes les avenues sont fermées. Si la liberté batave était troublée par la France, ou attaquée de son consentement par des étrangers, comme quelques personnes le craignent, je serais fâché d'en être le témoin. L'empire germanique me paraît fermé pour moi, et je m'en console aisément. Il est donc bien difficile de former des projets. Rien ne serait plus désirable que la paix avec les États-Unis ; on pourrait encore y déjouer les intrigues de l'Angleterre, et replacer du côté français cette masse éclairée qui ne s'y décide point par des vues de partis et leur donne la prépondérance ; mais je ne vois pas qu'on en soit à ce système. Je le voudrais d'autant plus que je croirais y reconnaître le désir de rallier aussi les patriotes français autour de la vraie liberté. En attendant, j'ai lu le pamphlet de Boulay ; il offre des rapprochements à ceux qui savent le mieux l'histoire d'Angleterre *. Il rend justice à ces presbytériens qui n'appartinrent jamais, ni au parti de la cour, ni au parti appelé des indépendants. J'ai lu que le fameux Cromwell ne se décida

* M. Boulay, élu en 1797 député au conseil des Cinq-Cents, par le département de la Meurthe, venait de publier un écrit intitulé : « *Essai sur les causes qui, en 1649, amenèrent en Angleterre l'établissement de la république, sur celles qui devaient l'y consolider, et sur celles qui l'y firent périr.* »

pour ceux-ci que parce qu'ils lui firent craindre la proscription; il eût été plus républicain de l'encourir. Quoi qu'il en soit, Boulay nous désigne nos dangers. Macdonald, par son succès, Masséna, par sa résistance, Moreau, par ses manœuvres, éloignent les périls extérieurs; notre position militaire, malgré les revers, est peut-être plus honorable qu'elle ne le fut jamais. Quant aux affaires intérieures, puisque Sieyes, en arrivant au directoire, a dit ne pas les connaître assez pour en juger, il serait difficile que j'en décidasse dans mon jardin batave. Un objet de ma compétence, c'est Lagrange. J'y trouve des illusions douces; il me semble que ces pensées rapprochent de moi la possibilité d'une retraite au sein de la liberté française.

Adieu, chère Adrienne; etc. . . . .

A MADAME DE TESSÉ.

Vianen, 2 juillet 1799.

J'attachais encore quelque importance aux élections du nouveau tiers; mais dans la plupart des assemblées électorales, il n'y a eu de concurrence possible qu'entre les serviteurs du directoire et les jacobins. La nomination de Sieyes a été faite en dépit du gouvernement: et la toute-puissance des fructi-



doriens reçoit de rudes attaques *. On dirait qu'ils ont été poussés à la guerre par les mêmes motifs qui la firent déclarer en 92. Si ces gens-là avaient conclu la paix ** et rendu à la France un peu de liberté,

* L'inquiétude causée par les progrès et les menaces de la seconde coalition, avait amené dans les conseils, renouvelés par tiers pour la quatrième fois, une violente réaction contre la majorité et le système du directoire. Le 15 prairial (3 juin), les commissions des dépenses, des fonds et de la guerre s'étaient réunies dans les Cinq-Cents, pour présenter aux directeurs un message par lequel on demandait à être instruit des dangers intérieurs et extérieurs de la république; on joignit à cette demande diverses réclamations sur le droit des sociétés populaires, la liberté individuelle, la liberté de la presse, la responsabilité des ministres, la publicité des comptes, etc. Le directoire ayant différé plusieurs jours sa réponse, les Cinq-Cents décidèrent, le 28 prairial (16 juin), que jusqu'à ce qu'elle eût été faite, ils seraient en permanence; le conseil des Anciens adopta la même résolution; une commission extraordinaire de onze membres fut chargée de présenter des mesures de salut public. La constitution exigeait, pour la nomination d'un directeur, qu'il eût quitté la législature depuis un an révolu. Quoique M. Treilhard siégeât au directoire depuis treize mois, on le destitua, sous prétexte qu'à l'époque de sa nomination, il n'avait cessé d'être membre du corps législatif que depuis un an moins quatre jours, et M. Gobier fut élu à sa place. Au milieu de très-vives altercations, dans le sein même du directoire, MM. Merlin et La Réveillère refusèrent, à leurs collègues Sieyes et Barras, de se démettre de leurs fonctions; des députés des conseils intervinrent, les menaçant, s'ils ne prenaient ce parti, d'un acte d'accusation. MM. Merlin et La Réveillère résistèrent encore; mais dans la nuit du 30 prairial (18 juin), ils se virent contraints de céder devant les dispositions du corps législatif. C'est ainsi qu'ils furent remplacés, par MM. Roger-Ducos et Moulins.—On verra plus loin, dans une lettre du 14 juillet, à madame de Tessé, de nouveaux renseignements sur le 30 prairial.

** Lord Malmesbury avait été envoyé, au mois de juillet 1797,

le besoin de repos aurait soumis la république à leur influence; mais ils ont voulu gouverner par des moyens de police et des coups d'État; ils ont choqué à la fois tous les partis, tous les alliés, et tous les ennemis; ils ont laissé désorganiser jusqu'aux ressources militaires. L'opposition a eu beau jeu pour réclamer contre eux quelques principes, de manière que les anarchistes eux-mêmes ont dit ce que pensaient les bons citoyens.

Lorsqu'un gouvernement est entamé, tout ce qui ne l'aime pas concourt à le détruire; mais après ce nouveau coup d'État du 30 prairial, on va se reconnaître. Les directeurs eux-mêmes vont avoir peur de la tendance des conseils qui ont eu l'air de commencer par la liberté et finiront, selon leur habitude, par la jacobiniser. Ainsi la crise n'est pas finie; elle l'est d'autant moins, dans le moment actuel, qu'il y a un *imbroglio* d'intrigues croisées dont mes amis paraissent mal informés. Je suis persuadé que les anciens et les nouveaux jacobins combattent, comme dans les tournois, avec des armes ensorcelées; et

à Lille, pour y reprendre des négociations de paix. Le gouvernement anglais, dont les finances étaient alors fort épuisées, pouvait craindre que la prochaine ratification des préliminaires convenus avec l'Autriche ne donnât à la France, victorieuse en Italie et sur le Rhin, de grands avantages. D'un autre côté, le Portugal traitait avec le directoire. M. Maret (depuis duc de Bassano), reçut, de lord Malmesbury, des conditions que les directeurs Carnot et Barthélemy voulaient accepter; mais bientôt les événements de fructidor, et la nouvelle politique qui en fut la conséquence, mirent un terme aux conférences de Lille



tout me confirme que les insurrections ne sont plus pour un régime libre, mais au contraire pour le plus bête et le plus absolu despotisme. Il ne me reste donc, pour espérer, qu'un *je ne sais quoi* dont vous n'aurez pas de peine à faire rien du tout. Il n'y a d'ensemble que dans les deux partis extrêmes; mais sur toute la ligne de la liberté, depuis le *monarchisme légal* jusqu'au *républicanisme régulier*, vous trouvez tant de méfiances et d'intérêts divers, il y a partout tant d'égoïsme, de mauvaise foi, une morale de parti si peu rassurante pour la morale ordinaire, ou même pour le besoin individuel de sa propre conservation, que je ne m'étonne ni de l'impuissance des patriotes proscrits de toutes les époques, ni, jusqu'à un certain point, des craintes et des tergiversations de ceux du dedans.

On a secoué le joug du moment sans la moindre peine; on parle de liberté de la presse, on veut poursuivre les voleurs. Cependant, j'ai toujours dit que la composition des conseils était fort inquiétante. Les trois nouveaux directeurs ont aussi le cachet du jacobinisme. Ils en seront victimes comme ceux qu'ils remplacent; et il peut en arriver d'autres qui continueront les synonymes *république, liberté, égalité*, avec ce qu'il y a de plus dégoûtant et de plus monstrueux; de manière que le peuple de Paris devra s'étonner que Franklin et Washington, qui n'ont assassiné personne, se soient honorés d'être républicains.

Les ministres sont choisis dans le même sens que



les directeurs ; il n'en est pas de même des généraux. Joubert, qui commande à Paris, est excellent *; on replace Championnet, dont le véritable crime aux yeux du ci-devant directoire était d'avoir permis aux émigrés de rester trois jours à Naples pour l'arrangement de leurs affaires et d'avoir chassé le commissaire qui exigeait leur arrestation **.

Les troupes se battent vigoureusement en Suisse, quoique perdant du terrain ***, et Moreau a très-habilement risqué le seul mouvement qui pût sauver Macdonald. Le parti royaliste s'accroche à l'idée d'une abdication des deux prétendants pour que le jeune prince ****, plus démocrate qu'eux, à ce qu'ils disent, revienne à la constitution de 91, sauf des

* Le général Joubert fut nommé commandant de la 17e division, qui comprenait Paris, le jour même du 30 prairial. Le 12 juillet, il fut remplacé par le général Marbot, et nommé au commandement en chef de l'armée d'Italie.

** Voyez la note de la p. 178 du sixième volume. Il avait été mis en accusation le 24 février, par un arrêté qui fut rapporté cinq jours après le 30 prairial. Le 4 juillet on le nomma, sous les ordres de Joubert, commandant d'une armée qui devait porter le nom d'*armée des Alpes*.

*** Après la bataille de Stokach, près de Constance, à la fin de mars, Masséna avait reçu le commandement de l'armée du Danube, réunie à celle de Suisse. (Voyez la p. 177 de ce volume.) En Italie, Moreau, successeur provisoire de Schérer, venait de faciliter, par ses manœuvres, la jonction de Macdonald avec son armée. (Voyez la p. 216 de ce volume.)

**** M. le duc d'Angoulême, fils aîné de M. le comte d'Artois, avait émigré à quatorze ans, et en avait alors vingt-quatre. — Il est né le 6 août 1775

changements. Les aristocrates non corrigés attendent Suwarow à Paris; les autres n'espèrent les ennemis qu'à Lyon.

Le parti orléanais parle des dangers du droit divin et des vengeances, appelle les seuls princes qui se soient montrés patriotes. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce parti se remue beaucoup, et je connais un bon et brave général actuellement à Paris qui a été travaillé de ce côté-là. La chute de Merlin doit être pour eux une perte.

On parle aussi de présidence républicaine concertée entre Sieyes et le roi de Prusse. Tout cela est vague; on peut néanmoins en conclure qu'il y a de l'agitation et des intrigues qui ne s'étaient pas montrées depuis le 18 fructidor. La nation est apathique; beaucoup d'anciens hommes publics le sont aussi.

A quelques tâtonnements indiscrets qui sont venus me chercher, j'ai répondu que je ne veux que la liberté par des moyens honnêtes; que ceux qui la veulent aussi connaissent assez mes sentiments; et qu'enfin je n'ai point envie de courir après les autres *.

Je suis convaincu de la presque impossibilité où je me trouve de servir mon pays par les moyens intérieurs, sans avoir pour cela moins d'aversion pour les intrigues du dehors; de manière que si mon

* On verra, plus loin, dans une lettre écrite le 9 octobre 1799, à M. de Maubourg, quelles étaient les ouvertures faites au général Lafayette en cette circonstance.

rôle est nul, je n'en connais pas un dont je voulusse, en supposant qu'on y attache la condition d'agir pendant un mois comme ceux qui en sont pourvus.

Persuadé par expérience qu'il n'y a rien à faire avec les gens de Mittaw, je crois de plus que, s'ils rentraient en France, avec la meilleure volonté du monde, ils seraient entraînés, malgré eux, au complément de la contre-révolution. Le seul moyen, bien douteux encore, de les brider, eût été de transiger à l'aide d'une force très-imposante, et de construire l'édifice constitutionnel avant qu'ils y exerçassent la suprême fonction. Mais il y a tel arrangement auquel on pourrait souscrire au nom du peuple, et que je serais bien fâché de souscrire au nom d'un prétendant. La différence est grande entre une capitulation du dedans, où l'on fait pour sa ville le moins mauvais marché qu'on peut, et une proposition du dehors qui ne serait point tenue. Il ne me convient pas davantage de pactiser avec un prince d'Orléans, et s'il était possible que j'eusse un rôle utile à la liberté, ce ne pourrait être que dans le cas où, plusieurs partis étant en guerre civile, j'adopterais celui qui me paraîtrait le moins défavorable à la cause de l'humanité et au bien-être de mon pays. C'est le seul moyen d'arriver du dehors; mais, à la suite d'un manifeste étranger, moi, *le prophète de la déclaration des droits*... jamais! Il nous faut d'abord les victoires de Moreau et de Joubert. — C'est une

autre manière de voir que celle de cet homme qui, l'autre jour étant à la messe de Saint-Roch, à côté de notre cher Grammont, disait avec ferveur : « *Mon » Dieu, ayez pitié de nous, exterminez la na- » tion !* » Il est vrai que cela signifiait seulement : » *Mon Dieu, délivrez-nous du système con- « ventionnel !* »

N'ayant pu défendre la constitution, et m'étant trouvé en prison pendant les insurrections contre la terreur, ainsi qu'aux époques de vendémiaire et de fructidor, je ne pouvais être utile que dans le cas où une portion du gouvernement se fût crue intéressée à relever le parti des honnêtes gens qui ne se relève point tout seul, ou dernièrement encore si les conseils avaient été bien composés ; les constitutionnels et les honnêtes gens s'étaient habitués à croire la composition des conseils très-indifférente et à supposer que le pouvoir directorial était inattaquable. Le dernier mouvement eût été peut-être à leur portée ; cette chance est manquée maintenant. Je sais bien que des hommes fort au-dessus des dangers personnels s'occupent d'une grande résistance au jacobinisme ; et j'en saurais beaucoup davantage si j'avais répondu d'une manière moins froide ; car je suis convaincu, outre les objections individuelles, qu'avant de prendre les mesures de liberté ils voudront laisser aller *les mesures d'énergie*, comme ils disent ; de manière que les hommes seront perdus avant que leurs bonnes velléités aient le moindre effet.—De l'autre

côté, vous savez bien que je n'ai d'aigreur que contre ceux qui ont spéculé pour la destruction de la liberté, ou, si vous l'aimez mieux, pour empêcher son établissement, sur les vices et les crimes de la licence; qui ont mieux aimé la mort du roi que la fermeture du livre rouge; qui préfèrent les principes de Robespierre à ceux de La Rochefoucauld, et que j'ai rencontrés sur mon chemin pendant trois ans, lorsque je voulais, de tout mon cœur, consolider le bien public et empêcher les maux particuliers. Je défie les aristocrates et les rois de me haïr plus que je me suis toujours attendu à l'être par eux. Leur bienveillance me gênerait, puisque je ne la mérite pas, et qu'en m'exposant quelquefois pour les individus, j'ai toujours combattu le parti, ce qui fait plus que balancer les services individuels. — Ma petite colonie vous offre ses bien tendres respects, etc.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen, 4 juillet 1799.

. . . .
. . . .
. . . . Entre l'Océan, dont les Anglais sont maîtres, l'empire qui m'est

interdit, et la France que j'empoisonnerais de mon *aristocratie* et de mon *royalisme*, il n'y a que la retraite batave où je puisse trouver sécurité. Si l'escadre aérienne fait une heureuse traversée, je serai tenté de faire en ballon le voyage d'Amérique *.— Le nouveau gouvernement ne pense-t-il pas à la réconciliation avec les États-Unis? Le changement des directeurs en offre-t-il l'occasion? Je crois que la France, conservant sa fierté envers les puissants et les couronnés, ne se compromettrait point en faisant des avances à des républiques, pour le moins antérieures en liberté constitutionnelle. Je vous en parle aujourd'hui, non-seulement à cause de mon intérêt permanent pour les deux pays, des inconvénients plus graves qu'on ne croit de cette guerre, et des probabilités qui s'accumulent, mais aussi parce que nous sommes à l'anniversaire de l'indépendance. Il y a vingt-trois ans que s'ouvrit cette carrière de révolution, dans les deux mondes où la pureté de mes sentiments avait été assez généralement reconnue jusqu'à ce que j'eusse encouru l'improbation des personnes qui entreprirent de perfectionner la révolution française. Au milieu des horribles époques que nous avons à déplorer, celles du 4, du 11, du 14 juillet, rappellent des moments bien cordialement consacrés à la liberté par des

* Quelques jours après la date de cette lettre, l'aéronaute Blanchard et M. Lalande, l'astronome, firent leur expérience publique de cinq ballons, réunis en un seul groupe, et pourvus d'une ancre.

hommes qui se sont haïs et déchirés depuis. J'ai lu, sous mon arbre, quatre petits volumes qui m'ont donné plus de renseignements sur ces temps abominables que je n'en avais encore eu. Il a fallu du courage pour aller jusqu'au bout, et j'ai souvent pensé à la sensible note de madame de Staël sur la manière dont les amis et les ennemis de la liberté sont affectés par les crimes commis en son nom. Il faut espérer que le courrier d'aujourd'hui va nous porter de bonnes nouvelles d'Italie. Je trouve que cette campagne, malgré les revers, a été aussi glorieuse qu'aucune autre. Les armées sont en bonnes mains, et si on ressuscitait dans l'intérieur le zèle, non de la terreur, mais du patriotisme, je serais tranquille sur les projets du dehors. Que dites-vous du rétablissement des jésuites? L'empereur de Russie pourrait bien se mettre en tête d'être nommé général de l'ordre, et si le pauvre vieux pape mourait, je ne serais pas étonné qu'il voulût être pape et fût reconnu comme tel par les puissances catholiques *. J'espère que tous les jansénistes vont redevenir républicains, surtout si Sieyes se rappelle son excellent rapport sur la liberté religieuse. On dit

* Quelque temps après l'émeute dans laquelle le général Duphot fut tué par les dragons du pape, à côté de l'ambassadeur de France, l'entrée de nos troupes à Rome, par représailles (avril 1799), et la fuite de Pie VI, l'empereur Paul Ier fit offrir à ce pontife un asile dans son empire. Le grand maitre de l'ordre de Malte remit plus tard sa démission entre les mains de l'empereur.

que la coalition a reconnu la royauté de Louis XVIII. Mon Dieu! que toutes ces sottises seraient indifférentes si les patriotes s'entendaient pour affermir la liberté sur de bonnes bases!

Le calme de notre solitude contraste bien avec les intrigues et les exterminations qui tourmentent et désolent l'Europe; mais cette nullité absolue n'empêche pas mon cœur d'être intéressé par les nouvelles publiques, et j'ai besoin, ma chère Adrienne, de l'épancher avec vous.

A MADAME DE TESSÉ.

Vianen, 14 juillet 1799.

Voici quelques renseignements sur le 30 prairial *. Ils ne sont pas nouveaux, mais je les crois sûrs :

Sieyes est arrivé avec des projets pacifiques, et, suivant toute apparence, des engagements avec le roi de Prusse. L'opinion publique et le jacobinisme des conseils, auxquels s'unissaient momentanément les vrais patriotes, assuraient la déconfiture des triumvirs. Déjà Rewbell était serré de près, on

* Voyez la p. 223 de ce volume.

attaquait son ami Schérer, son beau-frère Rapinat; Sieyes arrivait avec la réputation très-exagérée de son influence sur le bien et sur le mal; et comme on savait qu'il veut la paix et un ordre légal, et qu'avec la première place et beaucoup d'esprit, on doit compter sur quelques semaines de puissance, le public et le nouveau directeur se sont persuadés qu'il allait tout arranger à son gré. Son ami Talleyrand n'en doutait pas.

Je sais que, dans le cours du mouvement, un patriote très-considéré, et contre lequel il n'y a point de haine, leur fit dire que s'ils faisaient la révolution pour la liberté, il fallait appeler ses amis; que s'ils ne la faisaient que pour eux, ils ne la dirigeraient pas longtemps; que le premier gage à donner était de porter au directoire deux constitutionnels étrangers à la convention; que si on voulait maintenir la république, il convenait de réunir les partis qui ne désirent pas de roi; que si on renonçait à la faire aller, il importait que ce mouvement fût réglé par l'effort réuni des patriotes; mais l'orgueil a cru pouvoir tout faire, et a voulu avoir tout fait. Je ne sais si, dans leur embarquement, ils pourront jeter l'ancre... Voici comment cela leur a réussi pour le moment :

La veille du jour convenu pour le renvoi de Treilhard, le décret passa; on le porta à Barras. Merlin présidait, Treilhard parlait. « *Votre opinion est vieille*, interrompit Barras, *vous êtes destitué.* » Treilhard se soumit. Un député porta

Gohier était membre de l'assemblée, et, le 8 août 92, vota pour moi; il remplaça, en 93, Garat au ministère de la justice. Roger-Ducos et Moulins passent pour jacobins. On a préféré celui-ci au général Marescot qui était la dernière espérance, et pour qui le vœu de Sieyes s'était réuni à celui de tous les patriotes. Aussi Bernadotte, présent à cette nomination, s'écria-t-il : « *Ces gens-là peuvent-ils prétendre que nous les servions ?* » On disait, dès le 4 messidor (22 juin), que Santerre fournirait la liste des riches à faire contribuer. Vous savez la nomination de Fouché de Nantes. On avait donné à Joubert la 17e division, mais à Marbot le commandement de Paris; et voilà que Joubert est envoyé en Italie! On aperçoit bien à quelques choix une influence opposée au torrent, mais aussi timide et infirme que celle des Girondins après le 10 août. « Ne craignez rien pour ma sûreté, m'écrit madame » de Lafayette, j'espère être avec vous avant qu'il » y ait du danger pour les femmes et pour les pau- » vres. » George me mande : « J'ai trouvé ici de » grands changements; vous jugez bien que ce » qui m'est personnel est suspendu pour le mo-

l'autre pour supprimer quinze journaux. Le 25 août 1798, à l'occasion d'un projet de loi répressive de la presse, on décida que l'article 35 du 19 fructidor pourrait être exécuté pendant un an encore. Cependant, plus d'une année après, le 3 septembre 1799, on voit encore dans le *Moniteur* un message du directoire, annonçant que des mandats d'arrêt ont été dirigés contre les auteurs et imprimeurs de douze journaux, et que les scellés ont été apposés sur les presses et les cabinets mêmes des auteurs.

La Haye une juste terreur *. Les nouvelles d'hier au soir étaient rassurantes; on ne connait pas à fond ses instructions, et on en soupçonne une dans chaque poche; mais, jusqu'à présent, il parait ne faire usage que de la bonne, et à ces espérances du côté batave j'ajoute ce qui m'a été dit d'un autre côté, qu'il n'y avait rien d'alarmant dans ses ordres ni dans ses intentions. Si ce calme est trompeur, on le saura bientôt. Rien ne menace, jusqu'à présent, la tranquillité de notre ermitage. On dit que Brune va servir en Italie; Joubert y commandera, et Moreau sur le Rhin. Les nouveaux administrateurs du département de la Seine sont jacobins des plus caractérisés.

Adieu, ma chère cousine, communiquez mon épître à Maubourg. Mon cœur vous adresse tout ce qu'il sent pour vous.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen, 5 août 1799.

Je pensais bien tristement, mais bien tendrement à vous, ma chère Adrienne, lorsque, tout à coup, c'était avant-hier, George est entré dans ma chambre.

* Il obtint cet emploi diplomatique à la suite des changements du 30 prairial.

Vous n'irez pas bien loin pour juger de ce que j'ai éprouvé, et je sais avec quelle générosité vous jouissez de mon bonheur. Quand verrons-nous la réunion de toute la famille? ce serait bientôt et en France, si, dans cette dernière crise, tous les hommes qui ont pris part à la révolution étaient à portée de se réunir autour du premier de tous les intérêts, celui de la liberté. C'est l'intérêt de ceux qui ont le pouvoir, mais les hommes causent sur les intérêts et agissent par les passions.

Certes, il faudra bien, pour que j'aille en Amérique, ne pas conserver la moindre espérance de servir ici ma patrie. Quand je vois s'avancer, avec les plus détestables intentions, la coalition contre la France et l'humanité entière ; quand je reconnais mes ennemis personnels à la tête de cette affreuse ligue, il me semblerait que je n'ai autre chose à faire qu'à me ranger de l'autre côté et me battre jusqu'à extinction... Point du tout. L'autre côté me témoigne presque autant de malveillance. Rien ne m'annonce que c'est la liberté qu'il veut défendre, et à présent, comme l'année passée, *j'apprécie** les motifs qui m'écartent de ma patrie.

Depuis hier, George et moi, nous vous arrangeons une ferme, soit dans la belle vallée du Shenando, sur les derrières de l'État de Virginie, non loin de *Federal-City,* et même de Mount-

* Cette expression se trouve dans la lettre du 27 nov., p. 167-168 de ce volume, adressée par le général Lafayette au directoire, quand il lui demanda la rentrée de ses compagnons de captivité.



Vernon, soit dans les belles prairies de la Nouvelle-Angleterre, à portée de la ville de Boston, pour laquelle vous connaissez ma prédilection. Je ne me dissimule pas, chère Adrienne, que moi qui me plains des serfs du Holstein comme d'un entourage bien triste pour un ami de la liberté, je trouverais des nègres esclaves dans la vallée du Shenando; car, si, dans les États du Nord, l'égalité est pour tout le monde, elle n'existe dans le Midi que pour les blancs. Il est vrai qu'avec nos idées de Cayenne, on peut se donner quelque consolation. Je préférerais, cependant, la Nouvelle-Angleterre, et en même temps, je sens toutes les raisons qui doivent nous rapprocher de Mount-Vernon et du siége de l'union fédérative; mais il ne nous manque que le premier dollar pour acheter notre ferme. Cette incertitude doit être ajoutée à bien d'autres, sans que vous deviez vous en tourmenter. A l'impossible nul n'est tenu.

Vous n'aurez point de politique aujourd'hui; je suis plus occupé de l'arrivée de George que de celle des Anglo-Russes. Il fait beaucoup de vent, et quoique je connaisse personnellement le général Abercrombie, que nous prîmes autrefois à York-Town, j'aimerais mieux le savoir sur la côte aujourd'hui que par un beau temps *.

* Sir Ralph Abercrombie attendait, dans les premiers jours de juillet 1799, au camp des Dunes de Barham, une armée russe, à laquelle devait se réunir une armée anglaise, pour aider la coalition, dans une entreprise qu'on tenait encore secrète, mais qu'on supposait dirigée contre la Hollande.

— Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de brouiller trois empereurs qui n'ont pas le sens commun *? — Plus le nouveau gouvernement se montrera généreux envers les États-Unis, plus il déjouera la politique anglaise et détruira l'influence de M. Pitt. Adieu, ma chère Adrienne, soutenons avec courage les peines de ce monde, etc.

P. S. L'écrit de Benjamin Constant est parfaitement propre à faire réfléchir les indifférents à la contre-révolution et même une partie des amateurs **. Le discours de Sieyes, au 14 juillet, a déplu aux jacobins; je parie qu'au 10 août il voudra leur complaire ***.

* Les empereurs d'Autriche, de Russie et de Turquie.

** M. Benjamin Constant fit paraître, au mois de juillet 1799, une brochure intitulée : *Suite du rétablissement de la royauté en Angleterre.*

*** Dans le discours que Sieyes prononça, comme président du directoire, pour l'anniversaire du 14 juillet 89, il fit l'éloge des premiers temps de la révolution : « Est-ce trahir la vérité, disait-» il, d'ajouter que plus qu'aujourd'hui peut-être, les âmes alors » étaient républicaines? » En même temps, Sieyes déclarait « que » l'assemblée constituante avait jeté les fondements du gouver-» nement représentatif, incompatible avec toute hérédité de » pouvoir, et par conséquent la royauté. » — Deux semaines après, il s'éleva, dans un second discours officiel pour l'anniversaire du 9 thermidor, contre le régime de la terreur. Douze jours s'écoulèrent encore, lorsqu'arriva un autre anniversaire, celui du 10 août. Le président Sieyes commença ainsi : « Je vous salue, » jour de justice et de gloire, que les destinées de la France » avaient marqué pour asseoir enfin l'indépendance nationale » sur la chute du trône! Au 10 août, la royauté fut renversée en » France; elle ne se relèvera jamais. Tel est le serment que vous » gravâtes sur les murs de ce palais, au moment où vous en chas-

A MADAME DE LAFAYETTE.

29 août 1799.

C'est tout de bon que la Hollande est envahie, ma chère Adrienne; il y a plusieurs jours que les bâtiments ennemis, de guerre et de transport, se promènent sur les côtes *. Vous verrez dans les papiers une sommation de lord Duncan, auquel l'amiral batave, et ensuite le directoire, ont fort bien répondu. Ce pays-ci prend une bonne attitude; les troupes iront bien; elles ont deux excellents généraux, Daëndels et Dumonceau. Quant aux Français, ils se battront ici comme partout; mais il est fâcheux, sous tous les rapports, qu'on n'ait pas encore reçu, des bords du Rhin, la partie des troupes soldées par la Hollande qui, au premier moment où on en a besoin, se trouve être employée ailleurs. Nous avons appris hier que les ennemis débarquaient sur trois points : Helder du côté du

» siez le dernier de nos tyrans. — Dans ce dernier combat, il
» restait à la royauté, pour défenseurs, l'audace et la lâcheté
» d'une cour corrompue, la perfidie, l'insolence, etc., etc. »

* Dès le 20 août, une flotte de cent cinquante vaisseaux de tout [illegible]ng, sous les ordres de l'amiral Duncan, et du général Abercrom[illegible], avait été vue dans la rade du Texel. Le 27, un premier débar[illegible]ment de 20,000 Anglais eut lieu sur la presqu'île du Helder, et [illegible]teries qui défendaient ce poste furent enlevées.

Texel, Helvoet-Sluis et Groningue. Le corps batave de Daëndels, qui défend la partie du Texel, a déjà combattu avec succès; la garnison française d'Utrecht et le général Gouvion sont partis cette nuit.

La première division anglaise est commandée par sir Ralph Abercrombie, qui a beaucoup servi contre moi. La gazette de Leyde dit que lord Cornwallis fait en Irlande des préparatifs de défense *, et que M. le ci-devant comte d'Artois va reprendre en Suisse ses fonctions de colonel général; son confident Roll, qui a depuis longtemps la promesse du régiment des gardes suisses, l'a, dit-on, précédé. Quand je vois tous ces gens-là en mouvement, les uns pour opprimer les volontaires d'Irlande, les autres pour replacer en Hollande la maison d'Orange, d'autres pour faire en France la contre-révolution, je ne puis assez m'étonner de n'avoir rien à faire.

Adieu, chère Adrienne, etc.

* Depuis le mois de novembre 1796, l'insurrection, plusieurs fois réprimée et renaissante de l'Irlande, avait continué sur divers points de cette île. A la fin de 1796, une tempête dispersa la flotte qui portait aux insurgés le secours du général Hoche et de son armée; au mois d'août 1798, 1,500 Français, débarqués sous le commandement du général Humbert, s'étaient maintenus parmi eux pendant quelques semaines, mais avaient été faits prisonniers par lord Cornwallis, récemment nommé vice-roi. A l'époque où cette lettre fut écrite, quoique l'*union* de l'Irlande fût décidée depuis plusieurs mois, cette mesure fit naître quelques résistances. Le parlement d' Irlande avait refusé l'*union* en avril 1799.

P. S. Les troupes bataves, après s'être très-bien battues, se retirent sur Alkmaar ; il leur arrive des renforts français.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Utrecht, 31 août 1799.

. . . .

La descente des ennemis s'est bornée jusqu'à présent à la Nord-Hollande. Le fort du Helder a été évacué, ce qui a forcé l'escadre batave à changer de position ; elle est en sûreté, embossée dans un canal étroit entre deux bancs de sable. La division anglaise occupe les dunes. Il paraît que le prince d'Orange s'était flatté, comme jadis les princes français, que les troupes répugneraient à combattre contre sa cause *. C'était une grande erreur ; il n'y a point eu de mouvement en sa faveur, ni au camp, ni dans le pays. On parle de quelque agitation à Rotterdam, mais cela n'a pas même été jusqu'à l'émeute, et ici, dans tous nos environs,

* Le duc d'York, fils du roi d'Angleterre George III, commandait en chef l'expédition : il fit placer le pavillon orange sur les clochers et batteries du Helder. En même temps, une proclamation, qui engageait la Hollande à rentrer dans l'obéissance à ses anciens souverains, fut publiée.



la tranquillité est telle, que s'il n'y avait pas de passages de troupes, un étranger ne pourrait supposer qu'il y a dans la république une armée contre-révolutionnaire. Vous jugez bien que les orangistes désirent une contre-révolution. Cependant ils ont été choqués du titre de *souverain légitime* que lord Duncan a donné au prince. Si vous exceptez les dépendants de cette petite cour, il y a dans le parti orange de l'aristocratie républicaine.

Vous avez vu par le dernier courrier que j'étais fort tourmenté du déficit qu'on trouvait dans les troupes françaises soldées par la Hollande; le lendemain il y avait à Utrecht beaucoup d'inquiétude et de mécontentement parmi les patriotes; c'est ce jour-là que les grenadiers, chasseurs, et des volontaires de chaque compagnie de la garde nationale ont eu ordre de marcher. Je suis venu dire adieu à notre ami Van-Ostrum qui les commande; le lendemain j'ai vu partir cette garde nationale de la bonne ville d'Utrecht, qui avait réellement le meilleur air. Depuis ce temps les affaires se sont bien améliorées; il est accouru des Français de toutes parts avec la célérité qui les caractérise. Il y a déjà trente mille hommes devant la division anglaise qui est débarquée; le vent est défavorable au reste. Cette première division n'est, dit-on, que de quatorze mille hommes, quinze mille Français arrivent du côté de Liége; la garde nationale forme à Harlem une réserve, comme celle qu'on projetait de faire à Lyon; Van-Ostrum y est. Vous jugez, chère



Adrienne, que nous aurions bien voulu être à portée de concourir à la défense de ce pays qui se présente de si bonne grâce. On y trouve toutes les allures de la liberté de fait, et non-seulement les patriotes, mais les modérés parmi les orangistes, craindraient de voir leur patrie livrée aux Anglo-Russes. Mais cette défense de nos foyers momentanés nous est interdite par *notre situation*; nous avons appris avec une vive douleur la mort de Joubert *. Adieu, etc.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Utrecht, 4 septembre 1799.

Vous jugez bien qu'en apprenant l'invasion d'un pays qui nous donne asile et où la liberté n'est pas un vain nom, nous avons tous éprouvé le désir de lui être utiles. Victor ** et George étaient plus libres de leurs mouvements. Cependant, il m'a paru bien difficile de les envoyer au quartier de Daen-

* Le général Joubert fut tué, le 15 août, à la bataille de Novi (trois lieues sud de Tortone). Il succomba au premier moment de l'action, en conduisant lui-même une charge à la baïonnette.

** M. Victor de Latour-Maubourg, frère du compagnon de captivité du général Lafayette, général de division sous l'empire, ambassadeur en Angleterre, et ministre de la guerre sous la restauration, gouverneur des Invalides jusqu'en 1830.

dels, ou à celui de Gouvion, qui sont des dépendances du quartier général, et comme il s'agissait d'une satisfaction pour eux, et non d'un service à rendre aux deux pays, il m'a paru plus convenable de réprimer une ardeur qu'on aurait prise pour un désir d'être remarqué, et peut-être pour une spéculation politique dont nous sommes fort loin. Eux-mêmes sont convenus de nos difficultés générales et personnelles, et nous restions tous, quoique à regret, dans notre jardin, lorsque la garde nationale d'Utrecht a marché.

Dès lors nous n'avions plus à craindre d'afficher la prétention d'être vus à l'armée, en allant tout simplement avec les citoyens de cette ville. Il s'agissait vraiment de la défense du pays menacé par les Anglo-Russes. D'ailleurs, il y a eu un moment très-fâcheux dans toute la Hollande : Helder abandonné et pris; l'escadre se réfugiant ailleurs; les Bataves se retirant avec perte de mille hommes; beaucoup moins de Français qu'on ne croyait en avoir dans le pays, et ce déficit encore exagéré. On disait, et nommément à Utrecht, que la France jouait le même jeu qu'en 87. C'est dans cet instant que le commandant Van-Ostrum a été prié de recevoir deux grenadiers volontaires et de leur garder le secret; il a senti vivement cette démarche et, avec une délicatesse dont je suis bien touché, a consenti à leur départ pour Harlem où ils ont joint le bataillon . . . .

. . . .

. . . .

Ma chère Adrienne, j'espère que vous nous approuverez; vous voyez que je me suis borné aux devoirs civiques d'un patriote, habitant de la Hollande envahie. C'eût été contre ma conviction que j'aurais contrarié le projet de Victor et de George.

Il ne leur procurera pas, je crois, les dangers qu'ils aimeraient à courir. Vous vous en consolerez et moi aussi, car je sens qu'envoyer à la guerre ou y mener sont deux choses fort différentes.

Ma lettre a une bien vilaine date...; celle de demain ne sera pas plus belle. Après-demain me verra entrer dans ma quarante-troisième année. Il est bien temps de se choisir une demeure définitive.

P. S. C... arrive d'Utrecht, ma chère Adrienne. Tout est tranquille sur terre; mais il porte la certitude d'une nouvelle maritime également honteuse et affligeante. C'est la reddition de toute l'escadre batave; il y a eu révolte à bord; le prince d'Orange, et par conséquent les Anglais, sont maîtres des vaisseaux *.

* L'amiral Mitchell, qui commandait la flotte anglaise sous les ordres de l'amiral Duncan, put pénétrer par le Texel, jusqu'à la flotte hollandaise, dont les matelots, travaillés en faveur du prince d'Orange, se rendirent à la première sommation. Toute la marine batave tomba ainsi au pouvoir de l'Angleterre. L'amiral hollandais Story, après une résistance inutile, et la défection de ses équipages, fut fait prisonnier de guerre.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Utrecht, 12 septembre 1799.

Il y a eu une attaque générale dont le succès en promettait encore de plus grands ; un point important a été enlevé très-vigoureusement ; les corps avancés de l'ennemi ont été chassés jusqu'à leurs principaux retranchements, et les grenadiers bataves se sont montrés dignes de marcher à côté des nôtres. Le bon général Van Ryssel est venu hier ; il était rajeuni de dix ans, car tous les patriotes espéraient que la journée d'hier serait décisive. Nous avons ce matin un billet de lui, qui mande que la position des ennemis n'a pas pu être forcée, et que les armées ont à peu près leur ancien terrain, à l'exception de notre gauche, qui a fait des progrès. Vous voyez qu'il y a seulement absence du bien dont on se flattait ; le seul renseignement fâcheux, c'est qu'on a cru voir dans une partie de l'infanterie quelques signes de ce mauvais esprit qui a caractérisé la marine. Mon vieux ami m'en écrit comme si la honte en rejaillissait sur ses cheveux blancs ; mais j'ai lieu de penser que jusqu'à présent il n'y a pas grand mal. Les deux généraux bataves Daëndels et Dumonceau se conduisent avec énergie ; il y a de l'union entre les troupes des deux républiques.

Ne parlez même pas de l'inquiétude qu'on a conçue; mais c'est avec plaisir que j'apprends qu'on nous envoie des renforts français. On dit que les émigrés qui avaient paru devant Arnheim se sont portés vers Bentheim, sur le chemin de Hollande en Holstein. Ces messieurs seraient encore pires à rencontrer que des coalisés réguliers. J'espère que la France garnira le côté de Groningue avant l'arrivée des Russes. Nous sommes, comme vous voyez, assez mal entourés.

Il m'a paru bien étrange dans ces circonstances, et lorsque le président du directoire est pénétré du malheur qu'il y aurait pour moi à retomber dans les griffes coalisées *, d'entendre supposer que la mesure d'expulsion des émigrés peut m'être applicable.

Nous attendons avec une extrême anxiété les nouvelles de France. C'est à Paris que la liberté peut être utilement servie; c'est là qu'a toujours été le centre de ce grand mouvement qui agite l'Europe.

Les ennemis sont encore du côté du Helder où le duc d'York est arrivé; c'est, hors de table, un pauvre renfort. — Le général Brune a réuni près d'Alkmaar l'armée gallo-batave. Les troupes de

* Le directeur Sieyes avait exprimé ce sentiment à madame de Lafayette, dans un entretien qu'elle lui avait demandé pour assurer une retraite au général Lafayette, en cas d'invasion de la Hollande. Le général Lafayette parle plus loin de cet entretien, dans une lettre à M. de Latour-Maubourg.

Vous avez su comment les conseils, parlant le plus pur langage de la probité, ce qui était fort commode pour détrôner des tyrans, se débarrassèrent sans effort de quatre de ces terribles directeurs. Le cinquième, à l'instinct duquel j'avais conseillé de s'adresser, fut en effet le premier à pressentir la chute des autres et se dégagea d'eux avec plus d'adresse et de décision, que de loyauté. Il faut avouer que la Réveillère-Lepaux a moins de reproches à se faire que Barras. Sieyes arriva comme la divinité du dénoûment et ne dénoua rien. Il est peureux, prend de l'humeur, ne sait pas plaire; il ne peut ni parler d'abondance, ni monter à cheval; c'est un abbé dans toute la force du terme; de manière qu'avec beaucoup d'esprit, de grandes facultés pour l'intrigue et d'excellentes intentions à présent, il est resté au-dessous de sa besogne et de l'attente publique, surtout de celle de l'Europe où sa réputation en bien et en mal a été fort exagérée. Il est dans la révolution ce que l'archevêque de Toulouse a été sous l'ancien régime; tout le monde l'attendait sur le piédestal, et on s'est étonné de le voir si petit. Je pense pourtant que les circonstances peuvent remonter Sieyes, et que nous-mêmes devons y contribuer. Son esprit, infiniment supérieur à celui de ses collègues, lui fait voir la réalité de notre situation et les moyens d'en sortir; il n'a pas fait tout ce qu'il aurait pu; mais, depuis son retour en France, il a suivi la bonne route, et lorsqu'on s'en est écarté, c'est malgré lui. Cependant,

il a un sentiment d'orgueil qui le porte à vouloir sauver la France tout seul, sans en avoir la faculté ni même le courage, et une conscience conventionnelle qui le fait frémir à l'approche de tout ce qui n'est pas impliqué dans cette horrible époque. Ses liaisons personnelles avec le roi de Prusse sont très-intimes. Il est sûr qu'ils étaient convenus d'un plan de paix générale, qu'il avait été question de changements intérieurs, et que Sieyes ne s'écarte pas de cette ligne. Leurs conventions ont été dérangées par l'énorme mécompte qui a eu lieu dans le pouvoir présumé de Sieyes. Celui-ci sent à regret, mais ne peut s'empêcher de sentir que la révolution ne peut être terminée qu'avec le secours de ces constitutionnels dont vous voyez qu'il se rapproche autant que le lui permettent et la peur qu'il a des jacobins, et les répugnances conventionnelles et individuelles que vous lui connaissez.

Adrienne alla voir Sieyes parce qu'elle eut peur de l'invasion batave, de la traversée d'Allemagne, du passage d'Hambourg, et même dans certains cas du séjour en Holstein, attendu qu'on disait alors que le roi de Danemark entrait dans la coalition, et, en général, mes amis de France craignent plus pour moi les haines de la coalition que celles des jacobins; mais j'aurais pu deviner que ma femme serait fort bien reçue. — Sieyes, qu'elle ne provoquait point à faire des déclarations, se disculpa d'être mon ennemi, l'assura de son désir de voir rentrer les patriotes de 89, lui dit combien il serait fâché qu'il m'arrivât malheur,

répéta combien il serait affreux de retomber dans les mains des puissances, et sur la question d'Adrienne : « Que voulez-vous qu'il fasse à Clèves chez ce roi » de Prusse ? » répondit : « Ce qu'il fait aujourd'hui, » qu'il attende *. » Toute cette conversation, où il se livrait à dessein, et plus, comme vous l'observez, qu'il n'était nécessaire, se rapportait aux projets dont je vous parlerai bientôt. J'ai voulu entrer dans ces détails sur le directeur Sieyes, moins encore pour vous donner des renseignements généraux, que parce que votre connaissance personnelle de l'abbé rend ces particularités intéressantes pour vous. Pour en revenir à la chose publique, voici, autant que j'en puis juger, l'état actuel de notre patrie.

Représentez-vous ce grand nombre d'individus qui, à force de crimes politiques ou sociaux, ont accaparé des emplois. Les plus vils se sont gorgés de pillage ; d'autres ont deux ou trois actions dans leur vie qui troublent leur conscience, toute robuste qu'elle est, et leur ont mérité l'exécration publique. Les plus dégagés sont des hommes qui n'ont fait que voter la mort du roi, s'asseoir, dans la convention, à côté de Robespierre, sans oser se lever contre ses décrets, et ne peuvent plus sans embarras rencontrer les yeux des honnêtes gens. Représentez-vous ensuite une multitude d'inférieurs qui, dans leurs communes, ont commis telle vexation, tel sacrilége qu'on a décoré du nom républi-

* Voyez la page 252 de ce volume.

cain, mais qui a perdu ces gens-là pour toujours. Voilà ce qui s'est constitué essentiellement la république française. Ce partie s'appuie sur les intérêts de beaucoup de gens et sur un petit nombre de républicains enthousiastes, qui ont une telle horreur de la royauté, un tel amour de l'égalité, que de la meilleure foi du monde ils préfèrent le despotisme électif, se persuadant qu'il ne durera pas, à la monarchie la plus constitutionnelle; mais ce ne sont pas eux qui ont du crédit ; leur cœur est avec nous, on le sait, et on aimerait mieux placer un royaliste qu'un de ces républicains fanatiques dont Cromwell, devenu protecteur, fut plus embarrassé que de tous les partisans du trône.

A l'autre extrémité de la ligne sont les contre-révolutionnaires, c'est-à-dire les francs royalistes aristocrates, qu'il ne faut pas confondre avec les *monarchiens*. Il y a, dans cette masse d'ancien régime, des vœux ardents pour son retour, et un aveuglement complet sur les inconvénients personnels qui en résulteraient pour beaucoup d'entre eux, mais pas la moindre activité ; elle se trouve concentrée au plus haut degré dans la portion contre-révolutionnaire qui répond, par le nombre et l'énergie, à ceux des conventionnels qui ne se sont pas encore arrêtés dans leur détestable course ; ce sont des fanatiques, des correspondants de l'Angleterre et de Mittaw, des fous de royauté, des aventuriers qui veulent faire fortune à la cour, des nobles que la persécution a rendus furieux, des

émissaires de l'émigration, car il y en a beaucoup, et enfin une quantité considérable de brigands qui trouvent plus de profit à détrousser les passants et piller les maisons, qu'à brailler dans les jacobinières. Il se commet beaucoup d'horreurs au nom de Sa Majesté Louis XVIII, et ces crimes entrent dans l'organisation de la chouannerie. On ne doit pas oublier qu'à ce noyau contre-révolutionnaire se joindraient des conscrits déserteurs et beaucoup de poltrons politiques, si, en cas de nouveaux revers pour nos armées, le pouvoir résidait encore exclusivement dans les mains conventionnelles.

Au milieu de ces deux partis se trouve la nation, que je diviserai en hommes pensants tant bien que mal, et en classe ignorante de toutes les conditions. Les premiers, s'ils étaient quelque chose, seraient constitutionnels, et, s'ils avaient des chefs, choisiraient nos amis; mais ces amis eux-mêmes, bien honnêtes, bien bons, sont dans un véritable état de dissolution. Vous les avez vus, avant le 18 fructidor, se ranger derrière des contre-révolutionnaires et faire des vœux secrets pour que ceux-ci fussent réprimés par le directoire, sans oser, je ne dis pas faire la loi aux deux partis, mais même dire nettement ce qu'ils pensaient. Aussi faut-il les regarder comme nuls. Leur honnêteté et le talent de plusieurs leur rendront-ils une existence? Toute cette masse pensante de la nation craint la contre-révolution absolue, aimerait une monarchie limitée, s'arrangerait fort bien d'une république libre,



a, par-dessus tout, l'horreur des grandes secousses, et voyant plus les inconvénients que les avantages de chaque parti, se montrerait plus républicaine qu'elle ne l'est réellement, si le rétablissement d'une royauté constitutionnelle était de nature à prolonger les dissensions civiles, ou même à faire un changement dans les propriétés et le train actuel des choses; car on est fatigué à l'excès, et le royalisme de ce moment-ci n'est guère au fond que l'amour du repos. L'autre partie de la nation, celle qui ne pense pas du tout, est plus contre-révolutionnaire. On a donné le nom de république aux institutions, aux mesures, aux hommes qu'elle abhorre. Le contraire de république c'est royauté; le directoire ne peut être chassé que par un roi; ayons donc un roi, et prenons celui que les puissances nous donneront, parce qu'il nous portera la paix, que nos enfants reviendront, et qu'on n'aura plus de taxe de guerre à nous demander; mais dans cette foule qui désire la contre-révolution et l'ancien régime, vous ne trouverez aucune affection pour la famille de Bourbon; vous trouveriez une opposition invincible au rétablissement de toutes les circonstances de cet ancien régime; et nommément il n'y a pas un petit boutiquier auquel M. de Montmorency pût impunément se dire supérieur. Ne croyez pas que par ces expressions je veuille dire qu'il y eût révolte contre le monarque et la noblesse; seulement aux premiers transports de la restauration succéderait un sentiment de haine

et de mépris que les aristocrates accroîtraient par leurs sottises, et qui, fomenté par les étrangers, amènerait de nouveaux troubles, à moins que toute l'espèce fût asservie et dégradée par le plus abominable despotisme soutenu de tous les agréments de l'inquisition.

La presque totalité de la France est aigrie. Il y avait au 18 fructidor plus de plaignants que de mécontents; aujourd'hui tout le monde est mécontent. Ce n'est pas que la révolution n'ait eu pour le peuple des campagnes plusieurs heureux effets; je n'en citerai qu'un exemple : vous savez combien de mendiants, de gens mourant de faim il y avait dans votre pays; on n'en voit presque plus. Les paysans sont plus riches, les terres mieux cultivées, les femmes mieux vêtues. Ce ne sont que les grandes villes et leurs environs où l'on a droit de se plaindre sous les rapports de fortune; mais on se plaint partout, et pour qui traverserait la France il y aurait lieu de penser que la contre-révolution est inévitable. Cependant, il reste du patriotisme dans les armées; les jeunes conscrits se battent avec autant de gaieté que de courage. Il est vrai que beaucoup d'entre eux ne rejoignent pas, que d'autres ont été rappelés par leurs parents, à l'instigation des aristocrates et surtout des prêtres. La gendarmerie nationale court après les déserteurs et les ecclésiastiques suspects; les mécontentements s'enveniment; il en résulte que depuis le salon doré jusqu'à la petite chaumière, on est opposé, et ce qui est encore pis,

étranger aux affaires publiques, à la représentation nationale, aux opérations du gouvernement, à la défense de la patrie, et le patriotisme est ausi discrédité chez le simple citoyen, qu'il l'était de notre temps à la toilette des belles dames.

Tous ces gens-là gémissent, chantent ou rient de tout; les contre-révolutionnaires s'agitent partout; les bons citoyens ont peur de tout. Le gouvernement ne reste pas moins dans les mains des trois ou quatre mille conventionnels dont je vous ai parlé; ils se regardent comme la quintessence républicaine, et le républicanisme ayant servi d'excuse à tous leurs méfaits, rien n'est plus embarrassant pour eux que les principes et l'intervention d'un républicain irréprochable. Il y a dans la république française plusieurs caractères de celle d'Alger; mais il est fort singulier que cette république, essentiellement militaire et soutenue par les premières troupes du monde, n'ait pour chefs principaux que des avocats, des littérateurs et des abbés.

Ces gens-là se divisent en deux classes; et comme entre eux et les contre-révolutionnaires il n'y a, sous le rapport de l'activité, rien du tout, ce sont deux leviers dont tout patriote doit connaître la force et les mouvements.

Les hommes d'esprit, tels que Sieyes, Carnot, Cambacérès, Talleyrand, car celui-ci s'est rangé dans l'ordre conventionnel; les hommes qui, ayant acquis des propriétés et du pouvoir, veulent les conserver; ceux aussi qui sont fatigués par l'action,

les reproches ou la peur, forment une phalange aujourd'hui bien intentionnée et qui voudrait rétablir la liberté et l'ordre public. Pour y arriver il faut laisser parler la voix nationale, et elle se trouve entièrement contre eux ; il faut mettre les honnêtes gens à portée des places et de l'influence, c'est-à-dire se mettre soi-même à leur merci. Si on venait à rappeler la fille et le neveu de Louis XVI, jugez ce que deviendraient, sous le point de vue d'agrément ou d'ambition, ceux qui ont voté sa mort ! D'ailleurs tous ces gens-là ne sont point coupables au même degré : Cambacérès, Sieyes, qui, à l'exception de cette journée et malgré les assertions de ses ennemis, n'a été dans la convention coupable que d'une excessive faiblesse, ne se confondent pas avec Barrère et Fouché de Nantes, quoique celui-ci soit au nombre de ce qu'ils appellent maintenant les bons. Carnot vit sur la persécution fructidorienne précédée d'une réconciliation avec tous les meilleurs citoyens, avec les plus honnêtes gens, pendant qu'il était lié avec Barthélemy et tout ce qu'il y avait de plus estimé dans les conseils. On sait d'ailleurs que ce fut son nom et que ce ne fut pas sa personne dont on fit usage dans l'infâme comité. Tout cela fait des nuances, et, par exemple, je vois Carnot bien plus effrayé du rétablissement d'une royauté quelconque que Sieyes et d'autres conventionnels. Mais il y a pour tout ce parti une vérité d'évidence, c'est qu'il ne peut rien établir qui prenne dans le public, à moins d'y associer les patriotes purs, et une vérité de sentiment,

c'est qu'il importe à l'existence conventionnelle d'écarter, le plus longtemps possible, les hommes qui auraient la confiance nationale.

L'autre portion des conventionnels, et c'est la plus nombreuse, se compose de tous les hommes qui s'embarrassent moins du danger des gouvernants que de l'intérêt qu'a le parti de monopoliser le gouvernement ; des hommes qui ont envie d'arriver à leur tour par les moyens qui ont poussé les autres; de quelques fanatiques de jacobinisme; des émissaires de la contre-révolution ou de l'étranger; des gens qui veulent faire du bruit sans savoir où ils vont; de ceux qui sont indignés de la protection qu'on accorde aux ex-directeurs, et de tous ceux qui ont peur de la réaction, ont peur de leurs voisins d'un bout de la France à l'autre, et pour qui la république n'est qu'une aristocratie oppressive dont ils doivent jouir toute leur vie. Les affamés et les brigands jouent un grand rôle dans cette section de conventionnels.

Quant aux troupes, elles ont deux sentiments dominants : l'honneur militaire, et pour tous les officiers, la crainte des revenants. Vous trouverez tel général, tel colonel, qui ferait un marché pour se réveiller avec ce titre dans une contre-révolution; mais la majorité sent bien que le retour de l'ancien régime l'attaquerait dans toutes les jouissances de la vanité et de la fortune. Nous vîmes, au 10 août, que cet amour de leurs places rejetait les officiers du côté de l'assemblée, ou soi-disant telle. Jugez

s'ils n'ont pas aujourd'hui de plus fortes raisons pour tenir au gouvernement. Les plus royalistes d'entre eux s'arrêtent à la royauté constitutionnelle, ou du moins à ce qui assure que les militaires et les nobles émigrés n'auront pas la prépondérance ; au fond la plus grande partie de ces officiers n'aime point les gouvernants. Les qualités vraiment républicaines ne sont pas celles qui brillent le plus dans nos armées, et cependant les armées sont le principal soutien de la république.

Les chefs des deux partis conventionnels cherchent comme partout le pouvoir, et de ce que Fouché de Nantes crie contre le bon côté du directoire, il ne faut pas conclure qu'il soit plus jacobin que Boulay. Bernadotte, Lefebvre, qui paraissent s'être jetés dans le même parti, ne le sont pas plus que les généraux du gouvernement. Augereau, Masséna, Jourdan tiennent plus intimement aux frères et amis ; Brune a vraisemblablement des rapports avec eux ; son langage en conversation particulière est cependant très-modéré.

Voilà, mon cher ami, le margouillis national au milieu duquel il faudrait pêcher la liberté dont personne ne s'embarrasse, parce qu'on n'y croit pas plus qu'à la pierre philosophale. Je suis persuadé que, s'il se fait en France quelque chose d'h reux, nous en serons. Tout le monde prévoit c chance, et c'est ce qui produit la di ménager et à m'écarter, qui se jamais.

Voici, ce me semble, comment on pourrait se flatter de ramener l'esprit public, et détruire en partie les impressions si naturelles que la nation a conçues contre les nouvelles institutions. Quoiqu'elle ait pris des habitudes qui ne lui permettent plus de revenir aux institutions anciennes, ce n'est vraiment que dans la liberté qu'elle peut à l'avenir trouver le repos.

D'abord, il y a dans la multitude tant de légèreté et de mobilité que la vue des honnêtes gens, de ses anciens favoris, la disposerait à reprendre des sentiments libéraux. Il faudrait sur-le-champ abandonner, non-seulement les lois et les vexations révolutionnaires, mais les choses qui n'ont contre elles que d'avoir été établies par les jacobins; céder, en un mot, à l'opinion tout ce qui n'est pas essentiel.

La partie plus ou moins pensante de la nation ne fut jamais contre-révolutionnaire qu'en désespoir de toute autre manière de se débarrasser de la tyrannie conventionnelle, pour laquelle on a bien plus de dégoût encore. Donnez-lui des institutions libérales, un régime conséquent, et d'honnêtes gens; vous la verrez revenir à leurs idées des premières années de la révolution, avec moins d'enthousiasme pour la liberté, mais avec une crainte de la tyrannie et un amour de la tranquillité qui lui fera détester tout remuement aristocrate ou jacobin.

Croyez que, parmi les aristocrates de l'intérieur,

terre s'expriment avec indignation sur la conduite de la flotte. La garde nationale est fort contente des Français ; le général les a comblés de politesse ; il n'y a pas un soldat qui manque à témoigner la même considération aux officiers bataves qu'aux leurs. Tout cela plaît ; et comme le militaire anglais a été dans ce pays-ci hautain et pillard, les comparaisons, malgré les infamies du gouvernement français, sont entièrement à notre avantage.

P. S. Je viens de lire un bon écrit de Rœderer contre l'emprunt forcé, et un de l'abbé Morellet contre la loi des otages *, ce qui n'empêche pas les emprisonnements et les exactions.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Utrecht, 16 septembre 1799.

Les nouvelles de l'invasion sont à peu près les mêmes ; elles vont devenir plus importantes, s'il

* Quelques jours après la loi des otages (12 juillet), on discuta l'emprunt forcé, décrété dans le courant du mois d'août. Les dangers publics, et le système qui prévalut au 30 prairial, donnèrent lieu à l'établissement de cet emprunt, par des procédés violents auxquels on avait eu recours plusieurs fois pendant la revolution. Celui-ci fut fixé à 100 millions ; on décida qu'au lieu de faire contribuer chacun dans un rapport fixe, avec le montant de ses impôts directs, les riches payeraient forcément une part variable et progressive, suivant leur fortune présumée, et appréciée par un jury taxateur.



est vrai que les Russes sont arrivés. J'aurais voulu que l'attaque eût pu réussir avant leur débarquement, et même qu'elle eût suivi de près celui des Anglais. Je me permettrais, en général, quelques observations, si je ne savais qu'il n'y a rien de plus ennuyeux qu'un invalide qui parle de guerre, et de plus injuste qu'un nouvelliste qui n'est pas dans les secrets. Ce fut sans doute un grand mal de n'avoir pas ici les troupes qu'on faisait payer à nos braves Bataves. Je vois par la gazette qu'outre celles qui garnissent la Zélande et autres lieux, il y avait dernièrement à l'armée 7,500 Français disponibles, et deux bonnes divisions bataves, sous Daëndels et Dumonceau. Je vous mandais, par le dernier courrier, qu'on avait été mécontent de quelque partie de l'infanterie; on a fait arrêter plusieurs fuyards qui vont être jugés. Quant à nos compatriotes, leur conduite est sous tous les rapports excellente; malgré les exceptions qu'on a remarquées, l'esprit général des troupes bataves est aussi fort bon. Je souhaite impatiemment l'arrivée des douze à quinze mille Français qu'on annonce depuis plusieurs jours. En attendant, il s'assemble du côté de Clèves un corps de pareil nombre de Prussiens. Ma cousine Holsteinoise * m'écrit qu'on regarde comme certain que ma retraite est menacée, si, d'après leur réquisition, la France ne retire pas ses troupes. J'en serais fâché; car je suis comme chez moi dans ma

* Madame de Tessé

bonne république batave, et je ne voudrais pas revoir des aristocrates et des serfs ; mais je réponds à ma cousine que, de part ou d'autre, il y aura des gens bien attrapés, puisque nous croyons ici que l'intervention prussienne est combinée avec la France, et contraire aux vues de la coalition. Cette chère cousine, dans le plus tendre et le plus aimable billet, me cite, et m'applique cette phrase de Vauvenargues : *Nous prenons quelquefois pour le sang-froid une passion sérieuse et concentrée qui fixe toutes les pensées d'un esprit ardent, et le rend insensible aux autres choses.* — Je conviens que, dans l'état actuel de notre patrie, et dans les dangers de la liberté, je suis fort susceptible de distraction sur mes intérêts personnels; mais réellement je ne vois point de péril à rester ici jusqu'au dernier moment. Adieu, etc.

P. S. Il me tombe sous la main le discours et le message de Sieyes, du 18 fructidor, qui contrastent bien étrangement avec ses vues actuelles et même avec le ton des discours des 14 juillet et 9 thermidor *. Je ne sais plus qui disait : « Tout

* Le *Moniteur* contient, à la suite d'un discours de Sieyes, pour l'anniversaire du 18 fructidor, un arrêté du directoire, qui condamne à la déportation et séquestre les biens de soixante-huit individus, comme propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et rédacteurs de trente-quatre journaux, désignés par la loi du 19 fructidor an V. Le même journal publie le lendemain le message signé par le président Sieyes, qui annonce des mandats d'arrêts contre les auteurs et imprimeurs de douze journaux,

le monde a peur de tout le monde. » On avait dit autrefois : « Ote-toi de là que je m'y mette... » Serait-ce donc l'*oméga* et l'*alpha* de la révolution?

A MADAME DE LAFAYETTE.

Utrecht, 19 septembre 1799.

Il y a aujourd'hui deux ans, chère Adrienne, que nous sortîmes de cette prison où vous étiez venue me porter la consolation et la vie. Que ne puis-je, après deux ans d'exil ajoutés à cinq années de captivité, vous porter dans une paisible retraite l'assurance d'être réunis pour toujours!

. . . .

. . . .

Comment nous arrangerions-nous, en attendant, pour passer ensemble une partie de l'hiver? Voilà, mon cher cœur, les questions que je me fais à moi-même sans trop savoir comment y répondre. J'ignore d'abord si la Hollande sera suffisamment défendue par le général Brune et son armée gallo-batave. On m'écrit du Holstein, que le roi de Prusse va exiger la retraite immédiate des troupes françaises; de Paris, qu'il va se décider pour nous, et

l'apposition des scellés sur les presses et les cabinets des auteurs ou imprimeurs. (Voyez la note 2 de la p. 236 de ce volume.)

que Sieyes vous a paru persuadé de sa neutralité; d'Utrecht, que, d'après la réponse d'un courrier parti pour la France, il va se joindre à la république ou à la coalition. De toutes ces versions, la vôtre est la meilleure, puisqu'elle vient de source; et certes si la Prusse et le pays de Hanovre se déclaraient nos ennemis, il serait difficile de gagner le Holstein, où peut-être je trouverais encore des Russes; car on dit que Paul Ier a rompu tout à fait avec le Danemark.

20 septembre.

J'apprends que les ennemis, et particulièrement les Russes, ont éprouvé une grande mésaventure *. Deux mille tués, dit-on, environ deux mille prisonniers, plus de vingt pièces de canon, une confiance mutuelle entre les Français et les Bataves, une mésintelligence très-fondée entre les Russes et les Anglais, voilà les fruits de cette brillante journée, anniversaire de notre délivrance d'Olmütz. Nous aurons demain ici une colonne de neuf cents Russes et Anglais qu'on mène à Lille; tout le monde court au-devant d'eux, et vous jugez l'excellent effet que produit dans le pays cette victoire gallo-batave. Gouvion y a acquis beaucoup de gloire et le grade de général de division. On a fait, sur le champ de

* A Berghen, près d'Alkmaar, le 19 septembre. — Un second débarquement de 18,000 Anglo-Russes avait été effectué, le 15, au Helder.

bataille, général de brigade, Aubry, qui commandait la place d'Utrecht. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce succès nous a rendus bien heureux.

Le poste de George et de Victor est la garde d'une batterie sur la droite de l'armée ; mais les ennemis ne seront pas tentés de recommencer l'aventure de l'autre jour. Il en résulte, chère Adrienne, que nous devons être tranquillisés sur le danger de nos chers volontaires. Il n'y aurait point eu d'affaire, si les Anglais, à l'arrivée des Russes, n'avaient pas pris ce moyen de leur faire les honneurs ; encore les ont-ils très-médiocrement soutenus.

J'ai renouvelé hier à Utrecht une ancienne connaissance. Kellermann et moi, nous nous sommes rencontrés et embrassés de bon cœur. Je ne l'ai pas trouvé vieilli ; il m'a trouvé presque rajeuni. Adieu, etc.

A M. ÉMERY.

Vianen, 2 octobre 1799.

Adrienne vous donnera de mes nouvelles, mon cher Émery ; je ne vous parlerai que de la chose publique ; les contre-révolutionnaires et les jacobins se disputent à qui lui portera le dernier coup ; les patriotes semblent être sous un sortilége. Est-il donc

impossible de réunir les efforts de ceux qui voudraient sauver la liberté? Sieyes y paraît disposé; il y a de bons citoyens dans les conseils, le ministère, les armées; on pourrait, autour des gouvernants bien intentionnés, rallier cette foule d'honnêtes gens qui se croient royalistes, aristocrates, et qui ne sont que mécontents. Mais si on y perd du temps, les institutions nouvelles, de plus en plus méconnues et haïes, achèveront de se dissoudre et feront place au plus honteux retour de l'ancien régime.

On prétend que Sieyes est sûr d'une paix qui, en désarmant du moins un de nos ennemis, éloignera la contre-révolution extérieure, et donnera la force de détruire le jacobinisme. Je le souhaite de tout mon cœur; mais, puisqu'il est évident que, pour le choix de ses collègues, des ministres, pour les autres nominations, pour les mesures législatives et d'administration, Sieyes est journellement contrarié; comme on contraint sa diplomatie, et que Barras vient de tromper ses espérances, je ne conçois pas qu'il tarde à se donner plus de pouvoir; il en négocierait mieux au dehors et au dedans, et cette réunion de patriotes, qu'on ajourne après le succès, comme s'il s'agissait de l'obtenir pour eux, et non de se servir d'eux pour l'obtenir, contribuerait à faire goûter les mesures qui termineraient la révolution.

Mais si la paix n'a point lieu, si la coalition poursuit ses projets, n'est-il pas indispensable et urgent de réunir tous les moyens physiques et moraux de

résistance? Que signifie cette proclamation où toutes les nuances de patriotes sont averties du danger, si les seuls conventionnels sont admis à le repousser? « Puisque nous ne sommes que vos sujets, diront les autres, et que nous n'avons éprouvé par vous que des malheurs, nous prenons acte de la différence que vous-mêmes, jusqu'au dernier jour, reconnaissez entre nous, et nous espérons que nos nouveaux maîtres, lassés de vous tuer, nous sauront gré de votre haine et de votre méfiance pour nous. » Ils reconnaîtront plus tard que c'est aux premiers hommes de la révolution qu'on a voué le plus de vengeances; mais, en attendant, ils répugnent à se marquer de nouveau du signe de la réprobation.

Les fanatiques de la contre-révolution sont moins nombreux qu'on ne croit, les jacobins bien moins encore. Ceux-ci n'existent que par la peur que les républicains ont de tout le monde; les premiers ne paraissent forts de la masse nationale que parce qu'on n'ose pas faire une révolution qui la ramène aux sentiments et aux idées de 89, et tant qu'on la laissera aux idées et aux sentiments de 93, elle se croira contre-révolutionnaire, et par conséquent le sera. Comment faire cette révulsion? Ce ne peut être par des phrases, on en a tant abusé! Il faut des mesures évidentes et des hommes estimés.

Le poison de la terreur a paru autrefois ranimer les forces. Cet effet convulsif et momentané n'est heureusement plus possible. Tout remède de ce genre paralyse et tue sur-le-champ. Il n'y a de salut

que dans un retour complet à la liberté, et pour peu qu'on tergiverse, les étrangers et les intrigants vont se placer sur votre terrain, de manière que, comparativement à vous, ils seront les réparateurs de l'oppression, les agents du peuple, les professeurs d'une doctrine libérale.

Je suis loin de vouloir qu'on protége les réactions que je déteste. Il faut un gouvernement ferme et des lois efficaces; mais si on faisait cesser les vexations liberticides, si on cédait à l'opinion publique tout ce qui est indifférent au maintien de la liberté, la contre-révolution, qui ne serait pas encore commencée par les nobles, les prêtres, les courtisans et les rois, serait faite par le peuple, dans le sens qu'il attache à ce mot, et nous verrions reverdir le patriotisme des premières années.

Quant aux individus qu'il est trop niais de ne compter pour rien, surtout dans ce moment de crise, ce n'est que par des noms propres qu'on reportera subitement la nation à son ancienne disposition. Voilà Sieyes à la tête du gouvernement. Je voudrais qu'il fût secondé par des hommes à la voix desquels la nation se réveilla pendant trois ans, ainsi que par ceux qui, arrivés depuis, ont conservé la réputation d'honnêtes gens. Vous verriez la généralité des citoyens tout étonnés de se retrouver patriotes, et pour ceux des proscrits qui ne tiennent pas à l'ancien régime, le plus grand nombre préférerait mille fois l'appel des amis de la liberté, et un retour patriotique dans leurs tranquilles foyers, à

ces espérances étrangères, à ces machinations de quelques intrigants vers lesquels vous les repoussez. Que seraient alors le parti contre-révolutionnaire, et le parti jacobin, et l'infiniment petit parti qui n'existe au dehors et au dedans que par une double illusion?

Mais entre les vrais constitutionnels et les conventionnels bien intentionnés, il reste des répugnances fondées, des méfiances très-probables. S'ils peuvent sauver leur pays et eux-mêmes sans se rapprocher, ils feront très-bien, quitte au parti triomphant à frapper les autres d'amnistie. Si pourtant il est reconnu qu'un constitutionnel agit peu et ne conspire point, et que le patriote conventionnel, ayant le peuple contre lui, menacé d'ailleurs par les deux partis extrêmes, doit infailliblement périr, je les vois tous forcés, si ce n'est à s'aimer, du moins à s'entendre.

Qu'est-il advenu des bons citoyens fructidorisés pour s'être accolés aux aristocrates des nouveaux tiers, et des gouvernants fructidoriseurs pour s'être accolés aux jacobins? Certes aucun d'eux n'eut à se louer de cette politique, et Sieyes ne diminue-t-il pas tous les jours de réputation et de crédit? S'il tarde à faire le coup de parti qui décuplera l'un et l'autre, ne va-t-il pas périr par les anarchistes ou par les rois? Ne descendra-t-il pas à la dernière place de la révolution, au lieu de s'assurer la première?

« Attendez que nous soyons assez forts pour vous

destituer, » disait-on aux directeurs avant le 18 fructidor. — « Attendez que nous ayons tout subjugué et tout pillé, » ont dit ceux-ci, jusqu'au 30 prairial. — « Attendez, disent aujourd'hui les gouvernants, que, pour complaire aux jacobins, nous achevions de vous ruiner et de vous terroriser, car si nous assurons ainsi quelques mois de tyrannie jacobite suivie par la contre-révolution, ne devez-vous pas être pendus à côté de nous? » — Il est temps que les hommes bien intentionnés de tous les partis abandonnent les chimères de l'amour-propre, et qu'avant d'être au fond de l'abîme, ils ouvrent enfin les yeux. Le conventionnel aura beau excuser les actes de l'ère républicaine, et justifier sa conduite personnelle, il n'en est pas moins vrai que cette époque est abhorrée par la nation. Toute réunion, tout individu qui porterait exclusivement ce caractère n'éprouvera que méfiance; le peuple verra leur chute avec indifférence, quelles que soient leurs intentions, leur utilité actuelle; il la verra même avec plaisir, sans songer qu'elle entraîne sa propre perte, attendu qu'il s'est habitué à préférer aux idées conventionnelles les idées contre-révolutionnaires. D'un autre côté, le constitutionnel aura beau s'applaudir d'avoir été le timide et insignifiant témoin de l'oppression de sa patrie, il sait bien que si ceux qui n'ont pas cessé de se dévouer aux emplois civiques, n'ont pas assez de force pour combattre tous les ennemis à la fois, il n'a pas, ou n'ose pas acquérir celle de résister à qui que ce soit au

monde ; trop heureux encore si, tous ensemble employant de concert leurs avantages moraux et physiques, les uns pour avoir cessé, les autres pour avoir continué d'être actifs, ils peuvent tirer la liberté, leur pays et eux-mêmes, du gouffre qui va les engloutir ! Mais les influents du jour ne le seront pas longtemps si, comme leurs prédécesseurs, ils dédaignent une coopération à laquelle tient l'opinion publique. Croient-ils pouvoir être efficacement et cordialement aidés par des hommes habitués à rendre d'éclatants et de patriotiques services, lorsqu'une partie de cette classe est proscrite, et que l'autre se voit obstinément écartée ou subalternisée ? Et ceux-ci peuvent-ils espérer qu'on les admettra au partage de la puissance avant que ceux qui l'ont encore tout entière s'en soient réservé la principale portion, se soient assurés de l'usage qu'on fera de celle qu'ils cèdent et sachent enfin si on ne profitera pas de la tendance actuelle de l'esprit national pour les abandonner dans la suite, et pour accaparer à leurs dépens l'influence et la popularité ?

Je n'ai pas la prétention de vous donner ici des idées neuves, puisque moi-même vous les ai répétées dix fois ; mais il semblerait que personne n'y pense, puisque jamais la question n'a été franchement abordée, et cependant, s'il est indispensable de faire quelque chose, s'il est démontré que, malgré les répugnances réciproques, il n'y a de chances de succès que dans une communauté d'efforts, il n'est pas superflu d'observer encore une fois qu'à

moins de donner de part et d'autre la sécurité personnelle dont on parle moins, mais dont on n'est pas moins occupé que du bien général, on ne fera qu'exprimer des vœux, entamer des arrangements; mais rien ne sera conclu ni exécuté.

La crise contre-révolutionnaire ne peut être prévenue que par une crise patriotique très-prochaine. Si le parti de Sieyes n'en a pas le courage, elle sera faite sous très-peu de temps par ses successeurs, et s'ils se contentent de l'avoir renversé, ils le seront bientôt eux-mêmes par un général français ou plus vraisemblablement par le général Suwarow. Il est impossible que l'état actuel des choses se prolonge, et ceux qui parlent de ménagements et de délais me paraissent être en démence.

Il est encore plus urgent d'avoir repris le langage et les formes de la liberté avant que les antirépublicains s'en emparent. Je sais bien que les contre-révolutionnaires français diront beaucoup de sottises; mais si des intrigues mitigées se mêlent aux projets des puissances, dussent-elles finir comme celle de Toulon, on adoptera, du moins en partie, les idées et les expressions de quelques personnages fort habiles. Il ne faut pas l'être beaucoup pour dénoncer la tyrannie républicaine, et pour promettre au peuple, de par la coalition et de par Louis XVIII, une partie des droits les plus essentiels dont il est aujourd'hui privé. Quiconque est insensible à ce danger n'eut jamais dans le cœur un mouvement de liberté.

Il importe aussi, je le dirai encore une fois, de montrer aux patriotes proscrits une autre patrie que celle de Suisse, et d'autres amis que les confidents de M. Wickam; sans quoi, voyant des deux côtés la servitude, ils s'attacheront à l'ombre, à l'erreur qui les rapprochera d'un prétendu tiers parti de l'extérieur, et les intrigants, qui en France ne seraient rien, deviendront puissants au dehors par l'adhésion de beaucoup de bons citoyens, recouvreront la seule chance de crédit dans leur patrie disposée à aimer tout ce qui renversera le gouvernement actuel.

Quant aux modifications de l'acte constitutionnel, vous savez que je suis républicain par inclination. Je voudrais toujours ou point de royauté, ou le moins possible. Mais en même temps qu'il y a des conditions primitives de la liberté, sur lesquelles un vrai patriote ne transige jamais, je crois que l'organisation du gouvernement, dans tout ce qui n'est pas contraire aux droits imprescriptibles du genre humain, doit, pour les gens de bonne foi et désintéressés, n'être regardée que comme un objet secondaire. La constitution de l'an III avec des améliorations me conviendrait mieux que celle dont la volonté nationale montrera peut-être la nécessité, car je ne sais pas comment on soutient une constitution contre cette volonté souveraine, et aujourd'hui très-prononcée. Il est vrai que le retour de la liberté déroyaliserait le peuple français qui ne voit dans le trône qu'un refuge contre l'oppression

républicaine. L'amour de l'égalité est heureusement devenu une habitude, et ceux mêmes qui ont envie d'un roi, sentent le ridicule d'une noblesse, l'inconvénient d'une chambre des pairs. Je crois donc qu'il serait encore temps de constituer sagement la république, dût même le président être héréditaire et porter une couronne. C'était le vrai sens de la lettre de Sieyes qui, s'il était chef du mouvement, aurait la principale, et peut-être l'unique part à la rédaction de notre constitution définitive. Quant à moi, j'avoue que tout ce qui assurera à mon pays liberté et repos me paraîtra excellent, et ce n'est pas pour mon intérêt que je crois nécessaire de ménager aux hommes qui redoutent les récriminations, et qui contribueraient à terminer les malheurs publics, de leur ménager, dis-je, par exemple dans un sénat, une inviolabilité d'existence et d'opinion qui assurent leur tranquillité, et même pour tout dire leurs jouissances et leur fortune. Il faut être inflexible sur les principes de liberté et de morale; mais s'il n'y a pas d'indulgence pour les individus et la plus scrupuleuse fidélité à ce qu'aucun d'eux ne se repente d'avoir repris le bon chemin, nous irions de réactions en réactions jusqu'à la destruction complète. Il est étrange, lorsqu'on se croit plus honnête que son prochain, de s'en faire un titre pour lui manquer de parole.

Vous me direz que, dans ce bavardage, il n'y a pas l'apparence d'un plan. Non sans doute; mais je suis persuadé que si on était mutuellement

assuré des points que je viens d'indiquer, le plan serait bientôt fait, et son exécution ne serait pas douteuse.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen, 9 octobre 1799.

Vous parlez en passant de la victoire de Masséna; savez-vous que c'est une destruction d'armée, et qu'en coupant le centre des opérations ennemies, elle renvoie bien loin les idées de conquête et de régime à la Suwarow *? — Pendant qu'à l'extrémité méridionale nos troupes reprennent l'offensive, l'armée anglo-russe se trouve ici dans une grande détresse. Vous aurez su la retraite des Gallo-Bataves; ils furent attaqués par les ennemis qui perdirent quinze cents prisonniers, douze à quinze

* Après la bataille très-meurtrière de Novi, le maréchal Suwarow se porta du Piémont vers les frontières de la Suisse, pour joindre son armée aux Austro-Russes, commandés par Korsakow, et récemment arrivés sur la ligne d'opération de l'archiduc Charles. Mais Masséna, le 25 août et les jours suivants, remporta, sur ceux-ci, près de Zurich, une victoire qui coûta à l'ennemi plus de 16,000 hommes, 100 canons, et presque tous ses bagages. Le mois suivant, le maréchal Suwarow fut réduit à se retirer, avec les débris de son armée, par le Haut-Tyrol et la Haute-Souabe. Il cessa dès lors de coopérer avec les Autrichiens. Paul Ier se détacha peu de temps après de la coalition.

pièces de canon, et un très-grand nombre de morts. Depuis ce temps, la disette, la mésintelligence, et une insurrection des Russes ont forcé les ennemis à gagner avec précipitation leurs retranchements du Zyp ; ils ont été vivement poursuivis, et les détails de ce nouveau succès vous arriveront officiellement aussitôt que ma lettre *. Les cruautés commises dans la Nord-Hollande, ont contrasté avec la conduite exemplaire des troupes françaises. Les mensonges faits aux Russes, auxquels on a persuadé que les Français ne faisaient point de quartier, les ont rendus plus sensibles aux bons traitements que les prisonniers éprouvent. On écrit que les atrocités commises en Italie par le parti royal ont un peu diminué la juste indignation que les vexations républicaines avaient inspirée **. Ce qui a le plus nui à la cause contre-révolutionnaire, c'est le manque de foi sur des capitulations militaires, écrites et signées. Les patriotes pendus par le roi de Naples et l'amiral Nelson, l'ont été de par l'axiome qu'on ne devait tenir aucun engagement avec des rebelles, et il est fort naturel que la contre-révolution ne soit plus regardée dans ce pays-là comme le meilleur moyen d'arranger les affaires.

Voilà Brune à la tête d'une armée qui, sans avoir les triomphes helvétiques, est pourtant dans une

* Le succès obtenu à Kastricum, par l'armée gallo-batave, est du 6 octobre.

** Nous avons placé plus loin une note sur la rentrée du parti royal à Naples, le 11 juillet 1799.

d'y participer; ce sera un sujet éternel de regret pour lui et pour moi, mais ce n'est ni sa faute ni la mienne. Ne songeons pas à nos contrariétés, à nos délaissements personnels, et réjouissons-nous des victoires qui, d'un bout de l'Europe à l'autre, exorcisent la diablerie contre-révolutionnaire. Profitera-t-on de cette heureuse veine pour réunir les bons citoyens, pour établir et consolider la liberté? J'en doute fort.

Les directeurs actuels ne le voudront pas plus que les ci-devant directeurs, car eux aussi, ajournaient la liberté à six mois. Nos amis, toujours patriotes dans leurs vœux, la désirent sûrement de très-bon cœur; ils n'empêcheront jamais le bien qu'on voudra faire, et si tout s'arrange pour le mieux, je sais combien ils en seront aises. Quant aux affaires extérieures, on aura de grandes facilités pour la paix autrichienne. Les gazettes disent que Bonaparte travaille à l'indépendance de l'Égypte. Si ce pays est soustrait à la domination ottomane, s'il est, de manière ou d'autre, en rapport intime avec la France, vous verrez quel prodigieux avantage nous y trouverons. — Le mauvais succès de l'expédition de Hollande produira en Angleterre une grande consternation. S'il y avait moyen de jeter un corps de troupes de ce côté-là, il ferait à présent bien de l'effet.

Adieu, etc.

A M. DE MAUBOURG *.

Utrecht, 17 octobre 1799 (26 vendémiaire an VI).

Je puis enfin vous écrire, mon cher ami; mon cœur en avait grand besoin, car il est pénible de ne pas même faire entrevoir ce que je voudrais tous les jours vous confier et discuter avec vous. Je me sens soulagé par la pensée que cette lettre vous sera remise en mains propres, et qu'en recevant nos secrets vous allez comme moi juger notre situation et mes devoirs.

J'ai écrit en arrivant ici, ce que depuis ma sortie de prison j'ai toujours répété, que, pour tout homme associé à la révolution, il est criminel de ne pas se dévouer au redressement de ce mouvement terrible; qu'on doit y employer tous les moyens que la conscience ne repousse pas; que si les honnêtes gens ont l'énergie de faire quelque chose sans et contre les usurpateurs, je suis d'avis de n'avoir aucun rapport avec ceux-ci, mais que si les bons citoyens ne savent ni conspirer, ni s'insurger, il vaut mieux devoir le salut de la France à des conversions que de ne pas la sauver du tout; qu'une

* Cette lettre fut écrite, comme on le voit par sa date, 23 jours avant le 18 brumaire. M. de Maubourg était encore en Holstein, d'où il ne revint qu'après le changement de gouvernement.

fois décidés à profiter de l'intérêt bien entendu des conventionnels, nous devions souhaiter qu'il y eût division entre eux pour que le crime eût ses boucs émissaires, mais qu'il était extravagant d'espérer que les hommes qui ont le pouvoir s'en dessaisiront en faveur de ceux qui ne peuvent et n'osent rien. à moins que ceux-ci n'en laissent aux autres une grande portion, avec l'assurance qu'on ne cherchera plus, comme avant le 18 fructidor, à combler leur déshonneur et machiner leur perte. J'ai ajouté que je voyais dans la considération et l'inviolabilité d'un sénat à vie, une garantie suffisante pour les principaux d'entre eux, et qu'enfin une fois que la nécessité d'agir, l'impuissance d'agir seuls, et le besoin d'agir avec une partie de ces gens-là, seraient reconnus, il fallait se déterminer, non à des liaisons intimes et personnelles, mais à la plus exacte fidélité dans tous les engagements qu'on prendrait. Il est en effet bien étrange que ceux qui prétendent à plus de probité s'en fassent un titre pour manquer de foi envers les autres. On m'a répondu qu'il n'y avait plus d'existence en France que celle des directeurs, et qu'elle était trop solidement établie pour qu'ils crussent avoir besoin d'aucun appui patriotique et national.

J'écrivis alors qu'il y avait trop de démocratie dans nos institutions primitives, que même au milieu de cet immense et sanglant bourbier, où la France s'était plongée, il surnageait trop d'idées libérales, pour que la tyrannie directoriale pût rester

longtemps dans les mêmes mains; que je regardais les directeurs comme des hommes perdus, qu'il fallait se préparer à rendre leur chute profitable à la liberté; et comme on avait assuré jusqu'à satiété que personne en France n'aurait le courage d'attaquer le gouvernement, surtout depuis que Bonaparte avait si aisément plié devant lui, comme on traitait de folie la pensée d'apparaître tout à coup à Paris, et que vraiment il eût été impossible, sur six cent mille bienveillants, d'y réunir six coopérateurs, je mandais que je ne voyais plus de délivrance que par les prochaines élections, mais qu'elle était là et que son utilité dépendrait des choix du nouveau tiers. Il est possible, disais-je, qu'un des gouvernants ouvre les yeux sur son danger; peut-être en aurait-on deux ou trois qui, prêts à périr par les aristocrates ou les jacobins, préféreraient des élections constitutionnelles; mais quelque importante que fût leur influence, on peut s'en passer, et ce qu'il faut avant tout, c'est que nos amis se présentent. J'allais même jusqu'à proposer de faire élire les trois prisonniers d'Olmütz, dût l'opération être cassée, parce que c'était un signal; mais je conjurais les constitutionnels de ne pas céder la place aux jacobins et aux commissaires directoriaux. On crut que j'étais en démence, et tout le monde se moqua de moi. Le directoire était tout, les conseils rien, et moi je n'étais qu'un fou.

Qu'arriva-t-il aux élections? les aristocrates ne

se mirent pas en avant; ce qu'il y avait de moins remuant, c'est-à-dire la majorité, faisait des vœux pour le despotisme directorial; c'était plus tranquille, sans compter l'arrière-goût de la chose qui plaît toujours un peu; les limiers contre-révolutionnaires voulaient des anarchistes, mais, en général, ce parti a peu marqué dans les assemblées électorales; on avait de grandes préventions contre les protégés du directoire. Les constitutionnels auraient eu beau jeu, ils n'y étaient pas. On eut pourtant à Paris notre ami Pétiet *. Croiriez-vous que M...., persuadé, comme tant d'autres, qu'il n'existait de salut que dans le directoire, soutint un directorial contre Desmeuniers **, ce que certes il n'aurait pas fait si on se fût concerté d'avance? Beugnot, de l'assemblée législative, que bien connaissez, fut nommé malgré lui par son département. Il aurait pu faire les autres nominations, et refusa parce que *cela ne valait pas la peine d'arriver là seuls*. Les électeurs piqués, et ne voulant pas de directoriaux, prirent un jacobin. En général, ceux-ci eurent, sans beaucoup de peine, la majorité des suffrages nationaux, et dans le nord, où les choix furent meilleurs, il n'y a rien eu de marquant.

* Voyez, sur M. Pétiet, la p. 209 de ce volume.

** M. Desmeuniers, député de Paris aux états généraux, et membre de l'assemblée constituante, avait déjà été porté, le 24 mai 1797, sur la liste décuple du conseil des Cinq-Cents, comme candidat pour la place de directeur, vacante par la sortie de M. Letourneur.

profits de la révolution sans en éprouver les malheurs. Voilà en gros ce qu'on pense de moi. Ensuite, les uns espèrent que la persécution m'aura un peu aristocratisé ; les autres m'identifient à la royauté constitutionnelle, et les républicains disent qu'à présent je serai pour la république comme j'étais pour elle dans les États-Unis. Mais toutes ces idées ne sont que secondaires, parce que réellement la masse nationale n'est ni royaliste, ni républicaine, ni rien de ce qui demande une réflexion politique ; elle est contre les jacobins, contre les conventionnels, contre ceux qui règnent depuis que la république a été établie ; elle veut être débarrassée de tout cela, fût-ce par la contre-révolution, mais préfère s'arrêter à quelque chose de constitutionnel ; elle sera si contente d'un état de choses supportable qu'elle trouverait ensuite mauvais qu'on voulût la remuer pour quoi que ce fût. De toutes ces dispositions publiques et particulières, auxquelles vous devez joindre, aux yeux des gens qui souffrent, le mérite d'être malheureux aussi, il résulte que ma situation personnelle en France n'est pas mauvaise. N'allez pas vous imaginer que tout cela s'élève à la hauteur d'un sentiment. On ne me désire point, on ne s'occupe point de moi, on en parle par occasion, et alors on éprouve une velléité d'estime et de regret ; tout cela est si faible, si flasque ; enfin il est si évident que toute cette bienveillance ne produirait pas le plus léger mouvement, ne neutraliserait pas un instant les calculs de l'égoïsme, les effets de la

peur, et plus encore du dégoût pour toute affaire nationale, qu'en vous disant ce que je crois sur ma situation, je ne prétends pas qu'on doive en tirer des augures favorables.

Je suis néanmoins persuadé que, s'il y a un moyen de réunir et vivifier les bons citoyens, de dégager la liberté de ses souillures, de s'arrêter à un point tolérable entre le jacobinisme et la contre-révolution, ce serait notre rentrée en France. Vous allez voir que je ne suis pas seul de cette opinion; mais comme c'est de tous les remèdes le plus amer pour les conventionnels, ils l'emploieront vraisemblablement trop tard. Il semble qu'on recevrait la délivrance de qui que ce fût; cependant on a beau être mécontent de la révolution, les aristocrates passeront toujours pour des gens qui ont préféré leur intérêt à l'intérêt public, et qui ont excité la guerre étrangère et civile. — Les monarchiens ont passé trop vite, ont eu trop peu de pouvoir pour laisser trace. — Dumouriez est regardé comme un intrigant; les conventionnels sont détestés. — Pichegru est un général de Robespierre accusé d'avoir conspiré avec les princes; ce n'est pas l'homme qui ralliera les Français après avoir manqué la révolution pour laquelle, en 1797, on avait voulu se servir de lui *. — Moreau n'aurait pas de popularité civile.

* Lorsque Pichegru, président du conseil des Cinq-Cents en l'an V, fut déporté au 18 fructidor, on publia, dans le *Moniteur*, les preuves de sa correspondance avec le prince de Condé; elles étaient antérieures de plusieurs mois à ce coup d'État, et le hasard

— Quant à Bonaparte, c'est le connétable du parti conventionnel; il peut devenir le maître de la France. Sans doute il est celui que Sieyes et ses amis attendent, parce qu'un homme qui a concouru au siége de Toulon, aux événements de vendémiaire, qui fut lié avec Barras, Tallien, Fréron, etc., n'est pas embarrassant à regarder. Son auréole de gloire lui donne d'ailleurs d'immenses avantages.

Quoi qu'il en soit, voici ce qui s'est passé à mon égard : Quelques jours avant la chute de l'ancien directoire *, je rencontrai, à Utrecht, un homme qui venait d'Amsterdam chez moi. C'est un militaire, sans idées politiques, hors d'état d'imaginer ce qu'il m'a confié et même de le bien comprendre. Il m'annonça ce qui devait se passer à Paris relativement aux directeurs. Il me dit que Carnot était entré dans ce pays-ci, qu'il avait vu Sieyes à son passage, qu'il s'agissait de réunir les patriotes, que je serais bientôt rappelé en France, que, dans le mouvement qu'on prévoyait, il était désirable que mes amis se montrassent, etc., etc. En un mot, je vis clairement que le nouvelliste m'était dépêché par Carnot, et que celui-ci n'attendait, pour une communication di-

de la guerre les avait fait tomber entre les mains de Moreau, qui fut compromis pour en avoir donné connaissance trop tard ; la conduite de celui-ci en cette circonstance, décida le directoire à lui préférer les généraux Schérer et Joubert, pour le commandement de l'armée d'Italie. (V. les p. 179, 216 et 226 de ce volume.) En 1799, Pichegru, échappé de Cayenne, se rendit en Angleterre, puis en Allemagne, afin de se concerter avec les princes.

* Le 30 prairial ou 18 juin. (Voy. les p. 223 et 233 de ce volume.)

recte, qu'un encouragement de ma part. Mais songez, mon cher ami, au bas de quels arrêtés se trouve le nom de Carnot. Ces cruels souvenirs me portèrent à répondre de fort mauvaise grâce : « Qu'on avait tant abusé du nom de la liberté, que mes amis ne se mêleraient de rien avant de savoir ce qu'on voulait faire et où on voulait aller; que ceux qui reviendraient aux bons principes étaient sûrs de rencontrer ceux qui ne s'en étaient jamais écartés; que les hommes qui voudraient servir la liberté et la patrie par des moyens honnêtes me trouveraient toujours prêt à y contribuer, et que je ne voulais avoir rien de commun avec les autres.» Quelque temps après, Victor fit une course à Amsterdam et causa avec notre homme qui, lui parlant de la vérification de ses prédictions, lui avoua qu'on avait voulu qu'elles me fussent faites, et que tout ce qu'il m'avait dit était une espèce de notification. Il entra dans quelques détails sur les obligations que j'avais à Carnot pour ma délivrance. Victor en convint très-volontiers, et il lui fut encore dit que si je me trouvais jamais avec Carnot, qui n'était plus en Hollande, il fallait espérer que je serais du moins honnête pour lui. Plusieurs jours après mon nouvelliste arriva ici; nous eûmes une conversation dont voici le résultat.

Le roi de Prusse s'occupe de la paix autrichienne; il s'intéresse au mouvement intérieur qu'on projette. Le plan est de profiter des sottises des jacobins, et nommément de leur opposition à la paix.

« Carnot, disait-il, veut qu'on maintienne la constitution de l'an III; on chassera les jacobins des conseils, on fera une loi pour autoriser le directoire à rayer les patriotes proscrits; Sieyes est plus disposé que Carnot à faire des changements à la constitution, et même, si cela est indispensable, à rétablir la royauté constitutionnelle.

« Carnot est actuellement dans une maison près de Paris et travaille au plan de campagne. Il passe par mes mains, disait encore le nouvelliste, une des correspondances; je ne vois pas l'autre. »

Enfin je fus mis au courant des négociations, et d'un projet des conventionnels pour se débarrasser du jacobinisme en conservant le plus de pouvoir qu'ils pourraient, mais en nous rappelant tous, et particulièrement moi, à qui il fut dit positivement que Carnot, malgré ses efforts pour ma délivrance, ne croyait pas pouvoir effacer mes souvenirs, mais considérait néanmoins mon retour en France comme absolument nécessaire. Comme j'observais qu'au lieu de renouveler les radiations arbitraires, il était plus simple de faire rentrer tous les émigrés qui n'étaient pas actuellement en armes, on me répondit : « Que c'était, surtout à cause des prêtres, vouloir la contre-révolution; que même, parmi les déportés de fructidor, on ne rappellerait que les patriotes, et que déjà on s'inquiétait de ce que j'insisterais sur quelques individus, et nommément Lally. » — Je répliquai : « Non-seulement Lally qui est patriote, quoique monarchique, mais d'honnêtes

gens de son parti qu'il est abominable de proscrire; non-seulement ceux de mes amis qui, au 10 août, partagèrent mon sort, mais MM. de Lameth que je n'aime point et avec lesquels, sur cet objet, je fais cause commune. Il y a des personnes, ajoutai-je, auxquelles je suis tendrement attaché, qui n'ont point porté les armes ; mais je soutiens qu'en thèse générale il n'y a que les mesures les plus libérales, et même un peu dangereuses, qui puissent faire la révolution dont on a besoin. » Comme nous parlions de ceux de mes amis avec lesquels on pourrait s'entendre, je nommai Émery; quinze jours après il me fut écrit qu'on avait dû voir Émery, et effectivement Adrienne m'écrivit que celui-ci lui avait annoncé vaguement de grandes confidences; il ne se livra pas davantage, mais était rayonnant. Je suppose que ce fut Cambacérès, ami de Sieyes, qui parla à Émery. Dans ma conversation avec le nouvelliste, je reconnus que j'avais à Carnot de grandes obligations pour ma délivrance, mais ne m'aventurai pas. Il y a quelque temps qu'il manda à Victor que Carnot, en revenant de Paris pour une mission secrète en Allemagne, aurait souhaité pouvoir me voir, mais n'avait fait que passer à La Haye. Nous nous sommes bornés à écouter tout cela et à recevoir trois fois par semaine des bulletins intéressants. Vous avez vu que, dans les choix projetés, on avait émis, à notre intention, Desmeuniers et Émery. Tout ce projet a été contrarié; mais il résulte des confidences non provoquées qu'on est

venu me faire, que les conventionnels croyaient avoir besoin de notre coopération, ou du moins un intérêt à nous tenir avertis et rapprochés du lieu de l'action. Cela vous explique la conversation de Sieyes avec Adrienne, les instances qu'on me fait pour ne pas aller en Holstein, et surtout en Amérique. Avant-hier encore, mon correspondant m'a fort engagé à ne pas m'éloigner, ajoutant qu'il faudrait que chacun fît un pas de son côté. J'ai répondu : « Tous ont été faits par moi à la première enjambée qui me conduisit en Amérique; depuis ce temps je ne me suis refusé à aucun moyen honnête de servir la liberté. » Voilà, mon cher ami, ce qui jusqu'à présent m'est revenu de la sorte ; c'est par un homme médiocrement instruit, qui m'est personnellement attaché. Il ne sait pas tout ; il répète ce qu'on veut qu'il me dise ; il ajoute ce qu'on lui a recommandé de me taire, je le distingue sans peine. Il m'a paru plus commode d'être informé de cette manière que s'il avait fallu avoir des rapports qui me répugnent; et d'ailleurs j'ai des moyens de comparer ce qu'il me communique, et d'en savoir par une autre voie beaucoup plus que lui-même.

Lorque je vis la marche incertaine, timide et embarrassée de Sieyes, il me parut qu'il ne suffisait pas à la position où il se trouvait. Je crus voir qu'il n'y avait plus de salut que par les généraux ; que parmi eux Joubert et Moreau méritaient le plus de confiance. Sans explication préalable, j'écrivis donc qu'on leur fît savoir de ma part que je m'uni-

rais avec eux de bon cœur. Je désignai l'homme auquel il fallait faire cette déclaration. Dès le premier mot son visage s'épanouit. Cet ami est à la royauté constitutionnelle, ou pour mieux dire il est monarchien d'inclination. mais il a des rapports assez intimes avec la république, et ce mot de moi, lâché au hasard, provoqua la confidence d'une véritable conspiration patriotique où je devais, selon lui, jouer un rôle.

L'importance du secret fait qu'on n'a voulu s'en ouvrir qu'avec Adrienne; elle m'a transmis fidèlement tout ce qu'on lui a dit.

L'approche de la contre-révolution réunissait les républicains et constitutionnels dans l'idée qu'on ne pouvait terminer la guerre et sauver la liberté qu'en mettant un roi constitutionnel à la tête du gouvernement; mais on était si pressé, d'un côté par la coalition, et de l'autre par les jacobins, que le préliminaire devait être de gagner une bataille contre les puissances et d'en livrer une aux jacobins des Cinq-Cents. C'est pour cela que Joubert et Moreau, les deux chefs militaires de l'entreprise, s'étaient réunis en Italie et devaient battre le maréchal Suwarow. « Voici le dernier combat de la liberté, écrivait » Joubert; demain il n'y aura plus de Joubert, ou il » n'y aura plus de Suwarow. » — Si ce jeu de quitte ou double avait été gagné, Barras montait à cheval, le président Sieyes signait des ordres.

Joubert assurait que j'étais précisément un des hommes sur lesquels il fallait le plus s'appuyer. Il

faut vous dire que Barras avait consenti à grand'-peine à faire cette révolution; il avait la promesse d'être sénateur à vie. Carnot n'était pas dans le secret, vu le rétablissement de la royauté. On comptait entraîner Sieyes dans les premières mesures, mais ensuite les généraux auraient pris l'influence; « parce qu'il ne faut pas, disait-on, que le nom et » l'intérêt des conventionnels soient un obstacle à » la paix et à la liberté. »

Ainsi ces projets avaient trois nuances : 1° celle de Carnot qui se bornait à maintenir la république en modifiant et en rappelant seulement les patriotes proscrits; 2° celle de Sieyes, qui, fidèle à ses plans de Berlin, aurait consenti au rétablissement d'une royauté; 3° celle des chefs militaires assez jaloux des conventionnels pour qu'on m'ait averti de ne pas trop me livrer à ceux-ci, parce qu'il ne fallait pas donner d'ombrage au parti des généraux parmi lesquels on me nommait.

Beurnonville, Macdonald tiennent au parti de Sieyes et sont bien pour moi. — Bernadotte, Lefebvre, sont disposés aussi en ma faveur, tiennent aux antidirectoriaux, et, sans être jacobins, vont avec eux. Voilà, mon cher ami, les projets dont on s'occupait, sans que je m'en mêlasse, lorsque la défaite et la mort de Joubert ont tout dérangé.

Mais l'armée d'Italie ayant été battue, Joubert, qui avait de la fermeté et de la suite dans le caractère, ayant été tué, les deux autres généraux, Championnet ne sachant rien et Moreau ne voulant rien

prendre sur lui, Sieyes effrayé a renoncé au projet, Barras a tout à fait changé de plans; et vous avez vu que dernièrement, d'après un accord perfide avec les jacobins, ce dernier a fait manquer ce qui était convenu avec Sieyes pour une liste de bons choix. L'ami de Joubert est venu notifier à Adrienne que tout était abandonné. Au reste, les déroutes de la coalition auraient suffi pour tout changer; ce n'était que la peur instante de la contre-révolution absolue qui avait déterminé cet étrange parti comme le dernier remède de l'agonie et une chance fort incertaine de sauver quelque chose. Je suppose que ceux qui, dans le temps, y avaient consenti, s'en défendraient aujourd'hui comme d'une coupable conjuration.

On m'écrit que Macdonald est le général auquel on pensait pour remplacer Joubert; on m'écrit aussi que Bernadotte cherche à rallier les amis de Joubert, et que ce parti voudrait faire quelque chose de ce genre, en détruisant Barras et Sieyes. Il y a longtemps que je n'ai eu de lettres par une occasion.

Tout est si mobile en France, et c'est tellement la peur du jour qui détermine les mouvements, que, dans une décade, les gens influents changent deux ou trois fois d'avis. Déjà, lorsque George était à Paris, on voulait tomber sur les jacobins; les chevaux d'un régiment de chasseurs furent sellés toute la nuit; les troupes avaient ordre de se tenir prêtes; cela manqua. On a peut-être depuis commandé et décommandé cent fois. La moindre

dénonciation effraye. Il n'y a pas beaucoup de scrupule à se faire, pour la dissolution de ces conseils élus d'après des règlements exclusifs d'un tiers de la France*, et tellement mutilés eux-mêmes qu'ils

* Voyez la note de la p. 189 de ce volume, sur les quatre élections par tiers, qui eurent lieu sous l'empire de la constitution de l'an III, de la loi du 3 brumaire an IV, et du 19 fructidor an V, qui excluait des assemblées électorales, des conseils et de toute fonction publique, *les parents mêmes des émigrés;* de la loi du 9 frimaire an VI (29 novembre 1797), qui ôtait les droits électoraux et d'éligibilité *aux ci-devant nobles ou anoblis*, c'est-à-dire à environ quatre-vingt mille familles (v. la p. 121 du septième vol.) enfin du décret du 22 floréal an VI (11 mai 1798), en vertu duquel l'avant-dernier tiers des conseils avait été arbitrairement appelé aux fonctions législatives. — Pour évaluer le nombre des électeurs et éligibles exclus par la loi du 19 fructidor, on peut consulter dans *le Moniteur* le rapport du ministre de la police, du 19 octobre 1800. A cette époque, malgré treize mille radiations du directoire et douze cents du gouvernement consulaire, la liste des émigrés portait encore cent quarante-cinq mille individus. Cette liste, en neuf volumes, contenait un grand nombre d'inscriptions sous la dénomination vague d'*héritiers, représentants et enfants d'émigrés;* on y voyait des cultivateurs, artisans, gens à gages, etc. — Ces diverses catégories et les parents de ceux qui s'y trouvaient, étaient légalement privés de tout droit politique. — Voici quelques-uns des motifs placés en tête du décret du 22 floréal.

« Considérant que ce serait outrager la majesté du peuple » français que de regarder comme son ouvrage des élections » visiblement préparées pour détruire sa souveraineté, et y substituer soit la tyrannie démagogique, soit le despotisme d'un » seul; que le corps législatif se doit à lui-même et à la république entière, de déclarer à la nation quels sont les choix à » l'égard desquels ses mandataires constitués en assemblées » électorales ont opéré en sens contraire au mandat qu'elle leur » avait confié;

» Considérant qu'en remplissant une mission aussi importante,

fidences qui viennent me chercher, dans toutes ces dispositions qu'on a faites de ma personne, il n'y a pas eu la moindre démarche, la moindre combinaison de nos amis, qui m'aiment de tout leur cœur, mais sont demeurés inertes au delà de toute expression. Si nous revenons en France, ce sera par la force des choses, et pour l'intérêt de ceux qui ont le moins envie de nous y voir, ou par les arrangements de gens que nous n'avons peut-être pas connus. On nous regarde comme un obstacle à ce qui n'est pas conforme aux principes de liberté et de morale. Ce n'est donc que par nécessité que nous serons tous rappelés, et, pour le moment, ce sera le plus tard, le plus obscurément et le plus inutilement qu'on pourra.

La pénurie du trésor public, le mécontentement général, l'insurrection intérieure, le vœu contre-révolutionnaire étaient à un tel point, que, non-seulement les royalistes, mais nos amis voyaient devant eux quelques mois de terreur jacobine suivis par la monarchie absolue. Alors toute mesure qui eût arrêté le torrent leur paraissait patriotique et régulière; alors quiconque garantissait au peuple français une représentation, aux hommes de toutes les époques de la révolution une existence dans leur patrie, était regardé comme un sauveur. Le péril était exagéré, car, dans tout ce qui regarde l'opposition aux étrangers, il y a toujours un moment où notre nation semble rebondir et dérange toutes les espérances de la politique. D'ailleurs, les

premiers pillages, les incendies, le rétablissement de quelques-unes de ces choses de l'ancien régime dont on est déshabitué, la vengeance contre un patriote de 89, la mauvaise mine à un homme qui n'aurait pas émigré, la mercuriale d'un évêque à je ne sais quel prêtre, auraient suffi, en se propageant comme l'éclair, pour changer totalement les dispositions nationales. Mais, d'un autre côté, on eût peut-être vu un abattement incroyable, et s'il n'y avait eu que des conventionnels à la tête des affaires, les contre-révolutionnaires avaient beau jeu.

Aujourd'hui, si la désunion et la terreur se mettent parmi les coalisés, si là Prusse et l'Espagne, chacune avec ses arrière-pensées, restent fidèles à la France; si on peut vivre au jour le jour, vous verrez revenir les répugnances républicaines, ou pour mieux dire conventionnelles; et la seule chance pour le retour des constitutionnels sera dans le danger personnel des hommes qui se sont mis en guerre avec les jacobins. Mon correspondant d'Amsterdam m'annonce qu'on va faire de belles choses; je n'en crois rien. On négociera la paix cet hiver; on tâchera de faire ce décret qui me fut annoncé dans les premiers temps, et par lequel le directoire serait chargé de rappeler tous les patriotes proscrits. Les uns souhaiteront que ce puisse être avant les élections; la majeure partie, sous prétexte des difficultés à faire passer le décret, aimera mieux, même en faisant élire nos amis, que nous-mêmes ne puissions pas être élus cette fois-ci, de peur de

notre influence. On fera faire par le conseil des Anciens des propositions de changement à la constitution ; il est très-possible que d'ici là Sieyes et compagnie soient étranglés ; alors il faudra recommencer sur nouveaux frais, ce qui pourrait se terminer encore par le gouvernement militaire, après le terrorisme, ou tout simplement par la contre-révolution. Si, au contraire, le parti antijacobin se maintient, s'il ose enfin s'appuyer des honnêtes gens, on verra, ou une république avec un sénat à très-long terme et un président à vie, ou une monarchie constitutionnelle avec un sénat à vie. Quel sera le président ou quel sera le roi ; je n'en sais rien. Il serait un peu dur de se voir achevé par une guerre civile pour le choix du candidat. Croiriez-vous qu'il a été encore question d'une présidence du duc de Brunswick ? je crois que la famille Bonaparte y pense pour elle ; Sieyes endosserait volontiers aussi la robe de premier magistrat de la république française. — Quant à l'élection d'un roi, ce serait un dédale d'intrigues. Vous jugez bien que ce n'est pas pour rien que l'Espagne sacrifie tout à la France ; le roi de Prusse a de grands projets d'influence. Tout cela serait très-dégoûtant. Je préférerais qu'on fît une constitution, et qu'ensuite, mettant de côté Louis XVIII et son frère condamnés pour rébellion par la haute cour constitutionnelle *, on offrît la place aux jeunes princes d'abord **, puis au duc de

* Voyez les p. 29 et 46 du sixième vol. de cet ouvrage.

** Voyez la p. 226 de ce vol. sur M. le duc d'Angoulême, qui

Chartres, etc... Je jette toutes ces idées en l'air, sans réflexion, car pour toutes les combinaisons secondaires, c'est la circonstance qui doit déterminer.

Il ne peut me convenir de me mêler à aucun des préliminaires. Si jamais j'arrive, ce sera dans mon rôle habituel de défenseur de la liberté, par des moyens honnêtes, contre les partisans de l'ancien régime et les partisans du régime jacobin. Il y aurait de l'inconvénient à m'associer plus intimement aux intrigues de tous les personnages qui sont sur la scène; mais si je voyais qu'il fût nécessaire de m'en mêler davantage et de paraître au premier moment, si les gens influents y consentaient, toutes suppositions très-improbables, je me trouve très-bien placé en Hollande, et sous peu de jours je serais à Paris.

On sait d'avance, et il a été confirmé aux gens qui doivent le savoir, que, malgré mes inclinations républicaines, ou pour mieux dire à cause de ces inclinations, je ne refuserais pas d'entrer dans un arrangement fondé sur la volonté nationale et productif d'une royauté constitutionnelle.

Les républicains savent parfaitement que, loin d'avoir besoin de royauté, j'aimerais beaucoup mieux qu'on pût se passer de toute magistrature héréditaire; mais j'ai dit avec sincérité que, tout disposé que je fusse à m'efforcer de faire aimer le

avait alors vingt-quatre ans, et son frère M. le duc de Berry, vingt et un ans.

gouvernement purement républicain, je ne savais pas soutenir une forme quelconque de gouvernement contre la déclaration des droits et la souveraineté nationale.

Aujourd'hui j'ai l'occasion d'écrire à Paris. Il sera demandé nettement si on veut ou si on ne veut pas faire quelque chose, et je tâcherai d'avoir prompte réponse.

Outre le sentiment qui m'engage à espérer, outre le devoir de me tenir à portée d'être utile, vous pouvez être sûr que si je m'éloignais avant d'avoir eu des réponses bien précises, on dirait que c'est moi qui ai tort. Nos amis, qu'il est impossible de faire sortir de leur trou, assureraient que si je ne m'étais pas soustrait à toutes les chances, ils auraient fait les plus belles choses du monde. Je ne puis donc réellement savoir ce que je ferai.

Après avoir dit que le rétablissement d'une royauté libre n'était pas incompatible avec les sentiments d'un ami de la liberté, qui ne tient exclusivement qu'à ses droits essentiels et regarde les modifications particulières du gouvernement comme devant être soumises aux circonstances, il faut convenir que ce changement en France offre encore bien des difficultés. Il enragera les républicains, dont plusieurs sont honnêtes et de bonne foi; il excitera des troubles pour le choix du monarque; personne ne peut prévoir, dans une nation si frivole, où nous mènerait le premier moment, et quoique, de mouvement, je préférasse le mari de la

jeune princesse*, la réflexion me dit qu'il porterait avec lui tous les souvenirs contre les patriotes, toutes les marques de confiance pour les émigrés, ce qui affligerait beaucoup de gens pour eux-mêmes, et nous pour la chose publique; et vous verriez dans l'État un parti de nobles et de prêtres secrètement favorisé par la cour, pour lui faire rendre le pouvoir arbitraire. On dit que Monsieur de Chartres a renoncé, et que son frère Montpensier est sur les rangs. Mais n'est-ce pas couronner les crimes du père? — L'idée d'un étranger me révolte. En vérité, républicanisme à part, tout cela porterait à souhaiter qu'on pût organiser une bonne république et raccommoder la nation avec le nom et la chose; mais ce ne peut être un magistrat de cinq morceaux, toujours deux contre trois, ni un sénat comme celui-ci; et puis, que de disputes pour le choix de ce président! Quand on y pense, on voudrait la royauté; quand on pense à la royauté, on voudrait la république. Pourvu que nous trouvions dans tout ceci la liberté publique, la nôtre et une ferme, je ferais bon marché des accessoires, attendu que je suis fatigué à l'excès et que les malheurs généraux et individuels de nos compatriotes me tourmentent nuit et jour.

18 octobre.

Voici ce que m'écrit Adrienne en date du 6 oc-

* Madame la duchesse d'Angoulême.

tobre : « Vous jugez l'impression que fait sur » mon cœur l'idée qu'il n'est pas impossible que » j'aille vous voir et passer quinze jours avec vous. » Je dois voir Moreau * cette semaine chez madame » Pétiet. » Et le 9 octobre elle écrit : « S'il était » nécessaire de quitter la Hollande, ou de se rap- » procher de la frontière, comme vous ne me » laisseriez pas ignorer votre marche, je vous re- » trouverais où vous seriez, j'aurais pu savoir vos » dernières volontés pour nos démêlés avec Moreau » et Sieyes. Je ne puis aujourd'hui vous en dire » davantage. De Paris je vous en écrirai plus long... » La fermeté du roi de Prusse dans la neutralité » est, dit-on, la perte de la coalition ; la nôtre est » dans les jacobins, l'emprunt forcé, la loi des » otages, l'épuisement total de nos finances, tous » les crimes qui détruisent l'esprit public, la con- » naissance et l'amour de la liberté et de la justice. » En cet état de choses vraiment irremédiable, il » faut de part et d'autre des sacrifices, et les leçons » de part et d'autre ont été si fortes qu'on semble à la » fin les entendre et s'y préparer. Dans une pareille » situation, la vertu pure n'a guère de place ; et, si » on souffre sa présence, c'est tout ce qu'on peut » espérer de chacun. Voilà de quel principe il faut » partir. » — Quoique cette tirade vienne à propos de la paix, elle porte aussi sur la situation intérieure et sur notre position personnelle.

* Les noms propres sont désignés d'après un chiffre envoyé par une occasion. (*Note du général Lafayette.*)

Adrienne a parfaitement raison, et quoique je ne me dédise de rien sur ce que je vous ai mandé de la bienveillance nationale à mon égard et sur l'impossibilité de populariser en France les arrangements où il ne paraîtra que des conventionnels, je regarde notre patrie comme tellement asservie, dégoûtée, paralysée, que la volonté publique, le sentiment général, si on peut donner ce nom à de si faibles et si insignifiantes velléités, n'influent point sur les affaires et sur ceux qui exploitent la république à leur profit. Le pacte conventionnel est une espèce de sortilége. Ces gens-là aimeraient mieux établir sans nous une royauté, et peut-être une noblesse, que de consolider avec nous le meilleur gouvernement républicain. Nous sommes repoussés par leur instinct, par leurs souvenirs. De notre côté, que de répugnances pour nous entendre avec eux !

Mais voici une grande nouvelle, l'arrivée de Bonaparte *. Est-ce le gouvernement qui le rappelle? le destine-t-on à l'expédition d'Angleterre ? Lequel des deux partis veut le mettre à sa tête? ou bien voulait-on l'opposer à Suwarow ? Vous observerez que ce retour ne cadre point avec le plan de Joubert, dont étaient Moreau, Sieyes, et même Barras avec plus ou moins d'extension. Lucien a pris un parti mitoyen entre Sieyes et le conseil des Cinq-Cents ; et, si le retour du général était prévu, son

* Bonaparte avait quitté l'armée d'Égypte le 22 août, il arriva le 9 octobre à Saint-Raphan près de Fréjus, et le 16 à Paris.

ter avec nous. Supposez que Brune n'eût pas commandé en Hollande; je serais entré en qualité de volontaire dans l'armée batave, et bientôt peut-être j'aurais pu reparaître en bonne position. Mais observez quelle a été depuis le 30 prairial la pusillanimité des moins mauvais d'entre les gouvernants, leur méfiance de nous et leur méfiance les uns des autres; remarquez aussi que, parmi le grand nombre de mes amis personnels, je n'ai guère que des faiseurs de prières pour moi, ou tout au plus des causeurs bénévoles.

A présent il est à croire qu'on va travailler à la paix; j'ignore si Bonaparte l'a faite avec les Turcs. Nous disions autrefois que, pour avoir des secours contre les Russes du côté de la Crimée, le Grand Seigneur ferait en Égypte les sacrifices que la religion lui permettrait; car, pour que les Turcs cèdent quelque chose, il faut qu'on le leur ait pris. Mais ces idées jetées en l'air, et auxquelles ont succédé tant de réalités diverses et terribles, ne peuvent guère aider nos spéculations actuelles; il vaut mieux attendre l'éclaircissement. Je ne puis croire que Bonaparte eût laissé en danger imminent sa conquête favorite et l'armée qu'il y a menée. Tout cela va bientôt se débrouiller. Vous aurez vu par le commencement de cette lettre, qu'avant qu'on se doutât du retour de Bonaparte, j'ai toujours pensé qu'il reviendrait prendre part aux événements de l'Europe.

L'Empereur doit souhaiter la paix, il a montré

de la répugnance à s'engager par des subsides anglais dans la nouvelle coalition et a voulu rester maître de ses mouvements. On dit que la Russie et l'Angleterre le menacent sans cesse; d'un autre côté il craint la Prusse, dont la neutralité a été raffermie par les preuves données au jeune roi de la malveillance autrichienne à son égard dans les négociations de Campo-Formio. On dit que François II et sa femme ont personnellement de l'humeur contre la jeune princesse qu'on avait eu envie de marier à l'archiduc Charles. Je ne sais ce qui en est, mais je suis sûr qu'il y a quatre ou cinq mois qu'on s'occupe sérieusement de paix avec l'Autriche, et les dernières défaites doivent la faciliter, car l'intérêt que nos gouvernants peuvent avoir à guerroyer, finit par céder au manque absolu d'argent. L'atroce sottise de l'emprunt forcé a donné le dernier coup aux finances françaises.

Quant à l'intérieur, Bonaparte est fait exprès pour ceux des conventionnels auxquels il s'associera. Quoiqu'il ait plutôt des partisans que des amis, quoiqu'on n'ait pas confiance dans sa moralité et que les souvenirs de vendémiaire soient présents à la mémoire des Parisiens, on a tellement besoin d'un changement, on est si las des gens qui gouvernent, des institutions par lesquelles on est gouverné, qu'il suffit, pour reprendre de la popularité, d'être à portée de renverser ce qui existe, et pour en avoir une immense, du moins pour quelque temps, d'attaquer les puissances du jour.

Au reste, vous jugez bien que, depuis les défaites de la coalition, les mécontents n'attendent de salut que par l'intérieur. Le moment est donc très-favorable pour Bonaparte. Il ne risquera pour la liberté aucun avantage personnel ; il a prouvé que son âme pouvait très-tranquillement en voir la violation, et même y coopérer. Cependant si sa gloire, si son ambition demandent qu'il se mette en avant pour la bonne cause, il le fera. Son vœu doit être que la république s'établisse sur des bases solides de liberté et de justice. Peut-être a-t-il envie d'en être président à vie... j'aimerais fort cet arrangement ; ce serait un essai curieux à faire. Le conseil des Anciens proposerait des changements à la constitution, et ce serait un des articles. En un mot, tout est bon excepté la monarchie aristocratico-arbitraire et la république despotique, et j'avoue que l'inclination me porte à cette non-hérédité de présidence, quoique je fusse bien fâché de mettre obstacle à tout autre arrangement qui assurerait à la nation ses droits, et lui ferait trouver le repos dans une bonne et complète liberté, que je vous souhaite en finissant ce long griffonnage.

Mais sans nous jeter dans les spéculations, attendons les premières nouvelles. Je crois que Sieyes s'entend avec Bonaparte... Dans le cas contraire, il a dû avoir une belle peur !

Adieu, mon cher ami.

A MADAME DE TESSÉ.

Utrecht, 27 octobre 1799.

La capitulation des Anglo-Russes * s'accorde mal avec les nouveaux préparatifs qu'on faisait en Angleterre. Il est vrai que le duc d'York a fait dans la Nord-Hollande beaucoup de sottises, et ses adversaires ne se flattaient pas d'un succès si prompt. Les orangistes, après avoir maudit le roi de Prusse, tournent à présent leurs espérances vers lui; on dit que la paix générale produira un arrangement favorable à la famille que le gouvernement britannique a si malheureusement protégée. Mais nous voilà débarrassés de la visite anglo-russe, dont le peuple de la Nord-Hollande conservera de cruels souvenirs.

Je vous écris au bruit des cloches et de la musique dont est accompagnée la proclamation des derniers succès bataves; nous en jouissons vivement.

Vous vous étonnez, ma chère cousine, que les contre-révolutionnaires d'Italie aient pendu un évêque. Il me paraît que, parmi le nombre des victimes que la *Gazette de Vienne* avoue, tant tués que brûlés vifs et suppliciés, il y a plusieurs ecclésias-

* Voyez la p. 271 de ce vol.

tiques. Ce n'étaient pas sans doute d'aussi bons prêtres que le cardinal Maury *.

Vous aurez la relation de la campagne d'Égypte. Ce retour subit de Bonaparte n'est encore expliqué qu'aux initiés; il fait naître beaucoup de conjectures et d'espérances. Ce fut la même chose à son arrivée d'Italie ** ; mais aujourd'hui il revient de très-loin et sans être attendu ; il a laissé son armée, a couru des risques en route... Tout cela fait présumer à ceux qui souffrent une amélioration dans leur sort, à ceux qui occupent le pouvoir une fixation de leur bonne fortune. Celle de Bonaparte lui a jusqu'à pré-

* Voici l'extrait officiel de quelques condamnations, publié à Naples le 27 août 1799 :

« *Aux galères :* Le duc de Caracciolo, le curé de Procida, trois » prêtres d'Ischia, le général Spano, le lieutenant-colonel Bo- » nocore, le major Crouzo-Massa, cinq religieux Récollets, et » d'autres individus de différents ordres monastiques, etc.

» *Décapités le 20 août :* Le prince de Stigliano et le duc de » Cassano.

» *Pendus :* L'évêque de Vico, le chanoine Pacifico, la marquise » de Piémentel et dix-neuf autres femmes moins qualifiées.

» *Enfermées à perpétuité aux repenties :* La duchesse de Cas- » sano, la duchesse de Popoli.

» Ne sont point compris, dans cette liste, un beaucoup plus » grand nombre de personnes de différentes qualités qui ont péri » dans les premiers moments du *rétablissement de l'ordre*, et avant la formation du tribunal suprême. Le peuple a su distin- » guer aussi les ennemis de son roi et en a fait justice. »

** Le 5 décembre 1797, deux mois après le traité de Campo-Formio. — A côté d'un récit de témoignages de bienveillance dont Bonaparte fut entouré, à son second retour à Paris, le 16 octobre 1799, *le Moniteur* du 24 annonce que les scellés ont été apposés sur deux journaux. Le 26, *le Moniteur* fait encore mention de deux autres journaux supprimés.

sent été bien fidèle, et les *fous* qui, l'année passée, ne croyaient pas que ce *grand fou* dût être tout à fait perdu, avaient été mieux avertis par leur propre instinct que par les sages raisonnements de tous les partis, depuis l'aristocrate incroyable jusqu'au fougueux jacobin. — Vous avez su qu'il avait reçu ma femme et ma fille avec grâce *. L'observation qu'il leur a faite que *ma vie était attachée à la conservation de la république*, semblerait annoncer des intentions bienveillantes. Mais croyez que, dans ma lanterne magique, il y a plus que des peintures sur verre, quoique les objets en soient fragiles. Je vois très-clairement la situation générale et la mienne. Vous en serez peut-être mieux convaincue dans quelque temps.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Utrecht, 28 octobre 1799.

Nos jeunes gens se trouvent très-bien de leur séjour à Utrecht, et si nos plaisirs ne sont pas variés, ils sont très-doux : c'est d'aller quatre fois la semaine passer la soirée chez le général Van-Rys-

* Après cette visite de remercîment, madame Lafayette en fit une autre dont le général Lafayette parle plus loin dans l'écrit intitulé : *Mes Rapports avec le pre*

manière inexprimable, par le désir que j'ai de vous revoir.

A MADAME DE LAFAYETTE.

Vianen, 30 octobre 1799 (9 brumaire).

Voici ma lettre pour Bonaparte, suivant votre conseil, courte et peut-être un peu sèche; mais toutes les lettres, tous les amis communs, ne valent pas une demi-heure de conversation; il y a des choses relatives à son ambition et à sa soif de gloire qui ne s'écrivent pas. Les jaloux de Bonaparte me voient dans l'avenir opposé à lui : ils ont raison, s'il voulait opprimer la liberté; mais s'il a le bon esprit de la servir, je lui conviendrais sous tous les rapports, car je ne lui crois pas la sottise de vouloir n'être qu'un despote. Vous pouvez être sûre que sa petite, et très-petite altercation avec Sieyes *, aura disposé l'abbé en ma faveur. En général, il ne faut pas croire que l'intime uniortre la confiance réciproque des gens en pouvoir, soit ce qui portera le plus au rappel des proscrits.

A présent, ma chère Adrienne, que me con-

* Bonaparte s'était rencontré, disait-on, chez M. Gohier, avec Sieyes qui n'avait pas trouvé que le général lui eût témoigné assez d'égards.

vient-il de faire ou qu'on fasse pour moi? peut-être veut-on seulement que j'arrive, et que, sans aucune fonction publique, je m'unisse comme simple citoyen à ceux qui voudront faire le bien; je ne demande pas mieux. Tout me convient, pourvu que j'y trouve à servir ma cause et mon pays d'une manière qui me soit particulièrement appropriée, c'est-à-dire momentanément, et par des moyens honnêtes en eux-mêmes, réparateurs des maux, propres enfin à faire connaître et aimer la liberté. Songez au grand nombre de proscrits, de malheureux qui, au dedans et au dehors, ont souffert pour nos principes, aux personnes honorables de divers partis dont je voudrais pouvoir adoucir le sort. Quant à moi, chère Adrienne, que vous voyez avec effroi prêt à rentrer dans la carrière publique, je vous proteste que je suis peu sensible à beaucoup de jouissances dont je fis autrefois trop de cas. Les besoins de mon âme sont les mêmes, mais ils ont pris un caractère plus sérieux, plus indépendant des coopérateurs et du public dont j'apprécie mieux les suffrages. Terminer la révolution à l'avantage de l'humanité, influer sur des mesures utiles à mes contemporains et à la postérité, rétablir la doctrine de la liberté, consacrer mes regrets, fermer d
blessures, rendre hommage aux martyrs de
bonne liberté, seraient pour moi des jo
qui dilateraient encore mon cœur; e
dégoûté que jamais, je le suis invi
prendre racine dans les affaires]

souhaiter vos succès, est un acte de civisn
que d'attachement et de reconnaissance.

FIN DU TOME HUITIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME HUITIÈME.

Pages.

FIN DE LA TABLE.



